This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 404565

SUVIR POUR GRANDIR
EX LIBRIS
L. EMILE GROTHÉ

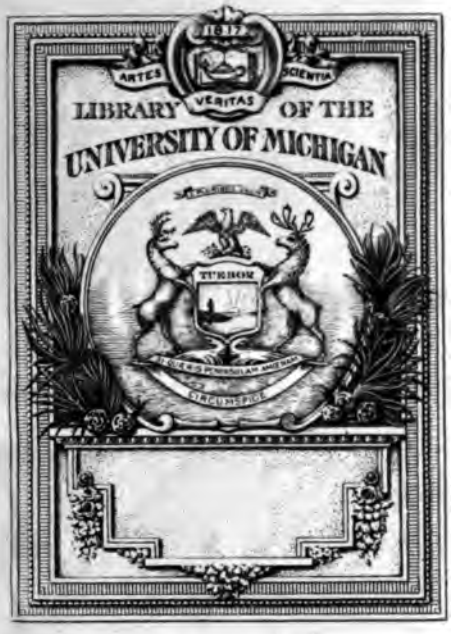
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

LE CANADA

RECONQUIS PAR LA FRANCE

PAR

J.-G. BARTHE

Membre de l'Institut Canadien.

SUIVI

DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE SIX GRAVURES ET UNE CARTE.

Prix : 7 Francs.

Entrée sur l'Ouvrage de Frères Amateurs.

PARIS

LEDOYEN, LIBRAIRE

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLEANS, 31.

1855.

LE CANADA

RECONQUIS PAR LA FRANCE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE MÉCANIQUE D'ADRIEN DELCAMBRE ET Cie.
15, rue Bréda.

JOSEPH-GUILLAUME BARTHE

Membre de l'Institut Canadien.

LE CANADA

RECONQUIS PAR LA FRANCE

PAR

J.-G. BARTHE.

Membre de l'Institut Canadien.

SUIVI

DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE SIX GRAVURES ET UNE CARTE.

Prix : 7 Francs.

L'avenir est l'héritage de l'espèce humaine.

PARIS

LEDOYEN, LIBRAIRE

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 31.

L'auteur se réserve les droits de traduction et de reproduction ici et à l'Étranger

1855.

Rom. Lang.
Newberry
5-17-44
56307

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

La France possédait jadis dans le Nouveau-Monde une vaste et magnifique colonie, favorisée d'un ciel toujours splendide et salubre. Fondée sur un sol fécond et riche en toute espèce de minéraux mal exploités ou laissés intacts jusqu'à ce jour; arrosée par des fleuves majestueux; communiquant d'un côté avec l'Occident et de l'autre avec l'Océanie, la Chine et les Indes-Orientales; habitée par une race toute française encore, l'avenir lui destine une brillante et vigoureuse existence. Cette colonie se nomme le Bas-Canada. Les chances de la guerre lui ont imposé d'autres maîtres. Mais malgré deux siècles de domination étrangère et les efforts inouïs mis en œuvre par les nouveaux possesseurs pour s'assimiler les habitants de ce pays conquis, les Français du Canada conservent toujours la même

langue de leurs pères, la même religion, et à peu près le même caractère, les mêmes coutumes, le même genre de vie. Que faut-il de plus pour la ressemblance? Nouveaux Hébreux sur les fleuves de Babylone, ils aspirent ardemment à rentrer dans cette famille dont ils ont été douloureusement séparés par les exigences d'une politique inexorable. La France les a entièrement oubliés, et bien peu de ses enfants peut-être savent qu'à quelque mille lieues par delà les mers, il existe près d'un million de leurs frères. — Poussée dans ses évolutions par un sentiment de gloire plutôt que par l'ambition, la France a planté en différents temps son drapeau sur les terres les plus lointaines, leur apportant sa langue, ses institutions, son esprit de progrès; mais bientôt elle oublie ses conquêtes et ses colonies aussi facilement que dès l'abord elle avait mis de zèle à les découvrir et à les fonder. Les Canadiens n'ont pas ainsi mis en oubli la contrée qui fut le berceau de leurs ancêtres. — Et en effet, un des plus remarquables d'entre eux est venu expressément à Paris pour publier un ouvrage ayant pour but de manifester à la métropole les sentiments de l'impérissable dévouement de son ancienne colonie, de réveiller sa sympathie, et d'invoquer une protection de laquelle dépendent la vie et l'avenir du Canada.

Certes, puisque les Canadiens aspirent si ardem-

ment à une nationalité distincte, ce qu'on pourrait leur suggérer et augurer pour eux de préférable, ce serait le parti de prétendre à une indépendance absolue. Mais ils ne constituent pas peut-être encore une population assez nombreuse et capable de vivre de sa vie propre. Ils ne sont qu'une fraction destinée à être absorbée par la race anglo-saxonne qui émigre de la Grande-Bretagne, ou par les Anglo-Saxons des États-Unis qui tendent à s'annexer tout le continent du Nouveau-Monde. Leur seule voie de salut en cette terrible alternative, du moins pour le moment, est de solliciter et d'obtenir le patronage de l'antique métropole qui, en déversant chez eux une part du superflu de sa population, pourra les mettre en mesure de contre-balancer, et de vivre sur le même pied d'égalité avec l'émigration anglaise toujours croissante, ainsi que de les aider à refouler l'invasion américaine — Plus tard la Providence éternelle qui veille incessamment sur le progrès et la liberté de tout peuple pupille ou déshérité, et qui, lorsqu'il a atteint sa majorité ou la plénitude de ses forces, lui crie à l'oreille ces mots tout-puissants : *Lève-toi et marche, parce que tu n'as plus besoin de tutelle, et que tu as aussi, toi, le droit de t'asseoir au banquet commun ;* plus tard, disons-nous, la Providence éternelle achèvera même pour les Canadiens le grand œuvre de leur émancipation complète.

Le livre de M. Barthe, en tête duquel nous écrivons ces quelques lignes bien pâles et bien faibles, peint à grands traits, mais pleins de feu et de vérité, les vicissitudes du Canada depuis le jour où il a cessé d'être colonie française jusqu'à l'époque actuelle ; il dépeint avec une admirable sagacité la situation morale du pays dans le présent ; il en détaille les ressources avec une netteté, une précision remarquables ; il signale avec un rare jugement l'immense développement dont il serait susceptible sous l'empire d'autres institutions sociales que celles qui menacent son avenir. — Ce livre mérite à tous les points de vue l'attention publique. — On y remarquera peut-être en certains points, une façon de sentir d'autant plus vivace que, de nos jours, les persécutions violentes ont cessé, et que la rage politique d'un autre temps est tout à fait éteinte. — Mais c'est là un détail qui ne peut ni ne doit aucunement atténuer le prix de l'œuvre. — D'ailleurs il est impossible à un peuple qui a été longtemps et cruellement tourmenté, de découvrir ses plaies non encore guéries, sans qu'il lui échappe un cri d'indignation et d'amertume. — Les faits accomplis sont du domaine de l'histoire, et en les rappelant, on ne peut en faire une appréciation contraire à la vérité et à la justice.

Ce n'est pas sous l'impulsion d'une mesquine vanité que M. Barthe a fait sa publication. Au contraire, son

caractère est essentiellement modeste; mais il est pénétré de ces sentiments qui font remplir jusqu'au bout le devoir du citoyen. En sa qualité de Canadien, descendant d'une ancienne famille française, il se fait l'interprète des sentiments d'estime et de dévouement de ses compatriotes pour la métropole; il cherche à réveiller en elle des sympathies en faveur de son ancienne colonie ; il tente un suprême effort pour obtenir une protection, de laquelle dépend non-seulement l'amélioration morale et politique de son pays natal, mais encore la durée de cette nationalité, combattue jusqu'à ce jour avec tant de violence, et conservée avec tant de ténacité. Ce livre est la continuation, ou, pour mieux dire, la consécration d'une vie pure et sans tache, qui a conquis à l'auteur une haute estime dans sa patrie, malgré l'envie et les haines injustes de ses nombreux adversaires. Joignant la pratique à la théorie, M. Barthe s'est montré en toute occasion l'ami le plus affectueux des Français qui ont voyagé dans le Canada ; toujours ils ont trouvé dans sa maison protection, encouragement, secours de toute nature, intarissable générosité ! Comme dès ses premières années il n'a cessé de figurer avec distinction et courage dans la presse, dans la législature, dans l'action civique parmi les champions les plus ardents des droits de son pays ; comme il a tenu la position la plus

avancée dans les derniers événements; comme malgré tant de labeurs et malgré les sacrifices d'un exil volontaire il conserve encore toute son énergie; il suit le penchant de son âme infatigable, brûlante de l'amour sacré de la patrie, qui lui suggère un parti extrême, le seul capable d'amener d'utiles résultats, en cherchant à obtenir pour sa race un haut patronage européen. — Le vulgaire, qui juge toujours d'après le succès, lui décernerait le titre de restaurateur de son pays, de Washington pacifique du Canada, s'il réussissait dans sa noble et généreuse tentative. — Mais le sage qui regarde à l'idée, et qui la mesure d'après sa valeur intrinsèque, dira qu'il mérite dès à présent ce beau nom, même en échouant; parce qu'il a été le premier à indiquer l'unique chemin qui peut offrir une issue dans le dédale d'une question si épineuse.

Mais objectera-t-on : comment le Canada pourra-t-il jamais revenir à faire partie de la famille française? Le patronage de l'Institut de France sur l'Institut canadien n'est pas un moyen efficace à donner de tels résultats; et sans une tutelle politique directe du gouvernement, il n'est pas probable que les habitants de la mère-patrie se décident à se transporter en grand nombre dans l'ancienne colonie. Alors pour atteindre le but promptement, il faudrait en déposséder la Grande-Bretagne: ou,

en d'autres termes, il faudrait une guerre contre cette puissance.

A Dieu ne plaise qu'on veuille attribuer une telle pensée au brillant auteur du *Canada reconquis*. Nul plus que M. Barthe n'abhorre l'effusion du sang ; et le congrès de la paix universelle ne renferme pas dans son sein de membre qui soit plus hostile que lui à la guerre entre les peuples. A la vérité, il n'indique pas dans son œuvre les moyens pratiques d'arriver à ses fins. Il exprime de vagues souhaits, rien de plus. Sans doute un sentiment de délicate réserve lui a conseillé de ne pas appuyer sur des faits particuliers qui pourraient donner lieu à des susceptibilités fâcheuses dans les relations actuelles entre la France et l'Angleterre. Toutefois, comme il n'indique pas catégoriquement de moyen pratique immédiat, on ne doit pas en inférer l'absolue nécessité d'une guerre. Il existe, à notre avis, un moyen terme fort simple, éminemment pacifique.... c'est un échange à l'amiable !

La cession du Canada en tout ou en partie, moyennant une compensation proportionnelle d'autres possessions, serait un acte de profonde politique, non-seulement favorable aux deux nations, mais disons mieux, d'une urgente nécessité, spécialement pour l'Angleterre.

Tout le monde connait les grands intérêts qu'a

la Grande-Bretagne dans l'Amérique et dans l'Océan-Pacifique. La proximité des États-Unis qui aspirent ouvertement à l'absorption de tout le continent du Nouveau-Monde et à la domination exclusive de ce grand Océan, lui prépare des collisions, des luttes prolongées, désastreuses ; et cela dans un avenir bien plus prochain qu'on ne se le figure généralement. La Grande-Bretagne n'est pas une puissance militaire capable de déployer de grandes forces de terre, ou du moins des forces proportionnées à toutes les éventualités. Tout le monde le savait depuis longtemps ; mais la question d'Orient a mis à découvert sa faiblesse, même aux yeux les moins clairvoyants. Où en serait-elle maintenant vis-à-vis des empiétements moscovites, si elle avait suivi complétement les conseils de ces prétendus hommes politiques, de ces faiseurs de discours en plein vent, de M. Richard Cobden et confrères qui prêchent à tue-tête la suppression de toute armée et de toute flotte ; et qui prétendent qu'un grand Etat peut être gouverné, défendu, et gardé comme on gouverne, défend et garde un atelier de tisserands ! Si ces hommes étaient les agents soudoyés par la Russie pourraient-ils faire davantage en sa faveur? La Grande-Bretagne ne pourra résister longtemps à ces phalanges volontaires des États-Unis qui accourront de toutes parts à la conquête, non pas seulement du Canada, du Nou-

veau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, et de la Nouvelle-Bretagne tout entière, mais encore de toutes les contrées centrales et méridionales, et qui, définitivement viseront à l'*unification* complète des deux hémisphères américains, aussi bien que de tous les archipels du Pacifique. Cette espèce de croisade, qui est l'objet des aspirations de la race anglo-saxonne américaine, aurait déjà été entreprise sans les dispositions pacifiques du gouvernement et d'une partie de la législature. Mais les volontés de la grande masse ne tarderont pas à l'emporter : gouvernement et congrès seront forcés d'obéir à l'impulsion générale ; et la grande croisade prendra son essor. Pour braver ou plutôt pour conjurer un si grand cataclysme, (et il en est temps encore !) l'Angleterre a un besoin indispensable, absolu de l'alliance et de l'assistance efficace d'une autre puissance maritime et militaire capable de lever et de disposer de grandes armées. Mais si, nonobstant une rivalité séculaire, la France fait preuve d'une alliance cordiale en faveur de l'Angleterre dans la question d'Orient, la cause en est la crainte des agrandissements ultérieurs de la Russie, qui seraient une menace incessante pour la sécurité de toutes les nations du vieux continent. Il n'en serait pas de même dans une question américaine. La France n'ayant pas dans le Nouveau-Monde des intérêts où sa vitalité soit en jeu comme en Europe,

pourrait bien se borner en pareil cas, à la neutralité, ou tout au moins à refuser de se jeter à corps perdu dans une lutte, qui non-seulement menacerait d'être longue, mais qui pourrait encore se raviver éternellement d'une année à l'autre, par l'effet de l'accroissement progressif de la puissance des États-Unis. Pour que la France se liât avec l'Angleterre d'une façon permanente, c'est-à-dire par une alliance durable, éternelle, comme il est du véritable intérêt de la Grande-Bretagne surtout; il faudrait qu'elle eût dans cette partie de l'Amérique des intérêts dont la permanence lui importât. Et comme elle ne les y a pas, il faut les lui créer; ce qui ne peut avoir lieu qu'à la condition de lui céder en totalité ou en partie le Canada. De son côté l'Angleterre recevrait en compensation la Guyane et ce qui reste à la France de possessions dans l'Indoustan. Plus tard, des arrangements analogues avec la Hollande mettraient sous la main de la Grande-Bretagne, dans l'Amérique méridionale, une vaste colonie tout unie, qui sous l'impulsion et avec l'aide de la métropole lui serait plus avantageuse que le Canada, et surtout plus facile à maintenir : ou mieux encore, en cédant à la Hollande toutes les Guyanes, pour en obtenir une compensation dans les îles Moluques où, d'ici à peu de temps, elle sentira le besoin impérieux d'avoir des établissements solides, elle pourrait trouver là le compte de ses intérêts à venir.

La cession ou l'échange du Canada serait à la convenance des deux parties, et fort utile sous le double point de vue matériel et politique. — La France acquerrait une autre grande possession paisible, riche, salubre, où elle pourrait déverser l'exubérance toujours croissante de son prolétariat ; l'Angleterre, ar là, s'assurerait à jamais l'alliance et la coopération de la France, non-seulement pour repousser toute agression de la part des États-Unis, mais encore pour prendre sans retard l'initiative de la grande mesure destinée à mettre le Nouveau-Monde à couvert de cette absorption ambitieuse dont le menace la race anglo-saxonne-américaine, de même que la race slave-moscovite menace le vieux continent. — Puisqu'il n'y a pas d'illusion à se faire, mais qu'il importe plutôt de se convaincre d'une grande vérité, il faut bien qu'on sache que ce qui est praticable au moment actuel, ne le sera plus dans vingt ans. — L'Union américaine se développe dans une proportion si gigantesque par l'effet de la reproduction naturelle de sa population et du progrès de cette marée toujours montante de l'immigration, qu'avant que ces vingt ans ne soient écoulés, elle pourra disposer d'une population de 50 à 60 millions d'âmes. — Alors non-seulement les gouvernements de France et d'Angleterre, mais ceux de toute l'Europe coalisée, ne pourront mettre obsta-

cle à l'accomplissement des projets immenses qui flattent l'ambition des habitants des États-Unis.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que la Grande-Bretagne ne pourrait accéder à la cession du Bas-Canada, vu qu'elle ne peut renoncer à ce grand marché de bois de construction qui s'y renferme.

L'Angleterre n'exerce plus dans ses colonies de monopole d'aucune espèce. Bien plus, et cela est de notoriété universelle, depuis plusieurs années, elle y donne un exemple formel de l'abandon complet, ou de la suppression progressive de tout système prohibitif ou protecteur. En passant sous silence toutes les grandes réformes économiques du royaume uni, l'émancipation administrative et commerciale des colonies, l'abolition de l'acte de navigation, consommées déjà au temps de sir Robert Peel, ne vient-elle pas d'adopter ou de donner son consentement à d'autres grandes mesures assez significatives? Ce sont l'ouverture du golfe Saint-Laurent à tous les pavillons; la suppression des droits de douane du Canada, qui se percevait non au profit du trésor de la colonie, mais dans l'intérêt exclusif de celui de la métropole; et le percement de l'isthme de Suez, accordé par le pacha d'Egypte à une compagnie française; percement qui, entravé jusqu'à ce jour par les seules oppositions de l'Angleterre, va maintenant abréger de moitié la traversée du cap de Bonne-Espérance, et

rendre facile à tous les navires de l'Europe le trafic des Indes-Orientales. L'adhésion à ce dernier acte, de la part de la Grande-Bretagne, est la preuve la plus éclatante non-seulement d'une concession amiable à la France, mais de la consécration définitive de son système de commerce libre. D'ailleurs, dans l'acte de cession du Canada, on devrait stipuler que la France n'apporterait aucune restriction nouvelle, non-seulement dans son économie publique, mais même dans son administration politique; c'est-à-dire que le Bas-Canada continuerait de jouir du bénéfice de toutes ses institutions représentatives et du droit de se gouverner d'après les formes démocratiques de sa constitution; et que le gouvernement britannique pourrait continuer, comme il le fait maintenant, d'acquérir, en libre concurrence, tous les produits qui lui sont nécessaires. En résumé, vu l'état où les choses en viendront, sous peu d'années, la question peut se réduire à ces termes : lequel des deux partis est préférable pour la Grande-Bretagne, ou de perdre complétement le Canada, et toutes les contrées du continent américain, sans nulle compensation, par l'effet de l'invasion plus ou moins prochaine des Etats-Unis; ou bien de conserver autant qu'elle possède, en recevant en échange pour compenser la cession du Bas-Canada, toute autre possession d'une valeur proportionnelle? La question une

fois réduite à cette expression, qui est la plus simple et la dernière, l'homme d'Etat le plus modeste ne peut ni ne doit hésiter un instant sur le choix qui reste à faire.

Le livre de M. Barthe est destiné, tant par sa valeur propre, que par les graves considérations qu'il soulève, à trouver un grand écho par delà l'Atlantique. Mais il appelle aussi les sérieuses méditations de l'Europe, spécialement de la France et de l'Angleterre, si les gouvernements de ces deux pays attachent quelque prix à leur bonne intelligence actuelle, prélude d'une alliance durable et solide qui, quoique non favorable à notre religion de prédilection, *à la réhabilitation et à la liberté de toutes les nationalités*, est cependant reconnue par eux comme éminemment nécessaire pour conjurer ensemble les grandes secousses qui tôt ou tard agiteront l'humanité dans le nouveau comme dans l'ancien monde.

ENRI DE CARONDEL.

Paris, 15 janvier 1856.

AVERTISSEMENT.

—

En livrant au public cette œuvre que je me suis efforcé, autant qu'il était en moi, de rendre aussi peu indigne que possible de ceux à qui elle s'adresse plus spécialement, je ne me dissimule pas, certes, la gravité de ses imperfections. Elles eussent été moins graves, et surtout moins nombreuses, sans les circonstances particulières qui ont pressé cette publication et qui ont à peine laissé à l'auteur deux mois de travail à y consacrer ; et encore est-elle arrivée trop tard pour répondre à l'objet qu'elle avait en vue. Mais trop avancée dans son exécution typographique pour pouvoir être retirée des mains de l'imprimeur en temps utile pour lui permettre d'en corriger la phraséologie, d'en châtier le style, et enfin d'en faire disparaître les fautes les plus vulgaires et les plus grossières : l'auteur sent le besoin impérieux de solliciter vivement l'indulgence du lecteur et du public français pour n'avoir pas à essuyer, peut-être, l'accusation de présomption et le ridicule qui en est la suite nécessaire. C'est surtout au sujet d'un certain nombre d'expressions qui, non-seulement manquent de caractère et de sanction académique, mais qui ne sont pas mêmes reçues en France, et sentent quelque peu le barbarisme; (bien qu'elles aient ailleurs une acception de nécessité nette et définie qui leur y a donné cours et comme droit de cité, faute de termes correspondants, et parce qu'il est impossible que l'idiome d'un pays, situé comme l'est le Canada français en Amérique, ne se frelate pas un peu au contact des deux races sans cesse en rapports) ; c'est surtout au sujet de ces expressions, que l'auteur sent le besoin d'implorer le pardon du lecteur. Peut-être même trouvera-t-on dans ce style un peu surchargé de ces anglicismes qui sont là-bas d'un emploi journalier et on pourrait dire nécessaire, même dans la meilleure compagnie, un motif de compatir au sort d'une population qui a eu tant de choses à défendre, en commençant par sa langue, avec si peu de

secours du dehors pour lui venir en aide. L'auteur doit reconnaître pourtant, sans fausse modestie, qu'il ne faut pas juger du talent d'écrire des Canadiens par le misérable échantillon qu'il offre dans ce volume que, dans d'autres conditions, il aurait pu lui-même rendre meilleur sous bien des rapports. Mais encore une fois, il n'a pas dépendu de lui qu'il en fût autrement. Les circonstances ne l'ont pas voulu, elles l'ont contrôlé.

Quand je commençai cet ouvrage, c'était avec l'intention de lui donner les formes d'une simple lettre à un honorable membre de l'Institut impérial, M. Jomard, qui m'avait prié de lui coucher par écrit certains renseignements qu'il importait de faire connaître sur le Canada avant de songer à appeler sur nous l'attention de l'illustre corps dont il est une des éminences. Mais le sujet m'entraînant, je ne pus résister aux pressantes suggestions de mon patriotisme, et peu à peu je cédai au désir d'étendre le cadre que je m'étais d'abord proposé. L'assemblée trimestrielle de l'Institut qui devait avoir lieu au commencement de cette nouvelle année, et à laquelle je destinais mon essai pour favoriser autant que je le pouvais la décision que j'en attendais au sujet de la proposition dont j'avais eu l'honneur de saisir l'éminente compagnie; cette circonstance ne me permettait pas de délibérer sur le parti qu'il me restait à prendre. Voilà à quoi est due l'obligation où je me trouve de supplier le lecteur de me tenir compte de ma bonne volonté sans trop me tenir rigueur de mon apparente présomption. Je n'ai pas la prétention de créer une langue, et j'ai assez la connaissance et le respect de la mienne pour avouer, en les regrettant, les blessures involontaires que j'ai pu être condamné à lui faire.

L'AUTEUR.

INTRODUCTION.

Je quittais le Canada le 15 de juin 1853, laissant un enfant de onze mois en ôtage de mon retour à ma famille, et les paroles qui vont suivre, pour gage de patriotisme à mon pays.

Une institution littéraire, la plus modeste de toutes, était venue m'apporter les adieux de mes concitoyens[1].

« Nous aurions cru manquer au plus important des devoirs, me disait-elle, en ne profitant pas de cette occasion pour rendre hommage au patriotisme désintéressé qui vous distingue d'une manière toute particulière, et pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre aimable famille, dans le voyage lointain que

[1] *Moniteur Canadien* du 19 mai 1853.

vous allez entreprendre, toutes les prospérités et le bonheur que la Providence accorde toujours aux hommes utiles à leur pays. »

Elle me pressait, par cette même adresse, de ne pas partir sans lui faire mes adieux personnels et d'une manière publique en venant prendre congé d'elle, et de ceux au nom desquels elle parlait, dans les salles même de ses séances.

Je fus touché de ce témoignage dont je n'ose employer ici les termes trop flatteurs même pour mon amour-propre ; mais des circonstances douloureuses me forcèrent de décliner son invitation. J'étais dans une situation d'âme qui ne cherchait pas le spectacle, mais l'intimité solitaire et le foyer de famille.

En revanche, je lui fis une réponse écrite plus sentie qu'éloquente, plus sincère qu'académique, et dans laquelle je lui disais :

« Et, Messieurs, si les adieux d'un absent ont quelque chose de la solennité, ils ont aussi la sincérité de ceux d'un mourant. »

« On acceptera donc, sans le suspecter, mon appel à l'union nationale, comme le dernier trait de mon testament politique : car qu'on n'oublie

pas que les peuples malheureux sont toujours divisés au profit de leurs maîtres; que c'est pour cela qu'ils succombent; et que cependant le salut d'un peuple menacé ou attaqué dans ses droits ou son intégrité nationale, gît d'abord dans l'union compacte et étroite de sa race; qu'il faut que ce peuple se respecte soi-même, s'il veut être honoré d'autrui; et que le premier enseignement de son école politique, comme la première condition de son existence sociale, doit être, *préservation de ses institutions, de sa langue et de ses lois.*

« La République de Saint-Marin, avec une poignée de citoyens unis, existe depuis des siècles, et fut respectée de Napoléon lui-même, ce grand briseur de nationalités continentales, comme l'image de la vertu publique et de la sincérité démocratique. »

« Et toi, ajoutais-je en finissant, jeunesse de mon pays, avec qui je suis en communauté d'idées et d'affections et dont je ne laisserai pas de suivre de loin les mouvements, les luttes et les progrès, tu sais que je ne te ferais pas défaut à l'heure du besoin, et que si je m'arrache du berceau natal, ce n'est pas pour te faire déshonneur là-bas, *mais pour t'élargir encore la carrière du succès, en pre-*

nant comme ton dîné, courageusement les devants. Je laisse entre tes mains cette race *apparemment si déshéritée dont les destins firent mon amour et longtemps mon espérance*, et à laquelle j'avais voulu témérairement apporter le secours de ma faible main. Plus heureuse que moi, tu restes avec l'espérance de tresser et ceindre ta propre couronne et d'ériger le trophée de ton propre triomphe sur l'autel de la patrie. Puisse donc l'avenir te confirmer dans tes patriotiques succès, et m'accorder, avant de mourir, l'accomplissement de ce premier des vœux de mon cœur! »

Il n'y avait pas longtemps que, dans une autre occasion, j'avais déjà dit à mes jeunes contemporains de l'Institut canadien, cette génération de l'avenir au Canada :

« Et toi, jeunesse canadienne, à qui j'appartiens encore par les liens du cœur et de la pensée, et par les aspirations à une commune destinée ; toi, dont je suis jaloux de partager les travaux, dont j'accepte avec joie, dont j'ambitionne plutôt le lot de revers et de succès, ne désirant rien que la solidarité dans ta bonne comme dans ta mauvaise fortune, jeunesse de l'Institut canadien, daigne accueillir mon frater-

nel conseil, après le solennel moment d'épreuve que tu viens de subir[1]. Si donc le destin vient te sourire après l'orage, et te rebâtir sur tes ruines en te faisant surgir de tes décombres, plus radieuse encore d'espérance et d'avenir, sous les yeux qu'offusquait ta présence ou qu'éblouissait ta lumière, songe à pardonner, car tu es assez grande pour être généreuse. Monte, vole assez haut dans les couches aériennes de l'air éthéré de l'intelligence et de la pensée, pour que du haut de cette atmosphère limpide et pure, tu n'ailles pas abaisser les yeux sur les basses régions où rampent les folles et impuissantes passions de l'envie pour leur disputer cet infime terrain, quand ton rôle à toi est de t'affranchir, de parcourir l'espace, et d'explorer l'étendue! Tes succès te vengeront! Mais si le sort t'affaissait sous ses coups, si la cendre dont ton sol est couvert, au lieu de le féconder, en avait détruit la sève, et qu'il dût demeurer jonché de débris et se dérober sous tes pas, redresse encore fièrement la tête, car souviens-toi qu'il n'est rien de noble comme celle d'un martyr ou d'un persécuté! Lutte encore d'a-

[1] L'Institut venait d'être détruit par un incendie.

mour, d'égalité et de fraternité, car c'est à ce signe que tu vaincras : — *In hoc signo vinces !* »

« Retrempe-toi comme l'or pur dans le creuset du malheur, et n'oublie pas, comme André Chénier, Gilbert ou Malfilâtre, de jeter encore en mourant un sourire d'espoir et d'amour à la liberté et à la patrie ! »

Le regard d'adieu que j'adressai plein de larmes aux plages canadiennes que, par un secret et involontaire pressentiment, je croyais revoir pour la dernière fois, était donc plein aussi de la suprême préoccupation qui avait fait le rêve de toute ma vie. Ce rêve que j'avais caressé avec la prédilection d'un premier amour, qui avait été l'âme et le but de toutes mes inspirations, que j'avais nourri comme une passion dans mon cœur, qui m'avait tourmenté en proportion de ce qu'il avait de vague et d'aventureux ; c'était pour sa réalisation que j'entreprenais de franchir l'Océan, en confiant aux vagues incertaines tout ce que j'avais de plus cher sur terre ; et comme il me sacrait à mes yeux d'un volontaire apostolat, je lui faisais, dès le début, le sacrifice de cette portion de moi-même que je quittais sur le sol natal, puisque tous les apostolats ont be-

soin de l'épreuve du sacrifice pour s'établir! Ce rêve incessant, cette préoccupation suprême, c'était de renouer le lien si violemment rompu qui jadis avait uni l'enfant à la mère, le Canada à la France. L'idée d'embrasser enfin bientôt ce sol de France, la pensée de la voir de mes yeux cette terre lointaine qui était au fond de toutes les histoires que mon aïeule m'avait racontées en m'endormant sur ses genoux, avec l'accent qui me laissait comprendre, à moi enfant, que nous n'étions qu'une famille d'exilés de ce côté de la mer; cela, dis-je, me causait un véritable transport. J'aurais bien de la peine à démêler l'espèce de sentiment qui dominait tous les autres au milieu des émotions confuses qui m'agitaient; mais je ne puis mieux le définir que par celui qu'on éprouve à l'idée de retrouver une mère qu'on n'avait plus revue, depuis que le sort impitoyable vous avait arraché de ses bras au sein même de l'allaitement, et dont on vous annonce soudain l'apparition, quand il ne vous en reste déjà plus que la mémoire du cœur. C'était quelque chose de ce vague et mystérieux sentiment-là qui se réveillait dans mon âme, bouleversait tous mes sens et précipitait mon sang vers mon

cœur, comme il m'advint la première fois que l'on m'annonça celle qui m'avait donné le jour, et que je n'avais plus revue depuis la première enfance : il reflua si fort, ce jour-là, que je crus qu'il me rompait la poitrine ! L'idée d'une mère, affaiblie par une si longue absence, venait de produire, par cette soudaine révélation de la présence maternelle dans mon imagination, je ne sais plus quel vague mystérieux dont le charme secret m'inondait d'une de ces sensations de bonheur qu'on ne goûte pas deux fois en sa vie ! Tous les souvenirs de mon berceau s'évoquaient autour de moi, et je retrouvais une à une toutes les caresses de la main adorée qui avait été la providence de ce berceau d'osier dans lequel j'aurais voulu me replacer pour entendre encore ma vieille aïeule soupirer ses patriotiques ennuis de la patrie, depuis surtout que le nom de Nouvelle-France avait cessé de faire illusion au sentiment de l'absence !

J'ai retracé ces circonstances, parce qu'elles donnent la clef de ces sentiments que faisait naître en moi la pensée seule de revoir la France.

Que ceux donc qui croient que le fait d'être passés à une puissance étrangère, qui nous a moins

adoptés que tolérés, soit une cause d'oubli pour nous de ce qui fut notre mère autrefois, se détrompent. Ce sentiment d'amour national couve au fond de chaque âme, brûle dans tous les cœurs canadiens; et plus la sympathie est comprimée et plus elle éclate chaque fois que l'événement en provoque la manifestation.

Il n'y a que quelques mois encore que Québec voyait ériger sur les plaines d'Abraham, où succomba valeureusement Montcalm, un mausolée aux mânes des preux qui tombèrent héroïquement à ses côtés et dont on venait de faire la patriotique translation à l'ombre de nos étendards religieux et de nos emblèmes nationaux. Tous les cœurs s'étaient associés à ce pieux hommage rendu au courage malheureux, et à l'acquit de cette dette patriotique et nationale.

Et la France ne sait pas cela. Non!... Et la France est la *seule* des nations européennes qui n'ait pas un consul là, où près d'un million des siens vivent de son souvenir, de sa littérature, de ses lois, de sa religion, de sa pensée !

Voilà ce que je me disais, à part moi, en partant. Voilà ce que je me répétais dans le silence et le se-

cret du cœur, une fois à Paris, en cherchant un peu d'ombrage à mon front brûlant sous ces massifs d'arbres des Tuileries dont les vastes arceaux de tilleuls et de marronniers me font l'effet de tunnels de verdure, quand vers un bout je plonge le regard jusqu'à l'Arc de triomphe de l'Etoile, ou que, fasciné par la place de la Concorde, je rafraîchis la pensée qui m'obsède dans ces fontaines jaillissantes dont le murmure me plaît autant que leur poussière d'eau fait de bien à mon sang en ébullition !

C'était donc cette pensée de réveiller les souvenirs et l'ancienne affection de la France pour le Canada qui me poursuivait sans cesse. Partout elle m'obsédait sans relâche. Soit que j'allasse chercher les solitudes trop aristocratiques de Neuilly, de Boulogne, d'Auteuil ou de Passy; soit que je voulusse me laisser emporter quelque peu au tourbillon de Paris ; toujours cette pensée était là, avec ses séductions, ses prestiges et ses entraînements. Je ne pouvais pas même songer à en ajourner l'exécution, et le besoin de réduire en système les idées vagues qui m'agitaient n'admettait pas de distraction au projet dont j'avais la tête pleine,

mais auquel il manquait la clef de voûte de l'édifice.

Renouer le Canada à la France par des liens d'intérêt commun, créer entre les deux des rapports utiles à l'un, profitables à l'autre, et honorables à tous les deux, et rendre ces liaisons permanentes et indestructibles, les mettre à l'abri des fluctuations et des péripéties du temps, en les soustrayant à l'action désastreuse ou du moins toujours précaire de la politique, tel était l'objet que j'avais en contemplation. Mais par quel moyen opérer ce désirable résultat? Où trouver l'instrument propre à l'effectuer? A quelles portes frapper? A qui s'ouvrir de mon projet? Comment se faire bien comprendre de la multitude d'esprits d'élite et de cœurs généreux que féconde le soleil de Paris, mais que les entraînements de sa vie dévorante détournent des plus heureuses pensées qui ne sont pas les leurs, ou rendent égoïstes, faute d'avoir le temps de vous prêter l'oreille? Et puis, quel temps que celui de la guerre d'Orient, pour risquer d'éveiller de délicates susceptibilités en parlant d'évoquer les sympathies de la France en faveur du Canada, en présence de l'alliance anglo-française; sans compter

la mort portant aveuglément ses coups partout, l'épidémie moissonnant soudain les hommes sur lesquels je comptais le plus. J'avoue que j'eus bien des instants de perplexités et que ce fut pour moi une véritable crise à passer que cette succession d'épreuves et de contrariétés. Jamais cependant un moment de découragement ne me traversa le cœur sur le sort de l'idée fixe que j'avais dans l'esprit. Je me disais : les bergers ont trouvé le Messie parce qu'ils ont suivi l'étoile qu'ils avaient devant les yeux, ne perdons pas de vue la nôtre. Seulement, je doutai de l'heure où la main que je voulais mettre à l'œuvre se présenterait, où la Providence, me trouvant assez éprouvé, me permettrait enfin de la toucher. J'errais chaque jour, au gré de ma fantaisie, sur l'asphalte du boulevard, où je méditais, en perdant mes pas dans les Champs-Elysées, le moyen d'originer mon œuvre par l'intervention des corps savants de Paris, quand je crus voir cette main, après laquelle je soupirais si ardemment, tomber inopinément dans la mienne, le jour que j'eus le bonheur de la serrer à l'ombre des grands sycomores du Château de La Tour, à Passy, où je songeais solitairement à l'exécution du projet si

CHATEAU DE LA TOUR A PASSY

Un monsieur, blanchi par l'âge, accompagné de deux dames, se présente au château, en quête d'une habitation pour l'été ; le concierge lui fait faire le tour du domaine et du bosquet qui l'ombrage. Nous nous croisons dans une de ces allées perdues où ma pensée méditative m'isolait avec mes deux enfants qui jouaient à pigeon-vole sous le regard paternel.

gros de résultats qui absorbait toute ma pensée.

Un Monsieur, blanchi par l'âge, accompagné de deux dames, se présente au château, en quête d'une habitation pour l'été. Le concierge lui fait faire le tour du domaine et du bosquet qui l'ombrage. Nous nous croisons dans une de ces allées perdues où ma pensée méditative m'isolait avec mes enfants qui jouaient à pigeon-vole sous le regard paternel. Nous nous saluons en échangeant quelques mots de bienveillante civilité. Mon accent quelque peu étranger le frappe, et mes enfants, folâtres et rieurs, quittant la pelouse pour se précipiter naïvement entre ses bras, achèvent de piquer sa curiosité. Il les interroge. Son accent de bonté, son air modeste, l'urbanité de ses manières m'enhardissent à lier conversation avec lui. Ses compagnes, pendant ce temps-là, entretenaient l'hôtesse du château, qui leur faisait valoir le charme et la magnificence de la localité. Il me quitte, après avoir été assez longtemps avec moi, toutefois, pour apprendre que je suis Canadien et me faire pressentir qu'il appartient à un ordre social élevé. Je devinai facilement un savant, je soupçonnai même un

Académicien. Quelque chose me disait, en le reconduisant vers la barrière, que la Providence me l'avait envoyé, que j'en tirerais parti dans l'intérêt de mon idée ; et de ce moment-là, la pensée ne me quitta plus de profiter librement des offres bienveillantes qu'il me fit en prenant congé de nous ; je dis nous, parce que mes enfants n'avaient pas cessé de le suivre à la piste et de lui faire toutes sortes de mignardises auxquelles il avait la bonté de répondre par des sourires et des caresses qui les lui avaient bientôt familiarisés. Les enfants ont un singulier flair pour la bienveillance ; ils ont bientôt découvert, dans la naïveté de leur cœur, à qui leur innocence peut plaire, et dès lors ils ne tardent pas à se livrer. On dirait qu'ils ont l'instinct des bons cœurs. Dans ce cas-ci, du moins, cet instinct ne les trompa pas ; la suite en témoignera. Il partit, non sans m'inviter à l'aller voir, en m'annonçant qu'il me ferait l'honneur de me prévenir. Comment n'être pas touché d'un pareil procédé? J'avoue que j'éprouvai pour l'homme qui m'avait prévenu si avantageusement de lui, un penchant d'estime et de vénération qui n'a fait que se fortifier depuis que cette connaissance est devenue une intimité.

Mais le moyen d'utiliser cette providentielle apparition ? Toute la question était là ; je sentais que mon succès en dépendait. Mais le vague de mon projet, qui ne s'était pas encore bien systématisé dans ma tête, m'empêchait de savoir bien comment débuter, quel ressort faire jouer pour ne pas me heurter à des préjugés en voulant le dessiner aux yeux des autres avec des traits peut-être trop larges ou trop peu saisissants. Si j'allais éveiller les chatouilleuses susceptibilités dont je parlais tantôt, je compromettais peut-être sans retour l'alliance que je voulais effectuer dans un intérêt de nationalité autant que d'avancement intellectuel, c'est-à-dire pour le salut même de ma race si dramatiquement située dans l'Amérique du Nord ! Si j'allais me fermer la porte aux sympathies en voulant trop les solliciter ! Et pourtant, comment appeler le secours sans montrer le danger ? Le malheur d'ignorer le terrain sur lequel j'étais, me faisait une situation bien problématique. Sans doute je ne songeais pas à demander à la France des canons et des vaisseaux pour reprendre son ancienne colonie à ses alliés d'aujourd'hui. Du reste, on me permettra de profiter de l'occasion pour le dire :

l'Europe ne doit plus songer à se faire des colonies, mais des alliances en Amérique. Le temps est passé où un peuple doit être la propriété d'un autre peuple. Mais ce que je voulais, c'était l'honneur, la perpétuité de la langue, de la littérature et du nom français dans le Nouveau-Monde.

Ce que je rêvais, c'était la préservation de la nouvelle France dans sa physionomie nationale, dans son existence sociale, dans ce qui la fait un type original par delà l'Atlantique, au milieu des races en fusion qui s'y disputent non pas l'espace, le temps n'est pas encore venu pour cela, mais le droit de coexistence les unes à côté des autres contre celles qui se croient de force à être exclusives et qui veulent l'homogénéité *per fas aut nefas;* sans se mettre en peine des sacrifices que cette ambition d'égoïste fusion doit imposer aux autres populations qui ont grandi dans le respect d'elles-mêmes, dans l'amour de leurs traditions, dans le souvenir de leurs ancêtres et le culte de leur mère-patrie. Ce que je désirais du plus profond du cœur enfin, c'était qu'il y eût un Canada français assez fort, assez développé déjà, pour qu'il ne puisse plus disparaître sans qu'un siècle de martyre ne vienne

le broyer dans le brutal creuset de l'impitoyable politique. Et je me disais : Si la France, avec ses corps savants, avec sa cohorte de littérateurs, avec sa pléiade d'artistes, avec son cortége de lumières, avec ses sources vives d'instruction , avec sa merveilleuse faculté de propagande et son mouvement d'idées incessant, voulait sérieusement ouvrir ses écluses d'émancipation intellectuelle aux populations du Nouveau-Monde, qui sont issues de son sein, et qui sont restées avec leur intégrité originelle : que ne ferait-elle pas pour l'avenir de mon pays avec les éléments vigoureux qu'il a, aujourd'hui surtout, que la vapeur l'a mis à dix jours de distance, et que son commerce peut entrer librement dans les eaux du Saint-Laurent en concurrence avec celui que protégent tous les autres pavillons de l'Europe et du monde. Je me disais : La France voit ses enfants courir les terres arrosées par le Pacifique et affronter les climats brûlants des tropiques, pour ramasser les pépites qu'il leur faut disputer à des tribus antrhopophages, pendant que l'or abonde aux portes de Québec, et que, comme me l'écrivait un ami il n'y a pas longtemps, *on peut se rendre en carrosse à ces mines encore inex-*

plorées; pendant, disais-je, que nous avons des vallées fécondes et restées improductives, comme celle du Saguenay, par exemple, où les bras ont manqué si longtemps et ne font encore que de commencer à attaquer ses vastes forêts arrosées par un des plus beaux fleuves du monde; des montagnes boisées des plus magnifiques bois propres à la construction, des étendues de terres en friche et en jachère que l'art méthodique de l'agriculteur européen rendrait à une fertilité inépuisable; avec une civilisation toute faite enfin, un ciel qui n'a rien de moins serein que celui de la France elle-même, et des cités françaises, oui françaises, quoi qu'on en dise, comme le sont Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, etc. Et en me disant cela, je me persuadais qu'il était dans les vues de la Providence que cet état de choses fût révélé au profit d'une nouvelle alliance entre la mère et la fille que l'Océan sépare, mais que tant de liens tiennent unies, à commencer par celui du sang!

Mais il est temps de revenir à ma providentielle visite de tantôt. Que de rêves heureux je bâtis sur la vision que j'avais eue dans le jardin de mon habitation à Passy! Pendant plusieurs jours, je me flattai

de voir un nouvel hôte venir s'abriter sous le même toît, et m'apporter, par sa seule présence, un gage de succès à mon idée de prédilection. Ç'avait été un des bonheurs de ma vie d'avoir été lié de tout temps avec des vieillards formés dans le moule de celui que j'avais sous les yeux, de goûter les conseils de leur sagesse et de profiter de leur expérience. Le soir est si serein chez les vieillards que les orages de la vie n'ont pas flétris et envenimés contre leur siècle! Ceux que j'avais connus étaient de cette trempe-là. Tous, ils avaient eu cependant beaucoup à souffrir de leurs contemporains : l'injustice humaine et l'ingratitude même, ce vice affreux qui fait tant de mal aux âmes les mieux faites, aux cœurs les plus indulgents et les plus miséricordieux, avait durement froissé, même profondément labouré les leurs, mais sans y déposer cette amertume qui détruit le germe de bonheur qui est le fruit de la tranquillité de conscience ; sans déranger cette égalité d'âme, cet équilibre de sentiments si nécessaire surtout à l'approche de la tombe!

Mais j'avais trop compté sur les calculs du désir, trop espéré de l'imprévu ; je m'étais trop promis des merveilles de la coïncidence, en faisant un

si grand fonds sur celle de la précieuse connaissance que j'avais faite, avec les suites nécessaires et immédiates que je lui attribuais dans le secret de mes vœux. Les choses n'allèrent pas d'un train tout à fait aussi miraculeux que je m'étais plu à l'imaginer dans l'ivresse de mon espérance. La belle forêt de Montmorency eut la préférence sur Passy dans la détermination de ma nouvelle connaissance, et je dus me résigner, en apprenant cette contrariante nouvelle de la bouche même de mon hôtesse, à attendre d'un autre concours de circonstances, sur lequel je comptais toujours avec une sorte d'infaillibilité superstitieuse, l'occasion, en renouant cette connaissance, d'effectuer enfin ce que j'avais en vue. Aussi bien, je méditais depuis longtemps d'aller visiter l'ermitage de Rousseau à Montmorency, et je m'apprêtais à accomplir ce pieux pèlerinage à la retraite d'un homme qui avait eu le double sacre du malheur et du génie, quand on vint me remettre la carte de M. Monmerqué Desrochais, conseiller-doyen à la Cour d'appel, membre de l'Institut de France, qui était venu m'honorer de sa visite à l'heure même où j'étais allé en famille faire une course au bois de Boulogne, où l'on commençait ces

prodigieux travaux qui viennent, comme par un coup de baguette de nécromancien, d'y faire sourdre une rivière accidentée d'îlots et de lacs empoissonnés, capable d'exciter la jalousie de la Seine, si orgueilleuse et si riante avant l'existence de sa perfide rivale. Je n'osai pas murmurer d'avoir manqué l'occasion si belle, parce que je me promettais bien de pouvoir racheter bientôt l'effet passager de ce nouveau désappointement. Cette visite me préparait les voies en aplanissant bien des difficultés que je m'étais créées, tant que je m'étais cru dans l'obligation de prendre l'initiative. J'allai donc, par un de ces jours d'été, où la nature rayonne comme une fiancée dans les apprêts de l'hymen, voir cette charmante vallée de Montmorency, et me reposer un peu à l'ombre de ces charmilles qui avaient si souvent rafraîchi le front brûlant de l'extatique Jean-Jacques, qui semble avoir laissé sa trace partout où il a promené ses pas. Ce n'est ni le lieu ni l'heure de traduire ici les impressions qui naquirent en moi pendant ma visite à l'Ermitage. Je m'arrachai de ce paysage enchanté et si peuplé de touchants souvenirs, pour courir porter en personne l'hommage de mon respect à M. de

Monmerqué. Que le lecteur ne s'impatiente pas si je lui prépare une nouvelle déception. A Pontoise, me répondit le concierge, auquel j'avais demandé le maître de la maison ; parti d'hier, monsieur, pour Pontoise, et pour quelques jours. — Pour le coup, j'avoue que je fus un peu étourdi de ma déconvenue Je commençai presque à me croire dupe de quelque hallucination. J'avais bien été chargé de lettres pour Paris ; je m'étais bien déjà même formé un certain cercle de relations très-appréciables au point de vue social et littéraire même. Je m'étais abouché avec des savants en retraite, avec des poëtes qui dérobaient leur gloire au monde et fermaient leur porte à tout ce qui n'était pas de leur temps, avec des écrivains qui avaient laissé la carrière militante et se contentaient de maugréer contre l'époque, sans vouloir accepter d'armistice avec des hommes placés à différents degrés dans les régions officielles, ou en lutte d'opinion avec les partisans du nouveau régime. Je ne trouvais pas précisément là les matériaux qui convenaient à mon œuvre, et j'étais gros de ma conception à un point que, pour moi, les grands événements qui se passaient en Orient me détournaient à peine la pensée

du but que je voulais réaliser. On conviendra qu'une telle constance de résolution méritait bien quelque succès. J'étais revenu à Paris l'esprit un peu chagrin de ne pas trouver parmi les noms de mes connaissances, que je repassais un à un dans ma mémoire, l'instrument qui me parût propre à me seconder d'une manière efficace, ou à coopérer sérieusement à mon malencontreux projet d'établissement de relations étroites entre la France et nous, mais dont je ne renonçais pourtant pas à jeter les bases, quel que fût mon isolement apparent dès le début. Je rentrai le cœur un peu serré, mais en me répétant cette phrase de collége qui faisait le texte de presque tous nos pensums : *Labor improbus omnia vincit.* Je ne sortirai pas de Paris, me disais-je, sans faire prendre racine à mon dessein quelque part ; je l'implanterai quand même. Mon pays vaut bien la peine que j'essuie quelques tourments pour lui payer la dette de mon patriotisme.

A quelques jours de là, je fus assez heureux une fois encore pour retrouver M. de Monmerqué en tête à tête au château de La Tour. L'occasion amena naturellement une explication sur ce qui m'avait amené en France avec ma jeune famille. Je ne dé-

guisai rien ; je révélai avec tous les ménagements nécessaires la raison majeure qui m'y avait appelé ; je retraçai succinctement le tableau de notre situation, et j'eus le bonheur d'intéresser assez mon interlocuteur pour lui donner le désir de connaître un peu plus en détail les choses dont je venais de lui faire part ; et quand il se retira cette fois, ce fut avec la demande de sa part, et la promesse de la mienne, de lui coucher par écrit le narré que je venais d'avoir l'honneur de lui faire. Je le priai d'accepter un livre de littérature canadienne, le seul que j'eusse sous la main ; et en retour, il m'envoya, quelques jours après, quelques-unes de ses propres publications auxquelles madame de Monmerqué eut la gracieuseté d'ajouter celles qui lui avaient fait décerner à elle-même le grand prix Gobert par l'Institut, dans une solennité académique. De ce jour-là, la connaissance fut faite, et de mon côté, je la cultivai avec toute l'ardeur que l'on doit naturellement supposer. La suite dira avec quel profit pour moi et pour le succès de mon entreprise. Je développai dans chacune de nos entrevues mon idée dominante. Elle parut présenter d'abord bien des difficultés pratiques imprévues. Je

tirai bon augure de toutes les objections que je résolvais une à une, parce qu'elles me fournissaient l'occasion d'éclaircir peu à peu mon projet et de mûrir le plan d'opération que j'avais conçu. Enfin, quand je crus le moment arrivé de pouvoir aborder le sujet de front et d'entrer dans le vif de la question, je résolus d'adresser à M. de Monmerqué une lettre où je lui révélais toute mon âme avec la situation de mon pays, en le priant d'en faire part à un journaliste de ses amis, pour tenter de m'acquérir l'appui de la presse et de populariser, par là, la chose que j'avais en vue [1].

La guerre d'Orient commençait à prendre ses proportions sérieuses, et la polémique guerroyante envahissait le journalisme à l'exclusion de tout autre sujet un peu grave et qui demandât quelque considération. Le moyen d'attirer l'attention sur le Canada en face de la suprême question d'Orient qui prenait ses revanches des quarante années de paix pendant lesquelles l'attention du monde s'était tournée vers les carrières de l'industrie en intronisant le positivisme sur les ruines de l'au-

[1] Voir cette lettre aux pièces justificatives à la fin du volume.

tel renversé de Mars. Le moment était peu propre aux effusions de sentiments en faveur de ce pauvre Canada si ignoré en France, si oublié du moins, lui, *laissé comme une épave sur un point si reculé du globe*, pour parler le langage de l'Institut canadien dans son cri d'appel à l'Institut de France. M. Armand Bertin, directeur du *Journal des Débats*, avait cependant promis un coin de ses colonnes à l'apparition de ma lettre dont il avait patriotiquement saisi le but. On sait le sort prématuré qu'eut cet homme adoré qui disparut soudain de son fauteuil éditorial en laissant un si grand deuil et un si grand vide dans la presse dont il élevait le ministère à la hauteur d'un sacerdoce. Une lettre que je tenais de M. Béranger pour la rédaction du *Siècle* n'eut pas plus de succès. La question d'Orient était toujours là, se dressant impitoyable devant moi, et faisant violence aux journalistes qui me congédiaient avec une civilité fébrile dont ils ne pouvaient se défendre au milieu de l'extrême agitation du moment. Je fus forcé de publier, pour mon compte, et sous forme de brochure, cette malencontreuse lettre qui fut la clef de tout ce qui s'est fait depuis lors, et que l'appen-

dice de ce volume dira en faisant l'histoire des pièces justificatives sur lesquelles il est fondé. Au moins suis-je autorisé à dire, par anticipation, qu'aujourd'hui, avec le chemin qu'il a fait, mon projet ne demande plus que le dernier assentiment des hommes de bonne volonté pour recevoir sa complète et définitive exécution. Qu'on me permette donc d'appeler une dernière fois l'attention des amis du Canada au dernier cri que je leur fais.

L'Angleterre nous ayant, en 1840, imposé le régime de l'union des deux Canadas, et corrompu nos chefs pour le leur faire accepter ; la jeunesse s'alarma sur l'avenir de notre origine, et comprit que la seule force d'inertie serait une opposition stérile d'abord, et désastreuse ensuite de nos intérêts nationaux. Pour paralyser, autant qu'il était en elle, ce mouvement de dénationalisation systématique que la marâtre, au mépris des traités, et avec la feintise hypocrite qu'elle travaillait, par là, dans l'intérêt des générations à venir, ne prenait plus la peine de déguiser ; elle songea sérieusement à mettre un frein à *cet organe de succion* qui s'attaquait au fondement même de notre état de société, en commençant par saper nos institutions dans ce

qu'elles avaient de plus vital, la langue du peuple, qu'elle proscrivit législativement comme judiciairement. Malheureusement, quelques années plus tard, la guerre civile ayant éclaté, la torche incendiaire vint au secours du machiavélisme politique pour aider à cette proscription légale. L'hôtel du Parlement fut livré aux flammes par une bande de forcenés sans frein et sans aveu, et la première bibliothèque du Nouveau-Monde, celle qui devait alimenter chez nous le goût de la littérature et des sciences, et être la fontaine vive où nous pouvions puiser des forces de résistance à la manie anglomane qui voulait se substituer à l'inébranlable attachement des Canadiens à leur idiôme; cette riche collection de chefs-d'œuvre, dans tous les genres, fut réduite en cendres pendant une nuit néfaste. Les vandales dansèrent comme des bacchantes échevelées au milieu d'une orgie autour de ce noble édifice en flammes, pendant que nous étions réduits à assister, le cœur serré et l'œil morne, à cette fête de saturnales où des hurleurs en guenilles faisaient un feu de joie de ce qui avait été notre orgueil et notre espérance ! Cette bibliothèque enrichie de l'Album d'Audubon, qui était à la fois un musée

d'antiques et un cabinet d'histoire naturelle sur planches, eût fait l'orgueil d'une cité européenne, par le vaste assemblage de matériaux et la prodigieuse variété d'ouvrages qu'elle contenait dans tous les ordres de sciences; elle était le dépôt de tout ce que le pays avait pu se procurer de ressources scientifiques, acquises à grands frais, et que l'origine française était fière de montrer comme le luxe de son intelligence. Une galerie de tableaux du plus grand mérite, et qui avait à nos yeux la double valeur de l'art indigène et de l'histoire nationale, puisqu'ils étaient l'œuvre de nos meilleurs artistes couronnés dans les écoles de Rome, dont ils sortaient, et la représentation de ce que nous comptions de plus glorieux parmi les hommes qui avaient été l'honneur de notre race, l'ornement de notre magistrature parlementaire, et qui restaient historiques par les services qu'ils avaient rendus à leur pays; toutes ces richesses, toutes ces valeurs sans prix pour nous, après quelques heures d'une sauvage conflagration, ne furent plus qu'un monceau de cendres et de décombres, l'anéantissement même de ce qu'il y avait de plus élevé dans le souvenir et de plus cher dans le cœur canadien. Cette bibliothè-

que fut cependant rétablie, à force de sacrifices, au moyen d'un budget déjà obéré, et pour comble de malheur, à peine venait-on de réparer le premier désastre, qu'un nouvel incendie, cette fois apparemment le fruit d'un déplorable accident, dévora, pour la seconde fois, cette inappréciable ressource de notre origine si sévèrement éprouvée.

La jeunesse donc, en présence de cette calamité nationale, et sous le coup de la législation anglaise, se demanda avec inquiétude si elle devait tranquillement courber le front devant son abaissement, ou si ce n'était pas plutôt l'heure de relever fièrement la tête devant la menace du martyre national qui s'apprêtait pour elle. Nous ne faisions que de sortir fraîchement encore de l'époque dramatique de 1837, pendant laquelle l'échafaud avait immolé et l'exil décimé la fleur de notre population ; et le sang des nôtres était encore chaud dans la mémoire de chacun de nous, moins pourtant de ceux qui léchaient la main qui leur prodiguait l'or et les oripeaux, en retour du trafic auquel ils consentaient, à cette condition, de ce sang de leurs frères sacrifiés. Il en est de ceux-là qui pour

l'avoir ainsi renié, ont été anoblis depuis lors [1], ce qui consommera leur opprobre auprès de l'histoire, qui sait bien que faire de ces parchemins rougis dans le sang fraternel pour leur servir en vain d'écran contre les malédictions populaires. Son tribunal incorruptible a d'autres arrêts à rendre contre la mémoire des traîtres, fussent-ils des demi-dieux aux yeux des chauvins d'aujourd'hui, et ils n'échapperont pas à l'œil de cette postérité pour laquelle ils professent aujourd'hui si peu de souci, si même ils réussissent à se soustraire à la réprobation de leurs contemporains dont les yeux se dessillent.

L'Institut Canadien, corps littéraire, mais national avant tout, fut créé dans un mouvement spontané d'enthousiasme pour opposer une digue au torrent qui menaçait de tout submerger. C'étaient de jeunes hommes sortis de tous les rangs de la société, qui, combinant toutes leurs ressources, fondèrent un modeste Cénacle pour y brûler la lampe du patriotisme devant le symbole de la foi nationale, et qui juraient de l'alimenter de la sueur de

[1] M. L. H. La Fontaine, le chef de ces patriotes de nouvel aloi, vient d'être fait *baronnet anglais*.

leurs fronts et du souffle de leur âme. Guttenberg et Jean Faust avaient découvert le secret de stéréotyper la pensée humaine par des signes indestructibles; l'Institut canadien n'oublia pas que la presse devait être l'instrument de son propre salut, et le journal l'*Avenir* fut fondé. Pendant des années cette association entourée d'obstacles, mais ne consentant au prix d'aucune séduction à entrer dans le camp des parvenus, accepta joyeusement la lutte de tous les jours, et se maintint héroïquement sur la brèche, sous les yeux de Dieu et du peuple qui tressaillaient de son courage! Elle savait bien que ce n'était pas dans le camp des vaincus qu'il fallait aller pour cueillir les bénéfices de la lutte : et l'avenir était à elle.

Elle a grandi depuis lors, elle s'est développée, à l'étonnement de ses ennemis même, jusqu'au point de séduire les tièdes et d'entraîner dans son camp les déserteurs qui avaient cru d'abord qu'il n'était pas impossible d'embaucher aussi la plupart de ses adeptes. Aujourd'hui, après dix années d'existence, l'Institut canadien est devenu l'âme du pays, le fournisseur du Parlement provincial, voire même de l'administration coloniale qui lui écherra tout

entière quelque jour ; et l'élément français, grâce à son énergie, à son intelligence et à son incorruptible fermeté, est plus vivace que jamais. Cette société a sa charte, ses statuts, ses chaires, ses journaux, son hôtel, son ascendant suprême sur la génération contemporaine, et son avenir assuré.

Voilà ce qu'a pu faire une poignée de jeunes hommes, avec sa seule force de volonté.

Le Gouvernement même rend hommage à son intégrité et à son patriotisme. Le peuple choisit, dans son sein, ses députés à la législature, lui confie ses intérêts politiques et nationaux ; et il ne tient qu'à elle de s'asseoir à la table des conseils de l'État, pour y veiller à la sécurité publique et à l'avenir de notre population.

Puisse cette table-là ne pas devenir un jour l'écueil le plus redoutable de ce boulevard de notre nationalité !

Il ne faut pas se dissimuler pourtant que sa responsabilité est immense, son labeur ardu, et ses ressources limitées, en présence de la tâche herculéenne qui lui est imposée. Elle ne se déguise pas le besoin qu'elle a de l'appui moral du dehors, et elle soupire après le regard de la France pour y

lire un signe d'encouragement. La France pourrait-elle lui refuser son sourire d'approbation? Tout ce qu'elle rêve, c'est le maintien d'elle-même, comme Dieu l'a faite, sans chercher à faire obstacle au développement d'aucune race rivale; ne demandant que la place qui lui est due au soleil, l'égalité de droits et de devoirs, et le bonheur de continuer à rendre son culte à la littérature qu'elle adore, à ses affections traditionnelles pour tout ce que la France lui a légué, en l'établissant sur cette terre qu'elle aime et qu'ont fécondée ses pères. C'est cette piété nationale, cet attachement aux choses sacrées de son histoire qu'elle demande à tous les amis des sciences, des arts et des lettres, de favoriser, non-seulement de leurs vœux et de leurs sympathies morales, mais de leur concours et de leur coopération efficace, en lui tendant la main, non pas de la politique, mais de la science, pour l'aider à accomplir son rôle de pacifique émancipation.

C'est dans cette unique vue que j'ai, pour ma part, dans ma lettre à M. de Monmerqué, proposé son affiliation aux corps savants et lettrés de France; que je les ai humblement sollicités de verser dans

son sein un peu de ce luxe surabondant qui contribuerait tant à ennoblir et à encourager la jeune génération canadienne, qui ne fait pas déshonneur au nom français, en Amérique ; et qui, avec un pareil appui, pour lequel l'Angleterre elle-même ne manifeste plus la moindre répugnance, puisqu'elle en est revenue à comprendre que c'est la race française qui est le boulevard véritable de ses possessions de l'Amérique du Nord ; et qui, dis-je, avec un pareil appui, serait destinée à perpétuer le nom français dans le Nouveau-Monde, à y maintenir un débouché pour la plus noble de ses productions, celle de son intelligence ; sans oublier celle de son industrie matérielle et manufacturière.

Aurai-je le bonheur de voir se réaliser les vues de mon patriotisme ? Le lecteur des documents qui sont dans ce volume conviendra, je pense, que j'ai quelque droit de l'espérer, j'oserais dire d'y prétendre, d'après tout ce qu'on a bien voulu dire et faire déjà. Quand on ne demande que le concours des hommes de bonne volonté, quand on n'en appelle qu'aux voies et moyens de la science, quand la mission qu'on a n'en est qu'une de progrès rationnel et d'avancement intellectuel : le but est trop

sacré, les fins sont trop saintes, pour que la voix qui apporte ces vœux ne fasse pas écho en France, où tout ce qui porte ce cachet touche et séduit.

Et c'est à la France, après Dieu, qu'il appartient de nous sauver !

DE MONMERQUÉ-DESROCHAIS

Conseiller-doyen à la Cour d'appel, membre de l'Institut.

PREMIÈRE PARTIE.

COUP-D'OEIL HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LE CANADA

DEPUIS LA CONQUÊTE.

EXPOSÉ A LA FRANCE.

Ici se présente une grave question : Quelle est la situation réelle de la race française en Amérique, et son avenir est-il assez assuré, sur la terre du Nouveau-Monde, pour que ce soit un devoir sacré pour la France de ne pas lui refuser tout ce que peut comporter d'action sa sympathie nationale, sans mettre en question la loyauté de ses rapports de puissance à puissance avec celle qui a pris sa place, depuis le traité de paix de 1763?

Cette question en est une de salut pour nous, Canadiens-Français, qui mettons quelque orgueil à nous croire les seuls destinés à faire vivre le souvenir, et régner le nom de la France, au milieu de ces immenses régions, dont le génie de Christophe Colomb révéla l'existence il y a quatre siècles, en dépit de l'autorité sainte qui voulait traiter sa dé-

couverte comme elle avait déjà traité celle de Galilée, dans un autre ordre d'idées. Oui, nous le croyons à l'égal d'un dogme : le Bas-Canada, en cessant de s'appeler la Nouvelle-France, dans le dictionnaire de la politique, n'a pas, pour cela, renoncé au rôle de fixer perpétuellement l'image de sa mère-patrie d'origine au milieu de la fusion de races qui s'opère en Amérique. Il se croit, au contraire, l'élément providentiel appelé à conserver et à développer toujours le germe que la France a déposé dans le sein du Nouveau-Monde, alors qu'il fallait du généreux sang de martyr pour l'arroser, et celui de la noblesse même pour le disputer aux tribus fauves qui pourchassaient ces immortels aventuriers que Jacques Cartier avait entraînés à sa suite, comme les héroïques pionniers de la civilisation chrétienne que Lallemant et Brébeuf inauguraient sur les bûchers des Iroquois, ou dans les buissons ardents des Algonquins et des Hurons.

Mais pour bien apprécier et élucider cette question, il est deux choses à faire : 1° démontrer, par un précis de notre histoire, quel a été notre progrès; 2° établir, par notre position géographique et sociale, quelles sont les forces de notre vitalité. Ce sont là deux considérations qu'il importe de développer, et sur lesquelles je vais essayer de m'appesantir quelque peu. Mais j'ai besoin de faire précéder cet aperçu historique de quelques observations propres

à mieux mettre en lumière les données statistiques auxquelles elles serviront comme de préface : car, pour bien rendre justice à notre population franco-canadienne, il est nécessaire de faire voir sous quelles conditions désavantageuses elle a eu à labourer sa route, à côté de la population rivale, traitée en Benjamin par sa métropole ; pendant que l'autre était liée par ses frères, comme Joseph, et livrée à la merci des brocanteurs politiques qui offraient d'en faire bon marché.

Je ne sais plus quel roi naquit avec un œil noir et un œil bleu. Mais rien ne figure mieux l'Angleterre, à l'égard du Canada, dont elle regarde si diversement les deux origines. Tout ce qui, dans la charte constitutionnelle qu'elle lui a départie, favorise l'agrandissement de l'une, opère d'une manière diamétralement opposée contre le développement de l'autre. Il est bien vrai que toutes deux ont apparemment le même égal droit à la représentation législative et municipale ; que les mêmes lois qui émanent du Parlement et de l'administration communale pèsent également sur toutes deux, et que toutes deux y participent. Oui, cela est vrai. Et c'est précisément parce que cela est vrai, que les conséquences de cet état de choses sont désastreuses pour l'une des deux races, pour la nôtre, parce que leurs intérêts, loin d'être identiques, sont opposés. L'anomalie est à la base même de tout le système. Les

deux ordres de choses qu'on veut faire, non pas coexister, mais fusionner, s'excluent. Il y a toujours deux éléments en présence, dont l'un, à titre de conquérant, veut absorber l'autre, et que celui-ci, à titre de victime, repousse et cherche à neutraliser, en invoquant cette première loi de notre nature en force pour les nationalités comme pour les individualités, légitimes et vraies pour les unes comme pour les autres, qu'on appelle préservation de soi.

Exposer ce seul point de vue, n'est-ce pas faire sauter la vérité aux yeux ?

Ici, j'ai besoin, avant d'entrer en matière, de prévenir mon lecteur que j'aurai des choses sévères à dire et des faits sanglants à lui présenter.

J'ai à traverser une époque de fanatisme, cortége nécessaire de toute conquête : fanatisme accru, en ce cas, des vieilles antipathies des deux races qui allaient lutter ensemble ; l'une pour s'affermir dans son ascendance ; l'autre pour *s'affirmer* dans son être social, dans son type national. Je n'écris pas pour insulter à la race rivale, qui est bien revenue aujourd'hui de ses cruels préjugés d'autrefois, et qui, aux pires époques de la crise politique que nous avons traversée pendant un demi-siècle, a fait briller encore de ces qualités civiques qui sont l'apanage essentiel de la race anglaise, et qu'on aime à honorer en elle, même quand on la combat dans

ses tendances trop absorbantes et ses prétentions trop exclusives.

Chez nous a débordé tout ce que le ferment des passions jointes aux haines de race peut produire d'amertume. La lutte a été sauvage jusqu'à l'effusion du sang. Ce n'est pas ma faute si, en traversant le sillon rougi qu'elle a laissé derrière elle, j'en emporte assez la trace à ma semelle pour la faire remonter jusqu'au seuil où elle a originé. Je regrette même, du fond de l'âme, d'avoir à en évoquer le souvenir, parce que je n'ai pas au cœur de passions à assouvir : et que celles de partis, après avoir perdu constamment de leur ardeur dans mon pays, sont, grâce à Dieu, déjà mourantes devant les idées du siècle, qui agrandissent chaque jour leur sphère d'action et tendent à établir leur sereine domination partout. C'est donc bien sincèrement que je proteste du regret que m'impose l'inexorable véracité de l'histoire, d'avoir, en obéissance à l'impérieuse obligation qu'elle me fait, à remuer, un à un, les anneaux de cette longue chaîne ensanglantée qui nous a tenus, dans notre condition coloniale, liés à des co-sujets qui nous l'ont durement appesantie : eux qui payaient largement alors le tribut aux idées surannées auxquelles le code barbare du moyen-âge avait creusé un lit assez profond, pour en inonder jusqu'aux terres même qu'on nomme les terres classiques de la liberté.

Nous sommes appelés à vivre ensemble, en faisant marcher de front, dans notre coin d'Amérique, nos prédilections d'esprit et de cœur : sans oublier que nous sommes avant tout chrétiens ; et que nous préludons à l'avenir des générations auxquelles nous sommes responsables des destinées que nous leur préparons dans ce Nouveau-Monde, qui marche si vite dans les voies providentielles qui se développent devant lui. Nul n'a le droit d'intervertir l'ordre de ces décrets de la Providence, ni d'obstruer la route par laquelle chacune des deux races aspire à réaliser ses fins civilisatrices, en y conservant les deux grands types de la civilisation moderne de la France et de l'Angleterre, qui viennent de jurer, en face de cette civilisation, qu'ils ne se disputeront plus l'empire du monde ; mais l'honneur d'y faire régner, par un concours de généreuse émulation, les conséquences rigoureuses de ce code évangélique, que la grande figure du Christ est venue sourire à la terre à travers les larmes, comme le soleil annonce encore les beaux jours à travers les gouttes de la rosée.

Si donc, avec ces sentiments de sincère conciliation, je suis entraîné par le cours des événements à peindre, même avec vivacité, les rôles des deux populations du Canada, dont l'une a dû nécessairement être la victime de l'autre : ou plutôt, comme je l'ai dit plus haut, des malheureuses idées du

temps: il n'en faudra accuser que les faits auxquels je n'ai pu dérober leur caractère d'atrocité. L'histoire, encore une fois, ne connaît pas de ces ménagements : et en faisant la part des circonstances, elle est tenue de révéler l'injustice humaine dans toute sa laideur, en laissant à la religion le soin de prêcher l'oubli des injures, et à la Providence celui de les venger.

Mais cet esprit d'indulgence ne doit pas nous interdire d'étudier les dangereuses conséquences d'un faux libéralisme, qui ne se fait pas scrupule de sauter à pieds joints, par-dessus toutes les considérations de la morale éternelle, pour soumettre à un nivellement absolu des conditions sociales qui répugnent au système qu'on veut leur faire subir. Et tous les expédients de la politique ne justifieront jamais, aux yeux de cette morale, les coups de coignée qu'on porte à la racine de l'arbre d'une nationalité qu'on avait juré de respecter, et qu'on veut déraciner aujourd'hui par des moyens qui, pour être moins violents, n'en sont pas moins intolérables aux yeux de ceux qui les éprouvent.

Je l'ai dit, le régime de l'Union est un état de choses contre nature. Il viole non-seulement le droit des gens, en déchirant les traités ; le droit public, en détruisant toute pondération sociale entre deux classes de citoyens appelés à former une même société ; le droit civil, en ébranlant, une

à une, chacune des lois qui forment la base sur laquelle repose tout l'édifice de l'origine française au Canada : mais il prépare encore un avenir douloureux à prévoir pour celle de ces deux origines qui n'a déjà plus que des lambeaux à défendre, et à qui on contesterait bientôt jusqu'au droit de prier Dieu suivant son rite, si elle ne se roidissait pas, dès aujourd'hui, contre les aggressions attentatoires à un droit aujourd'hui, et à un autre droit demain.

On dit que l'Union offre les mêmes garanties aux deux origines, qui ont également la jouissance et le bénéfice des mêmes institutions. Mais je n'ai jamais compris qu'on fût sérieux dans cette prétention. Les plus sincères partisans de l'Union avouent que son but avoué et ses fins nécessaires, c'est d'*uniformiser* le Canada, et non pas sans doute en assimilant l'origine anglaise à la française, mais en faisant absorber celle-ci par l'autre. Les hypocrites, qui font de ce système une spéculation d'agrandissement personnel, s'évertuent à crier que l'Union nous a sauvés, quand ils devraient dire tout au plus, que nous nous sommes maintenus en dépit de l'Union. Mais ces esprits imperturbables devraient bien aller prêcher leur doctrine à la Belgique, qu'un lien semblable à celui qui nous lie au Haut-Canada liait elle-même à la Hollande. C'est à peine cependant si elle a pu le subir pendant dix ans, ce système qui nous sauve et qu'elle avait la

naïveté de croire destructible de ses plus chers intérêts.

Il y a des vérités si claires qu'il semble qu'elles n'ont pas besoin de démonstration, et que c'est insulter au sens commun que de chercher à les établir. Il me paraît que la proposition, *l'Union nous a sauvés*, est de l'ordre de ces absurdités qui n'ont besoin que d'être signalées pour tomber sur les sens. Pour ceux qui ne tiennent qu'à un succès matériel, peut-être sont-ils dans le vrai en soutenant que l'Union est leur salut. Mais pour ceux qui aspirent à tout ce qu'il y a de plus élevé dans le cœur et de plus cher à l'instinct intime de notre nature, je nie qu'ils puissent trouver dans l'Union autre chose que l'abaissement de tout ce qui peut faire l'orgueil et l'avenir d'une race située comme la nôtre.

L'Angleterre était donc jalouse d'implanter sur les ruines de tout ce qui constituait la nationalité distincte des Franco-Canadiens, avec la domination de sa langue, celle de ses lois et de sa religion d'Etat. Elle tenta contre nous, dans les premières années qui suivirent la cession, un peu de ce double fanatisme, qu'en Irlande, elle avait réduit en système, pour assouvir sa rapacité d'accaparement et son avaricieuse ambition. Sous les trente gouverneurs, administrateurs, ou présidents que le Bas-Canada ait eus jusqu'à l'époque de l'union des deux pro-

vinces, une seule pensée a couvé dans la tête des hommes d'Etat de l'Angleterre, celle de nous réduire à servir de marche-pied à la race favorite. C'est ainsi qu'après avoir une première fois, dans une velléité de saine et impartiale politique, divisé les deux Canadas, pour se servir de nous comme d'une barrière contre la menace d'envahissement par les Etats-Unis : une fois la peur passée, et notre origine assez compromise dans ses intérêts; (la perfide Albion nous ayant inspiré la bonhomie d'aller verser, avec une héroïque naïveté, notre sang à la frontière pour repousser ceux qui, deux fois, nous avaient offert la liberté) ; le même système de soupçons et de calomnies qui nous avait déjà fait traiter en parias, recommença de plus belle contre nous, dans l'espérance d'y fonder le prétexte de notre asservissement : jusqu'à ce qu'en 1837, on parvint, à force d'ingratitude et de hauteur, à blesser assez notre fierté nationale et notre dignité politique, pour pousser le peuple au désespoir, et lui faire tenter une levée de boucliers, après laquelle on soupirait depuis longtemps pour avoir l'occasion de nous donner notre coup de grâce. Mais n'anticipons pas sur les événements. Je ne veux pas d'ailleurs rouvrir sitôt des plaies à peine fermées : bien que j'aie dans mes cartons un manuscrit qui ferait un néfaste appendice à l'histoire de mon pays, si j'allais en révéler les horribles

secrets au grand jour. Qu'il me suffise de constater, pour le moment, qu'après avoir été contrainte de repousser l'outrage, et livrée désarmée à la merci d'une bande de pillards enrégimentés sous le nom de *Volontaires*, dont le passage sur le pays fut celui d'une tempête ; le désastre fut tel, que la province bas-canadienne resta comme une vierge flétrie, jetée sanglante dans le fossé, d'où elle n'osait plus se relever, tant elle avait été dénudée dans sa personne et violée dans sa pudeur ! Cette funeste époque fut le prélude de la réunion des deux provinces, qui emportait, cette fois, proscription de notre langue et l'aveu manifeste de notre anéantissement politique et national. C'est ce nouveau régime, qu'on appelle la Constitution de 1840, qu'on a décoré du nom de gouvernement responsable, pour mieux illusionner le pauvre peuple, et lui faire accepter pour chefs les transfuges qui ont renié les principes de leurs amis immolés, et profité du sang versé par eux sur l'échafaud pour se faire, à la faveur de ce régime séducteur, les instruments de l'anglification, à condition d'être gorgés d'écus et d'obtenir plus tard les écussons de l'Angleterre pour avoir fait son œuvre [1].

D'après cette rapide exposition, on comprendra mieux sans doute ce que je disais plus haut sur l'o-

[1] Ceci s'écrivait en septembre 1854; on a déjà vu par la note à la page xxx de l'Introduction, que je prédisais juste.

pération de ce prétendu système libéral, où l'on ne nous a laissé que le droit de nous faire du mal et de consentir, en détail, à toutes les manœuvres spoliatrices d'une législation incohérente et à double effet contradictoire, dans laquelle chacun s'arrache un débri des dépouilles opimes que cet infâme régime offre à toutes les cupidités ; pendant que, sous couleur de patriotisme, des Canadiens sans pudeur exploitent cet état de choses, en criant par-dessus les toits qu'ils sont les sauveurs de l'ordre, de la famille et de la religion : quand ils ne sont que des singes qui affectent de parodier les conservateurs de l'Europe, qui ont bien d'autres intérêts en jeu pour éveiller leurs alarmes, et avec lesquels ils n'ont rien de commun, pas même l'intelligence. Aussi en est-on arrivé à une telle anarchie dans les idées, que le pays n'est plus qu'une tour de Babel où il n'y a pas seulement confusion de langues, mais absence complète de vues et de principes parmi ceux qui sont réduits à se disputer les misérables places de ce désordre organisé, qui s'appelle pompeusement gouvernement responsable ! Sous ce régime, la caisse publique a été au pillage, la législation informe, la banqueroute toujours imminente, la guerre civile toujours prochaine, la presse ministérielle le scandale de la morale publique et le type de la basse adulation, le gouvernement un simulacre, le plus souvent un ridicule ; et malgré

cela, telle est la force de caractère et de moralité de ce peuple, que le clergé, de son côté, tient dans une espèce de quiétisme, qu'avec le secours de quelques journaux indépendants, dont le nombre vient de se grossir providentiellement, et de la jeune génération qui lutte, en labourant sous tous les désavantages de sa condition; il y a plus de ressort que jamais dans la masse qui ne demande qu'à être éclairée pour triompher de toutes les manœuvres, et sortir indemne de l'affreux guet-à-pens qu'on a tendu à sa bonne foi.

Mais il ne faut pas se dissimuler cependant que, dans une législature où l'on a mis en présence des intérêts nationaux, religieux et civils constamment en lutte; et où c'est, en fait, la minorité qui a eu la prépondérance, dans un système représentatif qui avait cependant la majorité pour base et pour principe; où c'est surtout la classe envahissante qui a toujours été vue de bon œil par le gouvernement qui l'appuie moralement et matériellement : la classe souffrante n'avait pas encore besoin de tomber vive entre les mains de ses faux amis, qui ont pris le masque du patriotisme pour mieux s'élever sur ses ruines, en acceptant ce régime de l'Union. Il ne faut pas se dissimuler que la partie devient difficile à jouer, et que les intérêts français, depuis si longtemps en souffrance, devront succomber, sans le secours moral que je suis venu demander à

la France au nom des lettres et des sciences. L'élément français repose encore sur une base assez solide pour résister au flot de l'émigration qui vient battre à ses pieds, pour peu qu'il soit étayé par la seule nation qui ait les moyens et à qui il y va de l'honneur de son nom de le faire; et c'est pour mieux l'y encourager, que je vais redemander aux faits positifs à l'édifier sur les moyens d'y arriver, sans sacrifice trop grave pour personne.

Il importe donc que l'on sache en quelle proportion la population canadienne a progressé numériquement, matériellement, socialement et intellectuellement, depuis que le sort des armes l'a fait passer, des bras vaincus du généreux Montcalm, en ceux de l'infortuné Woolfe, frappé à mort au pied de sa victoire, à côté de son ennemi. Il faut, pour cela, décrire le Bas-Canada géographiquement, statistiquement, sous sa physionomie française, religieuse, industrielle, économique et topographique. Je comprends qu'on ait le vœu de mieux connaître le pays dont on vous demande d'adopter les destinées intellectuelles et sociales; de l'envisager sous ses différents rapports; de l'étudier sous ses divers aspects. On voudrait entrer quelque peu dans le domaine de la statistique, pour établir, par des investigations minutieuses et des recherches de détails, quelle peut être sa valeur réelle aux yeux de l'Europe, qui peut y aller chercher quelque jour un

refuge pour sa surrérogation de famille : laquelle voudrait bien, en quittant le toît paternel, y emporter quelque chose de ses pénates, ou l'y retrouver plutôt sur ce territoire éloigné de sa future patrie d'adoption. La France surtout a intérêt de savoir dans quels rapports sont les deux populations qui se partagent le Canada-Uni ; entre les mains de qui est la propriété foncière ; dans quelle proportion notre origine entre dans les opérations industrielles, dans l'exercice des arts et des professions libérales. On désirerait connaître ce qu'est le commerce du pays, le mouvement intérieur des affaires; de quel poids nous sommes dans la balance des considérations politiques ; quelle importance nous avons dans la législature, dans les charges publiques, dans les fonctions de la magistrature, judiciaires et administratives. On serait curieux d'apprendre quel rôle nous jouons dans la presse : quel rang nous occupons dans les lettres ; en un mot, on demande un peu le secret de l'avenir au moyen de la clef du présent.

L'aspect général sous lequel je l'ai présenté à M. de Monmerqué, peut faire aimer à l'étudier de plus près, à l'observer plus intimement dans ses instincts, dans ses ressources, dans ses développements, et dans ses destinées.

Mais à moins d'aligner des chiffres bruts, et que je n'ai pas même sous la main, pour déduire des

faits qu'il importerait tant de préciser de cette façon, pour satisfaire les esprits pratiques et être court : il faudra bien qu'on me permette de m'appesantir quelque peu sur des données plus étendues ; de généraliser ainsi mes observations, afin de donner au résultat de mes considérations une forme plus acceptable, plus insinuante pour ceux à qui elles peuvent profiter par la suite : si tant est que ces modestes pages, écrites *currente calamo*, soient destinées à diriger les yeux de ceux qui cherchent à réaliser, en dehors de la France, un avenir pour leurs enfants, et dans des conditions qui les éloignent, aussi peu que possible, de celles qui embellissaient la chaîne de leur existence, sur cette terre de France si difficile à quitter, même à qui y souffre des misères inséparables d'un sol pressé sous l'agglomération de masses actives et sans assez de champ devant les yeux. En l'absence de documents précis à consulter pour répondre catégoriquement à toutes les demandes, je dois me contenter de fournir des données approximatives, aussi exactes qu'il me sera possible de les préciser de mémoire ; n'affirmant rien dans mes appréciations que les faits que je puis toucher du doigt et qui ne peuvent souffrir de contradiction. Quoique ce soit un véritable bonheur pour moi que de gagner chaque jour des sympathies à mon pays et des adeptes à mon projet, mon premier besoin est de recher-

cher la vérité, de la constater par des faits, en éclairant consciencieusement le public sur la condition de mon pays, prise sous les différents aspects que je viens d'énumérer. J'espère la révéler assez du moins pour lui faire conquérir sa place dans l'opinion et l'estime de tous ceux, en France, qui aiment à connaître ce qu'a laissé derrière lui l'ancien système colonial de la monarchie des Bourbons, qui, avec toutes ses fautes, a produit en Amérique, dans la Louisiane et dans le Canada, une création qu'auront de la peine à dépasser, si même elles arrivent à l'égaler jamais, les tentatives colonisatrices faites dans l'Algérie, sous l'influence du régime plus moderne de la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe : cela soit dit sans vouloir déprécier en rien la supériorité admise d'un régime sur l'autre, en tant qu'administration générale plus en harmonie avec les idées du siècle. La Corse elle-même, aux portes de la France, avec un climat délicieux et le ciel d'Italie, peut bien se glorifier d'avoir donné le jour au chef de la dynastie qui régit aujourd'hui les destinées de la France; mais elle ne saurait disputer au modeste Canada d'être la seule colonie française qui ait trouvé, dans la fécondité de sa propre énergie seule, les moyens de fonder elle-même une province lointaine, et de la maintenir par ses armes; après avoir exploré, par ses voyageurs, les rives du fleuve ma

gnifique où elle voulait asseoir cette portion d'elle-même qui est demeurée fidèle au souvenir d'Iberville : cette Louisiane enfin, restée comme un sourire de la vieille France sur les bords enchantés du Mississipi. La Corse ne compte pas la moitié de notre population et ne pèse pas, à beaucoup près, dans les destinées des deux mondes, ce que pèse le Canada français dans celles du nouveau. Lui seul, il y tient déjà assez de place pour que l'Angleterre, dans le remaniement qu'elle médite de faire de la carte de l'Amérique, ne sache plus quelle part lui faire dans la confédération de ses immenses possessions coloniales, quand elle songe qu'elle a donné la main à l'indépendance de royaumes qui, sur le vieux continent, le valent à peine en importance numérique et nationale. La Grèce, avec son roi pour rire fourni par la Bavière, ne fait pas, dans l'équilibre européen, la figure que fait le Canada dans la balance des États-Unis de l'Amérique qui le convoitent comme une autre étoile digne de briller sur les blanches ailes de l'aigle qui les trempe déjà dans les deux Océans pour les secouer sur le monde ébloui, et l'inonder, en les retirant, des gouttes tombées de ses radieux éhats.

Voilà celui pour qui je suis venu demander à la France, au moyen du corps qui en est la plus noble émanation, l'Institut Impérial : de jeter un regard d'encouragement à la jeune cohorte qui a

levé, dans son sein, le drapeau littéraire, et inscrit sur sa bannière, entourée du seul faisceau formé par les instruments de l'industrie mêlés à ceux de la lyre, pour charmer ses ennuis, ces deux mots de son exergue : *Altius tendimus!* Oui, c'est pour cette génération-là que je suis venu demander à l'intelligence et au cœur de la France d'accorder une pensée et une pulsation ; et, grâce au patriotisme de ses fils aînés, cet appel a été entendu : il l'a été de tous ceux qui font en ce temps le charme et l'orgueil de leur patrie, des Villemain, des Elie de Beaumont, des Thiers, des Halévy, des Horace Vernet, des Henriquel Dupont, des Jomard, des Naudet, etc. En dedans comme en dehors de l'Institut, il a eu de l'écho ; j'en possède les plus précieux témoignages ; et il m'a valu à moi, humble originateur du projet d'alliance scientifique que ces grands noms ont secondé, les plus honorables accointances et les plus patriotiques satisfactions.

Pour le paysan français, l'homme encore attaché à la glèbe, ou sans existence assurée au sein de sa commune : pour le prolétaire des villes encombrées, qui végète au coin des bornes et dort sur les dalles des rues; il a besoin, pour demeurer, d'ignorer qu'il y a, au delà des mers, une autre France, où il retrouverait en sus de tout ce qu'il aurait laissé de ce côté, moins la misère, un sol productif et libre, maintenant surtout que les derniers ves-

tiges de la féodalité vont disparaître[1]; accessible à ceux-mêmes qui n'ont que deux bras pour toute fortune : terre de refuge et de régénération pour la superfétation européenne, à portée de toutes les volontés qui sont empreintes de moralité et d'industrie; où règnent les lois françaises, administrées par des tribunaux français, dans la langue que l'on parle dans cette Gaule de sa prédilection. Et quand il se ferait bercer sur nos fleuves aux ondes si pures, au son de nos barcarolles de la Normandie, qui réjouissent encore les rives canadiennes : ou qu'il foulerait ces plages semées de hameaux et de villages riants comme les pays de Provence qu'arrose la Méditerranée; qu'il serrerait cette bonne et franche main canadienne, un peu calleuse comme la sienne, mais affranchie de tous les besoins pressants; qu'il verrait éclater dans cette belle et placide physionomie du laboureur de mon pays cette jovialité cordiale qui semble être un reflet de la sérénité de ses champs; qu'il contemplerait, groupées autour du clocher étincelant du canton, ces demeures gaies et proprettes qui semblent renvoyer des sourires au ciel tantôt âpre, tantôt ardent, mais toujours plein de l'air pur, vivifiant et libre qui les inonde : oh alors, je sais qu'il pour-

[1] Un projet de loi pour commutation de la tenure seigneuriale est maintenant devant la législature, et est peut être déjà passé et sanctionné.

rait bien songer encore à cette France, qui ne sait pas se faire oublier, et qu'on emporte partout à la semelle de ses souliers ; mais qu'il la retrouverait toujours assez autour de lui pour consoler son cœur de l'absence matérielle par la présence morale d'une si grande part de ses affections ! Oui, je défie à un Français de maîtriser les plus douces émotions de son patriotisme en changeant de ciel avec nous, si l'image de sa patrie, dont le Bas-Canada est une si vivante reproduction, suffit pour remplir son âme du bonheur contemplatif du sol natal : tout y est fait pour lui en donner la parfaite illusion.

Il est cependant une chose sur laquelle, à mon avis, on se méprend étrangement en Europe ; c'est le climat du Canada, avec son *intolérable* hiver, qui faisait Voltaire se consoler si gaillardement de la perte des quelques *cent mille arpents de neige*, dont l'idée seule sans doute glaçait Louis XV jusque dans les bras de madame de Pompadour ou de la Dubarry ! Ces quelques cent mille arpents de neige cependant font place, pendant sept mois de l'année, aux moissons les plus luxuriantes et à la plus molle des pelouses ; après avoir donné, à titre de compensation sans doute, ces masses de fourrures qui font une des branches si importantes du commerce et du luxe européens : sans compter que l'hiver du Canada est par excellence la saison saine et gaie, où l'on ignore les pluies continuelles et les brouil-

lards qui sèment le *spleen* sur les bords de la Tamise et désenchantent même ceux de la Seine pendant cinq mois de l'année. L'hiver qui donne des ponts à nos fleuves, des chemins diamantés sur terre, pendant lequel la contrée se chrysalide comme dans une enveloppe de cristal : l'hiver, vous dis-je, est encore une saison laborieuse et productive, quoique non à l'égal de chaque autre, j'en conviens. La terre végétative se repose sans doute, ce qui est un bienfait ; mais les bras de celui qui la possède ne sont pas, pour cela, frappés d'inertie ; depuis l'aire à la forêt, il trouve un emploi profitable de ses forces, et ses travaux participent tous de la rigueur de la saison. L'industrie indigène de la sucrerie de l'érable mériterait à elle seule un chapitre spécial parmi les productions de l'hiver canadien, et formerait un tableau qui ne manquerait pas plus de piquante originalité comme peinture de mœurs, que d'intérêt au point de vue de la statistique manufacturière ; si ce livre comportait ce mélange trop disparate pour une œuvre du genre de celle-ci, qui n'a d'autre prétention que de dessiner, à très-larges traits, la physionomie du pays que j'essaie de ressusciter dans la mémoire de la France. Mais, en revenant au climat : c'est quand arrive la saison de Flore, qu'il faut voir avec quelle rapidité la nappe blanche disparaît sous les baisers de notre soleil printanier ; avec quelle soudaineté

la feuillée se fait et la verdure renaît avec tout son cortége agreste, pour redonner une vie nouvelle à la nature, en changeant la couleur de son manteau ; et avec quel empressement enfin cette nature sait prendre sa revanche de son apparente inaction pendant la période rigoureuse de la zône hyperborée. Et vous croiriez que cette succession de jours si divers, que cette transition si soudaine, entre deux situations si tranchées, n'est pas quelque chose de plus pittoresque que le gâchis de l'hiver européen suivi des giboulées de mars? Allons donc, ne calomniez pas un climat que vous adoreriez si vous le connaissiez mieux et que vous nous envieriez, vous dis-je, s'il pouvait être le vôtre! L'hiver, chez nous, c'est la saison dont les Européens qui nous arrivent, sont le plus amoureux après un peu de temps. Puis, vienne l'été avec son luxe de feuillage, son harmonie de concerts dans les bocages, son ciel ruisselant de soleil et chargé d'air aromatique. L'Italie n'en a pas de plus serein à cette époque, ni de bosquets mieux peuplés d'une gent aîlée plus ravissante avec ses ramiers et ses rouge-gorges. Et toute cette nature qui porte un cachet si grandiose dans toute sa physionomie continentale, où les montagnes, les forêts, comme les races humaines et animales, ont l'air d'être fières de se mirer dans ces vastes nappes d'eau faites à leurs proportions, et qui se présentent partout

pour raviver l'air et rafraîchir toute la nature en l'enchantant ! Avez-vous beaucoup de ces spectacles à mettre à côté de celui-ci dans le cœur de l'Europe, où la Création a été généralement si avare de ces flaques d'eau qu'on décore pompeusement de noms qui feraient fuir indignés les moindres affluents de notre Saint-Laurent, de se voir si injurieusement confrontés ! Encore une fois, la Providence a traité notre nature en enfant gâté ; et quand, dans nos souvenirs d'exilés, nous tournons les yeux vers la France, c'est moins votre ciel et les douceurs de votre climat qu'on vous envie, que ces associations d'esprit et de cœur, ces plaisirs de l'intelligence et de l'âme qui font les délices et le charme de votre terrestre existence, au sein de vos opulentes cités si ennoblies par la main de l'art; où les trésors de la science abondent, où les flots de la pensée débordent sans cesse comme pour rouler jusqu'à Dieu ! Certes, vous n'avez pas à vous plaindre de votre lot ; il est seulement fâcheux que nous ne puissions pas arriver à quelque échange : mais respect au secret de Dieu !.....

Cette digression nous a mené un peu loin de la grave question que j'avais promis d'aborder par le côté historique, social et politique. Ces préliminaires serviront du moins à préparer l'esprit du lecteur à accorder peut-être une attention plus patiente et un intérêt plus vif aux précis de notre his-

toire, que je vais essayer de mettre sous ses yeux, en me contentant d'effleurer les grands traits, et en négligeant totalement les détails les plus minutieux. Je veux, par ce rapide coup-d'œil sur les principaux faits de nos annales, mettre le lecteur à même d'en former son propre jugement, et de pouvoir apprécier, à son gré, ce que nous avons fait pour que ce jugement puisse ne nous être que favorable.

Je veux montrer le progrès constant et merveilleux de cette poignée de Français, laissée dans les solitudes du Nouveau-Monde aux prises avec les rigueurs du destin, et demandant à une lutte inégale le salut de sa préservation.

Le Canada, sous ses dix-sept gouverneurs français, depuis Champlain jusqu'à Vaudreuil, ne fut qu'une arène, pour ainsi dire, fécondée par le sang des tribus qui en disputèrent pied à pied le sol à l'envahissement européen. Le colon français y tenait la houe d'une main et le mousquet de l'autre. Mais, tel est le pouvoir assimilateur et le charme d'ascendance du caractère français, que, malgré les dissidences sans cesse renaissantes des gouverneurs et des intendants, et leur conflit d'autorité, cause paralysatrice du développement de la colonie : on vit peu à peu le sauvage désarmé se laisser capter par le prestige de son nouveau maître, qui prodiguait ses idées et se jouait de la parole, pour

exercer sa magie sur cette imagination à demi apprivoisée et comme sous le charme involontaire de son empire. A l'époque où le chevalier de Levis avait la disgrâce de survivre à la défaite de Montcalm, et de voir livrer Québec aux Anglais par le chevalier de Ramsay, au moment même où il revenait tenter la victoire ; les nations nomades s'étaient déjà soumises de bonne grâce, et le mouvement civilisateur avait gagné l'intérieur de la colonie, où le missionnaire religieux achevait d'assurer à la France un règne pacificateur. Le nombre de ceux que le sort des armes avait déterminés à suivre la mauvaise fortune de la France, une fois émigrés : nous ne restions plus qu'une poignée pour accepter les luttes de l'avenir, et fonder cette race éprouvée qui ne devait plus avoir à compter que sur elle-même pour se maintenir. Heureusement que le régime militaire auquel la soumit le général Murray, fut tempéré par la magnanimité de son propre caractère ; et qu'il servit ainsi de transition à la conquête, et fut pour elle comme une halte pendant laquelle elle put se préparer aux résistances que devait opposer le généreux et infortuné Ducalvet, comme l'homme-principe et le porte-drapeau de sa nationalité, à toutes les atteintes contre les traités qui en assuraient le maintien et l'intégrité. Sévère leçon à ceux d'entre nous qui feignent de douter de nos moyens de perma-

nence, et qui cherchent un lâche prétexte d'endormir leur résistance, et de légitimer leur inertie, qui n'est une force que contre eux-mêmes ! Ou, comme l'a si bien dit, un jour, à la tribune de l'Institut canadien, un de nos hommes d'élite, le créateur sérieux de la presse française au Canada, M. Etienne Parent, l'homme peut-être qui y représente le mieux le mouvement des idées françaises, en dehors de la politique, et aussi franchement national que Canadien puisse être :

« Il y en a, je le sais, parmi nous, dit-il, qui désespèrent de notre nationalité, et qui sont prêts à mettre bas les armes devant une nationalité rivale. Ce sont, comme il y en a dans tous les camps, des lâches qui s'avouent vaincus même avant d'avoir combattu. Pour moi, quand je vois une poignée d'hommes, comme étaient nos pères, tenir en échec les nombreuses, riches et populeuses colonies qui les avoisinaient ; quand abandonnés par la fortune et par leur ancienne mère-patrie, je les vois résister au coup de la conquête d'abord et ensuite à la compression semi-séculaire d'un gouvernement local, hostile et jaloux, je me dis : un pareil peuple, s'il meurt, c'est que les enfants seront indignes de leurs pères. Vous désespéreriez de notre nationalité, vous, hommes de la jeune génération, tandis que ceux qui nous ont précédés n'en ont pas désespéré. Cependant ils n'a-

vaient pas comme nous, à leur disposition, et en abondance, les richesses littéraires et scientifiques de la vieille France. Je ne suis pas encore bien avancé en âge, mais j'ai vu le temps où l'arrivée, dans notre bonne ville de Québec, d'un ouvrage français contemporain était presque un événement; et bienheureux s'estimait celui qui pouvait en avoir la lecture. Je pourrais vous citer de mes amis de jeunesse qui ont copié à la main des ouvrages français qu'on ne pouvait se procurer qu'à un prix exorbitant. Nous n'avions alors qu'un petit journal hebdomadaire, vivant au jour le jour, ayant même souvent des syncopes plus ou moins longues, causées par le manque de nourriture. Aujourd'hui il y a abondance de journaux français, non-seulement parmi nous, mais même chez nos voisins des Etats-Unis, où le français semble avoir la prétention de devenir ce qu'il est en Europe, le langage des salons et de la bonne société. Tous ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis savent qu'il n'y faut pas tenir de propos légers en français, car on court partout le risque de voir de beaux sourcils se froncer à ses côtés. »

« Et encore une fois, vous désespéreriez quand vos pères ont espéré! »

Mais je reviens à Ducalvet, ce premier des martyrs de la cause canadienne, auquel notre histoire doit aussi la première place dans les fas-

tes de sa liberté parmi les fils aînés du Canada, si elle ne veut pas commettre l'impiété de négliger la plus sainte de ses mémoires et de laisser flétrir, à l'ombre de l'oubli, la plus sacrée de ses auréoles ! Il faut une page monumentale à ce nom héroïque, et que le burin ferme et net de l'incorruptible histoire éternise aux yeux de la postérité les grands actes de son dévouement, son patriotique holocauste sur l'autel de la patrie, et perpétue aussi l'infamie de son bourreau, comme une tardive expiation offerte à ses mânes encore gémissants !

Il fut un temps, où un Canadien français *catholique* était, de par la loi, déclaré inhabile à remplir aucune des fonctions de l'ordre public, indigne d'aucune charge d'honneur et de confiance, même de la plus humble de toutes, celle d'officier de paix subalterne, qu'en Angleterre on appelle *constable*. Ducalvet, un de ces débris huguenots que le rappel de l'édit de Nantes avait jetés partout ; homme d'une indomptable énergie de caractère et d'une portée de talent supérieure ; ce fut lui, le protestant, qui le premier arbora le drapeau de la résistance légale contre cette iniquité qui soulevait tous ses instincts généreux ; et qui revendiqua en faveur de cette classe de ses compatriotes, qui n'étaient pas ses coreligionnaires, cette grande loi de la liberté de conscience

et de la tolérance religieuse qu'on avait si outrageusement violée contre sa propre Église ; et que l'ordonnance du pouvoir colonial blessait si grièvement ici. Ce grand caractère s'était rendu cher à tous ses compatriotes par son intégrité, son dévouement et sa générosité. Il était devenu l'arbitre suprême des différends qui s'élevaient entre eux dans l'ordre civil, en se constituant volontairement leur juge ; et ses décisions étaient acceptées non-seulement sans murmures, mais avec reconnaissance par toutes les parties contendantes. A lui seul, il rendait plus de jugements que toute l'administration judiciaire réunie. Son tribunal était l'âme de la justice qui était déniée à l'habitant canadien partout ailleurs. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'était gratuitement que ce brave citoyen s'était fait l'amiable compositeur de toutes les contentions, en se chargeant ainsi volontairement de cette grave et lourde responsabilité.

D'extraction noble, uni à une femme charmante qui faisait les délices de la société, et qui, adorée dans son cercle, devait avoir elle-même une destinée si affreuse, une fin si prématurée et si cruelle ; ayant un fils unique pour héritier de son beau nom et de son immense fortune : cet homme de bien, ce héros, lié à toutes nos meilleures familles du temps, était naturellement le point de mire de nos ennemis, jaloux de nous voir un pareil pro-

tecteur. Il avait propriétés de ville et de campagne. A la campagne, au milieu des siens, il était un demi-dieu. A la ville, constamment en butte aux guet-à-pens, aux conspirations, aux trames sourdes, aux machinations et aux complots d'un certain nombre des mignons du pouvoir auxquels, pour la honte de son nom d'origine française, un de Rouville servait d'espion et d'instrument. Il faisait face à tous ses ennemis devant lesquels il portait le front aussi haut que le cœur. Petit de taille, beau de figure, noble d'attitude, loyal de caractère, chaud de cœur, il était taillé dans le granit des héros de Rome et de Sparte dans leurs meilleurs temps. Hélas! il n'eut pour témoins de ses patriotiques sacrifices qu'une génération muette et une classe d'adversaires indignes de lui, qui se firent une jouissance brutale d'empoisonner la coupe de son existence en la remplissant jour par jour de leur fiel et de leur amertume. Ils poussèrent la lâcheté jusqu'à l'assaillir, à plusieurs, sous sa propre galerie, en l'y appelant avec l'expression de la plus perfide civilité pour avoir meilleur marché de son isolement. Un capitaine militaire, du nom de Fraser, que le pouvoir du temps avait trouvé piquant de faire président d'un tribunal civil, était l'âme de ce guet-à-pens sans nom, et à la tête de toutes les autres manœuvres du même genre. Après Ducalvet, ce fut Wal-

ker[1], un magnanime Breton, qui fut la victime dont l'immolation fut le plus cruellement consommée par cette espèce de chenapans officiels que le pouvoir colonial ne rougissait pas d'avoir à son service, de l'aveu du moins tacite de la métropole. Un contemporain de Ducalvet, qui avait été témoin de la manière dont il disposait des petits litiges qui s'élevaient entre les citoyens de son origine, me racontait qu'un jour, après une chaude contestation entre deux paysans qui étaient venus le réclamer pour juge de leur différend, cette fois au criminel; Ducalvet, après avoir épuisé les moyens de la persuasion, désespérant de les réconcilier, dans un mouvement qui lui était familier, leur dit : « C'est donc du sang que vous voulez? eh bien, prenez le mien ! » et il leur présenta sa poitrine dépouillée. Les larmes leur vinrent aux yeux et ils s'embrassèrent. Voilà l'homme qui fut déchiré à belles dents par le Suisse Haldimand, espèce de proconsul, que l'Angleterre avait aposté au Canada pour surveiller la race suspecte à cause de son péché originel d'être française : suspicion studieusement fomentée par les satellites du pouvoir, commis à notre garde, et par la poignée de sujets privilégiés, qui regardaient le pays comme

[1] On fit le siége de la maison de celui-ci, qui s'y défendait si vaillamment que l'on fut contraint d'y mettre le feu pour le forcer à se rendre. Son crime était d'être ami des Canadiens.

une ferme qui leur était donnée à exploiter en récompense de leur fidélité hors de question.

C'était contre cet ordre de choses qui, exercé sur une plus vaste et plus inique échelle, avait produit cet atroce système qui avait meurtri et broyé l'Irlande ; que s'était insurgé Ducalvet, en mettant au service de sa race son nom, sa fortune et sa vie pour la racheter de l'oppression. Lui, l'homme le plus considérable de son temps, l'indomptable défenseur de ses compatriotes, auxquels il était parvenu à donner une telle assiette dans le pays, que ceux qui soupiraient après leur disparition commençaient à désespérer de l'effectuer jamais; il dut payer d'abord de sa liberté son audacieuse et opiniâtre résistance aux tentatives de proscription en masse dont j'ai parlé plus haut. Il fut tantôt plongé dans d'humides et obscurs donjons, ayant le Récollet Berry pour geôlier ; tantôt nuitamment soustrait du sein de sa famille et clandestinement enseveli dans les pontons où le père Berry, toujours limier de police, devait faire régner le secret de la tombe sur le sort de l'hérétique patriote !

Ce fut pendant ces cruelles persécutions qu'une soldatesque effrénée, poussée par une main cachée dans l'ombre, mais que je ferai apparaître, se rua contre la maison de l'épouse désolée de Ducalvet, pour achever, par la terreur, une existence déjà

flétrie par le chagrin qui lui avait depuis quelques mois ravi la raison. Cette femme adorable mourut à la fleur de son âge, pendant une de ces nuits de terreur qu'on faisait subir à sa frêle nature, depuis que l'enlèvement clandestin de son mari l'avait laissée sans protection sous son propre toit!

Ducalvet sortit toutefois de ses souterrains et de ses pontons pour être témoin du désastre de sa maison et de sa fortune; car son beau-frère, M. de Jusseaume, qui avait l'administration de ses biens, à la campagne, ne réussit pas à protéger ses propriétés contre l'arbitraire qui s'appesantit aussi sur lui sous forme de confiscation. A toutes les autres cruautés on ajouta la spoliation pour mieux le réduire au silence et anéantir ses réclamations. Mais on n'a pas si bon marché d'un homme comme Ducalvet. Il eut la force de provoquer encore le satrape, qu'il méditait de traîner devant le Parlement d'Angleterre, où il se rendit une première fois, et où il publia ses mémoires qui y firent une profonde sensation. Ils sont un reflet de l'énergie de son âme; et comme style, ils pourraient encore aujourd'hui honorablement figurer dans la bibliographie du XIXe siècle. Le cri poussé par Ducalvet eut un tel retentissement que le ministère anglais fut forcé de faire mine de vouloir amener Haldimand à sa barre; et Ducalvet quitta Londres pour aller chercher au Canada les pièces propres à instruire le

procès. Ce fut pendant ce second voyage, dans lequel il était accompagné de son fils unique, âgé de neuf ans, que tous deux disparurent du navire sans qu'on ait jamais pu rendre compte de leur disparition. Mais la main qui avait payé les bourreaux pour étouffer dans les tortures l'épouse de Ducalvet père et la mère de Ducalvet fils..... c'était elle aussi qui avait soudoyé les misérables qui avaient confié aux abîmes de la mer l'accusateur du farouche Haldimand et le premier martyr de la cause canadienne.

Ainsi périt, corps et biens, cette victime du devoir, ce mâle patriote dont le nom seul nous reste pour proclamer à la postérité ce que vaut un seul homme, quand sa conscience l'élève au-dessus des craintes du despotisme pour professer hautement le culte de la justice, avec cette ardeur d'apostolat qui ne fait reculer devant aucun sacrifice pour accomplir le devoir. Une urne n'a pas recueilli ses cendres, une tombe ne reste pas même à ses dépouilles mortelles, au sein de la terre qui lui donna le jour ; mais il a un monument plus durable que ceux-là dans le cœur canadien !

Cet événement eut pour les Canadiens les proportions d'une calamité publique. Le deuil fut dans toutes les âmes, le désespoir descendit dans tous les cœurs. Une terreur profonde parcourut tous les rangs de l'ordre social, et l'on commença à se

demander si les Canadiens allaient subir le sort des malheureux Acadiens, leurs frères.

Encore une page néfaste de notre histoire à retracer ici. A l'entrée du golfe Saint-Laurent, est une terre riante arrosée par la mer Atlantique, sur laquelle une colonie de Français avait transporté ses pénates. C'était un essaim de Bas-Bretons qui étaient venus à cette extrémité de l'Océan chercher une patrie nouvelle et qui avaient couvert d'immenses pâturages des plus magnifiques troupeaux. Ces richesses étaient depuis longtemps l'objet de la convoitise de leurs voisins des colonies anglaises, qui avaient tenté en vain de les gagner par la défection. Ils étaient restés fidèles. Les deux gouvernements métropolitains se disputaient sur la parallèle à établir, pendant que ces malheureux colons avaient à souffrir de constantes irruptions de la part de leurs voisins, et pour prix de leur fidélité à leur roi, de se voir chaque jour dépouiller en détail, sans pouvoir se faire entendre du ministère de Louis XV, qui avait assez à faire, sans doute, à le pourvoir de nouvelles maîtresses pour réveiller ses goûts blasés. Pendant que celui-ci épuisait sa santé et le trésor du pays à préparer ses orgies au château de la Muette, à Passy, ou ses petits soupers du *Parc au Cerf*, à Versailles : les infortunés Acadiens étaient victimes de la plus noire des trahisons. Désespérés de leur résistance acharnée à

toutes les séductions qu'on avait voulu faire briller à leurs yeux, les chefs militaires des colonies anglaises firent proposer aux habitants de l'Acadie de se réunir, à jour fixe, dans quelques-unes de leurs églises, pour avoir à traiter avec eux de bonne intelligence sur les bases d'un entendement. Ils s'y rendirent en toute confiance et désarmés. Pendant qu'ils délibéraient entre eux, dans l'attente des parlementaires, des troupes venues en tapinois les cernèrent et les transportèrent à bord des pontons. Quelques-uns de ceux qui voulurent offrir de la résistance furent froidement passés à la baïonnette ; et quelques enfants, au sein de leurs mères, furent transpercés à coups de fourchette par des brutes en habit militaire qui avaient furtivement pénétré dans les maisons ! Les mères furent séparées de leurs enfants, les femmes de leurs maris, les fils de leurs pères; et l'on en fit la déportation en masse, qu'on dissémina sur toutes les côtes de l'Amérique, en expiation de leur inébranlable fidélité à la France, et de leurattachement trop pastoral, sans doute, aux immenses troupeaux qui faisaient le luxe de leurs gras pâturages, et qui restèrent la propriété des glorieux et magnanimes vainqueurs. La belle terre d'Acadie fut désolée par ce calcul de froide cruauté, qui servait si bien la convoitise de la race rivale. J'ai retrouvé encore, çà et là, perdus dans les contrées américaines, des restes de ces malheu-

reuses familles, ainsi déportées vers tous les points de l'horizon, qui murmurent en patois français leurs souvenirs traditionnels, et saupoudrent les planchers de leurs demeures de ce sable doré qu'elles ramassaient sur les plages acadiennes.

Voilà les débuts de notre race en Amérique, depuis la conquête, qui n'était pourtant qu'une cession sous condition, que la France a oublié de faire respecter !

A Dieu ne plaise, encore une fois, que j'impute aux générations d'aujourd'hui ce qui fut le fait des aveugles passions du temps! Ce ne sont pas, il est vrai, les seuls faits de ce genre que j'aurai la triste mission d'enregistrer dans ce modeste volume que je pourrais intituler le martyrologe du Bas-Canada. Mais à l'honneur de nos adversaires, je dois leur rendre le témoignage qu'ils ont bien souvent, depuis surtout les excès qui ont marqué, dans mon pays, les années 1837 et 1838, désavoué dans la presse, et souvent racheté par des actes de noble abnégation, les erreurs des époques malheureuses de notre histoire; et j'en connais qui rachèteraient à cette heure, de leur propre sang, les excès de ces temps sur lesquels ils gémissent sincèrement. A peine reste-t-il aujourd'hui une poignée de ces fanatiques pour couver encore dans le fond de leur âme les noirs projets que je ne suis condamné à dérouler ici que pour mettre en lumière le véritable

phénomène que présente à l'esprit de l'observateur impartial le développement de la race française en Canada, grandie à l'école du malheur ; et montrer quel rude sentier il lui a fallu battre pour se frayer la route, et arriver à prendre la position honorable qu'elle occupe aujourd'hui, après ses longs jours de constante épreuve.

Ce n'est pas que le parti breton n'aspire toujours, et aussi sérieusement que jamais, à amener l'homogénéité dans la province ; mais il ne fait plus les rêves sanglants d'autrefois pour atteindre à ce but d'ascendance nationale. C'est par l'action de l'intelligence, par les forces de l'industrie, par l'activité de tous ses moyens de propagation de sa langue, de ses habitudes, de ses idées, par l'influence et l'exercice de sa législation surtout, qu'il compte opérer cette fusion de races qui flatte si fort son instinct d'absorption nationale, et dont il espère précipiter les fins au moyen de l'immigration du Royaume-Uni, son suprême et infaillible agent de dissolution.

Ainsi, je ne veux pas laisser de prétexte à l'accusation que je veuille attirer contre nous les haines qui s'apaisent, ni souffler sur le feu des discordes assoupies. Non, je n'ai pas au cœur ce sentiment impie : et je ne veux pas que mon livre puisse autoriser ce soupçon, ni prêter le flanc à cette imputation aussi fausse qu'injurieuse. Seu-

lement, comme il est bien arrêté, dans la résolution de la race rivale, de nous faire subir l'absorption dont je parle : je puise dans cette résolution-là même le motif de mon plan d'établissement de relations littéraires et nationales plus étroites que jamais entre la France et nous ; et mon livre n'est que le plaidoyer de ma race à son corps défendant. Et l'on ne peut pas me reprocher de faire appel à sa fierté nationale, en évoquant sous ses yeux les pages honorables de son histoire, pour lui donner le courage de faire, par ce qu'elle a su souffrir dans le passé, ce que l'avenir réclame d'elle, si elle tient à emporter les suffrages de l'histoire et à vivre dans sa propre postérité. Et j'en atteste ici la magnanimité de sa rivale : est-ce elle qui peut lui faire un crime de montrer ses blessures, comme ce fier Romain qui se dépouilla de sa tunique en plein forum pour étaler les siennes comme des titres suprêmes à l'existence honorée qu'on menaçait de lui ravir ?

La honte n'en peut être à celle qui les porte !

L'Acadie était effacée de la carte de la Nouvelle-France ; Louisbourg, la clef des possessions arrosées par le Saint-Laurent, était tombée au pouvoir de l'ennemi ; Québec s'était rendue après une bataille désespérée. Ceux que la fortune chancelante de la France avait attachés en dépit des destins au sort de ses armes, avaient quitté le pays pour disputer les lauriers européens, et porter l'honneur du nom

canadien dans les champs de gloire du vieux monde. Plusieurs de ces noms restent encore dans les fastes historiques de la France. La conquête avait étendu sa main de plomb sur la colonie française; et, pour comble de malheur, Murray, accusé d'être trop ami des Canadiens, était, sur son rappel, allé se justifier de ce crime irrémissible en Angleterre [1]. Enfin Ducalvet venait d'être précipité dans les abîmes, non toutefois sans avoir laissé écrit de sa main, un projet de constitution que quelques années plus tard, l'Angleterre était trop heureuse d'adopter dans toutes ses parties essentielles; ajoutant à cette grande mémoire le sacre de l'homme d'Etat.

Et nous ne restions alors guère encore que cent mille hommes en Canada. Mais les Canadiens avaient eu le temps de faire la découverte du Labrador jusqu'à la baie d'Hudson; de fonder la Louisiane, et de s'aguerrir dans les combats inégaux qu'ils avaient soutenus, avec des chances diverses, contre les puissantes colonies qui les avoisinaient.

L'Angleterre redoutant le caractère chevaleresque des preux qu'elle n'avait pu réduire que par le nombre, aidée de la stupide inaction des ministres

[1] En 1776. Après trois ans d'administration, Murray quitta aux mains du lieutenant colonel Paulus E. Irvine les rênes du gouvernement sous le titre de Président, lequel ne tarda pas de les remettre au brigadier général Guy Carleton qui arriva peu après en qualité de lieutenant gouverneur.

de Louis XV, qui avaient laissé les garnisons de Québec, Montréal et de Louisbourg entre la famine et la destitution de tous les moyens de défense, et qui ne communiquaient pas même avec ceux qu'ils laissaient dans le plus incroyable des abandons; l'Angleterre, inspirée par un intérêt de bonne politique, et confondue dans son administration coloniale par le témoignage du général Murray, qui avait réduit à un honteux silence la tourbe des courtisans qui avaient cru consommer sa perte : l'Angleterre, dis-je, avait remplacé par un caractère non moins juste et conciliant ce magnanime gouverneur aussi adoré du soldat qu'apprécié des Canadiens; et avait usé de modération jusqu'au moment où elle se fut concilié, par leur moyen, les sauvages que Ponthiac, leur grand chef, tenait fermement contre elle. Le général Carleton, plus tard lord Dorchester, arrivé avec une mission de paix, le sourire sur les lèvres et la conciliation dans le cœur, avait rendu quelque confiance aux opprimés; il avait pu d'autant mieux s'abandonner aux généreuses inspirations de son âme, que l'insurrection des colonies anglaises aurait pu menacer de s'étendre jusqu'aux Canadiens, auxquels Washington avait fait des ouvertures qu'ils avaient repoussées comme ils avaient repoussé l'envahissement. Carleton avait eu le temps d'étudier sérieusement l'état du pays, de réparer de criantes injustices, de préparer les

bases de l'acte de 1774, qui nous réintégrait dans nos droits civils, et nous ouvrait l'ère d'émancipation, en rétablissant quelque niveau d'égalité entre les sujets des deux origines.

Voilà ce qu'avait fait l'Angleterre pour exploiter les Canadiens à son profit et les soustraire à l'action de la révolution américaine qui leur tendait les bras avec toutes sortes de séductions.

A cette époque, les Anglais n'étaient encore qu'une imperceptible minorité dans la province; et pour faire face aux dangers de l'invasion américaine il n'y avait qu'une poignée de troupes régulières. Les nouveaux sujets qui s'étaient vus assujettir au régime militaire de leur nouveau maître et dépouiller du même coup de leurs lois pour subir le code étranger, au mépris de l'armistice; qui avaient vu, au surplus, l'Angleterre désavouer les humaines ordonnances par lesquelles le général Murray avait espéré suppléer aux plus pressantes exigences de leur malheureuse condition; eux qui avaient tant contribué déjà à affermir la conquête contre les sauvages qui ne voulaient pas du nouveau joug : les nouveaux sujets, dis-je, eussent pu être, en effet, un bon ferment d'insurrection d'un puissant appui pour les Américains qui avaient levé, pour leur compte, le drapeau de l'indépendance; sans la présence d'un général qui sut autant se les affectionner que Carleton. Celui-ci en arrivant dans

la colonie s'était mis sérieusement à l'œuvre de la réparation. Aidé des légistes les plus éclairés de notre origine, il avait débrouillé le chaos de notre législation, remis en vigueur la coutume de Paris, rendu à l'espérance les Canadiens que la métropole, sous ses inspirations, se décidait à traiter enfin avec quelque justice. Grâce à lui, le Parlement impérial s'exécuta de bonne grâce, sut leur parler le langage de la confiance, et sanctionna les projets généreux de son habile représentant qui usa largement de son pouvoir de restauration.

Aussi les Américains qui avaient compté sur la désaffection des Canadiens, furent plus que déçus en les voyant défendre, aux premiers rangs, le drapeau britannique et repousser l'invasion. La noblesse canadienne, qui possédait féodalement le sol, et dont Carleton avait fait revivre tous les droits, était à la tête de l'armée provinciale ; bien que sur plusieurs points elle eût été repoussée par les paysans qui avaient demandé des officiers anglais pour leur commander, tant elle s'était déjà rendue odieuse par ses exactions. Dans plusieurs paroisses, elle avait été renvoyée avec menace; quelques-uns de ces seigneurs qui s'étaient obstinés, avaient subi de très-durs traitements, et avaient été contraints de s'enfuir pour ne pas exciter à la révolte leurs censitaires exaspérés. Cependant presque tous volèrent à la défense du pays; et ce fut en

vain que quelques années après (en 1778), le comte d'Estaing essaya encore de les amener dans le giron de la révolution fédérale ; ils demeurèrent sourds à toutes ses promesses et pleins de confiance dans leur gouvernement.

Ce danger passé, et l'Angleterre raffermie dans ses nouvelles possessions, Carleton, béni des nôtres, et méritant bien de l'être, était reparti pour l'Angleterre pour être succédé par ce monstre à face humaine contre lequel Ducalvet devait jouer sa fortune et sa vie. On sait le reste.

C'est donc à cette époque (1778) que commence véritablement la politique militante des Canadiens contre lesquels le vieux système de suspicions et de calomnies était recommencé avec une recrudescence d'ingratitude et de perfidie. Les gages de loyauté qu'ils avaient donnés furent comptés pour rien, travestis ou reniés. Sous prétexte qu'ils pourraient les tourner un jour contre l'Angleterre, on leur interdit la carrière des armes, et après on eut la magnanimité de calomnier le courage de ceux qu'on avait ainsi désarmés; on les dégrada dans l'estime des gouvernants comme une race ignoble et frappée du sceau de l'infériorité, au point que le baron Mazères, le procureur général de la colonie, s'étonne que cette race ait eu assez de ressort pour résister à ce régime abâtardissant et conserver le caractère et le génie militaire qu'elle sut retrouver en tout

temps et pour la défense même de ceux qui la traitaient si mal. Ces qualités militaires que l'Angleterre avait systématiquement assoupies, non éteintes, la métropole sait si elles lui ont fait défaut encore en 1812. Salaberry vint lui dessiller les yeux sur ce point, quand, à la tête de ses phalanges de milices provinciales qu'elle jeta sur la frontière, en les comblant d'éloges et de promesses dont on a pu plus tard apprécier la sincérité ; elle fut si ravie de voir ce vieux sang gaulois se prodiguer chevaleresquement à son profit, pour la seconde fois, quand elle n'avait, elle, que du sang mercenaire à mêler au sang patriotique qui coulait pour la défense du sol natal ! Oui, l'émancipation de ses propres colonies était venue à propos pour lui démontrer à elle, la partiale métropole, quel fond elle pouvait faire sur la loyauté de son propre sang, et lui inspirer plus tard comme une bonne et saine politique d'établir entre les États-Unis et le Canada une ligne de démarcation infranchissable, en y maintenant la nationalité franco-canadienne dont elle songea alors à favoriser le maintien. Hélas ! le drame de 1837 et 1838 est venu donner l'affreuse mesure de la perfidie d'une marâtre et un bien douloureux démenti aux naïves espérances qui s'étaient laissé bercer par de captieuses illusions ! C'est ainsi que nous devons à son égoïsme même le sort d'avoir été ballottés si di-

versement et soumis à toutes les fluctuations d'une politique si contraire, depuis moins d'un siècle que nous sommes devenus la propriété d'un autre peuple. Et c'est cependant au milieu de cette double action et de ce conflit d'intérêts divers, que nous avons pu arriver à cette prépondérance morale et numérique que les flots d'immigration des trois royaumes parviennent à peine à atténuer ; malgré que nous ayons passé, depuis lors, par des événements néfastes qui ont fait dresser l'échafaud parmi nous et causé la déportation, dans des plages tropicales qui servent de pénitencier à l'Angleterre, de la fleur de notre jeunesse urbaine et agricole !

Mais nous ne devons pas détourner sitôt nos regards de l'époque que nous étudiions tantôt, pour les reporter prématurément sur les pages sanglantes dont je n'ambitionne pas de dérouler encore les secrets en anticipant sur les dates et les événements ; et avant de considérer statistiquement les ressources variées que la nature a prodiguées à cette population si dramatiquement laissée dans la région isolée qu'elle occupe, loin des yeux de la France qui ne l'y aperçoit plus guère ; nous devons la reprendre au début de ses luttes parlementaires, pour la préservation de sa langue, de ses lois et de sa religion.

Une coïncidence étrange, c'est l'établissement de l'imprimerie en Canada, qui y fut inaugurée

en même temps que l'installation du bourreau de Ducalvet au gouvernement du Canada. Etrange décret du sort que ce double avénement : c'était la liberté suivant le tyran à la piste !

Les Canadiens sortirent donc de l'orageuse administration de Haldimand, outragés dans leur fierté nationale, blessés au cœur par l'immolation si froidement accomplie de leur défenseur, indignement dépouillés par ce nouveau Verrès qui avait eu bon marché de ceux qu'il avait reçu instruction de ne pas épargner ; mais résolus de résister, à l'ombre des traités, à toute nouvelle tentative d'expropriation sous quelque forme que ce fût. Par bonheur, la nouvelle de la nomination de lord Dorchester, qui, sous le nom de Carleton, avait laissé de si bons souvenirs de son gouvernement, comme successeur de Haldimand [1], rendit le courage aux nôtres et remplit leurs cœurs d'espérance. Les doctrines de l'éloquent Ducalvet avaient laissé des semences qui ne devaient pas être perdues, et l'idée de demander une constitution prit une telle consistance, que nos adversaires en prirent

[1] Je ne tiens pas compte ici de la double et très-courte administration d'une année (1785) des lieutenants gouverneurs Henry Hamilton et Henry Hope, que je n'intercale ici que pour la plus grande exactitude des faits; pas plus que de la présidence de M. Hector J. Cramahe pendant la première absence du général Carleton, en Angleterre, de 1770 à 1774 ; ni de l'administration du général sir Allured Clark de 1791 à 1793, lors de la seconde absence de lord Dorchester, qui était allé chaque fois travailler à faire rendre justice ux Canadiens avec leurs droits civils.

sérieusement l'alarme, et eurent le front de demander à l'Angleterre de ne pas l'octroyer, eux qui se disaient Bretons, et, partant, amis de la liberté constitutionnelle, et si supérieurs, de tout point, à cette misérable poignée de Français si méprisables; bien qu'ils soient devenus, depuis lors, les coryphées de la tribune parlementaire et du barreau.

En effet, nos adversaires d'aujourd'hui, plus généreux, ou moins préjugés, admettent volontiers qu'ils ont peu de noms à mettre à côté de ceux des Ducalvet, des deux Papineau, des Viger, des Bédard, des Vallières de Saint-Réal, des Borgia, des Bourdages, etc., pour ne parler que de la génération passée, et qui ont été l'ornement de l'ordre parlementaire et judiciaire, et ont porté la toge comme savent la porter les Berryer, les Barrot, etc., qui sont l'orgueil de la vôtre en France.

Quoi qu'il en soit, cette constitution fut concédée aux réclamations des Canadiens. Par cette Charte, l'Angleterre consentait à faire deux provinces du Canada, laissant la portion française de ses sujets en possession du territoire plus voisin de la mer et divisé dans toute sa longueur par le fleuve et le golfe Saint-Laurent, qui reçut le nom de Bas-Canada; réservant toute cette autre portion de terres occidentales qui forment la possession de la couronne anglaise en Amérique, entre les États-Unis,

les Montagnes Rocheuses et le pôle, à sa propre émigration. Elle accorda un gouverneur à chacune des deux provinces, qu'elle divisa à peu près en un même nombre de comtés, à l'instar du cadastre métropolitain.

Un débat législatif d'une très-haute portée avait eu lieu dans les communes d'Angleterre au sujet de l'octroi de cette Charte constitutionnelle. Burke et Fox, chefs de l'opposition, s'accordèrent avec Pitt, le chef du cabinet, sur le point suprême qui concernait nos destinées nationales. Tous comprirent que c'était l'assimilation des races qui perdrait l'Angleterre comme puissance continentale en Amérique, et que le Bas-Canada, avec sa population hétérogène, était son boulevard réel et la barrière nécessaire contre l'expansion de la république fédérale. Ces hommes d'État, avec la portée qu'ils avaient dans le regard, avec leur double vue, n'auraient pu croire sans doute qu'ils auraient à peine le temps de fermer les yeux, sans que les criailleries des anglificateurs ne recommenceraient et qu'ils n'appeleraient de tous leurs vœux, dès 1822, cette inique union qu'une politique intuitive avait déjà détruite et que la politique myope a depuis consommée, comme pour justifier leurs prévisions ; puisqu'il est clair aujourd'hui que le mouvement vers les États-Unis part du Haut-Canada, du Canada anglais. Et rien d'étonnant en cela.

Qu'a à perdre celui-ci par son assimilation avec la Confédération américaine en tous points faite à son image ? Qu'a-t-il à exposer dans son incorporation à cette phénoménale république, autre chose que son misérable titre de colon anglais? Certes, dans le troc de ce *glorieux* privilége contre la forme plus simple et plus nette d'être membre et portion intégrante du peuple souverain, il me paraît que ses risques ne sont pas formidables : ou bien je suis forcé de déclarer, en toute humilité, que je n'ai pas l'esprit à la hauteur de ce fait si estimé d'être colon, fût-ce même colon anglais! C'est tout le contraire pour nous, aux yeux de qui la question est au moins problématique et toujours très-controversible. L'avenir seul peut donner le mot de la solution. Et cependant l'Angleterre peut remercier sa politique tergiversante, si ce qu'il y a de mieux pensant aujourd'hui dans le Bas-Canada, incline aussi, comme l'aimant vers le Nord, du côté du drapeau constellé; car, en cessant d'être Français, notre orgueil ne serait pas d'être Anglais aux conditions qu'on nous a faites, mais de devenir Américains, avec celles que cette situation nous offre. Mais je suis de ceux qui veulent, on le sait, rester Français quand même. — Je reviens.

Ce fut vers la fin de l'année 1792 que s'ouvrit le premier Parlement canadien. On vit en présence

l'élite des deux origines prêtes à se mesurer sur le terrain parlementaire. Un Canadien français, M. Panet, fut élu président. Si notre population était peu faite au régime électoral, on peut bien conclure peut-être, que nos députés ne l'étaient pas davantage au rôle représentatif. Ce serait là une erreur cependant. Neufs comme ils l'étaient aux formes parlementaires, dont ils n'avaient pas comme leurs co-sujets apporté les idées traditionnelles avec eux, ils leur étaient de beaucoup supérieurs par les études philosophiques, comme idéologues et théoriciens ; et dans la philosophie du droit, comme dans la logique constitutionnelle, ils volaient comme des aigles, pendant que les hommes pratiques et de comptoir, qui étaient à leurs côtés, rampaient terre à terre sur leurs chiffres alignés. Et cela s'est propagé jusqu'aujourd'hui, et distingue encore essentiellement la physionomie des deux races, quoique d'une manière moins frappante, et qui tend à disparaître insensiblement sous le frottement de ces deux races sans cesse en contact. Il est peut-être quelque peu regrettable, non pas que cela ait été ainsi, mais que cela ait été si général : car, de nos jours, nous n'avons parmi nous que des professions encombrées et très-peu d'industries indigènes bien servies. Les idées des Canadiens, formées à une autre école, les entraînent vers les choses intellectuelles et un peu spé-

culatives; et cette tournure d'esprit, que notre système d'éducation classique a contribué à perpétuer, était peut-être un peu trop métaphysique pour notre condition sociale. Une génération d'hommes un peu plus positifs eût joué non pas un rôle plus noble, mais plus efficace et plus substantiellement profitable au point de vue matériel.

Quoi qu'il en soit, les débats prirent une telle hauteur, et les discussions une telle portée, que la branche administrative, toute prosaïque et toute positive, se mit bientôt en mesure d'enrayer la marche de la Chambre basse, où la minorité anglaise faisait triste figure, au moyen de la Chambre haute, de pure création exécutive et son aveugle et servile instrument. Plus tard, quand l'Assemblée eut pris son assiette dans le pays et son ascendant sur le bureau colonial; quand elle put formuler, avec l'espérance de ne pas prêcher dans le désert, les abus sous lesquels le pays gémissait; le parti canadien, qui s'appelait désormais le parti libéral, voulut attaquer l'échafaudage d'iniquités gouvernementales par la base. Alors il demanda la division du pouvoir législatif et judiciaire.

L'éducation politique et élémentaire du peuple par le régime municipal et l'instruction de l'école;

Les conséquences rigoureuses qui découlaient

du système de majorité, dans la distribution des emplois de profit et des charges d'honneur et de confiance ;

La responsabilité des administrateurs des deniers publics et des fonctionnaires au tribunal parlementaire ;

L'abolition du prolétariat par l'ouverture des terres incultes pour la colonisation mise à la portée de tous ;

L'abolition des pensionnaires de l'État qui, sous une forme ou sous une autre, recevaient, pour des sinécures, des traitements qu'ils mangeaient à l'étranger, ou dans la métropole ; comme, par exemple, le gouverneur de Gaspé, qui eût été un mythe s'il n'eût pas reçu annuellement 1500 livres sterling pour son île de Barataria, où il n'avait seulement pas eu, comme Sancho, le mérite de mettre une seule fois le pied.

Il s'élevait contre les scandaleux abus du népotisme qui avait envahi la plus grande partie des charges publiques, en les concentrant dans les mains d'un petit nombre de familles privilégiées, dans le cercle étroit des mignons du pouvoir, parmi lesquels se faisaient remarquer au premier rang les transfuges américains qui avaient préféré faire engraisser leur oisiveté à notre râtelier, que d'accepter la glorieuse et active révolution de l'Union fédérale.

Il revendiquait les propriétés nationales, spoliées par la conquête, au mépris du traité de Paris, du 10 février 1763, comme les biens des Jésuites[1] et des autres corps religieux, donnés pour l'éducation élémentaire et catholique, et qui avaient été envahis par le protestantisme et l'ordonnance militaire.

Il réclamait contre la concussion, le gaspillage de nos ressources et la maladministration des fonds publics, et demandait la mise en jugement des péculateurs et des malversateurs publics.

Il représentait amèrement contre les agioteurs dits de la compagnie des terres, qui trafiquaient de tout et brocantaient, avec des patentes subrepticement ou collusoirement obtenues, nos terres publiques, dont un septième était affecté au soutien d'un clergé qui n'était pas le nôtre, et qui nous faisait ainsi contribuer à une propagande désastreuse de nos intérêts les plus saints.

Il exposait la vénalité du gouvernement, qui

[1] Après la mort du dernier des Jésuites en Canada, en 1800, la Chambre réclama la prise de possession de leurs immenses propriétés données pour l'éducation de la jeunesse. Le roi les refusa péremptoirement en invoquant sa prérogative et en oubliant la foi des traités. Bien plus il fut nommé ce qu'il fut convenu d'appeler *le chapelain des Jésuites*. C'était un ministre de l'Eglise de l'Etat, qui percevait pour cette inqualifiable sinécure 200 livres sterling de la caisse provinciale. On avait voulu récompenser par là, dans son fils, un Américain qui avait suivi la fortune de l'Angleterre après la révo-

vendait pour un pot de vin, comme par le bail à perpétuité des Forges-Saint-Maurice, ce qui aurait dû être le privilége du concours, et livrait, pour un plat de lentilles, notre droit d'aînesse aux contempteurs de notre race.

Il insistait sur des lois organiques, comme le bill des fabriques, de tenure foncière, des jurés.

Il voulait la réforme et la décentralisation judiciaire et administrative, et la codification des lois qui étaient un chaos.

Il se récriait contre le système douanier et le monopole commercial que l'Angleterre exerçait à notre détriment, ainsi que contre le système postal, accaparé de même à notre détriment matériel, financier et politique.

Il demandait la réforme du conseil législatif, qui était l'hôtel des Invalides de la banqueroute, et le refuge des Canadiens tarés et des officiels soudoyés.

Enfin, il réclamait l'expiation du sang innocent impunément versé ;

La réparation des emprisonnements arbitraires ;

L'indemnité des familles illégalement dépouillées, ou menacées de l'être, comme les habitants de la seigneurie Lassalle ;

lution des Colonies Anglaises ; tous ses enfants furent ainsi traités et lui-même fait juge en chef de la province.

La restitution du bien public par ceux qui, comme sir John Caldwell, en étaient les audacieux détenteurs, au mépris des lois et de la morale publique [1].

Et c'était pour des demandes et des représentations aussi légitimes contre d'intolérables griefs, qu'il était sans cesse en collision avec la branche exécutive, qui s'était faite le champion de tous les coupables, qu'elle appelait des persécutés, et l'écran de tous les contempteurs de l'ordre public, dont elle fomentait les abus, sans doute parce qu'ils tournaient à l'épuisement et à l'abaissement de notre race, qu'elle regardait comme un acte de patriotisme de précipiter vers son anéantissement.

En réclamant contre l'exclusion systématique des nôtres de la plupart des grandes fonctions de l'Etat, c'était moins un intérêt servile qui le faisait mouvoir, qu'un sentiment raisonné de protection nationale; et encore cette réclamation fut-elle, de tout temps, celle qui fut proférée le moins haut et le moins solennellement formulée : tant il y avait de désintéressement réel dans le caractère de la masse et de ses représentants. On était plus touché de la dignité politique et nationale que de tout autre considération. En preuve, et j'appelle ici

[1] Celui-ci condamné par la Chambre, anobli par l'Angleterre, vivait en petit roitelet sur le plus grand domaine féodal de la province, acheté du fruit de ses dilapidations pendant qu'il était receveur général. Et que d'autres en firent autant !

l'attention spéciale des esprits sérieux de l'Europe ; ce fut le Bas-Canada, cette province modeste, obscure et si ignorée, qui la première peut-être revendiqua dans le monde, d'une manière aussi éclatante, l'émancipation des Juifs, en admetttant au sein de sa représentation un membre de cette dénomination, dans le temps même où elle était brutalement dénoncée partout comme indigne de prétendre à l'égalité, et qu'avait élu un collége électoral français et catholique, en dépit de l'opposition anglo-protestante ; et qu'elle maintint au Parlement, à l'encontre aussi des clameurs de la caste bretonne qui y siégeait : tant il est vrai que ce sont les âmes éprouvées qui savent être miséricordieuses, et que ce parti libéral canadien français était, sous ce point de vue du moins, en avant de son siècle, ou tout au moins de ses co-sujets métropolitains et coloniaux; puisque M Rotschild en est encore à attendre, en pleine Angleterre et en plein XIXe siècle, que l'obstacle soit levé devant sa candidature élective, ou du moins devant son installation parlementaire. Il en était de même pour le suffrage électoral. Le parti libéral avait poussé le suffrage universel presque jusqu'à ses dernières limites. Chez nous, femme comme homme, âgé de vingt et un ans et possédant un revenu net de 40 shellings sterling (environ 45 francs de France), avait le droit de voter pour l'élection d'un député

au Parlement. Le prêtre votait de droit ; la fille majeure comme la femme non en puissance de mari, ou séparée de corps et de biens, avait, de son chef, la faculté d'exercer le même droit et en usait. J'ai vu, de mon temps, de patriotiques femmes braver les tourmentes de hustings, pour accomplir, sans sourciller devant l'émeute, ce qu'elles avaient raison de regarder comme le premier des devoirs. On n'en était que plus agréablement élu alors ! et les suffrages ainsi exercés par les femmes n'étaient certes pas les moins indépendants, puisqu'il n'était pas inouï que l'épouse eût voté contre son mari, tout au contraire. Cette idée peut paraître étrange aux notions européennes qui ne sont pas faites à notre manière large de procéder dans notre Amérique. Mais qu'on me permette de le dire, ce temps-là fut celui où le caractère du peuple canadien fut le mieux trempé. Je sens quelque orgueil à relater ces faits, parce qu'ils prouvent ce que nous avons su faire là-bas pour la liberté.

L'assemblée provinciale présentait à cette époque un tel spectacle qu'elle imposait le respect à l'Angleterre par son attitude mâle et digne ; et j'ose dire qu'il n'y eut pas de sénat, en Europe, qui fut plus grand par les formes, plus majestueux par la solennité des débats, plus redoutable au pouvoir, je ne dis pas seulement local, mais métropolitain, par sa tenue, sa dis-

cipline, son incorruptible et inébranlable fermeté; surtout à l'époque où Louis-Joseph Papineau occupait la présidence, et régnait à la tribune dans tout l'éclat de son splendide talent encore relevé par la dignité du maintien. Dans ces jours-là, c'était le français classique du siècle de Louis XIV qui tonnait à la tribune contre les fauteurs de notre oppression, et il fit un tel bruit dans le tympan de l'oreille officielle de *Dowring-Street*, que, pour en diminuer le diapason, on ne crut pas trop faire que de dépêcher, en dernier lieu, un triumvirat de Londres, pour statuer sur les plaintes de notre Assemblée nationale et apaiser ses murmures. On se rappelle de cette haute commission, composée de sir George Grey, sir Charles Gipps et de lord Gosford, comme son président et gouverneur général à la fois, avec de nombreux attachés, qui vint établir cette solennelle enquête où furent constatés tous les griefs établis par le manifeste de la Chambre dit des 92 Résolutions; laquelle fit comprendre à la Grande-Bretagne que le temps était arrivé pour elle, où il lui fallait compter avec cette poignée de Canadiens qui s'étaient décuplés en moins d'un demi-siècle sans aucun secours d'immigration, et que l'amour de la liberté avait grandis déjà à la taille d'une nation assez éclairée pour n'être plus impunément jouée par une métropole à 3,000 milles de distance.

Mais pour en arriver là, il avait fallu un concert d'intelligences et de volontés dont on ne trouve pas beaucoup d'exemples d'une pareille réunion. Il avait fallu tout créer ; la presse, ce levier nécessaire de toute opinion publique, cet Argus si importun à la tyrannie, bien faite aussi pour s'offusquer d'un pareil témoin ; l'organisation politique, l'esprit de corps, la discipline de parti. En fondant la presse, il avait fallu fonder aussi une bibliothèque parlementaire ; et la nôtre, je l'ai déjà dit dans mon introduction, n'était égalée par aucune autre en Amérique. Le palais législatif, placé sur les hauteurs de Québec, entouré de bastions formidables et d'une citadelle qu'on dit imprenable, semblait annoncer au monde qu'il était la grande voix de tout un peuple qui ne se laisserait pas lâchement supprimer... et il a tenu parole !

Le cumul des places, dans ce régime *corrupteur* et *corrompu*, comme se plaisait à le qualifier le chef du parti libéral, président de la Chambre, était une des moindres plaies du corps politique. Aussi les fiers députés qui, non-seulement n'attendaient pas, mais repoussaient les faveurs de l'exécutif, aux conditions qu'on y mettait, et que leur position indépendante tenait en dehors de cette atmosphère de lâcheté, pouvaient-ils donner libre cours à leur indignation et faire éclater, sous la rotonde parlementaire, ces accents de liberté qui

ne se perdaient pas toujours en vains échos sous les arceaux sonores, mais étaient religieusement recueillis dans les poitrines gonflées et palpitantes de la foule des auditeurs qui allaient y faire leur éducation politique ; faute de pouvoir retrouver, ailleurs, à l'aide de la sténographie qui n'y existait pas encore, les nobles épanchements de patriotisme qui portaient le trouble jusque dans les régions officielles du secrétaire d'État pour les colonies.

Celui-ci commença à se demander s'il se laisserait faire la loi par cette poignée de factieux qui se faisaient tant de jactance de leur origine française et qui osaient réclamer des droits, comme s'ils avaient eu autre chose que des devoirs. Il se rappela ce qu'avait pu faire Haldimand pour paralyser le mouvement ; et sans se douter apparemment des progrès tenant du phénomène qui s'étaient produits dans la race militante, sous le double point de vue d'éducation constitutionnelle et de croissance numérique, il jeta les yeux sur un chevalier pétulant et irascible pour faire tête à cette bande de mutins assemblés en Parlement, qu'il devenait nécessaire de remettre à la raison.

En 1807, le général sir James Craig, homme grandi dans les camps et qui ne connaissait rien au-dessus de la consigne, arriva au Canada, avec l'air d'un faiseur d'ukases, et qui pourrait bien se servir du knout au besoin. Mais il ne tarda pas

à apprendre que, pour être dans la parallèle de la Sibérie, le Bas-Canada n'était pas de pâte russe, et qu'il fallait autre chose que la morgue d'un militaire de sa trempe pour imposer à une assemblée aussi majestueuse que l'étaient à cette époque nos communes provinciales. Il en fut pour ses frais de démonstration. L'Assemblée le traita comme un cheval fougueux auquel il fallait serrer la gourmette et roidir la martingale ; et il quitta le Canada, exécré des uns, persifflé par les autres, et conspué de tous, pour avoir voulu jouer le rôle de la grenouille de la fable, et avoir comme elle le sort de qui s'enfle outre mesure. Il n'avait pas été cependant sans faire beaucoup de mal, mais moins encore avec ses persécutions que par les mensonges officiels de ses dépêches au bureau colonial, et par les appâts séducteurs offerts à ceux d'entre nous qui avaient le triste courage d'apostasier leur foi politique et nationale. Tel était, en effet, le caractère de notre opposition ; elle reposait sur un dogme dont les deux vérités fondamentales étaient : préservation nationale d'abord, et institutions démocratiques ensuite. Celui d'entre nous qui n'avait pas ces deux tendances, était un faux frère, la peste des autres, parmi lesquels il pouvait semer sa contagion. Or, le *divide et impera*, telle était toute la politique de l'Angleterre vis-à-vis du Bas-Canada ; et, à notre honte, je dois l'avouer, elle ne réussit

que trop à semer ses divisions machiavéliques parmi ceux d'entre nous qui étaient au premier rang social, qui portaient les plus beaux noms de la France, et qui, pour le triste honneur d'aller faire leur cour au proconsul de la Grande-Bretagne, et de figurer aux bals du Château Saint-Louis, se donnèrent le ridicule de parler mauvais français et de singer toutes les manies anglaises avec leurs excentricités. C'est au point qu'à l'heure qu'il est, quelques-uns de ces ridicules aristocrates n'ont plus de français qu'un nom plus ou moins estropié, et n'ont plus besoin d'affecter l'ignorance d'une langue dont leurs pères rougissaient, attendu qu'ils ne sont qu'une classe minime d'une espèce d'hermaphrodites nationaux, qui ne sont ni Anglais ni Français, et que le peuple regarde comme ses bâtards politiques. Ce n'est pas dans cette région-là qu'il faut aller chercher la preuve de notre caractère énergique ; quoique, ce semble, c'était à eux, par-dessus tout, qu'était dévolue la mission de faire respecter leur race, au lieu de la contrister et de l'humilier en feignant d'en rougir comme Pierre devant Jésus traîné dans le prétoire. Hâtons-nous de dire pourtant qu'il y eut de nobles exceptions à ces éclatantes apostasies qui, du reste, ne sortirent guère du cercle courtisanesque de ces coureurs de faveurs qui, sous le nom collectif de *bureaucratie*, honorable ailleurs, furent stigmatisés, en Canada,

où l'on se permet quelquefois de biaiser le sens des mots pour marquer à l'épaule ces gens qui se font gloire de n'entendre que le mauvais français.

C'était sur ces gens-là qu'avait spéculé le général Craig pour semer la division parmi nous et autoriser, en le mettant à la mode, le scandale de ces défections.

Il est de toute justice de reconnaître toutefois, que beaucoup résistèrent à la contagion, et que parmi ceux de la noble caste qui échappèrent à cette indigne faiblesse, le parti populaire trouva même à se recruter de plusieurs de ses plus honorables avocats parlementaires et de ses plus fermes adhérents en dehors de la représentation active. Comme je n'ai pas dans l'intention de faire ici de confrontation injurieuse pour personne, je m'abstiendrai de citer des noms propres pour ne pas m'exposer à maculer un blason que d'autres peuvent être appelés à faire briller un jour à l'honneur de leur race, en compensation de ce que celle-ci a souffert par la désertion de leurs ancêtres. Il n'y a que le péché originel d'Adam qui doive peser sur toute sa postérité, et il ne m'appartient pas, à moi, de faire descendre les conséquences d'une faute jusque sur des fronts innocents qui en doivent être d'autant moins responsables qu'ils s'estimeraient peut-être heureux de les racheter aujourd'hui, et

qu'ils peuvent être, dès demain, placés dans cette désirable position.

Avec Craig, la saisie arbitraire des presses recommença, les emprisonnements politiques se renouvelèrent; nos premiers citoyens furent brutalement écroués dans les geôles où tous les malfaiteurs étaient confondus; l'Assemblée Législative fut altièrement congédiée par ce Louis XIV au petit pied qui se donna les airs de l'insulter, et se fit un jeu de résister aux décisions qu'elle avait prises dans les limites de sa juridiction et dans le ressort de ses priviléges. Le sentiment français provoqué, sentit renaître sa fierté devant ce singe de potentat, et le Mirabeau canadien du temps, Louis-Joseph Papineau, le foudroya plus d'une fois d'une de ces philippiques auxquelles rien ne pouvait résister, dans ce temps où l'opinion publique était toute-puissante et faisait tout plier devant elle. Bedard aîné, Lefrançois, l'éditeur patriote, Taschereau, à cette époque, un nom qui était un emblème national, qui a un peu dégénéré depuis, au point de vue politique, quoique ce nom mérite d'être honoré encore aujourd'hui dans ceux qui en ont hérité et qui le portent avec éclat dans la société et utilité dans les carrières professionnelles: ces premiers de l'avant-garde furent claquemurés comme des forçats, sans forme de procès, et au mépris de l'*habeas corpus*, ce palladium de la liberté du sujet

anglais, qu'un juge canadien a eu, depuis encore, la faiblesse de nier à ses compatriotes, dans la personne de l'auteur, dans les derniers temps d'épreuve par lesquels nous sommes passés. Disons de suite que pour racheter la conduite de celui-ci, trois autres juges de notre origine, Bedard, le fils de la victime de Craig, Panet, un descendant du premier président de notre Chambre, et Vallières de Saint-Réal, l'orateur phénomène, alors pauvre et décrépit, préférèrent être suspendus de leurs fonctions que de violer leur serment d'office et de ne pas rendre hommage à la majesté de la loi.

En recourant à la voie de l'emprisonnement arbitraire, le chevalier Craig avait bien pu se débarrasser de la voix importune de M. Bedard, qui faisait tant de sensation dans l'Assemblée Législative ; il n'avait pas, par là, étouffé celle de la conscience publique qui désavouait la violente suppression des presses de M. Lefrançois et l'audacieux attentat à la liberté d'un citoyen aussi honoré que M. Taschereau, autant pour la douceur de ses mœurs que pour sa fermeté civique. Cette conduite tyrannique ne fit que surexciter encore le courroux de la représentation nationale qui aurait pu n'avoir pas besoin de ces nouveaux brandons de discorde pour être poussée aux extrémités. Heureusement qu'elle eut la sagesse de se préserver dans les limites constitutionnelles, et qu'elle

trouva dans la force d'inertie surtout un ressort d'opposition inflexible qui ne fit qu'irriter davantage ce tempérament orageux qui continua de s'attaquer aveuglément à tous les actes de la Législature.

Mais les Américains, l'œil toujours ouvert sur nous, témoins des nouveaux symptômes de mécontentement des Canadiens, crurent l'occasion belle et le moment favorable de leur ouvrir encore une fois la porte de leur république. La guerre de 1812 se faisait pressentir, et l'Angleterre qui avait fait l'expérience du savoir-faire américain dans la lutte, et qui sentait qu'elle pouvait se passer aussi d'avoir les Canadiens sur les bras, se hâta de rappeler son brouillon de gouverneur qui pouvait la mettre dans l'imbroglio. Craig quitta Québec un peu honteux de ses méfaits, et peut-être aussi de son avortement, se plaignant d'avoir méconnu le cœur des Canadiens et d'avoir été trompé sur leur compte. Il ne suffisait pas de ces tardives et hypocrites protestations pour cicatriser des cœurs si justement ulcérés, et il s'éloigna de nos rivages en s'entendant couvrir des malédictions publiques, et comprit, de ce moment-là, que son nom ne serait pas loin de celui de Haldimand dans l'histoire du Canada.

Telle était la précipitation avec laquelle le ministre des colonies l'avait rappelé, que n'ayant pas eu le temps de pourvoir à son successeur, il dut

laisser l'intérim aux mains de M. Thomas Dunn, qui prit, pour la seconde fois, le nom de président, et qui, de simple marchand qu'il était, fut tout ravi de se trouver ainsi né pour être roi [1].

Mais pendant ce temps-là, la république fédérale faisait des préparatifs sérieux et hâtait l'événement qui devait ébranler les cohortes des deux grands peuples qui allaient se trouver en présence.

Il y avait alors dans l'armée anglaise, qui tenait garnison au Canada, un officier supérieur dont la bonté de cœur était le cachet de son caractère. Comme soldat, il s'était signalé sur divers points de l'Amérique, de manière à lui mériter la confiance de son gouvernement et l'estime de ses frères d'armes. Dans l'ordre civil, il s'était aussi fait apprécier à Québec, où il avait fait partie du conseil supérieur, qui tenait alors la place de toute autorité constitutionnelle dans le pays. D'ailleurs, homme d'un faible génie, d'un caractère timide et irrésolu, plus capable de risquer sa vie sur un champ de bataille que d'oser proférer le mot qui tranche une situation ; aimant le bivouac où il avait passé sa vie ; mais avant tout

[1] Entre les deux administrations de lord Dorchester et du chevalier Craig étaient intervenus les deux règnes assez courts et insignifiants, de 1793 à 1799, du général Robert Prescott et de sir Robert Shore Milnes, auquel M. Thomas Dunn avait succédé une première fois. Il est remarquable que ce fut sous la présidence de celui-ci, en 1803, que le Canada fut déclaré terre libre et l'esclavage incompatible avec ses lois.

d'une loyauté à toute épreuve, d'un patriotisme hors de question, comme d'un dévouement sans bornes ; et au demeurant, une bonne, franche et malléable nature, comme il en fallait une aux Canadiens à cette époque.

Sir Georges Prevost prit le commandement de la colonie et concentra dans ses mains le pouvoir civil et militaire pour faire face aux exigences de toutes les éventualités. L'Angleterre, en jetant les yeux sur lui, pour le revêtir de cette double et formidable responsabilité, voulait, en cas de guerre, éviter la collision d'autorité qui aurait pu exister par la division du pouvoir cumulé entre ses mains, et avait calculé juste l'homme des circonstances. Il ne tarda pas de justifier ces prévisions en se gagnant tout d'abord l'affection des Canadiens, toujours trop prêts à la réconciliation peut-être et à la cimenter de leur sang : en réparant les criantes injustices de son prédécesseur.

Cependant l'entourage de sir Georges, toujours jaloux de l'influence canadienne, réussit encore, au milieu même de la suprême imminence des circonstances, à faire naître contre M. D. B. Viger, un de nos hommes d'élite dont il sera question ci-après, un soupçon injurieux qui le fit regarder comme un espion par le gouverneur qui, le traitant comme tel, finit par lui refuser sa porte. M. Viger dut se retirer au milieu des sifflets des

courtisans qui, lui voyant refuser audience, le poursuivirent de leurs dérisions jusque dans le vestibule du château, radieux de voir triompher leur cabale. Et ces artisans de manœuvres souterraines ne s'étaient pas bornés là. Pendant qu'ils insinuaient leur poison dans l'esprit du maître, en y affermissant ce soupçon de déloyauté contre M. Viger, ils tramaient habilement la perte de sa popularité et mettaient sa tête en jeu, en soufflant au cœur du peuple que si la conscription l'atteignait, c'était son indigne et hypocrite ami qui en était la cause, et que la responsabilité de cette conséquence de la guerre devait retomber sur lui. Cette perfide insinuation eut tant de cours et réussit si bien, que les habitants de Lachine, dans le voisinage de Montréal, firent une levée de boucliers et jurèrent qu'ils ne déposeraient les armes que lorsqu'on leur aurait livré le traître patriote. Cette affaire prit de telles proportions, que M. Viger, ainsi placé entre deux feux, fut forcé de se cacher en faisant courir le bruit de sa fuite, pour éviter d'être appréhendé pour haute trahison, ou de tomber vif aux mains de ses compatriotes indignés, accusé comme il l'était des deux côtés : d'une part, d'être favorable aux Américains ; de l'autre, d'être cause que le sang de la jeunesse canadienne allait couler inutilement, puisque l'Angleterre n'avait fait qu'obéir aux suggestions secrètes de M. Viger et de son

parti, en consentant à *le mêler à celui de ses soldats*, quand elle pouvait bien s'en passer. Pendant ce temps-là un mandat d'amener avait été lancé contre lui, et un de ses contemporains de collége, un de ces Canadiens éhontés, qui n'hésitaient devant rien pour obtenir l'or et les faveurs du pouvoir, se mit en frais de courir jusqu'à la frontière pour l'empoigner. Quand il revint, tout s'était expliqué à l'honneur de M. Viger qui avait été doublement calomnié ; sir Georges l'avait rappelé auprès de lui pour lui rendre ses bonnes grâces, et le peuple, de son côté, avait été mieux éclairé sur son compte et lui avait rendu sa confiance. Alors son compagnon de collége, qui s'était fait volontairement son alguazil, eut l'impudence de venir l'embrasser en le félicitant avec effusion de ce qu'il lui avait échappé des mains ; protestant que c'était l'amour du devoir qui l'avait poussé bien malgré son cœur à se donner ainsi le rôle d'un archer pour le livrer au pouvoir !

Cet incident passé, sir Georges s'empressa de refermer bien vite toutes les plaies que Craig avait ouvertes et laissées vives et saignantes en partant. Il vida les prisons, réintégra les fonctionnaires, flatta, mais noblement, le Parlement, ouvrit la porte du château Saint-Louis à tous ceux qui en avaient été exclus comme suspects, mit près de lui un Canadien, M. de Boucherville, parmi ses aides-

de-camp, et témoigna à la race persécutée une confiance dont elle était bien digne aussi. Ce fut là tout le secret de son administration. Avec ces seuls moyens, il reconquit le cœur des Canadiens dont les députés décrétèrent des bataillons de milice active qui enveloppaient toute la population, et votèrent un million de piastres, 5,000,000 de francs, en papier-monnaie, bons d'armée, pour faire face aux frais de la guerre. Jamais pareil enthousiasme ne s'était encore manifesté pour courir à la frontière, non pas tant par haine contre les Américains que pour avoir l'occasion de briller militairement à côté des troupes anglaises, et faire repentir nos adversaires de nous avoir tant calomniés. A Châteauguay, le théâtre de leurs exploits les plus éclatants, on vit les voltigeurs canadiens, dont n'auraient pas rougi ces chasseurs de Vincennes qui sont aujourd'hui la stupeur des Russes en Orient, soutenir dans une lutte inégale les masses de l'ennemi pendant une journée de Thermopyles, leur barrer le passage, et faire de leurs poitrines découvertes un rempart à leurs alliés, moins impétueux à l'assaut. Sur les lacs, le capitaine Rollet, aussi hardi que Salaberry à la tête de sa poignée de héros, montant une simple chaloupe canonnière, osa faire un vaisseau de ligne son prisonnier de guerre, désarmer son équipage avec une poignée de braves, et l'amener dans la rade, à l'étonnement du commodore qui hésitait

de savoir s'il devait récompenser ou punir un pareil acte de témérité, accompli en dehors des règles avouées par la discipline militaire. Je n'aurais qu'à citer les témoignages que se plaisait à rendre en toute occasion sir Georges Prevost, de la conduite si chevaleresque de ces preux héritiers du sang de chevaliers qu'ils sentaient encore couler dans leurs veines, pour faire voir jusqu'à quel point leur coopération fut efficace pour amener les résultats qui assurèrent à l'Angleterre, pour un temps indéfini, la possession de cet immense territoire qui tient encore en balance tous les autres pouvoirs qui se partagent le reste du Nouveau-Monde.

L'Angleterre, dans le premier moment d'émotion, fit frapper un écusson au commandant Salaberry qu'elle créa chevalier du Bain, et répandit de l'eau bénite de cour sur les lauriers des Canadiens. Avait-elle déjà le secret pressentiment qu'elle ne tarderait pas à renier le service immense qu'ils venaient de lui rendre? Que le lecteur dise.

Prevost, après avoir conduit l'armée alliée à la victoire, ne devait pas s'attendre sans doute à être rappelé soudainement, à une époque avancée de la saison, pour aller se justifier, lui aussi, en Angleterre, comme le général Murray, d'avoir..... été trop ami des Canadiens! Il est vrai qu'on colora l'accusation du prétexte qu'il n'avait pas toujours

été heureux dans ses attaques ou ses défenses pendant la dernière guerre ; et on ne se rappelait plus du sang qu'il avait prodigué dans tant de circonstances qui, somme toute, avaient tourné à la plus grande gloire de sa patrie. Sir Georges, le cœur froissé de tant d'ingratitude, s'achemina à pied vers Halifax, en route pour l'Angleterre, et mourut, avant d'avoir revu l'ingrate Albion, l'âme dévorée des chagrins que n'avaient pu tempérer les larmes que les Canadiens avaient versées sur son départ. Le peuple en masse, sans distinction d'aucune classe de la société, le clergé et le Parlement en tête, réclama avec indignation contre les malignes insinuations de l'envie qui avait empoisonné les jours de ce digne homme et de cet intègre général qui avait mérité et emporté son amour ; et lui, ce peuple, qui avait eu si peu l'occasion de bénir, il ne songeait pas, peut-être, que ce témoignage allait avoir la valeur d'une accusation aux yeux de la métropole impitoyable qui pouvait bien feindre pour lui de la confiance aux jours de danger imminent, mais qui ne renonçait pas, pour cela, une fois ce danger passé, à en revenir à sa vieille marotte contre les Canadiens qu'elle aurait bien voulu *dénationaliser*, toujours dans une pensée d'égoïsme qui ne l'abandonnait pas. Et à ce propos, il n'est peut-être pas inutile de constater ici, que dans ses instructions secrètes à sir Georges Pre-

vost, elle avait eu le soin de bien lui dire que les institutions des Canadiens n'étaient pas reconnues et que leur religion même n'était que *tolérée*. Le général mort, les passions s'éteignirent, et les ingrats (les grands le sont trop souvent), bourrelés de remords, rendirent à sa mémoire la justice qu'ils lui avaient refusée de son vivant. Ils ne surent plus que faire pour rendre son auréole assez radieuse pour éclipser la noire ingratitude de leur conduite à son égard. Sa famille fut honorée à l'égal des grands de l'Empire pour rester dans la mémoire de la postérité, à côté des mieux armoriées dans la constellation des familles patriciennes des Trois-Royaumes.

PONTHIAC ET TECUMSEH.

Il est pourtant deux physionomies trop saisissantes, deux chefs sauvages dont le rôle tient une place trop considérable dans nos fastes militaires, pour que je néglige de les dessiner ici à grands traits : deux caractères, deux génies trop remarquables, pour que je ne sois pas tenté de faire ressortir et contraster dans ces pages la part diverse qu'il sont prise, à deux époques différentes de notre histoire, aux grands événements qui se sont passés en Amérique : l'un, comme ami de la France, peu après la conquête du Canada, en 1765 ; l'autre, comme appui de l'Angleterre, pendant la campagne de 1813.

L'un balança, l'autre consolida la puissance de l'Angleterre dans l'Amérique septentrionale. L'un fut près de sauver la fortune de la France pour laquelle il professa jusqu'au martyre son culte d'inébranlable fidélité. L'autre contribua puissamment au salut de l'Angleterre en s'immolant généreusement à son triomphe. On a déjà prononcé les noms de Ponthiac et de Tecumseh.

Le sort des combats avait déjà trahi les armes de la France, que Ponthiac rêvait encore, au bord de ses grands lacs, au projet d'ensevelir l'armée anglaise disséminée sur la vaste étendue de territoire que ces lacs arrosaient, sous une avalanche de ses tribus éparses qu'il méditait d'y réunir pour une attaque soudaine et simultanée. Le héros avait à peine conçu ce plan qu'il l'effectuait. Ponthiac se jette dans la ville du Détroit, en face de trois cents hommes de garnison, taille en pièces l'armée de secours de sir B. Devers, se maintient dans les faubourgs de la ville assiégée, et s'empare de trente bateaux chargés de troupes ennemies. Cependant la place est secourue et approvisionnée d'hommes et de munitions ; un vaisseau de guerre, qui a réussi à les lui apporter, est succédé par un autre auxiliaire de trois cents hommes. Le gouverneur, encouragé par ces secours, se met à la tête des soldats et livre bataille à Ponthiac qui l'attend de pied ferme, le défait et le tue en combattant. Déjà des

onze postes fortifiés que les Anglais occupaient autour des grands lacs, neuf avaient succombé ; et le commandant du principal de ces forts ne dut la vie qu'à la générosité du vainqueur, grâce à l'influente intervention d'un noble Canadien aimé des sauvages. Le Détroit succombait sous l'effort de ce formidable chef, sans l'arrivée de troupes nombreuses qui menacèrent de l'envelopper, et l'heureuse tentative de négociation du général Johnson qui était déjà connu des Iroquois qui l'avaient accepté comme chef suprême dans d'autres batailles, et qui réussit à traiter de la paix avec les députés de vingt-deux nations. Ponthiac, qui rêvait toujours d'asseoir la puissance de ses tribus sur ces plages qu'arrosait le Michigan, refusa de compromettre le sort de la domination qu'il voulait établir ; il retraita vers les vastes prairies des Illinois, et mourut traîtreusement assassiné en laissant sa grande figure de héros dans l'histoire.

Sur les rives de l'Ouabache, un autre héros du sang indien, Tecumseh, faisait, en 1813, éclater son génie politique et son courage militaire. Il gémissait sur les débris de sa nation détruite, et encore à la fleur de l'âge et bouillant d'ardeur, il offrait au général Brock son bras héroïque pour défendre, à la tête des tribus étrangères, qui l'avaient choisi pour grand-chef, les armes de l'Angleterre qui pouvaient bien chanceler une fois de plus devant la hardiesse d'en-

vahissement du jeune géant fédéral qui s'était si valeureusement retrempé en secouant le joug colonial. Sa renommée l'avait grandi si haut dans l'imagination des populations du désert, que son nom était devenu leur drapeau à toutes et qu'elles ambitionnaient l'honneur de combattre sous lui, le dieu du yatagan ! L'Angleterre rechercha son alliance, célébra ses exploits et honora son génie. Il amena à elle ces masses tatouées et couleur d'acajou qui faisaient trembler les airs de leurs chansons guerrières, et qui avaient envoyé déjà des centaines de chevelures en cadeau au grand Ononthio, Geo III, comme un des trophées de leurs horribles irruptions au milieu des villes américaines, où ils allaient scalper les malheureux sans défense qui leur tombaient vifs sous la main ! A leur tête, Tecumseh s'élança au-devant des cohortes fédérales, brisa leurs rangs, affronta leurs bastions et leurs redoutes, battit leurs masses disciplinées, triompha de leur nombre, et fit un large butin des bagages de leurs armées. Ni les murs sous lesquels s'était abrité le général Clay, ni l'audace du major Van-Horne, ni les prodigieux efforts du courageux général Harrison, ne purent les mettre à l'abri de ses coups ni réduire cet indomptable *émir* des oasis américaines. Il fallut que la mort vînt le chercher au milieu de la fumée des villages moraviens, où son impétuosité téméraire lui fit courtiser, pour ainsi dire,

l'imminence du danger et le feu de la bataille! L'histoire, en faisant la part de la victoire, a partagé entre le général Brock, tombé sur les hauteurs de Queenstown, et lui emporté dans une nuée de poudre et de poussière, l'honneur d'avoir sauvé le drapeau britannique dans cette mémorable guerre anglo-américaine, où les aigles républicaines et le léopard breton firent assez péricliter les destins du Nouveau-Monde, pour qu'il devînt nécessaire à un sauvage de mettre le poids de son carquois dans la balance!

La période écoulée entre Prevost et Dalhousie, nommé gouverneur-général du Canada, en 1816, ne fut pas très-grosse d'événements : et n'était la solennelle reconnaissance par nos tribunaux de justice que l'esclavage n'était pas compatible avec nos institutions légales, principe de législation qui peut mériter aussi au Canada le titre de terre classique de la liberté; on pourrait effacer de même celle écoulée entre Dorchester et Craig, sans que cette lacune pût affecter en rien l'intégrité de nos fastes historiques.

Comme je l'ai fait remarquer dans une note précédente, ce fut pendant cette période aussi que fut consommée contre nous cette flagrante injustice, par laquelle l'Angleterre dépouillait le Bas-Canada de ses propriétés nationales, dont les traités lui garantissaient la possession; je veux parler de ces

biens de communautés religieuses éteintes : comme ceux des Jésuites et des Récollets, passés entre les mains protestantes. Le couvent des Jésuites, à Québec, devint une caserne, et celui des Récollets, à Trois-Rivières, après avoir été travesti en prison commune, sert aujourd'hui à la résidence du ministre épiscopal qui célèbre son service religieux dans la chapelle même de ces bons Pères, restaurée sur le modèle du temple protestant. Et en vertu de quel titre ?

Quoi qu'il en soit, le général Sherbrooke, un noble caractère, était venu, lui aussi, dans l'intervalle, se faire aimer des Canadiens ; mais prouver, une fois de plus, que l'épée n'était pas l'instrument propre à trancher les complications du gouvernement colonial, qui demandait à grands cris un administrateur civil, au lieu de la plupart de ces généraux plus ou moins cassés de vieillesse, perdus de dettes, et impropres à l'administration, que la métropole envoyait au Canada, pour leur aider à refaire leur fortune, sans trop se préoccuper du reste. C'était au point que quand nous avions un roi soliveau, nous n'osions nous plaindre à Jupiter, de peur qu'il ne nous envoyât une grue ! Sir Gordon Drummond et l'administrateur John Wilson, qui avaient rempli déjà à eux deux l'intérim de 1815, immédiatement avant l'arrivée de Sherbrooke, peuvent être classés parmi ces rois soliveaux.

Mais les abus avaient déjà repris leur cours avec une recrudescence d'intensité, et les choses allaient se compliquant chaque jour de plus en plus. Loin de tenir compte aux Canadiens de la glorieuse moitié de périls qu'ils avaient prise dans les chances de la guerre, dont le dénouement avait été favorable aux armes de l'Angleterre; les colons anglais étaient jaloux du rôle que leurs co-sujets avaient joué à côté de l'armée de ligne dans la campagne où ils s'étaient couverts des gloires et de la poussière des combats. Leurs criailleries se renouvelèrent si vives et si acharnées contre les Canadiens, qui leur reprochaient d'être restés derrière leurs comptoirs, en les voyant si dévoués; pendant qu'eux, les conquis, ils avaient prodigué leur sang et leur or à la défense du pays, parce que ce pays était leur patrie, tandis qu'il n'était pour eux autres qu'une étape sur le chemin de la fortune; ils firent tant de bruit et tant de montre de leur attachement à l'Angleterre, et une si vive peinture de la condition insupportable que leur minorité leur faisait parmi nous, bien que cette minorité nous traitât avec hauteur en nous maîtrisant; que leur métropole, dont les entrailles pour ceux-ci étaient toujours très-faciles à émouvoir, fit mine d'être touchée de leurs représentations, et mit beaucoup de faste dans l'envoi du duc de Richmond comme une espèce de vice-roi propre à imposer au pays.

Ce personnage, aussi considérable par la maison dont il sortait que par les fonctions qu'il avait remplies, en Irlande, dont il avait été le lord lieutenant, n'eut pas le temps de répondre aux vues qu'on avait eues sur lui en nous l'envoyant. Il mourut prématurément dans un horrible tétanos amené par suite de la morsure d'un épagneul de sa prédilection qui se trouvait attaqué d'hydrophobie. Mais sa nomination au poste qu'il avait occupé au Canada, n'en prouve pas moins l'importance sérieuse que l'Angleterre commençait à mettre au choix de nos gouvernants. Il n'eut que le passage d'une étoile filante qui s'évanouit au milieu du cercle qu'elle annonçait devoir décrire ; et les obsèques opulentes qu'on lui fit à Québec, où il repose, furent les seules pompes offertes à son administration, qui avait à peine acquis le terme d'une année de durée.

Cette mort inopinée ne fit pas le compte de la politique du bureau colonial, et ne servit pas non plus les intérêts de l'omnipotence à laquelle il rêvait d'arriver sur le *parti français*, comme le qualifiait le soi-disant parti *constitutionnel*, qui s'était opposé pourtant à la concession de notre acte constitutionnel de 1791. Le département du secrétaire d'État pour les colonies fut tout en désarroi par suite de cette perte administrative qui le frappait si brusquement au cœur. L'effet du coup fut tel qu'on eut de la peine

à lui trouver de suite un successeur qui pût réunir les suffrages du gouvernement. Après le duc de Richmond, on ne pouvait guère songer à envoyer au Canada, auquel on venait de montrer tant de considération, qu'un homme dont les antécédents pussent ne pas laisser trop effacer son nom par l'éclat de son prédécesseur. Malheureusement l'idée ne vint pas de nommer un gouverneur civil, rompu aux affaires, comme le réclamait le pays depuis longtemps. A peine sir Perigrine Maitland eut-il le temps de venir faire cesser la présidence du juge Monk, qu'on nous dépêcha un autre soldat absolu, moins pétulant, mais encore plus gourmé que Craig, une vieille moustache militaire, ayant nom Dalhousie, qui sortait tout couvert de la poudre de Waterloo, où il avait suivi Wellington en qualité d'aide-de-camp, après avoir conquis bien des lauriers sur les divers théâtres de la guerre continentale, et qu'on envoya refaire provisoirement son budget qu'il devait achever d'enfler dans les Grandes-Indes, où il gouverne encore aujourd'hui.

C'était, du reste, un homme d'un haut mérite scientifique, ce que les Anglais appellent *a scholar*, un érudit, une plume classique qui contribuait aux grandes revues britanniques. D'un caractère tranchant et altier, il avait des éclats d'humeur qui le mettaient en constante bisbille avec les principaux

de son entourage, et qui dégénérèrent un jour en un conflit personnel avec le procureur-général du temps, M. James, plus tard sir James Stuart, son pendant en point d'irritabilité et de force musculaire. On raconte, mais je ne me rends pas garant de cette anecdote, que ces deux graves personnages, dans une chaude altercation, échangèrent quelques coups de poing qui auraient fait pâlir les meilleurs adeptes de la boxe, cette science toute bretonne : et cette scène de pugilistes avait eu lieu en conséquence d'un ordre impératif impérieusement donné d'une part, d'intenter une poursuite impossible à définir contre certains contempteurs anonymes du pouvoir, et nettement refusé de l'autre, par impossibilité d'exécution. Le prince Menschikoff, réuni à ces deux autres, eût complété un triumvirat où, par moments, il n'eût pas fait bon d'intervenir sans doute.

Les débuts du lord Dalhousie s'annoncèrent sous un jour assez favorable. Son goût sincère pour l'avancement des sciences qui ne l'abandonna nulle part, le porta à favoriser, à Québec, la création d'une société historique et littéraire, une autre dite des sciences et des arts, en même temps qu'il se prêta de bonne grâce à obtenir à l'un de nos colléges classiques une charte royale d'incorporation, et à assister à l'inauguration de cet imposant édifice de Nicolet qui a donné à mon pays sa part

d'hommes utiles et honorables, dont plusieurs fournissent encore aujourd'hui leur glorieux contingent aux grandes carrières civiles, ecclésiastiques, parlementaires et administratives. Dans cette maison, qui fut celle de mon adolescence collégiale, a régné pendant un quart de siècle, comme directeur, un homme, un prêtre, un saint, dont la mémoire seule remplit mes yeux de larmes de gratitude et d'affection. O toi, modeste Joseph-Onézime Léprohon, qui as caché sous le toit vénérable du vieux collége de Nicolet, toutes ces vertus dont ont emporté un reflet, comme ils en ont remporté ton image dans leur cœur, tous ceux que tu formas pour l'honneur de l'Église et l'illustration de leur pays ; toi, mort si négligé, si méconnu de ceux de qui tu méritais un meilleur sort ; jouis, dans le sein de Dieu, du fruit de tes bienfaits et daigne recueillir ce cri terrestre de mon amour : moi, qui te dois la vie, et avec le regret de te survivre, le moyen d'honorer ici ta mémoire et de conserver le culte de ton nom, ô bienfaiteur de la jeunesse de mon pays !

Mais ce gouverneur, qui s'était annoncé si bien, ne tarda pas, lui aussi, à faire faux bond à ses promesses, en frustrant toutes les espérances libérales. Il épousa de gaîté de cœur la cause des malversateurs publics, eut recours aux emprisonnements arbitraires, persécuta la presse et traita la Chambre

comme l'avait fait Craig. Comme lui aussi, il provoqua les foudres parlementaires du roi de la tribune qu'il avait voulu en repousser deux fois dans la personne de M. L. J. Papineau, que la Chambre avait persisté à élire président en dépit de ce gouverneur, parce qu'elle avait la conscience de son droit incontestable de l'y maintenir.

Les choses arrivèrent à un tel point, que le ministère colonial dut céder aux plaintes des Canadiens et confier au chevalier Burton l'*intérim* du gouvernement pendant qu'il irait en Angleterre laisser passer l'orage. Celui-ci donna quelque répit au Parlement avec lequel il administra d'intelligence, agit de cordiale entente, et se fit sincèrement regretter à l'heure de son départ après sa trop courte administration. Mais les communes d'Angleterre rendirent pleine justice aux plaintes proférées par le *parti des mécontents*, c'est ainsi que nous qualifiait Dalhousie, en reconnaissant comme intolérable l'état de choses constaté devant leur propre comité ; et Dalhousie, qui était retourné au Canada y reprendre son poste officiel, en fut définitivement rappelé pour aller s'essayer plus profitablement dans les Indes.

Il est cependant, dans la vie administrative du lord Dalhousie à Québec, un trait qui honore trop la pieuse impartialité de son âme, pour que je ne me fasse pas un plaisir comme un devoir de le

consigner ici. Ce trait, à mes yeux, rachète bien des fautes de détail et bien des écarts de justice.

Le voyageur, en jetant les yeux sur la falaise où se développe majestueusement Québec, ce Gibraltar de l'Amérique, remarque parmi les monuments qui surgissent sous ses yeux, une colonne rectangulaire qui se dresse au milieu d'un jardin public qui domine le bassin du Saint-Laurent et toute la contrée environnante. C'est à une pensée touchante du lord Dalhousie que l'on est redevable de contempler aujourd'hui ce pieux monument élevé à la mémoire de Wolfe et de Montcalm, ces deux valeureux défenseurs de deux causes rivales, que ce gouverneur voulut confondre dans la même gloire, comme le sort des armes les avait confondus dans le même trépas. On lit sur le piédestal de ce granit funéraire l'inscription si simple et si éloquente pourtant, qui transmet à la postérité le glorieux sort de ces deux infortunés héros dont un jour néfaste a mis toutes les destinées en commun ! On y lit : *Mortem virtus communem, famam historia, monumentum posteritas dedit.*

Il appartenait bien aussi à la main d'un glorieux soldat comme Dalhousie, d'ériger ce trophée funèbre aux deux héros tombés côte à côte sur les plaines d'Abraham, en se disputant ces vastes solitudes de l'Amérique septentrionale qui devaient,

un jour, être la Terre promise des générations européennes, et sourire à celles de la France surtout ! Que la terre leur soit légère !

A l'époque de la nomination du lord Dalhousie, il y avait à la Baie-du-Febvre, une de nos paroisses centrales, un personnage mystérieux qui y vivait dans une modeste retraite, couvert de blessures, parlant un français de haut aloi et qui paraissait au vulgaire, qui a le flair excellent quoi qu'on en dise, une étoile tombée de quelque constellation. Il était paru au Canada peu après le désastre de Waterloo, y menait dans la paix et la culture des champs la vie d'un paysan de ferme modèle, et paraissait se complaire par-dessus tout au milieu de ses naïfs voisins avec qui il échangeait les petits services qui entretiennent les rapports et les lois du bon voisinage. Ceux-ci, qui l'adoraient à cause de son esprit, de son air de distinction et du bon exemple qu'il leur donnait comme cultivateur et comme citoyen, sentaient piquer et même très-vivement leur curiosité de l'étrangeté de ce voisin si disparate, au milieu de leur commune, et qui semblait s'amoindrir parmi eux, pour ne pas éveiller le soupçon ou se laisser deviner. Il s'était également fait quelques amis dans la petite ville voisine de Trois-Rivières, où il venait de temps à autre, dans la patache commune, se retremper un peu l'esprit au milieu de la société de ses hommes d'é-

lite qui étaient toujours ravis de le posséder. En vain fut-il sondé par celui de tous qui avait sa plus franche intimité, sur ce qu'il était, il avait toujours délicatement éludé la question, et prié son ami de ne lui pas faire violence sur ce point. Seulement, quand il était question de Napoléon, des guerres de l'Empire, on voyait passer je ne sais quoi d'étrange sur son front, ses yeux sourire à travers les larmes; puis, faisant une cabriole de diversion, d'un mot heureux il changeait de terrain et de sujet. Cet homme, apparemment sans relations du dehors, sans communications de l'intérieur, fut cependant le premier informé de la nomination de lord Dalhousie au poste de gouverneur général du Bas-Canada. Il vint en toute hâte faire ses adieux à son ami de Trois-Rivières, en lui disant : *Je vous quitte, mon cher, parce que l'homme avec qui j'ai lutté corps à corps vous arrive comme gouverneur !* et il s'éclipsa en toute hâte, en lui donnant une poignée de mains, et en réprimant un soupir dont on ne comprit pas bien alors la signification. Il laissa sa terre de la Baie-du-Febvre veuve de son propriétaire, et dans les cœurs de ses voisins un grand vide à combler. L'ami dont nous parlions tout à l'heure, dînant un jour à la table de lord Dalhousie, et lui faisant part de toutes ces circonstances, le gouverneur s'écria : *Mais ce devait être Caulaincourt !* Plus tard, on apprit la mort du duc de Vi-

cence avec des particularités qui firent croire qu'on ne s'était pas trompé sur le singulier paysan dont le mystère avait fait jeter leur langue aux chiens à tous ses bons voisins de la Baie-du-Febvre : mystère qui intrigue aujourd'hui même encore l'esprit de ces braves gens qui donneraient beaucoup pour avoir le mot de l'énigme. Peut-être pourrai-je les satisfaire quelque jour !

Que d'autres étoiles filantes ont ainsi fait passage chez nous sans laisser de traces ! Celui qui écrit ces lignes le sait bien, lui, qui fut si longtemps le confident des infortunes de la France au Canada et qui en possède tant de témoignages enfouis dans son cœur et formulés dans ses liasses.

La double administration du lord Dalhousie, à peine interrompue par celle du général sir Francis Burton, avait duré depuis 1820 à 1828, époque où son successeur, le chevalier sir James Kempt, arriva en juin de cette dernière année. La période d'administration dalhousienne avait, en achevant de dessiller les yeux du pouvoir métropolitain sur notre compte, contribué à mûrir l'opinion publique en Canada, à grossir notre histoire législative de bien des événements qui n'étaient pas sans gravité et sans importance, au point de vue des intérêts majeurs du *parti français*, devant lequel les communes d'Angleterre commençaient à baisser pavillon, en rendant un témoignage aussi solennel en faveur

de ses droits et à l'appui de ses représentations, que celui du Rapport de leur Comité mentionné plus haut. Ce rapport de Comité avait été provoqué par notre Chambre d'Assemblée, qui avait député en Angleterre, pour appuyer ses plaintes, plusieurs de nos grandes réputations politiques, qui y firent une profonde sensation par la manière dont elles révélèrent et surent mettre en relief les iniquités de notre gouvernement local et les vices du rouage administratif. On se mit donc en quête d'un renard diplomatique qui se fît une étude de réconcilier cette fois les deux partis entre eux, au lieu de concilier l'un ou l'autre, à son tour, à l'Angleterre : ce qui avait été le but de la politique jusqu'alors. Sir James Kempt, toujours un militaire, que les bardes anglais avaient chanté comme l'astre de la Bidassoa et un des aigles de Waterloo, fut regardé comme seul propre à *escalader* la citadelle de Québec : lui qui avait si bien fait l'assaut des redoutes palissadées et des bastions de Badajos, et qui partout, dans la Péninsule, avait dénoté autant de souplesse dans le caractère que d'habile audace dans l'action. Sa cour, à Québec, se composa de toutes les couleurs politiques. On vit le loup et l'agneau paître ensemble dans cette heureuse bergerie gouvernementale, dont le vaillant chevalier tenait habilement la houlette, non sans lorgner furtivement toutefois les rares renards de sa famille, qui acceptaient d'un air

narquois l'avénement si subit de cet âge pastoral qui devait, en effet, finir par l'histoire des animaux malades de la peste ! La bigarrure du château Saint-Louis, théâtre de cette comédie qui dura deux ans, sans qu'on pût une seule fois surprendre le rire sur les lèvres de celui qui en tirait les fils et faisait mouvoir tous les mannequins, déguisa, jusqu'à 1830, l'échancrure qui devait s'opérer et se faire d'autant plus large entre les deux partis, que le sang devait être versé à l'instigation des instruments de son successeur : une autre paire d'épaulettes, portées avec honneur sur le champ de bataille, mais qui ne pouvaient pas suppléer à une totale absence de talent administratif.

Autant Kempt était adroit et clairvoyant, autant Aylmer qui vint prendre sa place, en 1830, avait l'esprit obtus, l'intelligence opaque, le sentiment émoussé et la main brutale.

Kempt venait à peine de quitter les rives du Saint-Laurent, où la frégate militaire *la Pique* déposait son successeur, que chacun se regardait encore comme pour se demander quelle était la cause des ovations qu'on lui avait faites, et ce qu'il laissait derrière lui pour justifier les oripeaux dont on avait couvert cet habile comédien. Rien, le mot rien était sur toutes les lèvres. Mais il avait du moins opéré un armistice entre les partis à l'apogée de la violence, et mis en lumière ce mot

d'Oxenstiern : *Va, mon fils, va voir combien il faut peu de sagesse pour gouverner les hommes !* En effet, les *poissons ébahis* du poëme de David, au passage de Pharaon dans la Mer Rouge, ne le furent pas davantage que ceux qui s'étaient laissés si naïvement duper par ce *prestidigitateur* de nouvelle sorte. L'hallucination se dissipa complétement lorsque les débats du Parlement de la Grande-Bretagne firent évanouir le prestige et détruisirent le rêve de cette fantasmagorique administration.

Hélas ! plût à Dieu que ce rêve, tout vide qu'il était, eût duré encore ! On se serait du moins épargné la vue de ce sang qui devait être le prélude de tant d'autre sang; et qui n'avait pas besoin de venir établir un mur de séparation entre deux populations chrétiennes, faites pour vivre ensemble, et que le progrès des idées me donne plus que jamais l'espérance de voir coexister côte à côte, aujourd'hui surtout que la France et l'Angleterre viennent de donner au monde la joie de s'embrasser devant lui, et pour le triomphe de la plus sainte des causes, celle de la moralité du droit, celle du premier devoir de l'humanité qui est le respect de la propriété d'un autre. Et par propriété, j'entends celle de l'âme comme celle du corps, la spirituelle comme la matérielle, que du reste le czar a violées toutes deux par son double attentat contre la Pologne et la Turquie. Oui, le

monde a tressailli en voyant Albion enlacer ses bras dans ceux de la vieille Gaule, et jurer d'étouffer dans cet embrassement fraternel la monstruosité que Nicolas, pape orthodoxe, empereur de toutes les Russies et le chacal de la liberté du monde, a entrepris de placer sur son autel renversé !

De Dalhousie à lord Aylmer, l'Angleterre avait perdu deux de ses rois, George III, et George IV, qui avait tenu les rênes comme prince-régent pendant l'incapacité de son père. Le prince William Henry, duc de Clarence, qui était venu, en 1787, recevoir à Québec les hommages de la cour et du pays, comme y vint le prince Édouard, plus tard duc de Kent et père de la reine d'Angleterre, en 1792, succédait, sous le nom de Guillaume IV, à son frère descendu dans les caveaux de Wetminster. Le cabinet de Saint-James se trouva encore en présence des anciennes dissensions coloniales qui venaient de se raviver au souffle de lord Aylmer qui avait renouvelé les anciennes exclusions, et signalé comme un troupeau de rebelles les Canadiens dont il s'était annoncé d'abord comme l'ami sincère, du moins en paroles. Cette année fut doublement malheureuse pour nous. Le choléra envahit pour la première fois notre infortuné pays, déjà assez déchiré par nos querelles de factions, et assez en proie à nos divisions intestines. Il le couvrit de

crêpe. Des élections orageuses eurent lieu au milieu de l'horrible épidémie qui sévissait si cruellement contre nous; et, comme si cette leçon de Dieu n'eût pas été assez formidable pour des chrétiens qui sont tous frères à ses yeux, le sang coula par l'ordre du pouvoir et fut versé par le militaire qui étendit froidement sur le pavé trois des nôtres, qui étaient venus apporter leur pacifique suffrage au candidat de leur confiance, et déposer dans l'urne électorale l'expression de leur franchise élective. Billette, Chauvain et Languedoc furent les trois holocaustes de cette journée-là. Dans une autre élection, dans l'intérieur de la contrée, un autre électeur, honoré des siens, fut assassiné, en plein *husting*, par un coup de mousquet tiré en pleine poitrine, par une bête fauve portant un nom d'homme. Marcoux, négociant à Sorel, et homme considérable de son bourg, fut la quatrième victime dont le meurtre, ainsi perpétré en plein soleil, resta impuni. On se rappela alors que Nadeau avait été accroché par la mâchoire à un clou de vergue de moulin, où il avait mis trois jours à mourir dans des tortures inénarrables, sans que les trois soldats qui avaient perpétré cette barbare atrocité, fussent inquiétés. Ces souvenirs se réveillèrent sanglants dans le cœur canadien qui exécra les monstres qui en étaient les auteurs, et demanda hautement réparation du sang innocent qui criait ven-

geance au ciel. Malheureusement des magistrats portant des noms français, étaient invoqués par le militaire qui s'appuyait de leur ordre pour avoir fait feu sur les trois victimes du 21 mai 1832. Qu'il y ait parmi nous des Caïns qui aient le sang de leurs frères au front, nul doute à cela ! mais que cela pût être une cause justificative de faire paraître le militaire aux élections pour semer la terreur parmi les libres et indépendants électeurs, gêner leurs mouvements, ou les exciter au désespoir : ou, ce qui serait plus monstrueux encore, que cela pût légitimer une mitraillade d'une seule espèce d'électeurs sous prétexte d'étouffer l'émeute ; aujourd'hui que les passions sont éteintes, je ne crains pas de dire que nos adversaires même n'oseraient le soutenir ou le prétendre.

Du moment que le sang eut été versé, Aylmer fut perdu. Il eut beau protester de son désaveu d'y avoir trempé les mains, le rôle qu'il joua pour paralyser l'enquête de la Chambre d'Assemblée qui constata solennellement les faits de cette tragédie électorale, acheva de confirmer l'opinion publique dans sa participation, au moins indirecte, dans cet inutile épanchement du sang, puisqu'il avait essayé d'en couvrir les auteurs de son égide, et qu'il avait même réussi à les abriter contre la vindicte des tribunaux auxquels il imposa silence. L'Assemblée fut plus que jamais divisée en deux camps ir-

réconciliables, et la guerre civile commença à devenir imminente au dehors. Le reste de la carrière administrative du lord Aylmer fut une perpétuelle collision de l'exécutif avec la Chambre. Sa résistance à toutes les demandes les plus légitimes fut outrée, et le parti français, exalté par le sentiment de l'injustice, parla le langage de la menace.

Papineau, dans une de ses chaleureuses improvisations sur la situation du pays, dont il faisait retentir la tribune, redoubla cette fois l'effervescence publique en laissant tomber sur le parquet législatif, avec une sorte d'accent prophétique, les paroles suivantes qui eurent du retentissement dans toutes les oreilles parce qu'elles étaient aussi l'écho de tous les cœurs. Après avoir, de sa parole vibrante, fait un tableau saisissant des griefs du pays, et immolé à son implacable sarcasme le bureau colonial et « *son compère Matthieu* » (*Mathew*, Aylmer, le gouverneur) : « J'espère, dit-il, mais » avec crainte, que l'Angleterre nous rendra jus- » tice. Dans cette confiance, nous ne ferons rien » pour hâter notre séparation de la métropole ; » *nous ne ferons que préparer le peuple à cet effet.* » Mais j'espère, de toute la sincérité de mon âme, » que l'Europe ne donnera plus de monarchies à » l'Amérique, mais que l'Amérique donnera des » républiques à l'Europe ! »

Lord Aylmer, en recevant l'écho de ces fou-

droyantes paroles de la bouche même de ses courtisans qui venaient de les recueillir de celle qui les avait proférées, fut tout troublé au fond de son palais; et comme Papineau était inaccessible aux séductions du pouvoir, et que, d'ailleurs, dans l'opinion du gouvernement, il avait l'intention de se rendre inconciliable et de rompre en visière avec lui, lord Aylmer songea à cultiver plus que jamais le terrain de la corruption pour semer la division dans nos rangs. Des ouvertures furent faites à tous ceux des nôtres qui marquaient d'une manière proéminente dans les délibérations de la Chambre. On tâta le pouls à tous les caractères faibles qui portaient un nom français influent. Pendant ce temps-là les séances de l'Assemblée continuèrent à être orageuses, et la guerre civile à faire pressentir ses sourds grondements. La Chambre fermée, on continua d'agiter le pays en conviant les comtés à des assemblées où les jeunes patriotes allaient préluder aux joutes parlementaires, faire leurs premières armes et s'aguerrir, à l'ardeur de la parole de nos chefs populaires, aux événements dramatiques qui s'annonçaient déjà. L'habitant canadien, ami de la parole publique, courait avec zèle, avec enthousiasme, à ces conciliabules en plein air, et en remportait les chaudes impressions au foyer domestique pour les semer dans le cœur de ses enfants avides de l'écouter.

Mais les intrigues du Château avaient porté fruit, et un plus grand nombre de défections étaient passées du côté du pouvoir. La lâche minorité française qui osait applaudir à ces méfaits, rendit la majorité impitoyable pour elle, et elle fut dénoncée par tout le pays comme une poignée de traîtres qui devaient lui faire horreur. Pour l'honneur du nom canadien, hâtons-nous d'ajouter, qu'à un très-petit nombre d'exceptions près, cette minorité fut partout honnie comme elle méritait de l'être, et que la phalange patriotique, qui était restée fidèle sur la brèche, fut l'idole du pays. La seule compensation qu'il y eut à cette déplorable crise, ce fut l'inauguration du régime municipal. Les deux principales cités du Bas-Canada furent incorporées, et ce pas fait vers l'éducation politique du peuple, prépara les voies à l'opinion pour mieux se faire jour en dehors de la Chambre.

L'Angleterre, une fois encore, prit l'alarme sur le sort de la colonie. Les griefs du pays occupèrent l'attention du Parlement impérial, qui vit bien enfin que le régime militaire n'était pas ce qui convenait au pays, et qu'il était temps de remplacer le règne du soldat par celui d'un gouverneur civil. Mais le parti français excédait déjà un demi-million d'hommes avec lesquels se confondaient les Irlandais catholiques et un certain nombre de Bretons qui avaient la magnanimité de s'élever au-des-

sus des préjugés de race pour soutenir la cause de la justice et du droit. Le terrain était brûlant, et on ne savait plus quel pied hasarder dans le gouvernement du Canada pour l'empêcher de se dérober sous ses pas. L'Assemblée canadienne avait dans le Parlement impérial, des amis parmi lesquels lord Morpeth, M. Leader, M. Hume, étaient les plus proéminents, et un agent, M. Roebuck, qui le faisaient retentir de nos justes murmures. M. D. B. Viger avait déjà, comme ambassadeur de notre Chambre, donné la mesure de nos griefs, et, dans ce poste qu'il avait occupé avec honneur, à deux reprises, pendant quatre ans, il avait réussi à tenir les yeux du ministère anglais ouverts sur nos affaires et à faire triompher nos prétentions.

Avant d'être député en Angleterre, comme agent de l'Assemblée, M. Viger avait, comme représentant du peuple dans ce corps, et ensuite comme champion de la minorité française dans le Conseil législatif, de concert avec M. P. D. Debartchz, un autre de nos hommes d'élite, défendu avec un talent remarquable les doctrines du parti libéral, et fait le siége régulier de cette forteresse du gouvernement, qui continua après à tomber de plus en plus dans le discrédit aux yeux de tous les hommes sensés et de l'Angleterre elle-même, qui finit par abandonner à son sort cette mauvaise et indigne copie, cette caricature plutôt de la Chambre des

lords du Royaume-Uni. Pendant que dans le Conseil, M. Viger, aidé de M. Debartchz

Qui depuis.... mais alors il était Canadien,

soutenait avec honneur cette lutte inégale ; dans la Chambre basse, M. John Neilson, secondé par M. John Leslie, son compatriote, avait fait aussi scission avec la minorité bretonne, pour appuyer de son puissant talent le parti libéral qu'il servait encore dans la presse avec assez d'autorité pour mériter d'être appelé le *Nestor des Canadiens.* M Neilson, avec M. Cuvillier qui fut plus tard élu président de l'Assemblée, à l'époque du premier Parlement de l'Union, en 1841 ; avait fait partie, avec L. J. Papineau, appelé *l'homme principe,* comme O'Connell, de ces envoyés, qui avaient soutenu avec tant d'éclat et de succès devant le comité des communes britanniques dont il a déjà été question, les représentations de l'Assemblée canadienne. Ce fut M. Cuvillier, homme consommé dans l'étude de l'économie politique et de la finance, qui sut le premier d'entre nous, dans la Chambre, porter son œil scrutateur et intelligent dans les livres du budget pour débrouiller dans ce chaos, jusqu'alors grimoire inaccessible à la commune intelligence, ces relevés de comptes publics qu'on faisait passer en fraude de la Chambre plongée par-dessus la tête dans cet abîme sans fond, ou un peu égarée dans

ce dédale sans issue, dont j'ai essayé de faire le tableau dans ce livre. On lui dut, entre autres radiations, celle qu'il fit prononcer, au milieu des gros rires de l'Assemblée, tout ébahie de son ancienne générosité, contre le gouverneur de la province de Gaspé dont on fut tout émerveillé d'apprendre ainsi l'existence. Quel malheur qu'un homme aussi utile que le fut ce Hume Canadien, se soit laissé gagner, lui aussi, aux appâts séducteurs du pouvoir qui trouva le moyen de l'allécher ; et non-seulement de lui faire abandonner le camp de ses compatriotes, mais de le ranger parmi les plus furieux de nos adversaires dont il devint l'instrument : lui que sa position de fortune mettait, ce semble, au-dessus de toutes les tentations. Il fut l'âme des magistrats canadiens, au 21 de mai 1832.

Quant au Conseil législatif, ce corps caduc et persifflé, qui ne fut plus qu'un hôpital où entrèrent encore, par-ci par-là, quelques furieux édentés, on l'appela la chambre des *Vieillards Malfaisants ;* et l'Angleterre vient enfin de décréter, cette année même, sa purification au moyen de l'élection par le peuple. L'inutile ou honteuse carrière qu'il a fournie, lui méritait depuis longtemps de passer par cette lessive populaire, et la justice humaine, pour être tardive, ne finit pas moins par s'accomplir. Mais, encore une fois, n'anticipons pas sur les années.

La patience de la législature ayant été poussée à bout, on résolut d'arrêter les subsides, et de faire un dernier et sérieux appel à l'Angleterre. Ce fut alors que fut rédigé, sous les auspices de l'inébranlable L. J. Papineau, par M. A. N. Morin, homme né pour être un instrument, bon quand son inspirateur est bon, et que toute sa vie, sa totale absence d'esprit d'initiative a fait, soit la main exécutive des plus énergiques manifestations de la Chambre et du pays, soit le jouet d'un intrigant sans cœur, qui a su exploiter son nom et ses anciens services dans l'intérêt de son sordide égoïsme ; ce fut alors, dis-je, que fut rédigé par M. Morin ce manifeste dit *des* 92 *Résolutions*, qui était le compendium de notre histoire politique et législative, c'est-à-dire, le résumé des griefs dont avait souffert le Bas-Canada depuis la cession. Ce manifeste était conçu avec une telle énergie d'expressions, qu'il était bien facile d'y découvrir le cachet du président de l'Assemblée, et nullement la proverbiale timidité de caractère de son rédacteur putatif. Pour être juste, je dois dire que, quoique de tout temps, on ait de beaucoup exagéré les talents et le patriotisme de celui-ci, il n'en est pas moins vrai que, sous le coup de la main vigoureuse qui le faisait mouvoir, il fut une *machine* très-utile au pays et au Corps législatif, qui ne jurait alors que par lui ; comme il est devenu, depuis, sous l'im-

pulsion de son nouveau directeur politique, un instrument assez compromettant des doctrines et du parti démocratique ; et tout cela faute d'être capable de résister aux entraînements d'un parti, quand ce parti a l'air d'avoir l'assentiment du peuple : et n'ayant de force qu'avec, et jamais contre le courant de l'opinion. Avec cela, d'une excessive vanité de caractère, déguisée sous des formes d'une feinte modestie, qu'une très-grande gaucherie de manières jointe à une singulière obliquité de formes, a volontiers fait passer pour réelle; il en est arrivé, par sauts et par bonds, à appartenir à toutes les administrations, depuis que le chef des transfuges l'a fait asseoir à sa droite à la table du Conseil exécutif.

Les roitelets de *Downing Street* furent devant les 92 Résolutions comme devant leurs fins dernières. Le trouble s'empara sérieusement du cabinet de Saint-James, et il résolut d'en sortir par un coup d'Etat, mais en faveur du parti libéral, contre lequel il ne pouvait plus plaider d'exceptions à la forme, encore moins de refus péremptoire au point où en étaient les choses. D'ailleurs, la vérité lui crevait les yeux. On détermina donc d'envoyer lord Gosford, assisté de sir George Gipps et de sir Charles Gray, comme commissaires extraordinaires de Sa Majesté, avec une légion d'attachés et de sécretaires, choisis parmi les plus habiles dans les rangs de la diplomatie anglaise,

afin d'établir solennellement nos sujets de plainte, et d'arrêter définitivement les comptes entre la métropole et la colonie.

Lord Gosford, pour le coup un gouverneur civil, était un de ces grands seigneurs auxquels l'Irlande est affermée, par conséquent possesseur d'une immense fortune, et connu par des idées et des antécédents propres à lui gagner de prime abord la confiance des Canadiens, d'ailleurs fatigués de luttes et sincèrement disposés à faire un dernier effort pour en venir à un arrangement définitif. L. J. Papineau seul paraissait rester soupçonneux en présence des avances faites apparemment de si bonne grâce par le gouvernement métropolitain. Lord Gosford se mit sérieusement à la besogne avec ses deux nobles collègues. Il ouvrit la Chambre à laquelle il fit la bouche en cœur, s'engagea très-avant vis-à-vis d'elle, sans songer qu'il comptait sans son hôte, puisque le gouverneur du Haut-Canada avait eu, à son insu, l'indiscrétion de révéler au grand jour un double de ses instructions, par lesquelles il devenait évident que lord Gosford avait usé de réticence, et cherché à surprendre la confiance de l'Assemblée en lui faisant octroyer la liste civile, grâce à la couleur de ses engagements vis-à-vis d'elle. Cette révélation fut un coup de foudre pour la Grande Commission, qui n'avait pas craint de donner gain de cause à

l'Assemblée, par son rapport, et qui nonobstant osait la trahir à ce point. L'ambassade de lord Gosford avorta donc, et sa mission, ainsi brusquement terminée, laissa les esprits dans la tempête. Seulement à force d'épandre des faveurs dans les rangs libéraux, il réussit à se gagner un très-grand nombre de défections, et le parti des *bureaucrates* se grossit singulièrement de plusieurs de nos hommes les plus considérables et jusqu'alors les plus populaires.

Ici, je commence à sentir la difficulté de ma tâche en ayant à dire la vérité à mes contemporains. Le terrain devient beaucoup plus brûlant que celui du passé, qui, en se dérobant sous les pas, emporte dans le torrent les préjugés de parti, pour ne laisser debout que les faits qui méritent d'être consacrés par l'histoire. Cependant je n'ai ni haine ni ressentiment personnel à assouvir, et je désirerais même ménager la vérité à tous ceux à qui je suis dans la nécessité de la faire entendre, au risque de heurter à des seuils amis, ou de toucher à des cœurs plus chers encore. Voilà ce que laissent après elles ces déplorables aberrations, ces luttes aveugles, qu'on n'ose plus les qualifier quand elles sont passées, et quand surtout les caractères qu'elles concernent se sont souvent modifiés depuis. Et puis, chacun veut avoir été bon patriote, indépendamment de ce que disent ses actions. On redou-

te avec raison d'être signalé comme un ennemi de son pays, comme un traître ou un transfuge : l'honneur est là .... et Boileau l'a dit :

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
> On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est dehors.

Mais ceux qui ont rempli des rôles au soleil espèrent-ils de bonne foi échapper au tribunal de l'histoire? Ils passeront ; leurs actes resteront. Puissent ces actes soutenir son regard ou mériter son pardon !

Mais comme j'ai moins après tout à faire la guerre à des noms propres, qu'à décrire rapidement la physionomie des événements ; je ne donnerai en passant que les silhouettes des figures qui se détachent le plus sur le fond du tableau, et qui appartiennent tellement aux faits auxquels ils ont pris la plus large part, qu'ils en forment pour ainsi dire une partie intégrante, et qu'ils sont comme l'incarnation d'une époque.

Lord Gosford, au lieu de rétablir l'équilibre dans nos affaires, n'eut donc que la disgrâce de hâter la guerre civile dont sa malencontreuse commission, si fatalement interrompue par l'incident administratif du Haut-Canada, qui était venu semer la perturbation partout, sembla avoir eu intention de précipiter l'heure en légitimant la fin.

Que devenait alors le langage officiel tenu par la

commission dans son rapport devenu un double péril pour elle : sa manière tranchante tout d'abord d'afficher le parti constitutionnel au pilori de l'opinion, pour se jouer ensuite de ses propres déclarations, vis-à-vis de la Chambre, et oser parler enfin de loi martiale au parti libéral, s'il osait en venir à la moindre démonstration ? Cela ne pouvait aboutir qu'à une crise. C'est malheureusement ce qui arriva, et l'administration Gosford se trouva prise entre deux feux, ainsi placée entre les deux partis également outragés.

L. J. Papineau, à la suite duquel marchait le parti libéral en masse (*le parti bureaucrate* ne formant qu'une infime minorité), prêcha contre le monopole commercial de l'Angleterre, en menaçant de prendre *John Bull* par les cordons de la bourse, endroit où il est si sensible; et pour donner l'exemple, il se costuma d'étoffes fabriquées dans son pays et en grand honneur dans la campagne qu'il parcourut, ainsi vêtu, appelant les Canadiens à la résistance constitutionnelle, et se tenant lui-même dans les limites rigoureuses de la légalité. Une immense assemblée de six des plus grands comtés eut lieu au cœur du pays, sur les bords du Richelieu qui arrose le jardin et le grenier du Bas-Canada. Papineau y tonna contre l'Angleterre à la façon d'O'Connell qui disait, le poing fermé, en face des ministres assis sur les bancs de la Trésorerie : « Je ne

menace pas... mais si justice n'est pas rendue à l'Irlande, j'en appelle à Dieu..... à l'union et au désespoir de mes compatriotes ! » Papineau fut chaleureusement appuyé dans cet immense assemblée civique, par le docteur Woolfred Nelson, d'origine anglaise, mais marié à une canadienne de la meilleure eau, de celle qui avait toujours fait cause commune avec nous. Seulement celui-ci eut le soin de proférer des menaces qu'il sut réaliser plus tard, quand, avec une poignée de braves habitants, il réussit à repousser de son village assiégé un régiment de troupes d'élite qui échoua devant la porte de la maison où il avait pris refuge, et d'où le commandant avait juré de le tirer mort ou vif. C'est lui qui, portant encore le nom de *héros de Saint-Denis*, a fini par mettre le laurier dont le peuple avait ceint sa tête grisonnante, aux pieds du dieu Plutus, et qui, pour un vil métal dont, du reste, il a été gorgé depuis lors, s'est agenouillé devant le veau d'or anglais qu'il avait repoussé du pied, à l'époque de sa gloire. *Auri sacra fames !* Et pour pouvoir souiller tout à son aise sa main de cet or ignoble, il a consenti à prêter son nom, jusque-là si pur, au besoin du calomniateur de L. J. Papineau, qui l'envoya clandestinement battre la campagne à son profit ; semer, dans l'ombre, son venin d'emprunt contre son ancien ami, auquel quelques années plus tôt il avait, sous son nom, rendu un éclatant

hommage, dans une Revue, par un article écrit de sa main et qui y restera comme un éternel monument de sa calomnie posthume. Et pourtant c'est le même homme qui avait enduré l'exil sans murmurer, risqué sa tête sur l'échafaud sans sourciller, après avoir combattu comme un héros, et avec son seul voisinage, culbuté des colonnes aguerries et disciplinées qui avaient cru avoir trop bon marché de lui : *Quantum mutatus ab illo !* Puisse l'histoire des chaînes qu'il a glorieusement portées faire assez de bruit dans la postérité pour étouffer celui de sa chute ! Il en coûte toujours de voir troquer le nom de héros contre celui de traître, de voir de pareils lauriers se flétrir et tomber dans la fange, de voir un nom si beau vieillir pour l'infamie de l'histoire... mais comme je ne sais pas ruser avec elle, je livre à son carcan la tête de Woolfred Nelson ! — Que le renégat Georgey le couvre de son ombre !

Oui, l'histoire demandera à ces hommes un compte d'autant plus redoutable, qu'ils auront été le scandale de tous les autres, dont ils auront autorisé la défection par le poids de leur exemple. C'est là le grand crime qu'ils auront commis.

L'appel national fait par Papineau fut entendu, et se répercuta jusque dans les Etats-Unis ; et le retentissement qu'il eut se traduisit en manifestation qui frisèrent l'insurrection. Une espèce de Convention se réunit à Trois-Rivières, sous le toit d'un

ami politique, et y siégea à huis clos pendant quelques jours. La jeunesse de Montréal se forma en un comité central d'où sortirent les *Fils de la liberté*, espèce de garde civique qui devait servir au besoin à la protection de Papineau, et se discipliner plus tard pour faire face aux circonstances alarmantes pour le repos public qui devenaient de plus en plus imminentes. Les jeunes gens de la caste bretonne formèrent, de leur côté, un club politique pour repousser à main armée l'attaque des *Fils de la liberté*, s'ils se présentaient : et bientôt ils ne se contentèrent plus de les attendre, mais furent les interrompre dans le lieu de leurs paisibles délibérations, où ils les couvrirent de projectiles, mêlés à quelques coups de feu sans portée fatale ; sûrs qu'ils étaient de l'impunité et de l'appui de la garnison au besoin. Le district de Montréal devint remuant, et des symptômes précurseurs de quelque coup de main sérieux se manifestèrent sur plusieurs points. Ici, le drapeau tricolore fut arboré ; là, l'arbre de la liberté fut planté, surmonté du bonnet phrygien ; ailleurs, des assemblées publiques eurent lieu, et Papineau, qui y était appelé, n'eut qu'une marche triomphale et une sorte d'ovation civique, partout où il put mettre le pied. L'agitation, se propageant de proche en proche, gagna jusqu'aux extrémités de la province. En face de ces événements, sir John Colborne, de-

puis lord Seaton, mieux nommé *Vieux-Brûlôt* dans le naïf dictionnaire des habitants du lac des Deux-Montagnes, dont il fit une Vendée, fut fait commandant des forces. Devant ce nom, celui de Haldimand s'efface. Son titre de Seaton fut changé en celui de *Satan* dans la bouche de tous ceux qui furent témoins de sa froide cruauté. L'effervescence du pays était dégénérée en insurrections partielles mais éclatantes sur plusieurs points du district de Montréal. Des camps s'étaient formés, dans le sud et dans le nord de ce district, pour servir de refuge et d'abri aux citoyens des villes qui, fuyant les emprisonnements arbitraires qui commençaient, étaient forcés d'abandonner leurs domiciles et de se sauver nuitamment. Papineau, après s'être barricadé chez lui, sous l'égide de ses amis, avait été pressé de s'échapper ainsi, après qu'une bande de forcenés étaient venus, en plein soleil, faire le siége de sa maison, en traînant avec eux la corde avec laquelle ils annonçaient vouloir le pendre sur la place. On sait que la corde est toujours en honneur dans les pays qui sont du ressort de la juridiction criminelle anglaise. Les presses libérales avaient été jetées dans la rue par ces vandales. Enfin, Montréal n'était plus qu'une ville livrée à une horde effrénée qui commettait ces excès au grand jour sans que l'autorité se décidât, pour de bon, à y mettre fin. La loi martiale fut proclamée. On défendit les

réunions de plus de trois personnes à la fois dans les rues. Les *Fils de la liberté*, attaqués à l'improviste dans les rues de la Cité, au sortir de leur club, et après s'être débandés, furent brutalement assommés à coups de manches de hache quelques jours avant la fuite de Papineau, qui avait gagné depuis du côté de Saint-Charles, où le premier camp avait été construit sur la propriété de M. De Bartchz, qui était devenu le bras droit de lord Gosford. La bataille de Saint-Denis, dans laquelle Nelson avait si vigoureusement repoussé la force armée qui venait le faire prisonnier, sans que les formalités de la justice eussent été accomplies, avait eu lieu, et laissé dans le cœur du soldat un besoin de revanche après laquelle il soupirait. Désormais, tout s'annonçait pour une révolution dont il était impossible de calculer les proportions et les conséquences. Les Américains des frontières avoisinantes tressaillaient d'allégresse en présence de cette palpitation de liberté, et battaient des mains au moindre succès, en promettant leur concours actif, comme ils accordaient déjà leurs sympathies aux fils de ces Français qui les avaient aidés à conquérir leur propre liberté. Un nombre de nos chefs secondaires s'étaient précipitamment enfuis dans les États-Unis : les uns, pour y remuer les partisans de la révolution ; les autres, pour y chercher un abri contre les suites de ce qu'ils regardaient comme une

échauffourée dont ils n'entrevoyaient pas bien les résultats. On peut facilement se faire une idée de la fermentation du pays. Le clergé, alarmé plus que tout autre, priait pour la paix et maudissait tout haut le parti patriote qui, par représailles, abandonnait les églises pendant les heures de ces prières publiques entonnées en faveur du tyran, pour marquer son mépris de ce qu'il qualifiait de mercenaire servilité vis-à-vis d'un pouvoir anti-religieux et anti-national. L'anarchie était à son comble, les affaires suspendues, les tribunaux muets, le parti breton armé jusqu'aux dents, les Canadiens emprisonnés *torto collo* par centaines et par le premier venu à qui il plaisait de se constituer, *proprio motu*, officier de police à tous les degrés. La magistrature, en très-grande majorité composée de nos adversaires naturels, non-seulement ne protégeait pas le paisible citadin qui portait un nom français, mais soufflait elle-même la guerre civile et se mettait à la tête de l'émeute, sous prétexte de purger la ville de ces *chiens de Francais* que l'organe du parti breton, le *Herald*, reprochait au pouvoir d'engraisser trop longtemps dans les prisons, et dont il demandait la pendaison à grands cris, en promettant l'absolution complète à lord Seaton qu'il traitait, par là, à l'égal de l'exécuteur des hautes-œuvres; rôle, du reste, pour lequel celui-ci était bien fait, et qu'il rem-

plit plus tard au gré de son miséricordieux organe.

Cette même feuille est aujourd'hui un des organes les plus avancés du parti libéral, et représente, non plus les hommes fanatisés d'une époque, mais le gros du parti anglo-canadien devenu aussi fraternel aujourd'hui qu'il fut, dans le délire des passions politiques, sauvage et inhumain. Il appartient à cette partie de l'espèce humaine qui, égarée, peut commettre les plus cruelles iniquités, et qui éclairée par le calme de la raison, est capable aussi de la plus grande générosité. A l'époque dont je parle, c'était le loyalisme qui l'aveuglait. A celle où nous sommes, c'est l'expérience qu'il a faite de nous qui lui a ouvert les yeux avec le désir sincère de faire fructifier notre alliance.

Il est temps de dire cependant que l'idée sérieuse de révolutionner le pays n'était entrée dans l'esprit de personne, et de Papineau moins que d'aucun autre; autrement le fait de notre désorganisation ne s'expliquerait pas. Il n'y avait pas assez de soldats dans tout le pays pour résister seulement pendant vingt-quatre heures à un soulèvement sérieux du seul district de Montréal. Mais le procureur général Ogden, un instrument comme il en fallait un à Colborne, et qui se fit payer 12,000 liv. st. (300,000 fr.) pour une seule année de ses sanguinaires services, à la faveur de l'irresponsabilité de ces temps d'a-

narchie ; cet homme cauteleux, âpre à la curée et d'humeur canine, s'était fait un jeu barbare de pousser le peuple au désespoir et de précipiter les événements dont il devait si bien profiter ; en décernant des mandats d'amener contre tous les hommes qu'il savait honorés dans le pays, et ceux surtout qui lui avaient fait la leçon dans la Chambre d'assemblée, où cet *intrus* au pays jouait un rôle d'espion assez dangereux. C'était un de ces restes de transfuges américains dont le père avait suivi la fortune de l'Angleterre, en Canada, et auquel on prodiguait l'or du pays, pays qu'il feignait d'aimer beaucoup, chaque fois surtout qu'il avait besoin d'une élection. Rusé, dissimulé, dissipé, avantageux de sa personne, courageux et résolu, il sut faire du poste qu'il occupait, avec son caractère de détermination, une formidable position pour le gouvernement. On peut l'appeler le père de notre insurrection.

Gosford allait repartir, quittant le pays dans un déluge de sang, pour s'enfuir cacher sa bourgeoise figure de gouverneur improvisé, au fond de ses terres, et gémir de son incapacité en plein Parlement impérial ; car il n'était pas foncièrement méchant. Colborne resta, de fait, en pleine maîtrise du pouvoir, ou plutôt l'exécuteur des roueries diaboliques d'Ogden qui le tenait en laisse, le lâchant quand le moment était propice, dissimulant sa

griffe, quand ce n'était pas l'heure de l'exercer. Les prisons regorgèrent, et les épouses et les mères des malheureux qui avaient accès au guichet, étaient rançonnées par la rapacité officielle, et n'obtenaient souvent qu'au prix de leur pudeur la faveur de porter un embrassement à leurs infortunés fils ou époux. Et encore ne les voyaient-elles pas toujours. Les prisonniers, faits dans les camps, étaient amenés garrottés comme des forçats de galère, exposés à la risée d'une foule ivre d'alcool et de fureur, qui leur faisait subir les plus ignobles ou les plus sauvages traitements. On crachait à la figure de l'un, on portait le poing dans le visage de l'autre, souvent on leur assénait des coups de bâton qui leur meurtrissaient les parties délicates, et on les poursuivait de malédictions et d'horribles imprécations; et le militaire, au lieu de refouler le troupeau de déguenillés et de faces patibulaires qui avaient l'air de sortir de dessous les pavés, pour accourir avaniser ces malheureux, osait se dire incapable de protéger ses prisonniers sans défense contre ces forcenés. Au moins fallait-il faire tomber leurs menottes de leurs poignets ensanglantés pour leur permettre de se protéger eux-mêmes, puisque les lois de l'humanité ne parlaient plus au cœur de ces brutes dont la loyauté sans nom étouffait chez elles les entrailles de l'homme dont elles portaient cependant l'image dégradée! O terreur des guerres civiles,

faut-il donc que ton règne soit si impie, que tu sois si hideuse à voir et si farouche à endurer !... Hélas ! peux-tu transformer ainsi en bourreaux ces hommes qui en d'autres temps verseraient leur sang pour leurs frères !

La bataille de Saint-Denis avait été suivie de près par celle de Saint-Charles, camp immédiatement voisin de l'autre, où avaient pris refuge plusieurs de ceux qui y avaient défendu Nelson, lequel s'était enfui à travers la forêt dans le désespoir de pouvoir résister aussi bien à la force que Colborne allait concentrer sur ce point, au moyen de la création de bataillons volontaires, dans lesquels s'étaient enrolés tous les Bretons en état de porter un fusil. Nelson fut pris dans les bois avant d'avoir pu rejoindre la frontière, épuisé de fatigue et réduit par la faim. On le jeta dans les cachots avec quelques autres de ses compagnons, et une masse d'habitants des campagnes amenés indistinctement de partout, *accusés d'être suspects !* A Saint-Charles, on fit aussi une résistance désespérée ; mais obligés de plier sous le nombre, les insurgés tombèrent, sans vouloir se rendre, entre les mains de leurs vainqueurs qui étaient vingt fois leur nombre, et qu'ils avaient tenus en haleine pendant plusieurs heures par un feu bien nourri, quoique leurs canons eussent été encloués par des traîtres qui eurent à souffrir la peine de leur trahison en subissant les armes des leurs. On

en fit un affreux massacre dans le camp; quelques-uns même furent, dit-on, froidement égorgés dans les églises qui servaient d'écuries à la cavalerie militaire, et où des soldats s'amusaient à les saigner à l'artère jugural avec leurs bayonnettes. Le coffre de la fabrique fut volé. Il contenait une somme d'argent exactement correspondante à celle du chandelier d'honneur qui fut décerné au commandant Wetheral comme prix de sa brillante victoire. Quant au commandant Gore, qui s'était fait battre à St-Denis, on n'osa pas encore lui présenter, comme à l'autre, l'instrument propre à illuminer sa défaite.

Restait le camp de St-Eustache, où Colborne se porta de sa personne, ne comptant pas alors sur la facile victoire qu'il y remporta, grâce à la débandade causée par la fuite du chef principal, un Suisse assez fraîchement arrivé au pays, où ses talents l'avaient fait remarquer, et auquel le cœur manqua à la veille de l'engagement. Chênier prit sa place qu'il n'aurait pas dû lui laisser, et malgré les nombreuses défections entraînées par Girod, il résolut de faire tête à l'armée anglaise. Après quelques heures d'un tiraillement de mousqueterie auquel Colborne répondait par des pièces du plus gros calibre, l'église de St-Eustache, où les insurgés s'étaient retranchés, fut mise en feu et cernée. Les malheureux se précipitèrent dans le cimetière où ils se défendirent à coups de crosse de fusil contre le nom-

bre qui les envahissait. Chênier reçut trente balles à la fois qui ne lui laissèrent, comme à Nelson à Trafalgar, *rien d'entier que le cœur !* On le traîna dans une maison voisine encore vivant, on l'étendit sur une table. Là, on lui ouvrit le côté pour en arracher le cœur encore palpitant, qu'on mit au bout d'une pique avec laquelle on fit, en hurlant, le tour du village.

De Montréal à St-Eustache on aurait pu suivre de chez soi la marche de Colborne à travers nos pacifiques campagnes, à la lueur des incendies allumés par son ordre, afin de mieux exciter le peuple au désespoir, et d'en avoir ainsi meilleur marché, pendant qu'il était en frais de semer la terreur et de conquérir de tels lauriers. Comme dit M. de Barante de la guerre de la Vendée, ce n'était pas une guerre, c'était une chasse !

Encore une fois, voilà les fruits de la guerre civile et du fanatisme politique : car si les soldats de Colborne commirent de ces excès qui révoltent l'humanité, il faut dire aussi, l'impartialité me le commande, qu'ils étaient outrés, et justement, par l'assassinat commis sur la personne du lieutenant Weir, porteur des dépêches du général, tombé entre les mains des insurgés, et que Nelson avait ordonné à quelques-uns des siens d'aller mettre en sûreté au camp de St-Charles, en leur recommandant d'observer vis-à-vis de lui toutes

les règles de la discipline militaire et tous les égards dus à sa malheureuse position. Dans le trajet, l'infortuné Weir qu'on emmenait garrotté dans une charrette, ayant fait mine de fuir, après s'être débarrassé de ses liens, fut cruellement massacré par ses gardiens. Nelson exprima toute sa réprobation contre les perpétrateurs de cette atrocité ; et les Canadiens gémirent de voir que quelques-uns des leurs avaient si cruellement donné le démenti à la plus belle comme à la mieux reconnue de leurs vertus nationales, la douceur de leurs mœurs et leur pitié pour l'infortune. — Aussi c'est la perversion du caractère naturel des deux races ennemies qui perce ici ; car ce ne sont pas les soldats qui viennent de donner aux troupes du czar l'exemple de leur mâle héroïsme à Inkermann, qui étaient capables de jouer le rôle de bourreaux au Canada. Non ! les enfants d'Albion ne savent pas déshonorer ainsi les épaulettes et les épées qu'ils savent porter avec tant d'éclat, encore aujourd'hui, à côté de leurs impétueux alliés qui se plaisent à rendre témoignage à leur valeur et à la manière dont ils savent mourir sur le champ de bataille. Et les Canadiens ne sont pas devenus non plus si indignes de leurs frères d'outre-mer, pour commettre des lâchetés comme celles dont l'infortuné Weir fut victime. Ce ne sont là que les erreurs et les mauvais côtés de l'humanité.

Gémissons-en ; et puissent-ils en nous humiliant nous corriger dans les générations à venir !

On conçoit facilement l'état du pays, après ces préliminaires. Les volontaires qui marchaient derrière les troupes pour piller les campagnes et lancer le sauvage enivré contre l'habitant désarmé, mirent tout à feu et à sang et se répandirent dans toutes les localités avec l'assentiment de l'autorité qui avait créé une magistrature spéciale, composée de nos plus cruels ennemis, pour maintenir le terrorisme par toute la contrée.

Le parlement impérial pendant ce temps-là tonnait contre les rebelles Canadiens ;—toutes les voix amies firent silence,—quelques unes, comme celles de lord John Russell et d'O'Connell lui-même, eurent le triste courage de s'acharner sur les malheureux vaincus. On convenait qu'il ne fallait pas faire de quartier aux victimes !

Peu à peu on se calma pourtant, et, en songeant à ce que le voisinage des Etats-Unis pouvait produire, si on poussait absolument le peuple à l'extrémité, on résolut de tenter encore une fois le système de conciliation. Lord Durham, libéral fastueux avec un grand nom et une grande fortune, fut envoyé avec beaucoup d'appareil, pour ramener le pays dans la voie normale d'un arrangement désormais plus problématique que jamais. Le pays était alors couvert de près de 100,000 hommes de

troupes, dont la majorité était des volontaires, les plus farouches de toutes. Les Canadiens avaient été systématiquement désarmés, entassés dans les prisons, ravagés par le fer et le feu, rançonnés d'une manière incroyable et inouïe par leurs adversaires, qui leur enlevaient en détail leurs troupeaux, leurs meubles, leurs effets, l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, qui n'étaient en sûreté nulle part dans la campagne, théâtre des événements.

C'était au milieu de cette immense calamité que lord Durham arrivait pour remplir sa difficile mission de paix. Par un motif d'humanité, il se mit au-dessus des lois pour envoyer Nelson en exil, avec sept de ses principaux compagnons d'infortune, et trouva ainsi le moyen de leur faire grâce de la vie. Il mit un éclat extrême dans sa vice-royauté, fit faire d'inutiles démarches par un de ses principaux attachés (il en avait à lui seul autant que la fameuse commission Gosford) auprès de Papineau, alors réfugié aux Etats-Unis et dont la tête était mise à prix, pour tenter de le ramener au pays, et remettre, de concert avec lui, les affaires à leur état normal. Avant lui, l'homme qui devait plus tard supplanter Papineau et qui vient d'être rangé dans la chevalerie anglaise, sir Louis Hippolyte Lafontaine, était accouru se jeter aux genoux de lord Gosford pour le supplier de lui laisser profiter de la chute du chef libéral en fuite, après laquelle

il soupirait depuis si longtemps, pour tenter, par la convocation immédiate des Chambres, un retour aux voies constitutionnelles. Gosford avait repoussé le traître en le flairant. Lord Durham répandit ses espions partout pour sonder le pays, et fit en même temps un rapport sur l'état du Canada, qui justifiait cent fois l'insurrection et qui lui attira la réprobation de la caste bretonne. Il sentit donc échouer lui aussi sa mission, et pour ne pas avoir, comme Gosford, à tremper ses mains dans le sang qui s'annonçait devoir couler encore, il s'échappa de la colonie avec moins de pompe et de bruit qu'il n'y était venu, juste à la veille de la nouvelle insurrection de 1838, qu'il aurait pu apprendre en mer ; laissant Colborne, une fois de plus, l'arbitre suprême de nos destinées, pour aller, lui, mourir de chagrin à Londres, sous le coup des cruels brocards que lui attira le miséricordieux ukase qui lui avait fait exiler Nelson et ses compagnons aux Bermudes. Les Canadiens, réfugiés aux Etats-Unis, n'avaient pas été inactifs pendant ce temps-là. Ils s'étaient affilié au pays, et sur une plus vaste échelle, une conspiration qui se ramifiait dans une bonne moitié de la province, et qui aurait pu produire ses résultats, si le gouvernement américain, présidé alors par Van Buren, qu'on accusa d'avoir été gagné par l'or d'Angleterre, ne s'était hautement déterminé à mettre le holà à tout ce qui se passait sur la frontière, où

un frère de Nelson venait de proclamer notre indépendance.

L'insurrection n'en éclata pas moins à Lacolle et à Beauharnais, c'est-à-dire dans le sud et le nord du district de Montréal, et les représailles recommencèrent alors avec une recrudescence de férocité de la part de Colborne, qui ne connut plus de bornes à sa fureur. Mais le tableau de nos deux révolutions, puisqu'on a bien voulu leur donner ce nom disproportionné, méritant une étude à part dont, du reste, j'ai tous les matériaux dans mes cartons, je m'abstiendrai d'entrer ici dans les détails : me contentant, dans cette publication, de constater généralement que toutes les calamités qu'entraîne d'ordinaire le règne militaire qui avait pris la place de toute autorité, furent surabondamment versées de la nouvelle boîte de Pandore sur la malheureuse terre canadienne qui n'y trouva pas l'espérance au fond. Les emprisonnements redoublèrent, les exils se centuplèrent et l'échafaud se dressa cette fois, hideux et terrible, pour immoler de beaux jeunes hommes comme Duquette, l'unique soutien de sa vieille mère, qui n'avait pas versé une goutte de sang ; et Hindenlang, jeune Français, que ses sympathies avaient attiré à nous et qui avait testé son cœur comme le seul héritage qu'il pouvait laisser à la sienne ! Le cordeau lui coupa dans la gorge le cri de *vive la liberté!* qu'on discerna

dans son râle suprême ! Vœu d'amour et cri d'un martyr agonisant, avez-vous été rempli [1] ?....

[1] Qu'on me permette de citer ici l'inspiration qui s'échappa de mon âme au pied de cet échafaud.

POÉSIE.

LES DOUZE MARTYRS DE 1838.

Muse, cache ton front sous ton voile de deuil
Avant de remuer les cendres du cercueil :
Revêts de la douleur les plus sombres livrées
Avant de réveiller de néfastes journées :
Un tombeau de martyrs se dresse devant toi,
Et défendre la tombe est ta suprême loi !

Dieu ! c'est mon humble voix qui prie et qui soupire,
C'est l'écho du malheur qui dans mon luth expire,
C'est le cri d'innocents, qu'on appelle orphelins,
Qui consument leurs jours dans de cuisants chagrins,
C'est la mère, en sanglots, hélas ! qui s'agonise,
Mendiant son fils froid [1] au souffle de la bise....
C'est la veuve, tombée aux genoux du bourreau
Pour ravir son époux au hideux tombereau [2],
Qui, par pitié, réclame une place en sa bière,
Le calme, à ses côtés, sous cette humide pierre!...

Ah ! les infortunés ! ils ont froid !... ils ont faim !...
Pas une âme n'est là ! pas une noble main
Pour verser une aumône et mêler une larme! — [3]
— Une larme.... une aumône.... a pourtant tant de charme
Dans le sein ignoré qui ne l'implore pas !

[1] La mère du pauvre jeune Duquette fut demander le cadavre de son infortuné fils, aussitôt après l'exécution.

[2] C'est ce que fit madame Cardinal, l'épouse de l'exécuté.

[3] Il n'entre pas dans la pensée de l'auteur de jeter une calomnie gratuite au pays ; tout ce qu'il a voulu dire, c'est que l'état dans lequel la société est réduite, à cause des derniers malheurs, l'empêche d'accomplir les désirs de sa générosité. Si l'on peut y voir un reproche il doit retomber sur ceux qui ont dépouillé ces malheureuses familles de ce qu'il leur restait pour les aider à supporter leur triste existence.

Pour mieux autoriser tous les méfaits de Colborne et couvrir l'illégale proclamation de la loi martiale

Pourquoi convoitez-vous le tombeau, le trépas,
Pauvres abandonnés ? vers le céleste dôme
Où règne le GRAND DIEU de César et de Rome,
Où les deux Sanguinet ont grossi les martyrs,
La foi lève vos yeux et jette vos soupirs !
C'est le maître des cieux, c'est le Dieu de la terre
Qui voit du malheureux le douloureux mystère,
Il exauce le cœur qui monte jusqu'à lui
Et de l'humble infortune il est le seul appui !

DUQUETTE, appelle au ciel ta mère en cheveux blancs !
Pauvre lys emporté par un sanglant orage,
Arraché de ce globe à peine à tes vingt ans,
Tu t'élanças aux cieux comme un calme nuage
Pour laisser dans nos cœurs des regrets éternels,
Avoir, là haut, un trône, ici-bas, des autels !
Adieu ! tendre holocauste, écoute mon délire
Et recueille en ton sein quelques sons de ma lyre !...
Et toi, DELORIMIER, prends ton sublime essor :
Avant d'aller aux Cieux on gravit le Thabor !
Ah ! tes calmes adieux, dans ta nuit dernière,
Ont fait fondre mon âme et noyé ma paupière !
J'ai serré dans mes bras et ta fille, et tes fils,
Pour raviver leurs cœurs qui succombaient d'ennuis !
Sur leurs fronts innocents que j'ai baignés de larmes,
Où tes lèvres de père ont tant goûté de charmes,
En souvenir de toi j'imprimai mes baisers
Pour remplacer les tiens qui leur étaient si chers !
Ton nom vivra toujours, victime résignée,
Il fera le destin de ta fille adorée !.....

Mais toi, jeune héros que la France a pleuré [1],
Apôtre généreux de notre Liberté,
Beau jeune homme ravi dans la fleur de ton âge,
Si ta mère a ton cœur [2], nous avons ton image !

[1] On sait que M. Hindenlang était Français et ne fut jamais sujet britannique.

[2] Le dernier vœu de l'infortuné étranger fut que sa mère eût son cœur. Son portrait nous reste.

dont les tribunaux improvisés avaient osé juger ces malheureux sans défense; on avait créé une lé-

Le sang que tu versas sur un sol étranger,
Ce noble sang de France il saura bien germer,
Héroïque HINDENLANG, malgré ton sacrifice!
En vain tu réclamais une sainte justice,
Ton âme s'envola vers la sainte cité,
Et ton suprême cri fut pour la Liberté [3]!
Une ombre encor voltige au milieu des cyprès,
Une ombre généreuse..... elle a tous nos regrets!
CARDINAL, ah! ton sort pèse trop sur mon âme!
Quel écho que celui des douleurs d'une femme
Qui n'a plus qu'un fantôme à son chevet de deuil,
Qui veille chaque nuit à côté d'un cercueil,
Qui pleure tout le jour, qui tout le jour console
Le fruit d'un chaste amour, sa tendre et faible idole?
Repose, pauvre mâne, en paix dans ton tombeau,
Nous ne t'oublierons pas, ton fils est au berceau!

DECOIGNE, il est aussi des larmes pour ta tombe,
J'y viendrai, chaque soir, avec le jour qui tombe
Confondre avec les tiens de poignants souvenirs
Et de ma lyre en deuil exhaler des soupirs;
Moi, je prierai le Dieu du sublime empyrée
Qu'il reçoive en son sein cette autre ombre envolée,
Qu'il veille sur les jours qui s'enchaînaient aux tiens
Et dont tes mains étaient les uniques soutiens!.....

NICOLAS, HAMELIN, DAUNAIS, ROBERT, NARBONNE,
L'échafaud, vous aussi, l'échafaud vous moissonne,
Et dans la même étreinte étouffés à la fois
Pour (blasphème!) venger la majesté des lois,
Vous avez expié (trop sanglante ironie!)
Vous avez expié..... rien——rien..... que votre vie!
En vain vous espériez qu'une royale main
A vos malheureux jours mettrait un lendemain,
En vain vous réclamiez d'une aimable Couronne
La puissante clémence et les bienfaits du Trône,
Le bourreau se plaçait entre une Reine et vous
Et vous ne pûtes pas tomber à ses genoux!.....

[3] Le dernier cri que M. Hindenlang exhala fut : VIVE LA LIBERTÉ.

gislature qui avait nom conseil spécial et mission d'approuver tout ce que ferait le farouche général. C'était un corps composé d'un certain nombre de créatures du pouvoir éxécutif, auxquelles on avait adjoint quelques noms canadiens sans valeur, pour donner une fausse couleur d'impartialité à cette Chambre étoilée dont les principaux membres n'avaient pas honte de soutenir comme illégales, au barreau, les lois qu'ils y décrétaient comme législateurs ! ! ! On a peine à croire aujourd'hui jusqu'à quel point ce conseil spécial osa pousser l'infamie de sa conduite. Un seul fait montrera quel respect il avait pour son caractère législatif. Il commença par suspendre d'abord l'action de l'*habeas corpus*, comme pour ravir cette dernière ressource à l'innocence incriminée qui pullule toujours dans des temps pareils ; et, peu après, il déclara par une ordonnance que cet acte n'existait pas : c'est-à-dire, qu'il avait suspendu ce qui n'avait pas de réa-

Ah ! du moins, souffre encore, ô toi, royale femme,
Que je fouille en ton cœur, que je palpe ton âme!
Oui ! j'honore ton nom et ton bandeau sacré
A l'égal de la gloire et de la Liberté,
Je me plais à rêver ton auguste clémence,
A te songer sensible au cri de la souffrance,
A t'entourer d'amour, de respect, de bonheur,
A vénérer dans toi le plus sublime cœur :
Mais ce cœur, il ignore... ô Dieu ! mais non..... Silence !

J. G. BARTHE.

Montréal, ce 24 septembre 1840.

lité ! Cette absurde ordonnance déclaratoire ne fut égalée que par l'immoralité de son autre loi pour mettre à l'abri de toute poursuite et de toute réclamation ceux qui avaient, au service du gouvernement, commis des exactions de quelque genre que ce fut contre les Canadiens. Malheureusement il n'y eut pas que dans le conseil spécial que figurèrent des noms canadiens ; ils osèrent se montrer jusque parmi les figures sanglantes de la cour martiale, composée d'officiers anglais qui se faisaient un jeu barbare de dessiner des potences sur le papier et de passer ces horribles croquis aux malheureux condamnés à subir en silence cette nouvelle et humiliante torture morale, par-dessus le dérisoire procès qu'on leur faisait en osant invoquer le nom des lois. Mais le petit nombre de ceux d'entre nous qui eurent le malheur de prêter leur main à l'administration de ce tribunal sanguinaire doivent être abandonnés à leurs remords, s'ils en éprouvent, ou à leur endurcissement, s'ils ont perdu le sentiment jusqu'à ce point !

L'insurrection dernière pesait encore sur le pays longtemps après l'heure de ses conséquences immédiates. Le peuple battait le dur sentier, le front bas, le cœur gros et l'œil morne. Les familles étaient plongées dans le deuil par l'exil et l'échafaud. Ce qui restait de la presse canadienne était muet sous le coup de l'atroce régime qui avait remplacé celui

de la légalité. La terreur se prolongeait toujours par les forfaits sans cesse renaissants qui se commettaient à la campagne, où les volontaires, engraissés dans l'oisiveté militaire, ne voulaient pas entendre parler de licenciement et faisaient de leur mieux pour faire renaître des troubles qui pussent être un prétexte de les maintenir sous le costume qu'ils avaient deshonoré. Ils prenaient goût à ce facile métier des armes qui se rouillaient dans leurs mains ; et Colborne n'était pas fâché lui-même de faire vivre cette nuée de malfaisants insectes aux dépens des Canadiens à qui il avait fait assez de mal pour avoir le droit de les haïr jusqu'à la mort. Il les conserva donc tant qu'il put en leur permettant de fourrager la campagne, qui eut à donner la curée à cette meute vorace qui y a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas de sitôt. Le plus grand avantage qu'apporta ce corps d'enrégimentés fut de procurer à plusieurs jeunes spadassins qui aimaient l'équitation une monture dont ils manquaient et qu'ils trouvèrent toute scellée dans les écuries de nos opulents cultivateurs.

Telle était alors la situation du pays.

On trouvera, peut-être, que j'emploie des expressions bien amères pour peindre les calamités de l'époque. A cette accusation, si on la profère, je réponds : Je ne dis rien que je ne puisse justifier au besoin et appuyer même sur les témoi-

gnages de ceux qui les ont causées et qui s'en sont fait un titre devant la commission d'indemnité à la considération du gouvernement et à la libérale indemnification des sacrifices dont ils réclamaient le prix, dans un temps où ils n'espéraient pas que leurs déclarations se révéleraient au grand jour. J'ai pour excuser cette révélation inopportune, en apparence, à alléguer le but de mon livre qui est de faire éclater ce qu'a enduré l'origine française au Canada pour son maintien et son salut national. Pouvais-je ensevelir dans un lâche silence ce qui est son titre le plus touchant aux yeux de la France? Et que n'a pas publié le parti de nos adversaires sur le compte des nôtres, à compter seulement des lettres de *Delta* du fameux Adam Thom? Non! l'histoire ne peut pas taire la vérité; mais en la disant à la mémoire des hommes, elle n'entend pas la jeter comme un tison ardent dans le cœur des partis aujourd'hui réconciliés.

L'histoire n'est pas une provocation à la guerre civile, ni un appel sacrilége aux discordes et aux mêlées des factions; et ce n'est pas pour obéir à leurs clameurs que je lui prête ce langage : car si elle est une expiation, elle est aussi, et par cela même, un pardon!

Le peuple canadien était consterné, mais non pas anéanti, et la métropole vit bien qu'elle avait affaire au lion de la fable enveloppé dans les filets,

mais qu'il était trop fier encore pour être tenu par terre éternellement, et qu'il se relèverait derechef quelque jour pour secouer sa crinière plus orgueilleusement que jamais. Elle remonta une à une toutes ses réminiscences d'administration coloniale pour se rendre compte à elle-même de celles qui lui avaient le mieux réussi, dans la longue chaîne de ses essais diplomatiques, et trouva dans son expérience que les partisans du système de franche conciliation avaient été les plus heureux au Canada ; elle craignit seulement que ce système ne fût usé, et ne se sentait pas pourtant bien sûre d'en pouvoir avec succès tenter un autre. Dans cette perplexité, elle chercha dans la liste de ses talents d'élite, un homme qui pût appliquer habilement le remède suggéré par lord Durham dans son fameux rapport au mal du pays. Celui-ci avait courageusement dit : Les Canadiens ont été odieusement gouvernés jusqu'ici et ont dit la vérité dans les plaintes qu'ils vous ont faites par les quatre-vingt-douze Résolutions ; mais il eut le cynisme d'ajouter : Il faut qu'ils soient dénationalisés. C'était là le remède. La pensée, comme on a pu le voir, n'en était pas nouvelle ; mais ce qui rendait le cynisme officiel plus révoltant, c'est qu'il ajoutait : Jusqu'à présent, nous avons tenté en vain les mesures de rigueur contre les Canadiens; c'est une race que vous ne sauriez vaincre de cette façon.

Corrompez leurs chefs en les appelant au pouvoir, et je vous promets le reste; ils feront mieux l'œuvre de l'Angleterre que l'exil et l'échafaud, ou que toutes les autres mesures de terreur et d'hostilité. Voilà donc le nouveau plan qu'il s'agissait d'effectuer. Pour inaugurer cette politique, il fallait prendre la suggestion de lord Durham en son entier; or, il avait fait de l'Union une condition absolue, en l'indiquant comme le chemin le plus court pour arriver à noyer les Canadiens. Il s'agissait donc de mettre les mains sur un homme propre à bien saisir toute l'étendue du nouveau système et à lui donner toute sa portée. Cet homme se trouva. En Angleterre il y en a pour tous les besoins de ce genre.

La maison Baring avait en Parlement un homme qui avait marché sur les traces de M. Huskisson dans la voie de la liberté commerciale, un financier émérite, qui avait une remarquable précision de coup-d'œil, avec un grand fond de persévérance dans un physique épuisé par le plaisir des femmes. D'ailleurs, un peu jésuitique dans les idées et peu scrupuleux sur les moyens, un beau champ paraissait s'offrir à ses moyens d'administration. On lui confia le gouvernement du Bas-Canada, en lui donnant le rapport de lord Durham comme son évangile gouvernemental. Il eut d'ailleurs pleine liberté d'étendre le texte à la mesure de ses pro-

pres conceptions; et l'on verra qu'il ne négligea pas d'user largement de cette faculté. Il fut sans contredit le plus habile gouverneur que l'Angleterre nous eût encore envoyé. La pensée suprême qui le dominait était celle-ci : le Canada ne pouvant pas toujours appartenir à l'Angleterre, il faut au moins qu'il ne cesse jamais d'être anglo-saxon, et le peuple canadien fait une bigarrure qu'il faut effacer sur ce territoire anglais. Telle fut la clef de son administration. On imagine bien, du reste, qu'il n'entendait pas mettre de parcimonie dans l'octroi des institutions par lesquelles il méditait de remplacer le stupide régime du conseil spécial, qu'il ne conserva pas plus longtemps qu'il ne fut absolument nécessaire à ses desseins. On conçoit de suite combien cette pensée était autrement grosse de résultats et funeste à nos intérêts nationaux, et combien plus dangereux allait devenir pour nous ce nouveau système d'astuce et de corruption qui s'annonçait, du reste, sous des dehors de liberté si large et si complète. Ce ne sont pas les religions manifestement fausses, ou odieusement repoussantes qui sont à craindre; ce sont celles au contraire qui se présentent avec l'hypocrisie des vertus goûtées de tous, qui sont les plus funestes au bonheur des peuples. Telle fut la mauvaise tendance du dogme politique de M. Thomson. Libéral avancé en Angleterre, où il n'y avait pas de question na-

tionale et d'intérêt de religion en jeu, il devenait le pire des tyrans en Canada, où il s'agissait d'anéantir, quoique de longue main, ces deux traits de notre physionomie populaire qui nous distinguent si essentiellement de nos co-sujets britanniques. On voit de suite que la politique coloniale sortait, du coup, du cercle étroit dans lequel elle s'était enfermée jusqu'alors; de britannique qu'elle avait été exclusivement, elle devenait américaine quand même, dans le sens anglo-saxon du mot. Pour réussir à faire marcher rapidement les choses vers ce but et abréger la route qui devait aboutir à la réintégration du régime constitutionnel en Canada, M. Thomson ne demandait que l'union des deux provinces, en se chargeant d'opérer le reste sur la ruine des partis qui étaient devenus des factions, qu'il promettait de mener haut la main, et qu'il ne tarda pas à réduire, en effet, en sautant à pieds joints par-dessus tout ce que nous étions accoutumés à regarder comme les lois de la morale éternelle, que ce gouverneur révolutionnaire et progressiste n'estimait, lui, que dans la proportion mathématique de leur contribution au succès de ses idées économiques et administratives. C'est assez dire que les droits que les Canadiens fondaient sur les traités, à la jouissance de leurs institutions sociales, civiles et religieuses, n'avaient nul poids à ses yeux. Il se fit, comme Walpole, apporter un livre

de vie, dans lequel il enregistra le besoin de vanité ou d'avarice qui était le prix de vénalité de chacun de ceux dont il aurait besoin, dans chaque parti, pour la perpétration de ses desseins, j'allais dire de ses forfaits; il les fit venir à tour de rôle à la maison du gouvernement, en leur disant : Voulez-vous à ce prix servir ma politique? sinon je me passe de vous. Le Parlement impérial se mit à sa disposition et passa de suite le bill d'Union, qu'il avait rédigé tout entier de sa main, après avoir fait une étude approfondie du pays qu'il avait parcouru en tous sens, en s'abouchant avec tous les hommes qui comptaient en politique. Il vida les prisons, usa largement de clémence, essaya de distraire le pays par des bals, des fêtes resplendissantes, des banquets et des festins. Jamais homme ne justifia mieux les deux vers de Boileau, et ne sut mieux par cœur que

> Tout se fait à dîner dans le siècle où nous sommes,
> Et c'est par des dîners qu'on gouverne les hommes.

Le mot romain revivait en sa mémoire : *Panem et Circenses* ; du pain et des spectacles

Il se garda bien d'amnistier les exilés et de faire rentrer ceux du dehors, il s'en trouvait assez sur les bras de ceux qui restaient, et qu'il fallait faire tirer sous le même joug. Mais ce qui l'embarrassait le plus, c'était le Bas-Canada. Papineau absent, le

jaloux qui s'était attaché à ses pas et l'avait suivi comme l'ombre, à la piste, pour hâter sa culbute et réaliser enfin son cher, *ôte-toi de là que je m'y mette*; cet envieux se posant naturellement comme le chef du pays. Il est temps de frapper l'effigie de cet homme qui sans grands talents ne se trouve juché si haut aujourd'hui, en Canada, que pour en tombant d'autant plus bas quelque jour, faire une chute d'autant plus lourde et se faire d'autant plus de mal, au moins dans l'estime des siens.

Il y avait dans le barreau de Montréal un avocat encore jeune, vieilli avant l'âge, à force d'intrigues cousues de fil blanc, qui jusqu'alors ne l'avaient pas mené à grand chose ; mais qui était déterminé de percer. Il avait toujours suivi le parti libéral et marqué dans la Chambre comme un homme utile. Bourreau de travail, machinateur sérieux et calculé, haineux, vindicatif et envieux tout à la fois, il dissimulait son âme malsaine sous des dehors de gravité et de patriotisme discret qui en imposaient aux chauvins qu'il tenait sous sa fascination. Au physique, gros corps poussif et un peu trapu, lourd de démarche, mais assez bien de physionomie, malgré son obésité. Tête largement développée, pensées étroites ; mémoire prodigieuse, idées courtes ; œil assez perçant, regard sans portée ; procureur jusque dans la politique, avec pas plus d'étendue dans les sentiments que dans l'esprit.

Avec cela, avocat consommé dans l'étude des détails, voué à ses devoirs professionnels, possesseur d'une large clientèle et la servant bien; nul dans l'éloquence judiciaire, encore plus effacé dans la parlementaire, son grand mérite consistait dans un grand fond de charlatanisme avec beaucoup de connaissances positives réelles, qu'il devait à sa mémoire qui le servait si bien; s'appliquant à bien connaître les hommes avec qui il marchait dans la vie, les étudiant toujours, ne les perdant jamais de vue, et n'oubliant pas de leur imposer toujours par son apparence de mystérieuse profondeur à laquelle son énorme charpente donnait du relief, et sa lourdeur du poids, aux yeux des badauds surtout qui sont partout assez nombreux. Mais cet homme, si lourd en apparence, était consommé dans les manœuvres de l'intrigue sourde, et avait par-dessus tout l'art d'exploiter les autres à son profit. Du reste, rien ne lui coûtait pour perdre un adversaire, ou se débarrasser d'un ami qui nuisait à son égoïsme, je ne dis pas à son ambition, qui est quelquefois une passion bien noble. Il les immolait à la calomnie avec un sang-froid de saumon, et payait largement ses presses soudoyées pour les perdre. C'est par ces moyens de terrorisme, flanqués d'espionnage, quand il fut au pouvoir pour les exercer sur une plus large échelle, autant et plus encore que par la réalité de ses capacités intellectuelles, qu'il a si bien

réussi à arriver au faîte où il se trouve aujourd'hui. C'est peut-être lui qui, dans le fond de sa conscience, rendra le plus de justice à la courageuse vérité à laquelle je viens de porter témoignage : moi, qui ne la lui déguisai jamais dans le temps de sa plus grande puissance.

Voilà l'homme dont M. Thomson croyait avoir besoin de faire la conquête.

Comme ils avaient à peu près autant de droiture l'un que l'autre, et que tous deux tenaient essentiellement à leurs fins égoïstes, c'était à qui des deux ne jouerait pas l'autre. Leurs entrevues mystérieuses, leurs négociations clandestines n'amenèrent pas d'entente. L'un ne voulait offrir que la moitié de ce que l'autre convoitait tout entier. A cette époque, M. Lafontaine professait encore son horreur pour l'Union à laquelle il devait, plus tard, donner ses plus funestes développements en l'exploitant pour lui. Il avait bien été question entre eux *de robe de soie*[1]; mais le rôle offert était d'abord mal défini, il parut insuffisant et trop secondaire ensuite. Si ç'avait été une question de principe qui les eût séparés, il eût été inutile de se voir si souvent : on eût tranché de suite; tandis que l'on coquetta. Enfin, à bout d'intrigues de part et d'autre, le plus désappointé des deux éclata. Il vint dénoncer, dans les journaux,

[1] Robe de soie se donne aux grands bonzonnaires judiciaires chez nous.

le tripotage clandestin, et se plaindre que M. Thomson avait voulu attenter à sa pudeur politique, mais que sa vertu, plus forte que la rouerie, avait résisté. Il se comporta, en cette circonstance, comme il le fit plus tard, sous un autre gouverneur, qui n'eut pas l'heur de lui plaire ; il viola les lois de la confidence qui sont les mêmes que celles du dépôt, pour se faire un grand mérite aux yeux du peuple de sa prétendue incorruptibilité; colorant tous les faits ou les interprétant à sa guise, sans se faire scrupule de supprimer les circonstances qui pouvaient modifier le jugement du public sur son compte. Il savait que le peuple justement soupçonneux contre le pouvoir n'hésiterait pas à donner pleine créance à ses dénonciations indiscrètes, pour ne pas user d'un terme plus sévère et mieux mérité. De ce moment-là, le gouverneur fut perdu. Mais comme ce n'était pas un homme à reculer devant les obstacles, il jura de tirer une cruelle vengeance de l'homme qui l'avait trahi à ce point, et les élections approchant, il enrégimenta tous les forts-à-bras qu'il put ramasser de partout pour s'interposer dans celle de son dénonciateur, et le priver, par la plus odieuse de toutes les manœuvres, de son siége parlementaire. Il y réussit. Il lui dressa un affreux guet-à-pens en plaçant le *hustings* à l'extrémité de son comté, dans une espèce de coupe-gorge sans issue; et M. Lafontaine, qui

était parti de Montréal pour son comté de Terrebonne en faisant des bravades pour essayer de faire de l'effet sur l'esprit un peu trop résolu du machinateur au pouvoir, se sentit manquer le cœur en présence de l'embûche. C'est par les mêmes manœuvres, tentées presque partout, que M. Thomson remporta du reste cette majorité qui le confirma dans sa dictature déguisée sous le titre captieux de gouvernement responsable. Le *bill* d'Union exigeait chez les députés un cens d'éligibilité énorme, en proportion de nos fortunes, ce qui circonscrivait infiniment le choix des électeurs, et impliquait même, en grande mesure, l'exclusion de la franchise électorale. Tout était studieusement arrangé dans cette *constitution*, pour rendre la Chambre la servante de l'exécutif, c'est-à-dire du dictateur. Il convoquait et prorogeait le parlement où et quand il lui plaisait. Il eut bien le soin de traîner la minorité française dans une ville secondaire au double point de vue de l'importance numérique et de la valeur sociale, quoique capitale de fait, du Haut-Canada, pour mieux l'isoler et l'enterrer vive dans ce tombeau où il espérait faire sans bruit les funérailles de notre nationalité. Le Parlement ne s'y était jamais tenu. On y manquait d'édifices convenables. On nous plaça dans un hôpital en attendant qu'on nous mît plus tard dans une halle, ce qui ne symbolisait pas mal,

après tout, les degrés que nous avions à descendre pour arriver d'abord à l'état de troupeau malade, et puis vendu et livré ensuite au marché, sort qu'il nous destinait comme parti. Les députés du Bas-Canada, trouvant à peine à se faire héberger, à prix d'or, dans les mauvaises et insuffisantes gargotes improvisées pour l'occasion, furent impitoyablement rançonnés et forcés de s'entasser dans des mansardes, sur des grabats où la vermine venait leur disputer la place.

La nouvelle Constitution unissait deux provinces totalement disparates. La langue, les idées, les mœurs, les habitudes, les lois, la religion enfin, élevaient un mur de séparation entre les deux populations qui, outre qu'elles étaient dissemblables en tout, étaient aussi disproportionnées en nombre. Mais on leur avait donné exactement le même nombre de représentants. C'était une seconde édition complète de l'union de la Belgique et de la Hollande; aussi enfanta-t-elle les mêmes monstruosités. Ces deux représentations, mises en présence, sans pouvoir trop se comprendre (celle du Haut-Canada n'entendant pas un mot de notre idiome, et une bonne proportion de la nôtre n'étant pas en état de comprendre ou du moins de parler même imparfaitement l'anglais), s'envisagèrent d'un œil un peu hagard, comme des ennemis qui pourraient bien avoir à en venir aux mains. Je ne chercherai

pas à peindre notre situation morale, on la conçoit assez. Ce fut un moment solennel pour nous qui sentions la terrible responsabilité qui pesait sur nous. Allions-nous résister à l'Union? Mais alors on marcherait sans nous. Y consentir? Mais nous prêtions la main à notre propre destruction. Voilà le dilemme dans lequel cette infâme iniquité nous plaçait. On résolut de protester contre l'Union et d'essayer de tirer le bien du mal en nous serrant les uns contre les autres.

Mais M. Thomson était un wigh rompu aux intrigues dont il avait épuisé le chapitre pour parvenir. Il se mit à cajoler nos chefs auxquels il n'osait pas de suite confier sa barque responsable sans leur avoir bien auparavant tâté le pouls. Presque tous résistèrent. Aux plus dociles, il fit comprendre, pour les déterminer à ne pas faire d'aveugle résistance, qu'il appelait *factieuse*, et à favoriser tout doucement sa politique, qui mettait le pays sur la pente des améliorations pratiques et des voies constitutionnelles ; qu'il y allait en même temps de leur intérêt personnel, par le souvenir de ce qu'il leur était arrivé en 1837 et 38, attendu qu'il voulait leur faire, au surplus, la part belle dans les places publiques. A cette condition-là, plusieurs se laissèrent séduire, et lui livrèrent le coffre et le sort du pays, en rayonnant des nouvelles lumières qu'ils venaient de recevoir !

Pour le reste de la glorieuse minorité, elle conserva son drapeau, en disant, comme Cambronne à Waterloo : *La Garde meurt, mais elle ne se rend pas* ! Elle persista sur la brêche à défendre les intérêts canadiens contre les tentatives insidieuses du pouvoir. Mais que pouvait-elle faire contre l'écrasante majorité que M. Thomson avait accaparée ? Toutes ses grandes mesures passèrent, ou du moins firent un notable progrès. Peu échouèrent. Un projet de banque gouvernementale qui devait achever l'asservissement public en concentrant dans ses mains tout le pouvoir monétaire du pays, avorta néanmoins, grâce à la section du parti libéral du Haut-Canada qui, quoique sans sympathie nationale pour nous, ne laissait pas d'avoir les mêmes doctrines que nous en point de liberté constitutionnelle et de doctrines politiques en général. Ainsi, il était opposé comme nous à l'octroi d'une liste civile permanente, c'est-à-dire pendant la vie du souverain. Il demandait le régime municipal en esprit et en vérité, mais acceptait, au pis-aller, le régime bâtard offert par le gouvernement qui ne voulait pas se départir de son contrôle absolu sur la nomination de tous les principaux officiers du corps municipal, tant il avait eu à souffrir de l'irresponsabilité de la magistrature qui percevait toutes les taxes et en mésusait d'une manière affreuse. Enfin, il avait en commun avec nous tout ce

qui lie les libéraux entre eux par toute la terre ; mais il n'était pas Français, et il n'aurait pas été fâché, non plus, que nous devinssions Anglais comme lui. Chaque fois que nos intérêts nationaux ou religieux devaient venir en contact, ou en collision plutôt avec les siens, on sent bien qu'il ne s'engageait pas à pousser le désintéressement jusqu'à s'immoler chrétiennement pour nous. Ainsi donc, tout jusqu'à nos amis devenait un danger pour nous. L'alliance politique était au prix du sacrifice des affections nationales.

Mais providentielle et mystérieuse force des choses humaines ! ce qui devait nous anéantir nous sauva peut-être par la force du mal dont il nous menaçait. M. Thomson fit accepter avec l'Union son système d'éducation, un suicide national ; son plan de municipalité, un péril pour nous ; son mode d'enregistrement, une infernale machine de dépouillement contre les Canadiens dont il attaquait l'édifice légal à la base, en légitimant l'expropriation de ceux mêmes qui avaient le plus besoin de la protection des lois, les femmes et les mineurs ; la proscription de fait de notre langue, législativement ; l'indépendance des officiers du contrôle parlementaire, par la permanence de la liste civile ; la servilité des Chambres, sous l'oppression dictatoriale. C'était le renversement de la pyramide. Le pays labboura pendant trois ans sous ce

système de compression contre nature. M. Thomson jubila, et écrivit à *Downing-Street* son *veni, vidi, vici*. Mais le *mane thecel pharès* de la main de Dieu venait de s'écrire aussi sous ses yeux brouillés par la joie de son immorale victoire. Une chute de cheval qu'il fit amena une épouvantable convulsion de vingt-quatre heures qui le mit au tombeau dans une crise d'agonie qui lui donna à peine le temps de jouir du titre de baron de Sydenham et de Toronto qui avait été la récompense de ses forfaits politiques. Il dort aujourd'hui dans sa baronnie de Toronto ; les Canadiens sont encore debout : que la terre lui soit légère !

Cette mort inopinée et soudaine délivra l'origine canadienne d'un cauchemar qui l'oppressait. Il semblait qu'elle venait providentiellement les soustraire aux plus dangereux de tous les machiavélismes qu'elle avait encore eus à subir. Mais ce machiavélisme avait eu cela de bon, qu'il avait été l'occasion pour nous d'exercer et d'estimer nos forces, depuis bientôt quatre ans que nous croupissions dans les eaux stagnantes du Conseil spécial, et que nous dépérissions dans les étreintes du pouvoir absolu, sous sa forme la plus odieuse.

Cependant, M. Lafontaine qui se croyait toujours le chef des Canadiens, quoique personne n'eût résigné son siége pour lui, avait réussi à se

faire élire dans le Haut-Canada, en promettant au parti libéral de cette section provinciale qui adorait l'union, que lui en commun avec nous repoussait, de faire cause commune avec ce parti pour la faire triompher. Lord Sydenham mort, l'occasion devenait belle de s'ouvrir la carrière tant désirée. Les Canadiens, en désespoir de cause, commençaient à se dire que ce régime qui avait tout faussé en fait d'opinions, et tout anarchisé en fait de principes, était peut-être ce qu'il y avait de mieux avec un gouverneur honnête homme ; oubliant un peu qu'un honnête homme ne peut pas prêter la main au succès de l'iniquité, s'il est clairvoyant ; et que, s'il est aveugle, il la rendrait plus intolérable encore. Mais enfin, on était si ravi de pouvoir respirer dans la presse et dans la législature, après les affreuses années que nous venions de traverser, que l'espoir de faire amnistier tous les proscrits et de rappeler quelque bonheur dans les familles des exilés par leur retour dans leurs foyers, nous fit accepter la nouvelle lutte qui s'offrait avec une telle perspective de compensation.

Par bonheur, on apprit la nomination de sir Charles Bagot comme successeur de lord Sydenham ; ses antécédents furent propres à nous rendre favorables au choix que la métropole, ravie de nous voir marcher, bon gré mal gré, dans les voies tracées par lord Durham, avait fait de lui pour nous

rendre le sentier moins dur à battre. L'entrée de Bagot fut celle d'un roi après une conquête. Charmé d'une telle ovation, il y répondit par des paroles qui, à la bienveillance, joignaient des sympathies qui se traduisaient en promesses positives. M. Lafontaine ne se contenait plus de joie : il allait être appelé : le pays était sauvé ! Il n'y a pas que Louis XIV qui ait dit : *L'État, c'est moi !* Il fut appelé, en effet, à faire partie du nouveau cabinet, et sous de si heureux auspices, que si cet homme avait été créé et mis au monde pour le salut de sa race, au lieu de l'être pour son abaissement, nous reconquérions du coup notre ancienne prépondérance morale en Canada. Mais au lieu de se mettre en peine de nos destinées, il se mit à nouer les fils d'une sourde conspiration pour élever *sa dynastie* (c'est M. Chauveau qui a dit le mot) sur les ruines de Papineau, qui conservait toujours la vive affection de son pays, quoique vivant alors dans le doux exil de Paris dont j'ai appris par expérience la délicieuse pénitence. Il entraîna bien à sa remorque, c'est vrai, le petit nombre de ses compatriotes qu'il jugea propres à être les instruments dévoués de son agrandissement personnel ; mais il travailla, en même temps, à tuer tous les instincts généreux de son ancien parti, à le courber à ses vues mercenaires, à lui faire renoncer à sa prétention d'être et de rester Français, (*la Revue*, un de ses orga-

nes, s'épuisait à crier : *Il n'y a plus de Canadiens français !* et à lui faire accepter tout ce qui viendrait de lui comme le *nec plus ultrà* de la sagesse et de la liberté. Il avait fait un livre pour dénoncer l'ordonnance d'enregistrement du lord Sydenham. Une fois au pouvoir, il fut muet et la laissa dans son intégrité. Sa grande et suprême préoccupation fut de détacher de Papineau tous ses anciens amis, tant le rongeait la peur de le voir revenir au pays, avant qu'il eût consommé son abaissement, en le réduisant à son niveau. Plus tard, quand sur l'initiative du lord Metcalfe, dont il s'est indignement attribué tout le mérite, il *consentit* au rappel de Papineau : M. Lafontaine, pardon, *sir* L. H. Lafontaine, que l'Angleterre a fait chevalier en récompense de ce qu'il a travaillé sans doute en Canada au maintien de la race française que, de l'aveu du nouveau sir, elle avait voulu détruire par l'Union ; sir Lafontaine donc, était bien sûr alors qu'il avait accompli son œuvre suprême en frappant d'une sorte d'ostracisme son ancien adhérent et bienfaiteur en politique, et que celui-ci du moins pour un temps, n'en reviendrait pas. Tout ce qu'il voulait [illegible]

de chute en chute à être plus *tory* que le plus enragé de cette ancienne caste. Nous allons voir. Pendant l'administration de sir Charles Bagot qui fut abrégée, elle aussi, par une mort qui fut une calamité publique, à cause des qualités personnelles de l'homme et de ses bonnes intentions administratives, M. Lafontaine laissa un peu moins percer l'oreille, quoique tous ceux qui, comme moi, le savaient par cœur, le pressentaient déjà tout entier. Ce qui le signala le plus, dans ce temps-là, ce fut le choix qu'il fit de presque tous les Canadiens qui avaient figuré autrefois parmi les ennemis de leur race, à l'époque de nos épreuves, pour leur accorder ses faveurs. Il avait deux motifs pour cela. D'abord il les connaissait pour plus âpres à la curée, et prêts à tout faire pour celui qui voudrait payer leurs services et les élever dans la hiérarchie officielle ; ces gens avaient déjà fait leur preuve, et M. Lafontaine ne regardait pas au prix : n'avait-il pas la caisse publique à sa disposition ? Son second motif était, comme je l'ai dit, d'isoler Papineau en montrant à ses amis le chemin qu'il fallait prendre pour profiter de ce gouvernement responsable qu'il vantait si haut, et qui était, il ne devait pas l'oublier, le prix du sang de ses anciens amis péris sur l'échafaud, si c'était une si grande conquête ! Combien de fois ne les renia-t-il pas pourtant, à partir seulement de son fameux bill d'indem-

nité, où il eut la lâcheté de laisser condamner ceux mêmes aux sacrifices desquels il devait le pouvoir? Il sanctionna par là, comme ministre, les jugements de la cour martiale qu'il avait dénoncés comme citoyen, comme des meurtres! Et pourtant il lui fut offert des armes dans le temps pour repousser les attaques de ses adversaires au plus fort du débat législatif sur le bill d'indemnité. Je lui fis offrir, moi pour un, le relevé des archives de la *loyale commission des pertes*, où il pouvait trouver de quoi les foudroyer de leurs propres témoignages. Il n'osa pas, le *vaillant chevalier!* Son grand moyen de semer la corruption était de multiplier les commissions d'enquête pour tenter de réparer, à gros frais, les conséquences de ses bévues législatives et exécutives. Quel chapitre à montrer si je pouvais l'étaler ici pour l'instruction du pays! Il attaqua la franchise élective à la racine, en refusant la nomination par le peuple qui avait été assez sage pour le nommer, lui, ministre, et que pour cela, sans doute, il ne crut pas assez sage pour pouvoir faire de bons officiers rapporteurs! Il plaida pour la concentration du pouvoir entre ses mains devenues exécutives, pour la concentration judiciaire de même, autant du moins qu'il put l'imposer à l'opinion qui lui était très-revêche sur ce point chatouilleux. Il ne voulut plus entendre parler d'élection du fameux Conseil Législatif qu'il

avait perdu de ses propres créatures ; de la mutation de tenure qui blessait ses intérêts, car il s'était fait seigneur aussi pour préluder sans doute à sa chevalerie ; enfin (le chapitre de ses exploits serait inépuisable si j'allais continuer, car j'en passe et des meilleurs), il renia l'un après l'autre tous les principes de l'ancien dogme libéral qui avait été le sien tant qu'il lui avait servi de marchepied, jusqu'à ce qu'enfin il se rendît odieux à la servile majorité législative qu'il avait façonnée à son joug alors devenu insupportable, et qui le congédia en lui criant en pleine Assemblée législative les mots de traître et de renégat !

Sir Charles Bagot n'avait pas plutôt fermé les yeux que l'Angleterre choisit dans sir Charles Metcalfe l'homme qui pouvait répondre le mieux à la tâche dévolue désormais au gouvernement du Canada. Il sortait médiatement des Indes Orientales, où il avait résisté au monopole de l'omnipotente compagnie, et affranchi la presse de toutes ses entraves; immédiatement de la Jamaïque, qu'il avait trouvée en révolution, et qu'il avait laissée affranchie du régime militaire, en possession d'une constitution des plus libérales, en paix enfin et bénissant sa main bienfaitrice. Mais cet homme qui avait rendu la liberté aux nègres opprimés par son prédécesseur, M. Lafontaine, entreprit de faire croire aux Canadiens qu'il voulait leur arracher la leur. Il trouva le moyen de faire naître une querelle entre eux, bien mystérieuse,

puisque jusqu'à ce jour on ne sait pas encore toute la vérité; puis de venir le dénoncer à la haine de la Chambre et du pays sur des données *ex parte* et qui reposaient sur des faits antérieurs de plusieurs mois, qu'il avait trouvé le moyen d'endurer très-chrétiennement jusque-là. Mais le cabinet avait entrepris de faire passer une mesure sur laquelle il risquait son existence, et la majorité docile allait regimber cette fois. Alors grande perturbation dans le camp. Il savait que Metcalfe avait des répugnances invincibles pour certains d'entre les ministres dont quelques-uns étaient des rustres (sir L. H. Lafontaine les connaît-il ceux-là?), et dont quelques autres étaient livrés à des vices dégradants qui amenaient l'intempérance jusque dans le langage des conseils de l'État. Son Excellence avait déjà fait des remontrances qui auraient dû corriger et qui ne firent qu'envenimer les malappris. L'orage s'était amoncelé. M. Lafontaine saisit l'occasion de le faire éclater pour sortir du mauvais pas où les avait placés leur engouement ministériel. Au lieu d'attendre (il ne le pouvait pas, à cause de la mesure qui arrivait sur la sellette législative), un fait d'éclatante opposition du gouverneur à son prétendu système responsable, dont il riait sous cap tout le premier; il soumit certaines questions au gouverneur sur ses doctrines administratives, et sur le refus de celui-ci de répondre, il vint, du même pas, l'accuser d'avoir

pêché contre la lettre et l'esprit de la responsabilité quelques mois auparavant, en citant des faits contestés par le gouverneur; au lieu de constater les causes actuelles d'antagonisme entre le gouverneur et lui et de le constituer constitutionnellement en faute, afin de baser là-dessus la résignation du cabinet. Cette annonce causa une véritable stupeur dans l'Assemblée, et dans un premier entraînement d'enthousiasme sur lequel le cabinet avait bien compté, une grande majorité appuya sa conduite. Lord Metcalfe eut beau protester de son innocence, il fut jugé sans avoir été entendu, comme il arrive souvent dans les délibérations populaires qui ne sont pas exemptes d'erreurs momentanées, surtout sous le coup des sentiments généreux. Celle-ci était de cette nature. Metcalfe ne se rebuta-pas; et pour prouver aux Canadiens français surtout qu'il restait leur ami, il appela à lui l'homme le plus populaire d'entre eux, à cette époque, M. D. B. Viger, dont on a déjà vu les antécédents si honorables pour les Canadiens, en lui donnant carte blanche. Celui-ci, qui avec sa vieille expérience parlementaire avait vu du premier coup d'œil que le ministère s'était enferré, et qui avait courageusement résisté à l'entraînement de la Chambre, parce que sa science constitutionnelle l'éclairait sur le pas de clerc qu'on venait de lui faire adopter, tenta en vain de rétablir l'équilibre. Mais ce n'était pas ce que voulait M. Lafontaine,

furieux de voir un autre que lui oser vouloir servir les intérêts canadiens, ou plutôt mener les affaires. Il remua ciel et terre contre M. Viger, qu'il fit brutalement persécuter par une presse avilie entre les mains de son prête-nom auquel, en récompense, on a fait de ridicules ovations funèbres à l'humiliation du pays ; il fut jusqu'à soudoyer un véhicule ordurier, ayant nom *Diable-Bleu*, alors entre les mains d'un fils de Nelson, le héros de St-Denis, emprisonné depuis pour avoir dévalisé la caisse d'un bureau de poste, pour salir la réputation d'un vieillard bientôt octogénaire, et qui était une des gloires du pays. Ce *Diable-Bleu* était le réservoir des plates et ignobles plaisanteries de M. Lafontaine, et la mesure de sa grande âme. La terreur fut si grande en voyant la presse, instrument passif entre ses mains, que peu osèrent braver le courroux du maître qui, au surplus, établit un système d'espionnage dans tous les rangs de la société, pour mieux amener le résultat qu'il méditait. M. Viger, aussi étranger à l'intrigue de ce genre, qu'élevé par l'éducation domestique et les instincts de sa nature, ne sut pas résister à de tels adversaires. Il eut beau en appeler au sens commun, invoquer ses services passés, s'étayer du nom de Papineau, dont un frère, homme de grand mérite, était venu partager courageusement sa responsabilité, rien ne put dominer l'effervescente fièvre que M. Lafontaine excitait in-

cessamment, jour et nuit, contre ceux qu'il avait besoin de culbuter. Il avait pour le seconder efficacement dans cette besogne, M. Francis Hincks, son pendant en fait de roueries et de scrupules, et tous deux s'entendaient comme larrons en foire, marchant au même but, prêts à se trahir mutuellement au premier jour, quand l'heure en sonnerait. Quant à M. Morin, un autre de ses collègues dont il a déjà été question, il était toujours son fidèle Achates, mais saluait de droite et de gauche sans faire trop de bruit. Enfin le moment tant désiré arriva. M. Viger quitta le pouvoir de dégoût, et lord Metcalfe, qui avait couvert le pays de ses bienfaits, partit pour aller mourir en Angleterre de la maladie dont il avait emporté le germe des Grandes Indes, comptant sur la postérité pour obtenir justice pour sa mémoire.

Après les efforts faits par M. Lafontaine pour reconquérir son cher portefeuille, on serait porté à croire que ce serait cette fois pour travailler sérieusement dans l'intérêt des libertés canadiennes. Il n'en fut rien, cependant. Tout ce qu'il avait reproché à M. Viger d'avoir fait, ou négligé de faire, il le fit lui-même, et osait dire à sa complaisante majorité, qui saluait : Je l'ai, ou je ne l'ai pas fait, parce que mon prédécesseur le faisait ou ne le faisait pas non plus ! Et il sortait de toutes les réclamations par cette porte-là. Mais on s'aguerrit, une fois lancé

dans cette voie-là : et bientôt il ne se contenta plus de ne pas avancer, il se mit à reculer : il progressait, mais en écrevisse. Tout ce qui était mesure libérale recevait son opposition déclarée et active, jusqu'à ce que, se laissant aller assez loin, il s'accula dans l'ornière, où il reçut du pied de la part de ses propres amis, ébahis sur le sort piteux de leur grand homme, qui lui signifièrent, en définitive, qu'ils étaient fatigués de lui, et le congédièrent en termes très-sévères, parmi lesquels celui de renégat, et un plus gros encore trouva son énorme place. Mais au moins, le digne homme pouvait se dire qu'il avait bien assouvi toutes ses haines et toute son envie. Ce fut pendant ce second règne de sa façon que, d'intelligence avec Nelson, il avait fait cette guerre sourde et déshonorante à Papineau qui, rentré dans sa patrie, n'avait pu s'empêcher d'en appeler à l'honneur du pays sur la carrière honteuse que ce M. Lafontaine osait fournir en son nom. Papineau fut élu en dépit de toutes les manœuvres, et n'entra en Chambre que pour assister à l'abaissement de cette majorité qu'il gourmanda en vain et qui n'était plus qu'une chétive pécore. On sait le reste.

Voilà ce qu'avait produit l'Union entre les mains de M. Lafontaine et de son ignoble majorité législative. Quand cette majorité, dégoûtée de lui, lui signifia que l'heure était venue d'évacuer la Cham-

bre, et de quitter la vie publique ; lord Elgin avait déjà depuis trois ans pris la place du lord Metcalfe. C'était un de ces lords ruinés qui venait s'emplir le gousset aux dépens du pays, et prêt à tout faire par conséquent pour ne pas se brouiller avec M. Lafontaine et sa coterie. Aussi continua-t-il à lui laisser ses coudées franches, ainsi qu'à M. Hincks, qui se mit à agioter, pendant que le chevalier futur coupait les vivres à ceux des officiers publics connus pour avoir eu autrefois une opinion trop libérale en politique et trop petite du grand homme. On juge de la force et de l'élévation d'un homme pareil.

Ce fut à cet homme que la jeune génération offrit une opposition sans merci. Elle le prit au beau milieu de ses triomphes administratifs anti-libéraux. Elle déchiqueta ses actes dans le journal l'*Avenir* en rallumant dans le pays le foyer de patriotisme que la majorité de M. Lafontaine y éteignait d'un souffle hébété. Elle redressa Papineau sur son ancien piédestal populaire, réveilla l'énergie des campagnes un peu assoupies, et non pas mortes ; réorganisa la phalange patriotique qui pouvait se laisser leurrer par les hypocrites calculateurs sur son dangereux repos, qui lui criaient sans cesse, d'après la doctrine du maître : Tout va bien, dormez ! Et quand on lui reprochait de faire de l'Union un instrument de mort contre nous : Jamais je ne consentirai, disait le chef myope de la

majorité presbyte, que l'Union subisse telle ou telle modification qui puisse empirer notre condition; comme s'il avait pu engager l'avenir! Et sa majorité d'applaudir! Les peuples, comme les individus, ont dans le cours de leur existence des périodes d'indigne oubli d'eux-mêmes; ce fut le cas de l'Angleterre pendant le *Long Parlement*. Le chevalier Lafontaine détermina une de ces époques chez nous. Il compta l'ignorance et l'abrutissement au nombre de ses grands moyens de gouvernement. L'Angleterre, Dieu merci, vient de le faire passer par la transsubstantiation nationale, et il a cessé d'appartenir à la race plébéienne dont il avait renié les intérêts les plus sacrés et de porter le nom français dont il rougissait.

Lord Elgin, le chef putatif de l'administration dont sir Lafontaine était l'âme et l'inspiration, vient de fermer sa carrière officielle par un bal public, dans lequel il a demandé pardon des iniquités commises en son nom pendant la durée de son gouvernement en Canada; sans chercher à se dissimuler qu'il pourrait y avoir en dedans, *comme il y avait en dehors du pays*, des hommes qui croyaient avoir droit de se plaindre de ses injustices. En faisant cette déclaration et cet appel à l'oubli du passé, lord Elgin m'a donné droit de repasser aussi un peu sa carrière administrative, ne serait-ce que pour corroborer ses impressions

sur les odieuses menées de son cabinet, c'est-à-dire de l'homme qui tenait ce cabinet au mors comme sa monture.

Certes, il faut que lord Elgin se sente l'âme un peu bourrelée pour mettre autant de solennité dans les paroles qui ont précédé cette déclaration: car il se représente comme *un mourant, qui atteste la vérité,* et dit, en prolongeant sa métaphore, que c'est dans les *convulsions de son agonie ministérielle qu'il parle ainsi à cœur ouvert pour ne pas laisser un seul ennemi derrière lui !* C'est non-seulement la substance, mais le texte même de ses paroles.

Lord Elgin est le fils de ce diplomate d'Angleterre qui se prit d'une si belle passion pour les statues grecques, qu'il mutila l'Acropole d'Athènes pour garnir ses propres salons des divinités antiques que l'art pas plus que la rigoureuse morale de l'équité ne lui pardonnent d'avoir ainsi enlevées à son propre bénéfice. Le fils est, comme le père le fut, très-engoué de son antique descendance de ces Bruce qui revendiquent le trône de l'Ecosse comme un souvenir de royal héritage. Il vint au Canada plus riche d'écussons que de millions sonnants. Gendre de lord Durham, dont il a un peu l'orgueil et moins la vanité, il a aussi comme lui la teinte libérale dans les idées qui, chez lui, sont relevées de tout l'éclat classique d'Oxford et de Cambridge. Comme caractère, c'est un homme dé-

trempé et sans nerfs, qui a la jactance et non la résolution d'un homme d'Etat. Parole facile et élégante, sérénité d'esprit et de cœur, attitude et physionomie assez vulgaires et peu caractérisées, formes assez gracieuses et très-peu royales, voilà l'homme. Pourvu qu'il pérore et qu'il fasse miroiter son esprit à facettes et sans profondeur, il est heureux. C'est, du reste, toujours le même ton, soit qu'il parle au *Jubily des Railroads*, devant toutes les grandeurs de l'Amérique, à Boston; soit qu'il fasse concurrence à la jeunese collégiale, comme à Saint-Hyacinthe, un jour d'examen. Il montre sa parole souple, sa vivacité d'esprit, sa finesse de saillie, presque sa tournure de bouffonnerie dans la phrase, car il descend jusque-là avec assez de bonheur, attendu que la dignité n'est pas le cachet de son débit déclamatoire, un peu échevelé comme sa danse, quand il se donne en spectacle dans un *scotch reel*, au milieu de ses bals officiels, où il efface, par son entrain, tous les *highlanders* présents.

Tel est le jovial tempérament qu'apportait au Canada le successeur de lord Metcalfe, dont il avait presque l'âge avec son front chauve et ses faces grisonnantes, qui ne sont chez lui que l'hypocrisie d'une vieillesse prématurée. On comprend qu'avec une telle nature, sir Lafontaine avait beau jeu. La suite va le faire voir.

L'événement remit ce dernier avec ses créatures

en présence du nouveau vice-roi. On le circonvint si bien par la flatterie et l'intrigue que bientôt il ne fut plus maître que de nom. On en fit un de ces rois fainéants qui dépensent leur énergie à festoyer, à figurer, à se refaire dans le luxe et l'opulence du château ; seulement on eut le soin de mêler beaucoup son nom à toutes choses ; car, comme il avait plus d'esprit à lui seul que tout son entourage ensemble, il n'était pas possible d'emprisonner ces facultés vives qui avaient besoin d'essor, mais qui ne cherchaient pas, tant s'en faut, les gros labeurs administratifs. On augmenta, voilà tout, le bruit et la besogne de représentation officielle, sûr que ce règne d'apparat suffirait à l'ambition du maître, qui avait à donner une cour à une jeune et gracieuse femme nouvellement épousée ; et qui, au surplus, songeait à l'énorme budget qui mettait sa cassette sur un pied d'égalité avec celle du président des vingt-cinq millions de confédérés voisins.

Placé dans ces conditions heureuses, lord Elgin s'en remit tout entier à son ministère du fonctionnement de cette adorable invention dite du Gouvernement responsable, qu'il ne sera pourtant pas possible d'envoyer à l'exposition de Paris, au mois de mai prochain ! Autrement sir Lafontaine serait l'agent convenable du Bas-Canada. Ce fut cette curieuse machine qui, entre les mains de ces habiles, produisit les miracles qui vont suivre. Je ne puis

lever pourtant qu'un coin du rideau ; mais voyons toujours, au risque de me répéter un peu.

On préluda à la vénalité qui devait s'insinuer partout par la création de presses soudoyées pour répandre des doctrines de servilité inouïes jusque-là dans la presse libérale du pays : car cette presse éhontée osait s'affubler de ce titre, ayant juré de ne plus rougir de rien, et de mettre l'hypocrisie des mots à la place de la patriotique réalité des choses. Comme auxiliaire à ce moyen d'anarchiser les opinions, et de contenir celles qui resteraient franches, on créa un système d'espionnage qui répandit sa contagion dans tous les rangs ; les mouchards et les délateurs se faufilèrent partout, sûrs d'être bien payés de leur vil métier. Ce poison social s'infiltra jusque dans les salons intimes ; et peu à peu une sorte de terrorisme secret se répandit dans tous les rangs. On ne savait plus à qui parler. Sir Lafontaine, qui s'est de tout temps modestement comparé au prisonnier de Sainte-Hélène, l'imita dans sa police secrète, pour avoir au moins cette conformité avec lui. Cela eut pour effet de nous entourer d'une atmosphère de lâcheté où tous les sentiments de liberté se relâchaient, où tous les instincts généreux étaient comprimés. Dans un pays comme le nôtre, où l'on tient par-dessus tout à la bonne opinion des autres ; et où, à cause surtout de l'exiguïté de notre sphère, tout est personnel et peut se tou-

cher du doigt ; ce qu'on craint le plus d'abord, c'est de se créer par la politique des ennemis irréconciliables ; ensuite, d'être perdu de réputation, pour peu qu'on s'expose aux lâches et odieuses calomnies de feuilles payées pour fouiller jusque dans la vie intime de ceux qui ont le courage de penser tout haut. Voilà ce qui explique la sorte de terreur générale qui existait alors, en présence des journaux ministériels, qui vomissaient avec l'audace de l'impunité assurée les plus lâches calomnies contre les adversaires de sir Lafontaine, assez courageux pour ne pas courber la tête sous son joug. Une fois qu'on se fut bien assuré qu'on avait imposé silence, on se mit à l'œuvre d'abaissement méditée depuis si longtemps. On ne s'était pas étudié pour rien à ôter au peuple toute sa morale virilité, et on n'entendait pas l'exploiter à demi. Aussi, tous ceux qui voulurent se prêter à servir avec zèle, et le front haut, l'égoïsme du maître, qui était le seul niveau assigné à la portée de leur patriotisme, furent traités comme des enfants gâtés. On songe bien qu'ils ne tardèrent pas à pulluler.

Pour être appelé aux charges publiques, aux fonctions officielles, aux plus hautes dignités de la magistrature et de l'État, point n'était besoin, en ce temps-là, d'avoir des facultés, des aptitudes, de l'intégrité dans le caractère et du décorum dans la conduite et la tenue, car on ne fait pas d'instru-

ments serviles avec de pareils matériaux, il fallait même avoir tous les défauts contraires. Aussi, vit-on des nullités parfaites, des hommes sans valeur personnelle et encore moins politique ; d'autres perdus de dettes et de crédit, devenir les colonnes de ce pouvoir infime, et en peupler les plus hautes régions ; des fonctionnaires des divers ordres et des magistrats même, livrés aux habitudes les plus dégradantes, souiller de leurs personnalités encore couvertes des scandales qu'ils avaient affichés (et qui en avaient mené quelques-uns au violon), le cabinet provincial et le trône de la justice ; seulement parce qu'ils avaient servi de marchepied à l'homme qui trônait sur leurs épaules. Un être qui n'était pas même en état d'écrire sa propre langue, comme l'exigent les notions élémentaires de l'orthographe scolaire, mais qui savait faire beaucoup de choses moins nobles, fut hissé au faîte des grandeurs de cette époque qui fut une sanglante et continuelle injure au sens commun et à la morale publique. Celui-ci fut élevé à la fois à la présidence du Conseil exécutif et mis à la tête des travaux publics, et Dieu sait ce qu'il en a coûté au Trésor public pour réparer les bévues d'un pauvre crétin qui eut l'outrecuidance et l'immodestie de se laisser travestir ainsi en ingénieur civil et en premier ministre ! Telle était la mesure requise des favoris pour les mettre à la taille du maître. On eût dit

que les candidats les plus propres aux faveurs ministérielles étaient ceux dont l'indignité ou l'incapacité était proverbiale.

Il en était de même de la protection accordée aux malversateurs publics ; tous furent protégés. Un, entre autres, condamné sur une enquête pour des iniquités sans nom et des vols commis et couverts par la violation du serment, dans l'exercice d'une fonction judiciaire, fut cependant sauvé des conséquences inexorables de la condamnation résultant de l'enquête, d'aucuns disent par l'intervention d'un mystère érotique à demi dévoilé. Du reste, Cupidon eut beau jeu, en ce temps-là, à en croire la chronique de l'époque ; et lui seul aussi peut expliquer la plupart des miracles administratifs qui émerveillèrent l'esprit public en ces jours-là.

Mais quel temps que celui où les hommes les plus tarés pouvaient trôner ainsi sur le banc de la justice où leur présence était une souillure pour le temple de Thémis et une menace contre la société ! Et cela était arrivé à un tel point que les partisans eux-mêmes criaient au scandale, et que quand on félicitait certains d'entre eux d'être sur le rang des candidats pour ces hautes fonctions, ils répondaient sur le ton de la plus sanglante des ironies : « Pour « nous, nous n'avons pas les qualités requises en « ce temps-ci... notre estomac n'est pas de force..., » faisant allusion aux nombreux choix faits parmi les

hommes les plus adonnés à l'usage immodéré des spiritueux, pour remplir jusqu'à ces charges qui donnent à ceux à qui elles incombent le droit de vie et de mort sur la société. Et à côté de ces scandales, comme si c'eût été pour se faire un jeu de parodier la vertu, la Chambre, la servante de l'Exécutif, votait 10,000 francs à l'abbé Chiniquy qui faisait la guerre à l'intempérance par tout le pays! C'est-à-dire qu'en renversant l'autel on conservait les dieux des libations devenus l'objet des prédilections de l'Exécutif, qui paraissait mettre en eux toutes ses complaisances.

C'est ainsi que ne pouvant se mettre à la hauteur des destinées de ce peuple auquel il s'était imposé par les roueries de l'intrigue, l'homme qui s'en était ainsi posé comme le chef, l'avait abaissé jusqu'à lui, en menaçant de l'enfourcher comme une bête de somme. Mais ce fut le parti libéral, surgi de cet élément de boue où cet homme avait réussi à l'enfoncer, qui lui mit le bât pour lui charger son système responsable sur les épaules et l'envoyer, muni de ce fardeau, demander à l'Angleterre de les lui couvrir de ses oripeaux en récompense de ses tristes exploits. Voilà l'origine de ses armoiries de fraîche date! Quels crachats pour couvrir une telle poitrine! Malheureusement ce fut pendant ce règne de servilisme général que le gros des fanatiques qui montrent encore leur tête diminutive dans le Bas-

Canada, dans un suprême et dernier moment d'audace, osèrent profiter de ce temps d'abattement public et de couardise officielle, pour semer la terreur dans nos rues en assommant les citoyens et brûlant les propriétés en plein soleil ; après avoir brisé la voiture du lord Elgin à coups de pierres et incendié l'hôtel du Parlement, en menaçant d'y rôtir le cabinet par-dessus la représentation. Pendant une semaine entière, sir Lafontaine fut tenu prisonnier dans la maison du gouvernement par une troupe de déguenillés qui s'amusaient à le saupoudrer d'ignobles plaisanteries, et à le défier avec son pouvoir administratif ; sans que l'homme eût le cœur d'imposer le respect des lois si outrageusement provoquées. Lord Elgin ayant tenté de revenir une seconde fois pour assister à une délibération de son conseil, fut ignominieusement pourchassé, de par la ville, et n'échappa aux émeutiers que grâce à l'agilité de ses chevaux, qui l'emportèrent, au milieu des huées, vers sa villa, d'où il n'osa plus sortir pendant trois mois. Il ne s'en échappa qu'à la faveur des ténèbres pour aller chercher une retraite dans Québec et y jouir de son *otium cum dignitate*. Sir Allan Mc Nab, aujourd'hui chef du cabinet, faisait alors de malicieuses motions à la Chambre pour s'enquérir journellement du futur baronnet, rentré dans le domaine des astres totalement éclipsés depuis qu'il s'agissait de payer de sa per-

sonne et de faire face au danger. Papineau demanda, lui aussi, si le grand homme persisterait à se rendre invisible pendant que la guerre civile était dans la rue; mais il resta insensible à tous les aiguillons, et ceux qui le virent alors, le visage livide et décomposé, demandant des consolations à ceux de ses ennemis que la commisération humaine menèrent jusqu'à lui, et de la protection à l'épaisseur des murailles qui l'abritaient, savent de quelle pâte est le héros qui se trompe s'il croit qu'une mèche de cheveux posée sur le front d'une manière affectée, peut suffire pour autoriser sa comparaison avec ce que la France a produit de plus grand en fait de génie et de cœur ! Je n'aurais pas rappelé ces faits saillants d'une époque s'ils n'achevaient pas de la peindre, et s'ils ne donnaient pas surtout la clef de nos malheurs de ces derniers temps. Voici d'où surgissaient ces déplorables calamités.

Cet homme qui n'avait montré de force que contre ses propres compatriotes, poussé par un reste d'opinion libérale qui s'agitait encore, fut forcé de saisir la législature d'une loi d'indemnité qu'il n'avait cessé de réclamer, dans le temps où il faisait son calcul de l'agitation. Il s'agissait de réparer les pertes éprouvées par les Canadiens pendant les néfastes années de 1837-1838. Or le projet de Loi-Lafontaine était général. Il n'exceptait que ceux qui avaient subi les condamnations des cours martiales

prononcées autrefois par lui comme des tribunaux illégaux qui n'avaient commis que des meurtres juridiques. Nos ennemis déclarés, qui ont le flair fin, sentirent de suite qu'un homme capable de cette criminelle faiblesse, en montrerait bien davantage si on le serrait de plus près sur l'article de la loyauté ; et ceux qui interprétaient leurs sentiments dans la législature, introduisirent un amendement au projet de loi qui ne tendait à rien moins qu'à exclure presque tous les Canadiens de cette indemnité, sous prétexte de participation à un degré quelconque à l'insurrection. Ils élevèrent un débat orageux pendant lequel il aurait pu les foudroyer avec les propres déclarations de leur parti, telles qu'elles sont consignées dans les archives qui se trouvaient alors entre ses mains, et dont je lui fis offrir un relevé exact, mais dont il n'osa pas se servir ; et ce fut dans cette fiévreuse discussion que les adversaires de cette loi, au dehors de la Chambre, y mirent la torche incendiaire qui la réduisit en cendres. Qu'aurait-il pu arriver de plus s'il n'avait consenti d'abord à aucune exception ? Loin que cette première lâcheté l'eût aidé à faire passer la mesure, ce fut elle qui amena tout le désastre.

Eh bien, c'est cette malencontreuse loi qui a coûté si cher au pays, et qui a si peu profité aux malheureux qui en étaient l'objet. Il la mit entre les mains de quelques-unes de ses créatures pour

la faire exécuter, au lieu d'appeler des hommes fermes, comme deux de la commission parurent se montrer toutefois : cette commission fit traîner en longueur les adjudications, et dépassa de dix-huit mois le terme *fatal* prescrit par cette loi même pour son exécution. Il y eut tant d'abus de tous genres, tant de mystérieuses lenteurs, tant de complications suspectes dans la poursuite de cette affaire, qu'à la fin les réclamants perdirent complétement confiance, et vendirent leurs droits et prétentions à divers individus qui aventurèrent leurs fonds dans cette dangereuse spéculation à forfait. Quand le père de cette loi sans nom apprit que, parmi les acheteurs, se trouvaient de ses adversaires, il fit l'impossible pour les mettre dans la position de ne pas recouvrer le fruit de leurs problématiques opérations. La presse les représenta comme des grippe-sous qui dévoraient ce pauvre peuple, que sir Lafontaine affectionnait tant, lui ! On les dénonça sous les plus noires couleurs aux yeux des intéressés. On les accusa de connivence avec la commission qui, de son côté, prêchait aux réclamants de ne pas vendre à ces spéculateurs, qu'elle accusait de tromper ces malheureux; elle, la scrupuleuse, qui faisait durer indéfiniment le temps des adjudications, en prenant chaque jour cent francs sur le capital voté en faveur des réclamants. Enfin vint le jour de la liquidation; et ces

spéculateurs, désignés comme ayant été de connivence avec la commission, prouvèrent, par les dates de leurs contrats, que les deux tiers de leurs opérations étaient d'une époque antérieure aux jugements prononcés par les commissaires, et que dans les derniers temps ils avaient déboursé jusqu'à des 10,000 francs à la fois pour des comptes rejetés par la commission de liquidation ; et autant pour des réclamations déclarées de nulle valeur comme faites par des *rebelles !* aux termes de la loi Lafontaine.

Que firent les calomniateurs aux gages de sir Lafontaine ? Ils dirent comme don Bazile en se frottant les mains de plaisir : *Il en restera toujours quelque chose !* Voilà l'homme. Voilà ses organes.

Cependant, il y avait dans le pays une classe d'hommes avec laquelle il fallait compter, et qui avait, elle aussi, ses griefs contre un gouvernement qui retenait les biens des jésuites, et qui ne faisait rien non plus pour seconder le mouvement colonisateur vers les *townships* de l'Est, où le missionnaire s'épuisait de corps à le servir, et s'évertuait de cœur à faire de vains et incessants appels à ce gouvernement, qui se donnait pourtant comme un reflet du gouvernement *juste et fort* d'outre-mer, dont sir Lafontaine léchait les pieds depuis qu'il avait reconquis son portefeuille. Ces cris partis de l'âme sacerdotale qui avaient l'accent de ceux d'Isaïe chaque fois qu'ils faisaient écho aux mystères de

douleurs de cette rude colonisation, eurent enfin un tel retentissement dans tous les cœurs, que, dans un mouvement spontané d'opinion publique, à Montréal, où Papineau paraissait reprendre son ascendant, la colonisation devint la question à l'ordre du jour. Ce fut alors que la peur de voir ce dernier qui s'était refusé, par pudeur, à souscrire en Chambre *au gouvernement juste et fort*, profiter d'un mouvement à la tête duquel il était appelé par le vœu universel ; fit songer tout de bon à l'intrigant en chef du cabinet, qu'il devenait urgent de se serrer plus étroitement encore auprès du clergé, dont il s'était rapproché depuis son premier ministère, comme un homme qui savait quel parti il en pourrait tirer au besoin. Il cimenta donc son alliance avec le clergé, qui lui sacrifia Papineau avec le projet de colonisation. A cette époque, il était déjà à bout d'expédients. Ces mots cabalistiques : *N'embarrassez pas l'administration ; n'avez-vous pas le gouvernement responsable?* ou ceux plus atroces, *il n'y a plus de Canadiens francais ;* qu'il faisait trompetter quand il croyait apaiser, par là, la fougue de ses adversaires naturels : ces mots de convention qu'il faisait crier sur les toits pour étouffer toutes les réclamations populaires, chaque fois qu'une voix s'élevait pour rappeler une promesse, ou pour sauvegarder un principe ; ces mots d'ordre donnés à sa consigne et que la *Revue*, son *Mo-*

niteur, proclamait la première et que la *Minerve* répétait à l'envi sur le ton de l'ânerie la plus rogue, et qui donnaient aux badauds qui les colportaient la figure la plus saugrenue, — ils avaient cessé de faire illusion, et ne pouvaient plus museler les mécontents, qui avaient si longtemps comprimé leurs plaintes les plus légitimes. Tant de fois ces mots d'ordre, souvent vides de sens, mais toujours vides de patriotisme, avaient fait le tour du parti, qui les rajeunissait péniblement chaque matin, que leur prestige était enfin tombé et que la couleur populaire qu'on s'efforçait en vain de leur conserver était passée, usée au service du maître, qui avait pourtant besoin de bâillonner toujours l'opinion publique pour arriver aux fins de son égoïsme. On a vu comment il avait réussi à imposer, par la terreur, le silence aux villes, le mutisme absolu aux campagnes, et comment il avait su profiter aussi de la lâcheté des âmes pour accabler Papineau et ses amis. Mais l'esprit public est remuant de sa nature, on peut l'endormir pendant un temps, même avec du pur charlatanisme de paroles, quand on sait leur donner un certain air de mystère et le prestige de l'inconnu aux yeux de la foule. Mais le prisme aussi tombe à son tour, les yeux du vulgaire se dessillent, et le réveil de l'opinion arrive. On touchait à un de ces moments de désillusionnement. L'*Avenir*, journal de l'opposition

et organe de tout ce qu'il y avait dans le pays de fidèle aux principes de la liberté, planait au milieu de cet abaissement des âmes, gourmandait le peuple apathique des campagnes, et aiguillonnait le patriotisme engourdi des villes. Le clergé, qui avait un journal soi-disant religieux, mais qui paraissait autant préoccupé des questions temporelles que des intérêts spirituels, et qui était alors entre des mains laïques inexpérimentées et sans scrupule, le clergé faisait cause commune avec l'administration, et dénonçait sans ménagements l'organe libéral, qui, de son côté, frondait sans merci le ministère son protégé. De politique, la question devint religieuse et politique tout ensemble, et par cela même plus brûlante et plus compliquée. Ce fut à cette époque qu'on vota les 10,000 francs à l'abé Chiniquy qui faisait marcher la politique de front avec la tempérance dans ses périgrinations apostoliques. Mais une fois la crise passée, sir Lafontaine ne se mit pas plus en peine de rendre les biens des jésuites qu'il avait fait un si grand crime à M. Viger, ministre, de ne pas remettre à son pays ; et quant à la colonisation dont il avait fait avorter le projet populaire dont il est question plus haut, il fut tant harcelé de tous côtés, à ce sujet, qu'il finit par mettre entre les mains d'une de ses créatures une somme immense qui fut honteusement gaspillée dans les déserts de sable

où son impéritie lui avait fait diriger le flot colonisateur, qui n'y recueillit que d'amères déceptions après avoir fait des efforts impossibles, et souffert des douleurs sans nom pour s'y maintenir. La dissidence éclatante entre le clergé et le parti de l'*Avenir* servit heureusement les intérêts du grand administrateur; et il y avait compté. Il savait bien le poids qu'avait ce corps prépondérant dans le pays, et que c'était ce corps seul qui pouvait le maintenir au pouvoir. Aussi le flatta-t-il autant alors qu'il l'avait dénigré autrefois. Soit que le clergé crût de bonne foi à sa sincérité, soit que ses préjugés contre le parti de l'*Avenir*, qu'il regardait comme une bande effrénée prête au renversement de l'ordre civil et religieux, l'entraînassent dans l'arène politique; il y descendit toutefois avec la détermination d'infliger une déconfiture au parti libéral. Et la vérité me force de dire qu'il mit en jeu, pour y réussir, des manœuvres qui ne répondirent pas toujours à ce qu'il y a d'auguste dans son caractère et de saint dans ses fonctions, et pour favoriser parfois certains êtres bien indignes de sa protection. Le clergé regarde comme ses amis ceux qui le flattent. Moi, je l'honore assez pour lui dire la vérité tout entière. Cette courageuse vérité a plus de dignité à mes yeux et doit en avoir plus aux siens que les hypocrites flagorneries de ceux qui affectent de se prétendre ses défenseurs nés,

parce qu'ils y trouvent le compte de leur égoïsme. Ce n'est pas la crainte de passer pour un impie dans l'opinion des athées, qui n'affichent ainsi tant de dévouement au clergé que pour se passer souvent de l'obligation d'honorer Dieu, qui m'interdira la franche expression de mes profondes convictions : comme ce ne sera pas non plus la crainte de passer pour cagot dans l'esprit de ceux qui croient qu'on peut se passer de religion ou du corps qui l'enseigne (s'il y en a de ceux-là), qui m'empêchera de déclarer que si je suis contre un clergé politique, je suis, et sincèrement, pour un clergé chrétien et religieux comme l'est le nôtre. J'ai élevé la voix quand je l'ai vu descendre dans le champ de bataille électoral qui a si bien profité à l'homme qui poussait, à mon avis, mon pays à sa ruine; et cette voix fut plus mêlée de regrets qu'elle ne fut chargée de réprobations. J'étais à mon corps défendant. L'objet de la persécution du pouvoir, je n'avais pas besoin d'avoir contre moi le poids d'un corps qui déterminait ma ruine en prenant le parti de l'homme qui regardait comme un besoin d'anéantir tout ce qui ne savait pas s'aplatir devant lui. Voilà à quelles circonstances le baronnet Lafontaine doit de n'avoir pas vu sa carrière administrative s'arrêter alors pour l'honneur et le salut du pays. D'ordinaire, le clergé, ce corps enseignant, qui a des vues et des doctrines à part,

loin de préoccuper notre population de son sort politique, semble plutôt se faire une étude, en l'en éloignant, de l'élever peut-être un peu trop même au-dessus de ses intérêts matériels, en ne lui inspirant que trop de mépris pour tout ce qui ne concerne pas immédiatement ses destinées suprêmes. Mais dans le cas présent, il faisait l'œuvre du futur baronnet peut-être sans le vouloir. Quoi qu'il en soit, il n'est pas hors de propos d'observer ici, en passant, qu'à force d'exalter religieusement le peuple et de le désintéresser matériellement, il détrempe son caractère naturellement énergique mais trop enclin à l'apathie politique, en le privant, par là, d'un de ses moyens d'action les plus nécessaires. Je crois que c'est méconnaître les tendances instinctives de ce peuple et leur imprimer une direction incomplète, lui qui est déjà si spéculatif, si métaphysique de sa nature, que de le tenir ainsi dans une espèce de quiétisme ascétique, placé comme il l'est à côté d'une population rivale exclusivement vouée au culte des intérêts matériels ; que c'est l'engourdir dans une sorte de torpeur morale et intellectuelle et diminuer ainsi ses forces de vitalité et ses chances d'avenir, pendant qu'il devrait surexciter, au contraire, toute son énergie d'émulation pour le maintenir au niveau de l'autre origine si intelligente, si active, si persévérante dans sa lutte pour la conquête des intérêts positifs. Loin de le faire planer

ainsi sans cesse au-dessus de son infime humanité, en l'exaltant outre mesure pour le tenir rapproché du ciel, il me paraît que le terre-à-terre entrerait quelquefois bien dans sa condition d'existence. D'ailleurs ne s'aperçoit-on pas qu'en ne laissant ainsi à cette population que le seul refuge de la religion pour subsister à côté de sa rivale, non seulement on la prive d'un puissant ressort de résistance, mais on l'accule nécessairement vers le fanatisme et le martyre, quand il n'y aura plus que cette unique différence de religion entre eux deux ? Donnez-lui la colonne de la religion pour premier appui, à la bonne heure ; mais ne lui ravissez pas celui de la politique, qui est son corollaire dans les doctrines de la liberté et son pendant dans sa condition d'existence sociale. C'est à cette double source d'instruction qu'il peut puiser la force morale dont il a besoin pour vivre, et vous en taririez une pour l'abreuver seulement de l'autre ! Mais vous oubliez donc que nous ne sommes pas seulement *âme*, mais *corps* ; et que l'existence matérielle, politique, sociale et religieuse, comme les obligations et les devoirs qui en découlent, tout cela se touche, se lie, s'enchaîne et se tient ? Ne divisons pas les forces que le Créateur nous a départies ; concentrons plutôt toutes nos énergies dans un même foyer d'action. Que la religion, la politique et l'industrie se donnent la main pour nous sauver : nous n'avons pas

trop de toutes les trois. Désintéresser ainsi un peuple matériellement, n'est-ce pas le fourvoyer hors de sa route et diminuer ses moyens de salut avec ses forces industrielles ? D'ailleurs qui donc peut tirer une ligne de démarcation entre les devoirs ? est-ce que tous ne se tiennent pas étroitement ? Et pourtant on parle de la politique comme de mesquins intérêts ; on la représente comme une de ces vaines préoccupations de la terre, indignes de la sérieuse préoccupation du chrétien : comme si tous les devoirs ne découlaient pas les uns des autres ! comme si la patrie n'avait pas ses droits comme le ciel les siens ! comme si les obligations de la politique ne s'enchaînaient pas étroitement aux devoirs de la religion ! comme si enfin nous n'avions pas une condition d'existence matérielle et des intérêts temporels pressants auxquels on ne peut pas plus se soustraire qu'à nos fins dernières ! C'est donc un devoir suprême, une obligation impérieuse et sacrée de dévouer à son pays toute son énergie morale et matérielle, et de faire marcher de front l'accomplissement des devoirs que la religion nous impose avec ceux que la patrie réclame de notre civisme. Ainsi envisagée, je ne sais pas comment on peut se dire chrétien, et se libérer de cette obligation complexe : car enfin il n'y a pas deux ordres de vérités morales, et je ne connais rien de plus rigoureux et de plus pressant, après les de-

voirs rendus à Dieu, que ceux dus à la patrie.

M. de Montalembert vient de développer trop éloquemment cette pensée, dans un fragment historique publié par ce profond penseur dans la *Revue des deux Mondes*, pour que je ne me donne pas à moi le plaisir de citer et à mon lecteur celui de savourer cette page faite pour honorer la pensée humaine et pour laisser sa trace dans celle de son siècle. D'ailleurs l'auteur est bien choisi pour faire autorité auprès du clergé aux yeux duquel elle ne saurait être suspecte. Elle est destinée toujours à avoir tout son poids auprès de tout esprit impartial, auprès de toute conscience qui n'est pas morte à la vérité ou fermée à la conviction.

« Mais Dieu, à côté de la société spirituelle, dit M. de Montalembert, instituée et régie par lui-même, a créé la société temporelle, et si là, comme partout, il se réserve la secrète conduite des événements et le soin de frapper les grands coups de son infaillible justice, il en a livré le gouvernement habituel à la libre et intelligente activité de l'homme. Retrancher la vie ou tout ce qui fait le prix de la vie à cette société temporelle, la réduire à la stagnation, à la servitude, à l'indifférence, à la misère morale, pour ne reconnaître qu'à la seule controverse religieuse le soin de passionner les âmes, c'est pousser l'humanité aux abîmes. Cela s'est vu plus d'une fois dans l'histoire, comme aussi on a vu l'excès contraire; mais un tel état de choses répugne aux lois de la création. Il n'est conforme ni aux vues de Dieu, ni à l'intérêt de l'Église, de condamner la société civile au néant. L'homme a d'autres droits que celui de choisir entre le sacerdoce et la servitude. Il n'est rien qui ap-

proche plus du ciel qu'un monastère habité par des religieux librement détachés de la terre ; mais transformer le monde en un cloître peuplé de moines involontaires, ce serait contrefaire et devancer l'Enfer. Dieu n'a jamais fait de l'asservissement et de la dégradation du monde la condition de la liberté de son Église. Heureusement d'autres temps viendront où, à côté de l'Église triomphante, libre, féconde, surgira une société ardente et humble dans sa foi, mais en outre, énergique, belliqueuse, généreuse et virile jusque dans ses écarts ; où l'autorité sera à la fois sanctifiée et contenue, la liberté ennoblie par le sacrifice et par la charité ; où les héros coudoieront les saints ; où les cloîtres, plus peuplés que jamais, ne seront pas le seul asile des âmes droites et fières ; où beaucoup, non pas tous, mais beaucoup, retrouveront la pleine possession d'eux-mêmes ; où les souverains auront à compter avec leurs peuples, les forts avec les faibles, et tous avec Dieu. »

« L'exemple du monarque est la loi de la terre, » a dit un poëte ; et l'administration du lord Elgin a plus que justifié cette maxime, en faisant voir à quel point d'abaissement on peut réduire un peuple aussi moral que celui du Bas-Canada.

Quand un gouvernement pousse l'oubli du devoir jusqu'à profaner le temple de la justice, et la démoralisation jusqu'à souiller le sanctuaire de l'État par les plus scandaleuses nominations ; quand, loin de s'appuyer sur ces règles immuables de moralité qui ont l'éternel respect des hommes, il soumet tout au niveau de la vénalité, en affectant de fouler aux pieds tout ce qui ne veut pas de son or et qui fuit sa contagion ; quand il ne

vise qu'à s'établir sur les ruines des principes qui sont la sauvegarde de toutes les sociétés, un peu par la séduction, un peu par la terreur ; et qu'appelant à son secours les plus lâches passions, les plus ignobles instincts du cœur humain, comme l'égoïsme, la cupidité, l'apostasie politique et nationale, il fait du sacrifice de tous les principes les plus sacrés la condition de ses faveurs, en faisant prendre à ces vices ignobles la place des vertus civiques et en les récompensant comme telles ; quand il prostitue tout dans l'État à la vénalité ; qu'il affiche l'agiotage et se joue des finances avec l'impudeur qu'y a mise un certain ministre, en Canada ; quand un gouvernement, dis-je, fait tout cela, et pire encore, et qu'il réussit à se faire tolérer pendant dix ans, on peut dire, ou que la société qui le subit est près de sa décadence, ou que si elle passe à côté de cette dépravation sans s'y gangréner, c'est qu'elle a une force de vitalité qui touche au miracle.

Eh bien, le honteux régime auquel sir Lafontaine a soumis son pays en le dégradant pour s'élever, lui, à la chevalerie qui le décore aujourd'hui, c'est celui même que je viens d'esquisser à grands traits : et il a produit de tels fruits, que ses successeurs en sont réduits aujourd'hui à disputer au peuple les libertés que l'Angleterre est forcée par les circonstances de lui octroyer, ou d'en diminuer l'étendue quand le parti libéral leur force trop la main.

Voilà l'abîme que cet homme, qui n'a jamais eu que le talent de la borne, et qu'on peut bien nommer le dieu Terme de son parti, a creusé sous les pieds de ses héritiers administratifs. M. A. N. Morin, qui a servi d'écran à M. Lafontaine, depuis 1844, et qui ne se doute pas encore que l'autre l'a immolé à sa faim de vautour, en est arrivé à replâtrer le Conseil Législatif que la métropole lui avait permis d'épurer par le système électif. Il a peur de ce trop-plein de liberté, de ces institutions trop démocratiques, lui, l'ancien révolutionnaire de 1837 qui vit aussi prosterné devant le veau d'or de l'autel de Baal. Quel chemin il a fait depuis les 92 Résolutions!

La Providence semblait lui prodiguer les occasions de se racheter aux yeux de son pays, en évoquant la source de son ancien patriotisme, pour s'emparer avec avidité des libertés qui tombent aujourd'hui de la main de l'Angleterre largement ouverte par la nécessité des circonstances ; eh ! non, il aime mieux prostituer à une loyauté qui n'a que l'argent pour inspiration, ce reste d'influence qu'il exerce encore aujourd'hui, à disputer à ses compatriotes la position que le temps pouvait leur faire si leur faux ami secondait ou ne repoussait pas du moins les providentiels moyens qui devaient l'opérer. Espère-t-il être fait chevalier, lui aussi ? Oh ! mais, qu'il compte bien que l'Angleterre ne joue jamais la même comédie deux fois.

Hélas! pauvres déchus que vous êtes, c'est la commisération, ce n'est pas la haine que vous m'inspirez! vous êtes trop près de la chute, pour ne pas dire de la honte, devant le temps du jugement qui s'avance rapidement pour vous, pour que je ne vous plaigne pas! Quel autre sentiment aurais-je le courage de vous porter en face de votre propre humiliation? Encore un peu de temps : hâtez-vous de vous gorger de vos fumées officielles et de vos écus administratifs! Affichez votre mépris superbe pour cette génération nouvelle qui vous voit aller sans daigner vous combattre, parce que au fond de son cœur elle ne peut que s'apitoyer sur votre chute! Son avenir, c'est déjà votre passé : oui, hâtez-vous de profiter du reste de pouvoir qui vous glisse dans la main en ne vous offrant plus que les derniers remords d'une carrière qui vous fera renier par le pays qui eût mis son bonheur à vous honorer, si vous aviez fait pour lui, pour vous, pour la postérité enfin, ce que réclamait de vous ce simple adage que je vous laisse pour testament :

HONESTY IS THE BEST POLICY!

Le Bas-Canada subit, lui aussi, son *Long Parliament*. C'est apparemment la loi des nations d'avoir ainsi leurs époques d'oubli et d'avilissement comme

les individus. Si l'Angleterre a eu celle du *Long Parliament*, la France n'a-t-elle pas eu aussi celle de la Régence? Nous aussi nous sortirons de la nôtre.

Avant de tirer le rideau sur cette scène que j'ai hâte de dérober aux yeux du public, il me reste à achever l'esquisse de l'immortel baronnet de nouvelle manufacture anglaise.

Sir Lafontaine donc, de tout temps ombrageux contre tous ceux de ses contemporains qui suivirent sa carrière, sentit le besoin de les écarter. Dans le temps de son patriotisme, c'étaient les deux frères Mondelet, aujourd'hui juges, qu'il avait besoin de perdre pour avoir, dans ces deux jeunes talents, deux concurrents de moins à redouter; et il écrivit contre eux le pamphlet le plus plat qui ait jamais fait gémir la presse canadienne. On ne se rappelle plus aujourd'hui du libelle, *les Deux Girouettes*, que pour dire à son auteur que ce titre devrait être modifié en un point essentiel, dans le nombre de ses girouettes, dont sir Lafontaine doit connaître la plus grosse.

Plus tard, ce fut M. Caron, alors la première influence du district de Québec, qui tomba dans les filets du futur chevalier, lequel profita d'une correspondance secrète et confidentielle (on sait qu'il est coutumier du fait) pour le dénoncer à son pays comme un homme qui avait voulu attenter à sa pu-

deur politique. Mon Dieu ! à l'entendre, on y aurait bien souvent attenté à cette pauvre pudeur-là ! M. Thomson, après lord Sydenham, se repentit d'y avoir touché, lui aussi ! Et le lord Metcalfe donc ! Déjà les serpents de la presse du maître sifflaient sur sa tête proscrite, et se préparaient à dégonfler tous leurs poisons contre l'audacieux qui, furieux du coup traître que lui avait porté le baronnet en expectative, par cette divulgation venue au secours d'une popularité mourante, l'avait, en revanche, dénoncé à son tour, dans une brochure *ad hoc*, comme un homme sans foi qui avait forfait à toutes les règles de l'honneur et qui s'était rendu indigne de toute confiance. La vérité est que celui-ci était joué par son pair ! Mais c'était au temps où l'on avait cessé depuis longtemps déjà d'être scrupuleux : et ces deux hommes qui, tour à tour, s'étaient ainsi affichés devant leur pays tout entier, s'embrassèrent quelques jours après sans sourciller, et se mirent à faire partie de la même administration, celle du lord Elgin, qui a fait tant d'honneur et tant de bien au Bas-Canada !

Tels étaient les hommes qui avaient juré l'anéantissement de L.-J. Papineau.

Ce sera l'éternel honneur de celui-ci de n'avoir pu trouver sa place dans ce milieu si nauséabond et d'avoir été poussé au fond de la retraite, où il gémit aujourd'hui sur l'abaissement de ses anciens

alliés, par ces mains traîtresses qui s'enlacèrent contre lui, parce que toutes trouvaient leur compte à le faire, et s'étaient assez gravement compromises en attentant à tous les principes qu'elles avaient autrefois défendus en commun avec lui, pour qu'il en résultât une étroite solidarité entre elles. Aussi fut-il déchiré à belles dents, lui, *l'homme impraticable*, comme l'appelait sir Lafontaine qui flairait déjà de loin, lui, *l'homme pratique* par excellence, l'odeur de sa chevalerie..... d'industrie politique ! Mais ne désespérons pas de le compter bientôt parmi les chevaliers *errants* devant le jugement de l'histoire dont je n'ai fait qu'avancer l'heure !

Le peuple l'appelait patriote autrefois. C'est le seul écusson qu'il décerne à la noblesse de son origine. Sir Lafontaine a troqué cette appellation toute plébéienne qui aurait pu suffire à l'orgueil d'un autre, contre le titre anglais qui le retranche de cette race dont il a brocanté les intérêts présents et compromis les destinées futures. Qu'il le porte : il l'a payé assez cher !

Mais noblesse oblige. Un jour peut-être aura-t-il à confirmer sa trahison de la cause canadienne pour consommer sa gloire aux yeux de ceux dont il reçoit les faveurs.

Que sa noblesse lui soit légère !

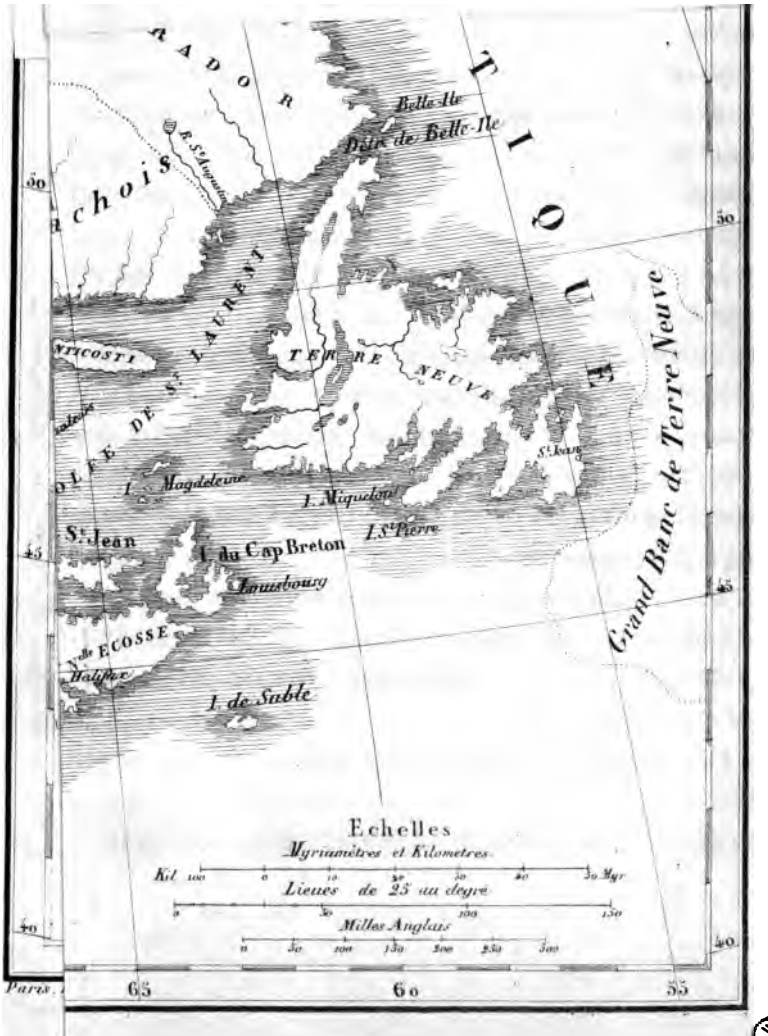

RADOR
TIQUE
Belle-Ile
Détr. de Belle-Ile
R. St Augustin
achois
NTICOSTI
OLFE DE St LAURENT
TERRE NEUVE
Grand Banc de Terre Neuve
St Jean
I. Magdeleine
I. Miquelon
I. St Pierre
St Jean
I. du Cap Breton
Louisbourg
Vlle ECOSSE
Halifax
I. de Sable
Echelles
Myriamètres et Kilometres
Kil 100 0 10 20 30 40 50 Myr
Lieues de 25 au degré
0 50 100 150
Milles Anglais
0 50 100 150 200 250 300
50
45
40
Paris
65
60
55

SECONDE PARTIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'ASPECT TOPOGRAPHIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE, GÉOLOGIQUE, ETC. DU BAS-CANADA.

Je dois maintenant essayer de décrire quelque peu le territoire sur lequel est assise cette famille franco-canadienne, qui vit, là-bas, dans la méditation de l'exil, sur le sort réservé à son avenir. En prenant les grandes limites géographiques du Canada, celles qui existaient à l'époque de la capitulation, il faut le placer entre l'Océan Atlantique, le pôle arctique et les États de l'Amérique fédérale. Ses limites se sont rétrécies depuis. La Louisiane, qui en fit un jour partie, vendue par Napoléon à la Confédération américaine, après avoir été possession de l'Espagne; le démembrement déjà opéré par la division d'avec la côte méridionale du Labrador, au septentrion ; d'avec le lac Champlain et le vaste territoire au sud du 45e degré de latitude; la séparation subséquente des deux Canadas, et

celle existant aujourd'hui entre eux et les provinces du golfe St-Laurent : tout ce remaniement a réduit la province de Québec à n'être plus qu'une portion d'elle-même.

Un journal du pays, le *Canadien*, dans un paragraphe intitulé : *Grandeur des Colonies anglaises*, en fait le tableau suivant :

« L'Amérique septentrionale britannique a une superficie égale à celle d'un neuvième de tout le globe, et de 769,128 milles carrés plus grande que celle des États-Unis. Le Canada seul couvre une surface aussi grande que celle de la Grande-Bretagne, de la France et de la Prusse toutes ensemble, tandis que le Saint-Laurent forme un cours d'eau qui absorberait le Pô, le Rhône, la Tamise et le Tage. Les grands lacs du Canada sont supérieurs en étendue à la mer Caspienne, et le golfe Saint-Laurent excède en dimensions la mer Noire et Caspienne. Les provinces maritimes de l'Amérique anglaise couvrent 86,000 milles carrés de territoire, ou une surface égale à celle de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, du Portugal et de la Grèce réunis. Le Nouveau-Brunswick seul est aussi grand que le royaume de Sardaigne, et la Nouvelle-Ecosse est plus grande que la Suisse. Les dimensions de l'île du Prince Édouard excèdent celles de toutes les îles Ioniennes ensemble.

« Il est vrai qu'une portion considérable de cet immense territoire n'est qu'une solitude, et que c'est par la population plutôt que par l'étendue de territoire qu'il faut juger de la force des nations. Mais l'Amérique septentrionale anglaise contient déjà une population d'environ trois millions d'habitants, égale ou supérieure à celle que contenaient les États-Unis lorsqu'ils proclamèrent et conquirent leur indépendance. Elle possède aussi une marine marchande égale

en nombre de vaisseaux et en tonnage à celle de quinze des États maritimes de la Confédération américaine. La valeur des importations des provinces anglaises, en 1853, s'est élevée à liv. st. 11,499,697, ou à peu près à la valeur des importations aux États-Unis en 1791, seize ans après qu'ils eurent proclamé leur indépendance. Les exportations de produits des mêmes provinces en 1853, se sont montées à liv. st. 8,545,562, à quoi ajoutant un million pour les navires construits et vendus, on a une valeur annuelle de liv. st. 9,545,562, ou dol. 38,182,248. »

Le Bas-Canada, réduit à ses proportions d'aujourd'hui, confine encore à la mer polaire, au nord, et enclave, du côté de l'Orient, ces impénétrables forêts, peuplées autrefois d'immenses tribus sauvages, qu'on regarde à l'est et surtout au nord comme illimitées. Sa physionomie continentale porte le cachet de cette grandeur qui ferait croire volontiers à une seconde création réservée à une nouvelle humanité. Tout y est magnifique en dedans comme en dehors de ces solitudes profondes qui recèlent des peuplades et des animaux inconnus ailleurs. Les montagnes, les fleuves, les plaines, les lacs, les oasis, les déserts, les cascades, les vallées, les forêts et les arbres altiers qui cherchent la nue; tout semble manifester un second dessein du grand architecte de l'univers. Cette terre, largement arrosée par la nature, et que la main de l'homme canalise encore, comme pour l'abreuver à l'envi de nouvelles sources de prospérité, est, par la modé-

ration élevée de sa latitude, et à quelques degrés près, par celle de la France elle-même, et jouit du ciel limpide et azuré et du climat salubre des zônes tempérées : quoique l'abondance de ses vastes cours d'eau et l'épaisseur de ses bois de haute futaie y rendent l'hiver une saison plus rigoureuse que celui des zônes correspondantes; alors que les vents de nord-est qui lui arrivent par la mer, soufflent les brumes de l'Atlantique parmi les glaces flottantes et les reflets d'aurore boréale du golfe St-Laurent. Le mot, *sec comme nord-est*, proverbial en France, y serait donc d'une très-fausse application; et il faut bien que je confesse ici cette différence que la nature a mise entre nous, elle qui y a placé tant d'autres conformités que je vais m'efforcer de faire ressortir.

La population française, invitée par l'Ottawa et le St-Laurent, s'est pressée sur leurs flancs et a pris leurs rives grandioses pour point de départ de sa colonisation. Peu à peu, rencontrant les rivières riantes et pures qui leur apportent le tribut de leurs eaux, elle s'est étendue de chaque côté dans l'immense vallée, en abattant la forêt et en substituant aux peuplades sauvages en retraite les flots de race européenne qui venaient y épandre la civilisation chrétienne avec la marche de l'agriculture et son cortége d'arts industriels. Ainsi, la rivière de l'Assomption, au nord, celle

du Richelieu, au sud de St-Laurent, virent naître sur leurs bords ces villages français que d'autres rivières intérieures, comme celle d'Yamaska, prolongeaient dans le sein du pays, pour y devenir plus tard ses producteurs les plus opulents, et faire de leurs centres d'agglomérations le jardin et le grenier du Canada. L'île de Montréal, cet Eden du Bas-Canada, qui ferait envie à un de ces princes d'Allemagne, au milieu de ses domaines arrosés par le Rhin, est, par la beauté pittoresque de son paysage, comme par la richesse de sa production agricole, un véritable caprice de la nature et de l'art, et pourrait soutenir la comparaison avec le panorama du Bosphore. L'auteur du *Voyage pittoresque dans les deux Amériques*, la peint en ces termes :

« De Bytown à Montréal, la traversée est à peine de quelques heures. L'aspect lointain de cette ville est enchanteur. Là, sur les bords du fleuve élargi, s'étend une campagne légèrement montueuse et couverte des plus riches cultures. Depuis la Chine, plus de scènes sauvages et grandioses, mais en revanche, le spectacle d'une civilisation agricole très-avancée ; des fermes de toutes parts, des champs couverts de riches et ondoyantes moissons. Quand j'aperçus Montréal dont les clochers se détachaient sur le rideau vert des montagnes, je ne pus retenir l'explosion de ma surprise. Depuis que je naviguais sur l'Ontario, j'avais presque oublié l'aspect extérieur des grandes villes. Symétriquement disposée sur une île du Saint-Laurent, entre ce fleuve et celui des Outaouais, Montréal présente un ensemble harmo-

nieux et régulier dont les aiguilles des monuments qui le dominent semblent encore augmenter le charme. »

Puis, continuant plus loin sa description, il énumère comme suit les avantages de Montréal :

« Montréal, quoique placée au-dessous de Québec dans la division politique, est cependant la ville la plus importante de tout le Canada. Elle a pour elle tous les avantages, de situation et de population, de sol et de climat, de richesse industrielle et d'importance territoriale. Elle est en outre la plus ancienne ville fondée sur le territoire sauvage de Hochelaga. Dans ses débuts, Montréal, souvent attaquée par les sauvages, se fit une sorte d'enceinte dont on voit encore aujourd'hui quelques vestiges, C'est actuellement une fort belle ville divisée en haute et basse, avec des rues aérées, commodes, propres, les plus importantes parallèles à la rivière. Les maisons sont presque toutes bâties en grès et dans un style moderne, recouvertes en étain ou en fer feuilleté. La rue Notre-Dame, qui se prolonge depuis le faubourg dit de Québec jusqu'à celui des Récollets, en la traversant dans toute sa largeur, est la plus belle de la ville, jalonnée par une foule d'édifices imposants dont le plus remarquable est une cathédrale gothique qui occupe le côté oriental de la place d'armes. Cette cathédrale est un des plus beaux temples chrétiens qui aient été bâtis. On a calculé qu'il pouvait contenir jusqu'à dix mille personnes. Parmi les autres monuments, on doit citer la grande église anglicane, le séminaire de Saint-Sulpice, le couvent de Notre-Dame, le couvent des Sœurs-Grises, fondé en 1750 par Mme de Youville, celui des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, le Collége dans le faubourg des Récollets bâti en 1819 (1), (l'immense col-

(1) La manière dont nous marchons dans notre Amérique, fait que déjà ce tableau est devenu inexact et surtout très-incomplet. J'ai

lége des Jésuites érigé depuis, un des plus beaux monuments d'architecture de l'Amérique), les églises (Saint-Patrice), anglaise, écossaise; les casernes, les théâtres, l'Hôpital-Général; le nouveau Palais-de-Justice, le plus beau de l'Amérique; la prison, autre édifice imposant; la Maison de ville (la Halle, près de la place Jacques Cartier), les cinq maisons de Banque de la grande rue Saint-Jacques; le monument de Nelson, belle colonne d'ordre dorique de trente pieds de haut, et que surmonte la statue du célèbre marin; le *Masonic-Hall*, l'un des plus grands et des plus beaux hôtels de l'Amérique; le Collége français, espèce d'université anglaise qui ne date que de 1821; le Séminaire catholique, l'Église latine, l'Institut classique académique, les deux Académies classiques (l'École-Normale et l'Institut canadien), ainsi que plusieurs autres institutions inférieures et écoles élémentaires; la Société d'histoire naturelle, l'Institut mécanique avec un Musée; les Sociétes d'agriculture, d'horticulture et de la propagation de l'industrie; les cabinets littéraires et la Bibliothèque. »

A l'extrémité occidentale de l'île de Montréal les deux grands fleuves St-Laurent et Ottawa forment, en opérant leur jonction, un vaste bassin qui prend le nom de lac des deux Montagnes, lequel arrose le théâtre principal des événements de la tragique époque de 1837 et 1838, dont la seconde partie s'est passée sur les bords du Richelieu, qui baigne, lui aussi, une des parties les plus riantes du pays. A

essayé d'y suppléer, en plusieurs points, par les ajoutés que j'ai placés entre deux signes (); mais tel qu'il est, il suffira pour donner une idée de l'importance de la cité de Montréal et du degré de civilisation qui y existe. Québec aura son tour.

un endroit, il est dominé par une montagne formée sur le moule du Vésuve, quoique non volcanique, sur le sommet de laquelle M. Forbin-Janson, le ci-devant évêque de Nancy, inaugura, il y a quelques années, une croix immense, à laquelle ce mont Saint-Hilaire servait de piédestal, et qui est devenu, depuis lors, un lieu de pèlerinage pour les dévots au culte pieux du chemin de la croix. Ce symbole de la foi religieuse du pays scintillait comme une étoile au crépuscule du soir sous les derniers reflets du soleil couchant, et était salué des quatre points cardinaux du pays à des distances incommensurables. Cette croix est tombée depuis.

En descendant le Saint-Laurent, du point où il reçoit pour la première fois l'Outaouais, on trouve, au pied du lac Saint-François, non loin au-dessus de Montréal, le village sauvage du sault Saint-Louis, bourgade qui est déjà un point de curiosité pour nous, qui ne voyons guère plus de sauvages qu'on n'en voit en Europe. Ceux-ci sont logés à la façon des blancs, cultivent l'agriculture, vivent groupés autour d'une église et du pasteur catholique, sans avoir renoncé toutefois à plusieurs de leurs habitudes qu'ils conservent encore avec leur type quelque peu modifié cependant. On retrouve aussi dans le district de Trois-Rivières le village des Abenakis, qui vivent, à l'instar de l'autre, au milieu d'une paroisse canadienne, qui les traite sur un pied d'é-

galité. Le village de Lorette, où vivait aussi naguère encore, dans le voisinage immédiat de Québec, un reste de Hurons, a cessé de posséder le dernier, un de ceux qui avaient fait partie de la députation au roi Geo III, depuis 1838 je crois. Rien ne piquait autant la curiosité du voyageur européen qu'une course à Lorette, au sault Saint-Louis, ou au village abénakis de Saint-François. Malheureusement, pour le côté romanesque de notre histoire, les jours de ces sauvages sont comptés, et dans un bien petit nombre d'années, ils sont destinés à disparaître avec tout ce que le temps emporte, sans se soucier des regrets du touriste ou se préoccuper des pages du légendaire. Ce sera un trait de la physionomie du pays qu'il faudra chercher dans les souvenirs ou dans les traditions.

Ce golfe et ce fleuve Saint-Laurent, qu'on refoule vers leur source jusqu'à 250 lieues de leur embouchure, arrosent une contrée que couvraient d'impénétrables forêts il y a moins de deux cents ans. Ces forêts sont tombées depuis lors sous la hache du vigoureux pionnier, qui a placé ces habitations charmantes, ces fermes étendues, ces métairies pittoresques qui décorent nos bords autrefois si prospères et si calmes, aujourd'hui un peu flétris par le hâle de la politique et l'inclémence des saisons. Des villes européennes ont succédé aux bourgades indiennes; des villages normands ont pris la place

des campements des tribus nomades pour jamais disparues devant l'envahissante civilisation qui a partout effacé leurs dernières traces; des communes françaises ont surgi là où le pied de l'homme vagabond de ces régions glacées ne trouvait d'autres sentiers que ceux tracés par le pied de la brute en fuite devant une autre brute plus fauve encore. Ces vallées fécondées par d'autres fleuves intérieurs, ces collines couvertes de gras pâturages, ces montagnes couronnées de cités, où les goûts et les arts de la France sont cultivés avec amour; elles ont vu reculer chaque jour les forêts avec ce qu'elles pouvaient abriter d'anthropophages et de carnivores. La nouvelle France, adossée au pôle et assise sur la vieille base de la féodalité, a pu, en moins de deux siècles, changer la physionomie sauvage du Canada en moderne civilisation, en substituant aux huttes huronnes et aux cabanes iroquoises des manoirs de châtelains.

Le Franc de la Gaule cisalpine a retrouvé, dans les solitudes du Nouveau-Monde, ses bras robustes qui ignorent les obstacles irrésistibles et savent frayer à sa race un passage partout pour l'établir sur la nature domptée. Il pénétra partout, gravit les montagnes où les aigles avaient leur aire, descendit dans les plaines que les neiges engloutissaient pendant six mois de l'année, et peu à peu changea en cornes d'abondance des coins jusqu'a-

lors ignorés, qui reçurent des noms aimés comme ceux qui décorent les plus délicieux environs de Paris. Ici, c'est Varennes ; là, c'est Gentilly ; plus loin, Montmorency ; là-bas, la Beauce ; de ce côté, Saint-Denis ; de l'autre, Orléans, etc. Parcourez ce territoire habité qui a déjà la surface de la France, descendez ce Saint-Laurent qui a mis la mer aux portes de ses villes intérieures, ces campagnes qui se développent sous vos yeux enchantés, et qui font une chaîne ininterrompue depuis la partie occidentale extrême, qui formait ci-devant la borne entre les deux Canadas, jusqu'au bas du golfe qui baigne les côtes de la Baie des Chaleurs (ce débris de la pauvre Acadie, plus ballotté que la barque de pêcheur qui servit de refuge à ces restes qu'on aime à retrouver encore sur ces côtes tourmentées), et vous marchez en pleine France intérieure ou maritime : car, comme si la fortune s'était complue à nous laisser un peu de l'image de notre mère-patrie tout entière, on retrouve dans cette population aventureuse de la Baie des Chaleurs le type qu'on retrouve aussi sur toutes les côtes de la France maritime.

Pour la plus facile intelligence du lecteur, je reconnaîtrai au Bas-Canada trois grandes divisions, celles de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, qu'on appellerait, en France, trois provinces. C'est sur cette portion territoriale qu'est assise la masse

compacte de la nationalité franco-canadienne. Le Bas-Canada qui, comme je l'ai dit, ne connaît au Nord d'autres bornes que le pôle, à l'Est que celle de la masse de ses épaisses forêts, et sur les deux autres points que la terre anglo-saxonne qui a nom Etats-Unis et Haut-Canada, semble être ainsi placé, entre les Américains, les Haut-Canadiens et les Anglais des provinces inférieures, dans une espèce de cerceau de fer propre à comprimer sa force d'expansion qui de tous les côtés trouve une barrière infranchissable, sans compter l'agent de dissolution intérieure qui s'infiltre tout doucement. L'Angleterre, au surplus, pour mieux étrangler ses destinées futures, comme nationalité à part, avait jeté entre les États-Unis et nous une vaste portion de terres dont la tenure foncière différant essentiellement du régime français, était là comme une terre promise pour ses propres colons. Cette étendue de territoire avait été, à cette fin, en dehors du septième de nos terres publiques déjà affecté au soutien du clergé anglican, accordée à d'opulentes familles, qui devaient profiter de cet accaparement pour la fortune de leur descendance et le refuge de l'émigration britannique dans nos contrées, laquelle devait y trouver, avec le gouvernement de sa mère-patrie, les institutions légales de son affection. En d'autres mots, l'Angleterre se sentant suffisamment protégée contre notre expansion par les glaces de

la mer polaire, d'un côté, crut y poser une borne non moins formidable en serrant de l'autre, autour de nous, le cordon anglo-saxon, par le moyen des *towwships* de l'Est, ou terres de réserve pour les siens. Aussi les possesseurs de ces terres en firent-ils un monopole absolu, refusèrent-ils de les livrer à la colonisation par les conditions exorbitantes qu'ils mettaient à s'en dessaisir en faveur d'acquéreurs comme les nôtres ; attendant toujours l'occasion d'une émigration européenne de leur couleur, et s'en reposant sur leur valeur croissante par le seul effet du temps, jusqu'à ce que les réclamations incessantes du pays les forcèrent enfin à s'exécuter bien malgré eux. Il y eut des tentatives de colonisation britannique sur un grand pied, sous les auspices de la Compagnie des terres, qui avortèrent complétement. Et en dernière analyse, l'Assemblée législative ayant commencé à imposer ces terres incultes, leurs possesseurs se virent forcés de les mettre à la portée de tous ; et cela, assez récemment encore. Ainsi l'Angleterre a eu beau tenter de rétrécir de cette façon le cercle dans lequel se meut notre race, ce n'est pas encore, certes, l'espace qui lui manque, puisque c'est elle qui envahit chaque jour les terres de réserve en reculant ses habitations jusqu'au sein de ces forêts séculaires, bien qu'elle ait été si peu secondée dans son indomptable énergie. Il y aurait des pages douloureuses à écrire

sur les souffrances endurées par nos vigoureux colonisateurs, dans cette prison de forêts, où ils s'aventurèrent sur la foi d'un gouvernement sans entrailles ou sans initiative, qui les y laissa lutter contre des forces inégales et s'épuiser à dompter une nature contre laquelle avaient échoué les colons si bien pourvus de la Compagnie des terres. Les missionnaires catholiques, toujours infatigables, partageant courageusement toutes les misères de ces héroïques aventuriers, réussirent seuls à en faire persister un nombre sur différents points ; ceux-ci, aidés à la fin par le gouvernement, qui ne put résister plus longtemps aux cris du pays, et contribua, quoique d'assez mauvaise grâce et avec assez peu d'intelligence, à cette œuvre de toute importance pour nous, finirent par triompher des plus grands obstacles et par y donner une assiette sérieuse à la nouvelle colonisation. Aujourd'hui, des voies ferrées commencent à sillonner ces nouveaux établissements qui promettent un véritable avenir aux générations agricoles de nos vieilles paroisses encombrées de population ou épuisées de sol. C'est là une autre division du pays qui méritait une mention spéciale. Dans la vallée du Saguenay, au nord du Saint-Laurent, à soixante-quinze lieues de Québec, une autre tentative de ce genre est en pleine voie de succès. Les jésuites explorèrent, au berceau de la première colonisation, cette vallée, arrosée

par un fleuve majestueux, encaissé dans des montagnes gigantesques qui rappellent les précipices de la Suisse, et y laissèrent des vestiges de leur passage que le temps n'a pas effacés. On retrouve encore entre les mains des naturels des livres de prières catholiques traduites dans leur idiome par ces apôtres héroïques de la foi évangélique et de la civilisation chrétienne, et les masures des chapelles érigées de leurs mains au Dieu de leur culte, sur ces plages isolées qu'ils foulèrent les premiers, armés de la seule croix, pour porter la lumière de la morale éternelle à ces peuplades errantes qu'ils avaient commencé à transformer déjà, quand le sort des temps fit disparaître ceux d'entre eux que le martyre avait épargnés! D'autres ambassadeurs de l'Evangile sont sur leurs traces aujourd'hui pour féconder le sillon tracé par les fils de Loyola dont il est impossible, sans commettre l'injustice qui est voisine de la noire ingratitude, de ne pas reconnaître les immenses travaux et les merveilleux succès au Canada à cette époque.

Cependant il manque des bras à cette nouvelle région privilégiée qui pourrait recevoir des milliers de colonisateurs européens, qui ne sauraient engager leurs capitaux sur un sol plus productif et d'une manière plus avantageuse. Un jour qui n'est pas éloigné, peut-être, les navires du vieux monde viendront faire des cargaisons, charger dans les

ports de ce fleuve du Saguenay, où les coureurs de grandes émotions s'empressent de se rendre au sortir de Niagara : comme dans cette autre vallée du Saint-Maurice qui s'ouvre, elle aussi, sous les murs mêmes de la ville de Trois-Rivières, parallèlement à celle du Saguenay, à cent lieues de distance, en remontant le fleuve, de quoi alimenter les premiers chantiers du monde pendant des siècles et approvisionner le marché de l'Europe de bois de menuiserie et vos magasins d'ébénisterie. Le Saint-Maurice et le Saguenay se jettent parallèlement, l'un dans le fleuve, et l'autre dans le golfe Saint-Laurent, à cent lieues environ l'un de l'autre. Encore un peu de temps, et l'abondance sortira de ces sources illimitées de toutes les productions.

Topographiquement, le Bas-Canada réfléchit déjà une terre qu'on dirait vieille comme l'Europe.

Cette suite de campagnes qui se succèdent sur les deux bords du grand fleuve, dans la profondeur de la plaine et par delà les montagnes que le défrichement a déboisées à de très grandes distances, portent un tel cachet d'ancienneté déjà, qu'on est forcé de faire un retour de mémoire pour bien se rendre compte qu'on est dans le Nouveau-Monde, quoiqu'il faille à peine remonter la durée de la vie de trois hommes pour arriver à l'origine de son existence. J'insiste sur ce point pour mieux faire sentir à l'Européen qui songe à émigrer, com-

bien il a peu à laisser ici de ce qu'il ne trouvera pas là-bas. Seulement si c'est véritablement un pays neuf qu'il recherche, oh ! alors, il n'a qu'à franchir le cœur du pays pour retrouver la nature primitive et la modeler suivant ses rêves; ce qu'il ne pourrait pas faire en Europe. J'ignore exactement le nombre de paroisses contiguës ainsi enclavées dans cette circonscription territoriale, ce qui n'est qu'une science d'almanach sans bien grand intérêt, après tout, pour ceux à qui mes données générales doivent suffire pour faire bien juger du pays que j'essaie de leur faire connaître.

Dominé dans toute sa hauteur par Québec, sa capitale, dont la forteresse d'Ehrenbreitstein à Coblentz, n'est qu'une miniature, ses autres villes, comme Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Sorel, Berthier, l'Assomption, St-Thomas, St-Jean, ont l'aspect des villes provinciales secondaires de la France.

On a vu ce que le *Voyage pittoresque des deux Amériques* dit de Montréal. Empruntons maintenant à un célèbre géographe la description de Québec qu'il résume en ces termes :

« Un superbe bassin, où plusieurs flottes pourraient mouiller en sûreté ; une belle et large rivière ; des rivages partout bordés de rochers escarpés, parsemés ici de forêts, là surmontés de maisons; les deux promontoires de la pointe Lévi et du cap Diamant, dont le sommet est élevé de 350

pieds au-dessus du fleuve; la riante île d'Orléans et la majestueuse cascade de Montmorency, tout concourt à donner à la capitale du Bas-Canada un aspect imposant et vraiment magnifique. Mais, de toutes les beautés, il n'en est pas de plus terribles que celles de la citadelle, l'une des plus formidables qui soient au monde. Cette citadelle est ceinte de fortes murailles et garnie d'une artillerie qui la rendent presque inexpugnable. Les casemates peuvent mettre cinq mille hommes à l'abri des bombes. L'arsenal contient des armes pour cent mille hommes. »

Des hauteurs de Québec, l'œil est sans horizon et voit se développer un panorama d'une telle sublimité de grandeur et d'une si magnifique variété de détails qu'on est comme anéanti par la majesté du spectacle. Le château St-Louis, bâti comme un nid d'aigle à pic sur un précipice, et qui ajoutait un effet si grandiose au pittoresque de cette scène sublime, est malheureusement disparu dans une conflagration avec le splendide hôtel du Parlement, l'orgueil de la Cité. Sous le rapport des constructions, Québec qui fait plus que jamais des efforts pour se moderniser, est quelque peu inférieur à Montréal. Il n'en est pas de même au point de vue moral et intellectuel, au point de vue du goût pour les sciences et les arts, sur lesquels il ne cède en rien à sa rivale. « Parmi les établissements purement scientifiques et littéraires, dit le *Voyage* déjà cité, il faut mentionner le collége et le séminaire, des écoles élémentaires, une bibliothè-

que publique et une foule de sociétés d'histoire, de littérature, d'agriculture, de médecine, etc. » J'ajouterai que Québec vient de voir élever dans son sein la première université française, à l'éternel honneur de son clergé catholique qui a pris l'initiative et doté le pays de cette glorieuse institution.

Québec, dont la population est aujourd'hui de 40,000 âmes, est, ajoute le voyageur cité, « le siége d'une cour de justice, d'un archevêché catholique, d'un évêché anglican. Le Palais de Justice est un monument en pierres, de structure moderne, vaste, bien disposé, remarquable par son ordonnance. Toutes les églises des diverses sectes sont aussi de fort beaux édifices. Les couvents, les casernes, les hôtels de ville, les marchés, les domaines de la couronne ont des dehors de grandeur comme cela convient aux monuments d'une grande ville. Les édifices publics sont : l'Hôtel-Dieu, le couvent des Ursulines, le couvent des Jésuites, dont on a fait des casernes, la cathédrale catholique et protestante, l'église écossaise, la Bourse, la Banque, l'Hôpital militaire, le Palais de Justice, le Séminaire, la Prison, les casernes d'artillerie, le Palais de l'Archevêque, et on y compte deux marchés principaux, une place d'armes et une esplanade. Les environs de Québec, dit-il en terminant, abondent en sites d'une beauté grandiose et sévère, parmi lesquels il faut placer en première ligne la cascade de Montmorency. Cette chute a moins d'importance par sa hauteur que par l'aspect du paysage dans lequel elle s'encadre. Il en est de même de la petite cascade de la Chaudière, affluent du St-Laurent, qui s'y jette à quelques milles plus bas. Parmi les sites de ces environs, il faut citer encore Orléans, jolie bourgade sur l'île de ce nom, dans les chantiers de laquelle

ont été construits les vaisseaux les plus considérables qui aient sillonné les mers, *le Colombus* et *le Baron Renfrew.* »

Plus loin, quand il sera question de l'importance numérique et sociale de la population française des cités de Montréal et de Québec, je reviendrai encore sur ce tableau topographique, pour achever de le compléter. Le tour de la montagne de Montréal et celui du Carouge et de Ste-Foy, à Québec, dont raffolent tous les touristes qui ont visité nos parages, méritent un croquis particulier que j'essaierai d'esquisser ou d'emprunter au *Voyage pittoresque,* si ses pages peuvent suppléer aux pâles descriptions des miennes.

En résumé, le Bas-Canada, comme terre d'habitation, d'agriculture, d'industrie et de civilisation matérielle, n'est pas en arrière de ce qu'il pourrait être, considérant les phases de son histoire et la date de son origine colonisatrice. Tel qu'il est, je vous le présente et vous dis: Voilà ce que la nature a fait pour nous, ce qu'elle a assigné à nos destinées comme race, et ce que la politique même trouverait difficilement à déranger.

Le cercle dans lequel nous mouvons n'est pas assez étroit, comme on s'en était flatté d'abord, pour nous étreindre ou du moins nous étrangler de sitôt encore, et la place que nous occupons est déjà assez solidement prise pour

éfier la possibilité d'une tentative de déplacement, comme celle qui réussit à désoler l'Acadie, si d'ailleurs les temps, qui ne sont plus les mêmes, pouvaient encore la faire redouter. Quand le chevalier de Ramsay livra aux Anglais cette vaste et importante colonie, dont la France doit pleurer encore la perte, à peine, comme je l'ai observé déjà, comptions-nous 100,000 habitants de notre origine en Canada. Aujourd'hui, en beaucoup moins d'un siècle, sans le secours de l'immigration qui est nul chez nous, malgré même une émigration du dedans au dehors, toujours épuisante et assez considérable ; en dépit de manœuvres anti-nationales plus ou moins hostiles, et toujours incessantes et actives, nous nous sommes beaucoup plus que quintuplés par nos seules et propres forces. *Sept cent cinquante mille* habitants d'origine française cohabitent maintenant d'une manière compacte, et avec des arrangements sociaux inébranlables, sur ce territoire qui est leur possession, et qui a donné une proportion numérique de propriétaires incomparable avec celle qui existe sur aucune portion comparative de territoire européen, ou qui résulte d'aucun des systèmes fonciers en vigueur sur le vieux continent.

Ainsi s'est opérée cette prodigieuse croissance, qui semble donner le démenti aux rigoureuses lois de la statistique économique. A l'heure qu'il

est, le St-Laurent arrose un vaste pays habité, sillonné de canaux, les plus grands du monde, et de voies ferrées, ainsi que de belles routes provinciales, égales au moins, de tous points, à vos chemins vicinaux de la France. Partout notre origine s'est fait place, dans les arts, dans les professions libérales, dans les industries indigènes et dans les hautes administrations de l'État, en dépit de tout ce qui lui barrait le passage.

C'est ce qu'il me restera à faire voir, après avoir jeté un coup d'œil sur les ressources matérielles et les richesses géologiques du pays. Il me tarde de démontrer, par les faits statistiques en général, comment nous avons su répondre aux bienfaits de la Providence et aux dons de la nature, tout en regrettant que la cause de mon pays ne soit pas mieux plaidée auprès de la France et présentée à ses yeux sous un jour plus lumineux et plus séduisant que je ne puis avoir la prétention de le faire; et je sens combien j'ai besoin de compter sur l'extrême indulgence de cette France qui sait prêter l'oreille à tous les cœurs, pour oser venir lui ouvrir ainsi le mien avec cette confiance.

Comme sol, le territoire canadien abonde en terres végétales, un peu épuisées aujourd'hui, dans les anciennes habitations, faute de méthode d'assolement, d'engrais, de drainage, et par suite

aussi d'une succession de saisons mauvaises, qui ont frappé de stérilité le sein jadis si fécond de ces champs aimés des cieux. La mouche hessoise a été pendant quelques années le fléau de nos terres à froment, et nos classes agricoles ont eu à souffrir des malheurs qui se sont appesantis, sous une forme ou sous une autre, sur celles de l'Europe. Il fut un temps où le Bas-Canada exportait des millions de boisseaux à l'étranger; ce temps est passé, reviendra-t-il jamais ?

Quoi qu'il arrive, il produit encore aujourd'hui des grains, des céréales, des pommes de terre, l'orge, l'avoine, les pois, le maïs. De ses forêts inépuisables sortent les premières fourrures et les premiers bois de construction du monde. On sait ce qu'est chez nous ce double objet de commerce d'exportation, celui des pelleteries et des bois. Puis, les productions d'huiles et de pêcheries, dans lesquelles le Bas-Canada peut bien réclamer sa part afférente comme les autres provinces du golfe, et qui forment une branche si importante des grandes exportations d'un monde à l'autre. On a calculé que l'Angleterre, à elle seule, y emploie jusqu'à 30,000 hommes, un nombre correspondant de vaisseaux pêcheurs, et qui lui produisent, bon an mal an, une importation d'un milliard de livres sterling. Il en est de même de nos chantiers de bois de construction qui, des solitudes de l'Ottawa, et

tout à l'heure, de celle de Saint-Maurice et du Saguenay, viennent fournir, dans la rade de Québec, au chargement des nombreux navires qui arrivent à chaque printemps comme des flottes d'invasion. Et que de mines inexploitées, et que ne fait encore que commencer à explorer le géologiste officiel de la province, qui parle mines de cuivre, de fer et d'or même, à faire trembler l'Australie et la Californie. Dans le voisinage immédiat de Québec, sur une terre d'un M. Chaussegros Deléry, située sur la grande route, on vient de recueillir des morceaux d'or à l'état natif, qui depuis sont devenus des lingots, et font augurer d'une découverte propre à faire pâlir les féeriques régions aurifères qui gisent sur les côtes du Pacifique ; et une compagnie d'exploiteurs, dont un des membres est venu récemment à Paris, dans l'intérêt de son exploitation, s'est formée avec l'espérance éclairée par la science, d'arracher aux entrailles de cette terre des richesses réellement prodigieuses. Et, encore une fois, les coureurs d'or de la France n'en prendront pas l'éveil ! Quant aux carrières d'ardoise, il paraît qu'il en existe une chaîne non interrompue, dans ces *townships de l'Est*, laquelle se prolonge jusqu'à celles exploitées par nos voisins sur les bords du lac Champlain, dont il se fait déjà une si large exportation, même de notre côté. Pour la beauté de

notre pierre à bâtir, il ne s'agit que de contempler celle qui a servi à nos magnifiques constructions de Montréal et de Québec, pour savoir quel parti on peut en tirer. La Banque de Montréal surtout est un véritable palais dont le péristyle extérieur est formé d'une colonnade de cette pierre qui, à la solidité du granit, joint l'avantage de pouvoir être travaillée comme le marbre de Carrare ou de Paros. Les chapiteaux des colonnes de cette Banque sont d'une ornementation architecturale aussi délicate que les frises enrichies de sculptures qui supportent les bas-reliefs du frontispice de la Madeleine, à Paris ; et ils résistent à la rigueur extrême de nos hivers canadiens, pendant que le mercure rompt quelquefois le tube de cristal dans lequel il se condense !

Parmi les richesses encore enfermées dans le sol, on peut ranger les mines de houille qui, dans le district de Gaspé surtout, sont à fleur de terre, et qui gisent là, sans profit pour personne, en attendant qu'elles fassent dans l'avenir la fortune de ceux dont elles seront la cause d'opulence un jour ! M. Lambton, depuis lord Durham, qui fut le vice-roi du Canada, aurait pu nous dire quelle colossale richesse les siennes lui ont donnée, sans contribuer, peut-être, au bonheur de sa terrestre carrière si prématurément arrêtée après un peu de puissance si malheureusement exercée !

Comme population manufacturière, celle du Bas-Canada, paralysée par le système féodal, qui la privait des forces de la nature, et condamnait sous ce rapport ses bras à l'inertie ; elle a naturellement marché plus lentement et fait comparativement peu de progrès, quoiqu'elle eût dans les mains bien des matières premières qu'elle aurait pu mettre en valeur par la transformation de l'art industriel et du mécanisme intelligent de la fabrique et des usines de diverses espèces. Cela n'a pas empêché les manufactures de naître. Dès le gouvernement colonial de la France, il y eut des établissements de verrerie, des forges de fonte qui fournissent encore aujourd'hui le marché de l'Europe des poêles dont la réputation est aussi universellement établie que de ceux des forges Saint-Maurice aux portes de Trois-Rivières. C'est dans le voisinage de ces forges où le minerai de fer abonde, que la nature a placé une cascade, dite de *Shawenagam*, qui éclipse celle de Montmorency, près de Québec, et qui le dispute en beauté terrible aux cataractes du Niagara dont elle a la hauteur sans avoir les autres dimensions. Il se fait chaque jour de nouvelles et heureuses tentatives dans la fabrique industrielle qui a subi même de notables améliorations dans ces dernières années. Des verreries nouvelles se sont établies, des manufactures de papier, des fabriques de tissus de coton, de toile,

d'étoffes faites avec la laine de nos agneaux, de draps même d'nne qualité assez moelleuse et surtout très-durable, se sont érigées sur plusieurs points du pays et principalement à Chambly dans le district de Montréal, situé sur un bassin formé par le Richelieu élargi, qui prend là l'aspect d'un torrent rapide. Mais chez nous, chaque habitant dans l'intérieur de sa famille est, pour ainsi dire, un manufacturier. Il fabrique lui-même sa chaussure, ses ustensiles aratoires, ses véhicules de transport par terre et par eau ; il édifie de ses propres mains sa demeure avec ses dépendances, pendant que sa femme et sa fille filent au fuseau et confectionnent au métier l'étoffe qui doit les couvrir tous et jusqu'aux chapeaux de paille et aux bonnets de laine qui servent à leur coiffure d'été, et à celles même qui leur sont d'un usage journalier pendant la saison plus rigoureuse. Il n'achète chez le marchand d'effets importés que ceux qui le décorent les dimanches et les fêtes et pour les cérémonies qui ont lieu au village. J'ai pourtant le regret de dire que, depuis quelques années, le luxe a tellement envahi la campagne qui a paru pourtant si naïve encore à M. Marmier, que l'alarme s'est emparée du clergé qui a entrepris une croisade contre lui, comme contre la source la plus destructive de sa prospérité, après l'intempérance, qui a fini par disparaître des endroits où elle avait com-

mencé à s'enraciner. Aussi bien, la brasserie et la distillerie, qui comptaient au premier rang de nos fabriques, en absorbant les grains du pays, contribuaient à semer la contagion des liqueurs alcooliques, qu'un jeune prêtre, M. Chiniquy, a attaquée en apôtre et réussi à détruire radicalement dans nos contrées déjà assez souffreteuses pour n'avoir pas besoin de se corroder les entrailles avec des liqueurs frelatées. L'industrie sucrière de l'érable pendant le temps de l'écoulement de la sève, au printemps, est encore une des ressources de l'habitant canadien qui, dans certains endroits, a réussi à lui donner un degré de cristallisation qui la rapproche des meilleures qualités de votre sucre de betterave. L'érable est par conséquent un arbre précieux chez nous par la vertu qu'il a de produire une des si délicieuses contributions de la vie animale; et cependant c'est un bois qu'on abat avec une fureur sauvage pour l'apporter sur le marché en qualité de bois de chauffage. C'est un reproche mérité, et qui s'adresse, du reste, à tous nos habitants de la campagne, que ce penchant à la destruction des arbres. Leurs terres en sont, pour l'ordinaire, tellement dégarnies que leurs animaux ne peuvent trouver dans les pâturages un peu d'ombre pendant le poids du jour et contre un soleil qui darde perpendiculairement des rayons aussi brûlants que celui des tropiques, surtout

pendant les mois caniculaires. Sans doute que l'abondance de ces bois, qui sont un luxe ailleurs, avait causé la satiété à ceux qui avaient plus besoin d'arracher des souches et de faire du désert, que de se réserver des massifs d'arbres et des bosquets qui font partout l'amour de l'habitant des villes, qui a besoin d'un peu d'ombre et d'air rafraîchi à travers leurs rameaux odorants, pour se raviver le poumon de l'air vicié et imprégné de poussière qui compose l'atmosphère de son habitation urbaine. Mais comment toutefois s'empêcher de faire des vœux pour que le précieux érable ne serve plus de combustible à l'égal de tous les bois rabougris? La feuille d'érable est l'emblème national que s'est choisi l'origine canadienne, et qu'elle porte à sa boutonnière sur un ruban en sautoir, le jour de la saint Jean-Baptiste, son patron, en processionnant par ses rues, drapeaux déployés; et il faut être témoin d'une de ces fêtes de famille, dont la religion et la nationalité se partagent l'allégresse, pour juger de ce qu'il y a d'enthousiasme et de ressort dans la population qui semble éprouver quelque orgueil à *s'affirmer* ce jour-là au soleil de Nouveau Monde!

Si donc comme classe manufacturière le Bas-Canada est resté en arrière, et peut-être au-dessous de lui-même, c'est à la féodalité qui étendait sa main de plomb sur lui qu'est dû en grande partie

ce résultat. Cette plaie du pays, le régime féodal, qui, pour le temps où il fut appliqué au Bas-Canada, pouvait convenir, et a, de fait, contribué au développement de la colonie à son berceau ; a, depuis lors, été une entrave à toutes les opérations, et un moyen d'oppression contre l'habitant entre des mains qui ont abusé cruellement et de son état d'ignorance et de leur prépondérance dans le pays, pour commettre avec impunité des exactions qui sont devenues enfin tellement intolérables, que le gouvernement d'aujourd'hui a été forcé de céder aux cris de la représentation et de lui apporter une loi de commutation. Ce système va donc cesser de pressurer l'habitant des campagnes, et aller rejoindre tout ce vieux bagage du moyen-âge que l'on trouvait moyen de réchauffer chez nous, où la dîme est encore en honneur et parmi les commandements de l'Église, c'est-à-dire, obligatoire sous peine de péché mortel, et partant de damnation éternelle ! C'est ainsi qu'on tient en laisse les peuples encore dans l'enfance. Mais l'absurde système des dîmes ne tardera pas d'entrer dans le néant du passé, où les lois d'usure viennent elles-même de s'engouffrer, à la suite de leur frère aîné, le régime féodal, qui expire aujourd'hui même dans les étreintes du Parlement canadien, où l'Institut de Montréal l'avait lancé d'une main ferme et résolue. Les scieries et les tanneries sont une des

branches importantes de notre industrie indigène, et les chantiers de M. Price, au Saguenay, et surtout de M. Patterson, dans le voisinage de Montmorency, sont une véritable merveille du genre, autant par le mécanisme ingénieux qui met en jeu le prodigieux nombre de scies droites et circulaires, que par l'innombrable quantité de planches qu'elles confectionnent comme instantanément.

Je pourrais citer ici les noms d'un nombre de Canadiens Français qui ont mis en honneur d'importantes opérations industrielles et manufacturières, ou qui ont créé, dans le sein de la forêt, des établissements qui, en vingt ans, sont devenus des espèces de villes, comme, par exemple, ce village de l'Industrie, *manufacturé*, on peut le dire, de la main de M. Joliet, qui abattit le premier arbre pour y asseoir la première habitation, il n'y a pas encore trente ans de cela, et qui est aujourd'hui une *ville forestière*, qu'on me passe l'expression, avec ses châteaux, son collége, son couvent, ses manufactures, ses hôtels et sa voie ferrée qui lui arrive à travers la forêt épaisse comme le messager de la civilisation pour l'encourager en saluant son esprit d'industrie et de progrès !

Pour faire ressortir la part que notre origine a prise à cet état de prospérité matérielle et à cet esprit de progressive industrie, je n'aurais qu'à dresser ici des listes de noms propres, en commençant

par la catégorie des propriétaires du sol, qui comprend l'immense majorité de la population mâle adulte, la propriété foncière étant chez nous assez régulièrement répartie entre les différentes classes de la société. Mais je sais qu'il ressort des statistiques municipales que cette propriété foncière, dans les cités comme dans les campagnes, est entre les mains de l'origine française, de même que le commerce de détail est exercé par tout le pays généralement, par de jeunes hommes d'une très-grande activité d'intelligence et recommandés par une grande rectitude de conduite et une parfaite intégrité d'opérations. Rarement la banqueroute frauduleuse vient mettre le pied sur le seuil de ces hommes-là, et il faut que la main du malheur s'appesantisse bien fort sur eux pour les empêcher de sortir des embarras inséparables des affaires, exercées dans des époques souvent précaires et toujours grosses de perplexités au moins momentanées, quelquefois même quelque peu prolongées, grâce aux complications de l'imprévu toujours si nombreuses au chapitre des accidents.

Il doit suffire, pour l'objet que j'ai en vue, de constater généralement que l'importance matérielle et industrielle de l'origine française dans le Bas-Canada, comme sa prépondérance numérique et sociale, repose moins, peut-être encore, sur le passé de son histoire que sur le rôle qu'elle est ap-

pelée à jouer infailliblement dans l'avenir, aujourd'hui que s'ouvre devant elle la perspective de puiser dans la France des éléments de force et de vitalité qui lui ont manqué jusqu'à ce jour. Ainsi, je parlais de commerce la ligne plus haut. Eh bien, l'importation de marchandises européennes par nos négociants canadiens français ne date pas de bien loin ; il n'y a guère que dix ans qu'ils ont commencé à venir sur les marchés de Liverpool, de Londres, de Manchester et de Birmingham ; et déjà un nombre de puissantes maisons d'importation sur une très-large échelle, se sont fondées à Québec et à Montréal ; les navires de la Grande-Bretagne leur sont consignés chaque jour. Bien plus, depuis dix-huit mois que je suis à Paris, je ne sais à combien de mes compatriotes qui venaient nouer des liaisons commerciales à Paris, j'ai eu le bonheur de serrer la main ! Et, Dieu merci, ces commencements de rapports promettent d'aller s'élargissant, entre les deux hémisphères que la vapeur a mis à dix jours de distance, et que le progrès de ce merveilleux moyen de locomotion rapprochera encore avec le temps ! Que la France ne ferme pas obstinément les yeux sur le parti qu'elle peut tirer du Canada au point de vue de ses intérêts commerciaux et de l'honneur de son nom ; qu'elle tende franchement la main de son amitié et de sa protection littéraire à cette fa-

mille issue de son sein et qui ne fait pas déshonneur à l'héritage national qu'elle en a reçu et au sang qui coule dans ses veines : et bientôt, ce rameau. détaché de son tronc, reprenant une nouvelle vigueur, sera appelé à couvrir de son ombre peut-être d'autres essaims sortis de la France, et cette famille isolée à les recueillir dans son giron, au double avantage de la France et du Canada.

Jusqu'alors, les carrières de la marine, de l'armée et de la diplomatie, nous ont été à peu près fermées. L'Angleterre venant de retirer toutes ses troupes de la colonie en lui annonçant qu'elle commet désormais à sa propre loyauté le soin de sa connexion avec la métropole ; et un membre de la Législature provinciale, M. de Salles-Laterrière, ayant pris l'initiative d'une mesure à ce sujet, les carrières navale et militaire seront une suite nécessaire de ce retrait des troupes régulières pour être remplacées par une milice provinciale, et de l'action déterminante de notre législature déjà secondée par notre gouvernement, sur le second point. Quant à la carrière diplomatique, elle nous sera interdite longtemps encore, si notre condition coloniale doit se prolonger, à moins que la Confédération des colonies de toute l'Amérique anglaise méditée plus sérieusement que jamais, ne vienne, en élargissant les bases de notre état politique et social, agrandir la sphère de nos attributions et

relever notre niveau national dans le remaniement.

Quoi qu'il en soit, nous figurons aujourd'hui dans la carrière des sciences et des arts et dans les professions libérales en large proportion avec notre valeur numérique ; et dans la Législature-Unie, sous le coup même de cette injustice qui n'a pas de nom assez sévère pour la qualifier, nous apportons notre contingent du tiers. Sur le banc judiciaire, nos magistrats canadiens balancent de toute manière leurs collègues de l'autre origine. Dans le barreau, dans la médecine, dans le notariat, la majorité est naturellement de notre côté, et chaque branche offre des sommités que les mieux doués de nos co-sujets ne parviennent pas à éclipser. Dans l'administration, où l'état actuel des choses fait une si fausse position aux hommes de notre catégorie qui sont censés représenter nos intérêts dans le cabinet provincial, nous comptons aussi pour partie intégrante, mais non moralement ni numériquement prépondérante, bien s'en faut. Le rôle même qui nous y est réservé n'a pas été jusqu'aujourd'hui bien enviable pour les hommes de caractère et de convictions arrêtées qui cherchent avant tout le salut du pays par le triomphe des principes. Dans les arts libéraux, nous ne manquons pas de sujets qui ont fait notre honneur dans les Écoles de Rome et de Paris ; et le pays s'est jusqu'à présent fait un devoir de recueillir ces talents

d'élite qui se font pressentir par leur précocité, pour les envoyer se perfectionner, à ses frais, à la source même des grands modèles qui sont mis à l'étude des lauréats européens ; et il a eu la joie de les voir revenir du concours couronnés à côté d'eux !

Quant à l'état intellectuel des Franco-Canadiens, s'il ressort de notre système éducationnel existant, il n'a pas de quoi nous faire rougir devant l'Europe. J'ai sous les yeux un tableau de notre surintendant de l'instruction publique, homme dévoué à cette cause bien longtemps avant d'être officiellement appelé à en faire fonctionner le système et aux efforts duquel on doit l'existence d'un de nos plus florissants colléges classiques, mais avec une machine ingrate entre les mains et qui ne sert qu'à épuiser son énergique bonne volonté dans les efforts qu'il fait pour en tirer parti. Le nom de ce digne homme qui fut autrefois un membre utile et consciencieux de notre Législature, où il marqua par les inspirations d'un esprit ferme et judicieux, et par celles d'un patriotisme inébranlable, réfléchi et éclairé ; le nom de ce digne Canadien, celui de Jean-Baptiste Meilleur, restera parmi ceux des bienfaiteurs de son pays. De son tableau statistique, il résulte qu'il y a dans le Bas-Canada 2,352 institutions d'éducation qui la donnent à 108,284 élèves des deux sexes, depuis l'école primaire jusqu'à

l'Universitaire exclusivement. Elles sont réparties comme suit : Écoles élémentaires, 2,114 sur 2,418 arrondissements et pour 429 communes. Ecoles-modèles, 67, instruisant 3,524 garçons. 53 écoles supérieures instruisant 3,041 filles. 19 académies préparatoires aux cours classiques, instruisant 1,169 élèves. 16 colléges classiques, en ajoutant deux nouvellement ouverts, instruisant 2,250 élèves. 48 couvents en ajoutant quatre ouverts depuis, instruisant 2,900 filles. 85 écoles indépendantes, instruisant 4,923 élèves, etc.

Ce tableau est résumé comme suit :

Nombre total	des élèves dans toutes les espèces d'écoles. . . .	108,284
Id.	des instituteurs et institutrices.	2,212

sur une population portée à 750,000 âmes par appréciation approximative. Je dois ajouter qu'en dehors de ce tableau, il existe une École normale, une Université qui a nom Laval-Montmorency, et que l'archevêché de Québec vient d'inaugurer au pays, à côté de son séminaire qui a déjà donné un nombre de ses plus grands noms à notre société. Les Jésuites ont fondé à Montréal une des plus célèbres institutions classiques de toute l'Amérique ; et nous avons aux portes de cette ville dans une de nos plus riantes campagnes une succursale du couvent du Sacré-Cœur de Paris, où l'élite de notre

société envoie élever pour le monde celles qui sont destinées à être l'ornement de notre société, soin que se partage, du reste, cette précieuse maison avec le couvent des Dames religieuses de la Congrégation de Montréal; celui des Ursulines de Québec et de Trois-Rivières, en commun avec tous les autres répandus sur toute la surface du pays.

Au point de vue politique et littéraire, nous sommes représentés par quinze journaux périodiques, dont la polémique se fait dans la langue originaire du Bas-Canada français. C'est dans ces feuilles que les conceptions littéraires et les inspirations poétiques de nos littérateurs et de nos poëtes se font jour, et que nos annales historiques se consignent au jour le jour. D'autres plumes plus graves qui s'usent dans le silence, percent de fois à autres dans la grande publication bibliographique, et leurs travaux revêtent les formes moins éphémères de l'in-douze et de l'in-octavo. Malheureusement ces travaux sont trop ignorés de l'Europe et le seront longtemps encore si l'immortel Institut de France n'incline pas un peu l'oreille que sollicite ma fervente et patriotique prière pour amener un autre résultat.

Mais peut-être va-t-on me dire que les craintes que j'exprime d'un côté cadrent assez peu avec l'état de progrès que je manifeste de l'autre. J'avoue que

je m'attendais à cette observation qui n'a rien cependant que de spécieux.

Oui, le Bas-Canada a ses poëtes, ses littérateurs, ses écrivains, ses historiens, ses auteurs et ses savants : mais le croit-on, en France, où à peine une seule de nos œuvres a pénétré, où l'on ne se préoccupe pas plus de l'état de notre littérature et de notre société que si pareille chose n'existait pas ; parce qu'il n'est personne ici pour y attirer l'attention de la France ?

Oui, nous avons subi un merveilleux progrès, acquis une enviante prospérité, à considérer ce qu'il a fallu refouler d'obstacles pour arriver à notre condition d'aujourd'hui ; la France l'ignore, et si elle ne l'ignorait pas, elle serait touchée de notre fidélité patriotique, de notre héroïque et intelligente persévérance. Cependant, ce serait s'abuser étrangement, que de ne pas reconnaître les dangers grandis avec elle qu'a à courir cette race entourée de ces nouvelles conditions périlleuses ainsi accrues avec elle. Elle ne consent pourtant pas à mourir sans se mesurer encore avec ces autres épreuves, aux risques peut-être de passer par de nouvelles convulsions et d'aboutir à un terme que je n'ose pas prévoir. Moins les dangers qui menacent son avenir s'annoncent avec la résolution arrêtée et la manifeste sévérité d'autrefois, et plus le calcul de *ceux qui savent que l'avenir est à eux*,

est véritablement redoutable et imminent. On espère trouver enfin le naufrage de toutes nos institutions sociales dans ce nouveau plan de confédération de toute l'Amérique septentrionale anglaise, dont le murmure passe de l'intérieur du Parlement impérial dans le chuchotement des coulisses du ministère des colonies, dans *Downing Street;* à moins pourtant que l'alliance anglo-française, qui semble se resserrer toujours, ne fasse sentir ses heureux effets jusque chez nous, pour tempérer le projet de l'Angleterre à notre égard, et lui faire pour la troisième fois, renaître au cœur la pensée plus humaine, plus juste, plus honorable, plus magnanime, de nous faire une position telle, dans cette universelle union de ses vastes colonies américaines, que nous n'ayons plus rien à redouter de la nouvelle phase dans laquelle cette union ferait entrer la nationalité franco-canadienne.

Ne serait-ce pas même une heureuse circonstance, dont la France pourrait profiter, pour nous servir de ses bons offices auprès de sa puissante alliée, et contribuer à nous faire notre condition meilleure, elle qui pourrait s'armer au besoin des traités, et parler leur langage, dans l'intérêt du droit des gens, de la justice égale, de la moralité publique, autant que de l'équité commune, qui doit présider aussi bien aux obligations des gouvernements et des nations que des particuliers?

C'est là une considération qui semble pouvoir se présenter à nous comme une ancre de salut dans la nouvelle tempête qui paraît nous menacer dans la mer inconnue qui s'ouvre devant nous. Toutefois, cette intervention diplomatique et toute officieuse de la France ne devrait pas nuire à celle toute littéraire et toute paternelle que je suis venu solliciter humblement de la part de l'Institut de France pour le corps littéraire et national qui a l'honneur de porter son nom dans le Bas-Canada et qui est le canal naturel par lequel ses dons littéraires et sa généreuse sympathie intellectuelle, comme son appui moral, peuvent découler jusqu'à la masse, que l'Institut canadien est appelé à diriger dans la voie de l'émancipation et du progrès, par l'action que doit nécessairement avoir sur notre société un corps comme celui-là tout entier tiré de son sein à toutes les couches et à tous les degrés. Aussi est-ce avec confiance que j'appelle une fois de plus sa sérieuse attention à l'état des choses qu'il nous a déjà fait et aux espérances légitimes qu'il a bien voulu autoriser. La négociation que j'ai eu l'honneur d'entamer avec cette immortelle société de savants dont de plus grands que nous recherchent l'alliance avec la même ferveur, au point où elle en est, ne peut que légitimer de nouvelles importunités de ma part, malgré l'humilité de ma condition officielle et la petitesse bien sentie de mon in-

dividualité personnelle en sa présence. Elle m'a donné par sa bienveillance des droits sur elle, des réclamations ultérieures sur sa munificence littéraire, auxquels, pour rien au monde, je ne voudrais renoncer aujourd'hui. Le lecteur qui parcourra les pièces justificatives qui sont à la fin de ce volume, et sur lesquelles j'appuie mes humbles prétentions et fonde mes vives espérances, me donnera, j'ose croire, raison de les énoncer. Qu'on pardonne donc à la grandeur du résultat qui me préoccupe tout ce que j'ose faire pour y arriver!

Mais il est temps de songer à compléter la nomenclature de nos hommes d'élite dans tous les genres pour démontrer, par là, que si le nom littéraire du Canada a à peine pénétré en France, ce n'est pas faute d'exister, et que c'est là une raison additionnelle et déterminante pour moi de travailler à faire disparaître cette décourageante obscurité qui paralyse les efforts que nous faisons pour sortir de notre enfance intellectuelle; et que le moyen de chercher à y arriver par l'établissement de relations étroites avec la savante compagnie sous les auspices de laquelle j'ai ambitionné de placer la nôtre, est plus que mille fois justifié par cette considération.

Le Bas-Canada compte quatre historiens dont les œuvres ont à peine obtenu l'honneur d'une mention dans les journaux ou les Revues critiques de

Paris. A leur tête marche M. F. X. Garneau, ancien secrétaire de M. D .B. Viger, le même qui fut ambassadeur de notre Chambre d'Assemblée à Londres. Pendant les deux années qu'il passa en Europe, M. Garneau, qui est poète aussi, vint naturellement visiter la terre de ses pères, et adressa de Paris un dithyrambe à ses compatriotes qui y fit sensation dans le temps. Il publie aujourd'hui même, dans les journaux de Québec, ses impressions de voyage. Quant à son *Histoire du Canada,* en quatre volumes in-octavo, elle ferait honneur à une plume européenne plus connue que la sienne. M. Bibaud a également publié quatre volumes sur l'histoire du Canada que la dernière n'a pas fait oublier, quoiqu'elle l'ait dépassée par la nouveauté du style et la philosophique analyse des détails, comme par la nouveauté des aperçus. L'abbé Pâquin a aussi laissé comme œuvre posthume un travail historique de longue haleine, mais qui embrasse plus spécialement ce qui a rapport à l'état de l'Église du Canada. Enfin, le docteur La Brie, un de nos grands caractères et un de nos esprits les plus cultivés, avait aussi mis la dernière main à une œuvre considérable de ce genre, quand la mort est venue enlever l'auteur et l'orage politique de 1837 envelopper l'œuvre qu'il avait commise en mourant, entre les mains de son ami M. Girouard, lui-même ruiné de fond en

comble par le passage de la soldatesque effrénée.

Parmi nos publicistes, les deux MM. Viger, D. B. et Jacques, ont le plus marqué, l'un dans la politique et l'autre dans l'archéologie sur laquelle il laissera beaucoup d'œuvres inédites. Ducalvet devrait être aussi, lui, rangé à la tête des publicistes politiques avec le docteur La Brie qui, le premier, s'est dévoué à l'éducation politique de la jeunesse à laquelle il dédia un travail élémentaire sur la Constitution octroyée au Bas-Canada, un véritable chef-d'œuvre d'analyse du genre.

Dans les sciences exactes et positives, plusieurs hommes d'érudition s'exercèrent profitablement pour le pays. M. Perrault, dans l'agriculture; M. Bibaud, dans le calcul; le docteur Meilleur, dans les langues et dans la chimie; M. l'abbé Ferland, dans la géographie et la critique; M. Boucher-Belleville, dans la grammaire; M. Faribault, dans la critique; M. Joseph Cauchon, dans la physique; M. Berthelot, dans l'art de l'enseignement; M. Bouchette, dans l'histoire topographique; M. Cugnet, dans la jurisprudence; les docteurs Tessier et Blanchette, dans la médecine.

Dans le genre littéraire, on doit à M. Chauveau, sous le titre de *Charles Guérin*, une peinture de mœurs canadiennes du plus vif intérêt; à M. Doutre, alors un tout jeune débutant, un roman en deux

volumes, intitulé « *Les Fiancés de* 1812, » qui révélait déjà un talent qui ne s'est pas démenti depuis.

J'écris de mémoire, je puis faire des oublis involontaires qui peuvent ressembler à des injustices réfléchies. Ceux qui se croiront lésés, par là, doivent se rappeler que je n'ai point de documents dans les mains, et qu'il n'y a pas de mémoire égale à la tâche que je me suis imposée. C'est par un de ces retours de mémoire que j'ai dû interrompre ici après coup la chaîne de mes citations de noms propres, pour y introduire ceux de M. Bibaud, fils de l'historien, jeune savant qui est déjà l'auteur de plusieurs livres historiques et autres, dans lesquels il s'est étudié à faire connaître ce qu'il importe le plus au pays de bien savoir pour le salut de ses institutions civiles ; M. de Saules, une des plumes les mieux taillées du pays et qui lui a donné des productions importantes sous plus d'un point de vue ; M. de Gaspé, mort jeune encore, après avoir laissé son *Influence d'un livre,* qui annonçait un talent hors ligne ; M. Réal Angers, auteur d'un roman philosophique (*Les Révélations de Chambers*) qui promettait à ce dernier un digne émule comme littérateur ; M. Lajoie, qui a travaillé dans le genre du docteur La Brie, dans sa publication du *Catéchisme constitutionnel*, qui a le double mérite recommandé par Horace, d'unir l'utile à l'agréable, *utile dulci.*

Mais en dehors de cette forme de publication, notre *Répertoire national*, compilé par la pensée patriotique de M. J. Huston, jeune talent qui vient de succomber à la fleur de l'âge, prouve que nous n'avons pas manqué d'avoir, nous aussi, nos amants des neuf Sœurs, nos courtisans des Muses, nos adorateurs de l'Hélicon. Mais nos lauréats sont condamnés souvent à briser leur lyre pour gagner du pain, et ceux qui ont trop fait gémir les échos du Saint-Laurent de leurs poétiques inspirations, ont été contraints de pleurer sur eux-mêmes et de fermer les yeux avant d'avoir eu un avenir ! La pauvreté a été le tombeau de la jeunesse inspirée, sur nos plages qui ne manquent pas d'un reflet de poésie virginale, mais qui imposent de trop dures conditions à l'exubération des âmes rêveuses et plastiques qui se trouveraient mieux dans des régions plus tièdes et moins exigeantes des travaux positifs de notre prosaïque existence. Cela n'a pas empêché à la poésie de naître, à la littérature de se cultiver, aux beaux-arts même de s'exercer en dépit de l'ingrate fortune. La musique et la peinture n'ont pas été elles-mêmes déshéritées de leurs droits ou paralysées par le souffle de la bise glaciale et de la cruelle nécessité qui engourdit encore plus de choses qu'elle. Les noms des Légaré, des Plamondon, des Hamel, des Falardeau, dans la peinture, ont triomphé de l'enfance du pays pour

les goûts élevés que lui ont donnés, dans la musique, les Lécuyer, les Gauvreau, les Sauvageau, qui ont su populariser ces plaisirs délicieux qui ravissent l'âme au-dessus des orages de notre terrestre existence toujours si traversée! Je pourrais mettre ici des centaines de noms côte à côte, qui ont soupiré sur le luth d'Apollon et offert aux Muses des couronnes d'érable qu'elles n'auraient pas dédaigné de suspendre aux côtés des palmes offertes ici par des mains plus savantes sans doute, mais pas plus délicates que les nôtres. C'est même cette disposition trop générale du talent canadien pour le culte de la littérature légère et de la poésie, qui s'allient si peu à l'exercice de talents plus graves et à l'acquit de devoirs plus impérieux, qui nous a imprimé dans les affaires cette infériorité qui est un des reproches de nos adversaires.

Mais là où le talent indigène a le plus éclaté, c'est à la tribune de l'Institut Canadien, où les plus hautes questions sociales, qui ont été l'objet des savantes préoccupations de l'Europe, ont été agitées, et non sans de nouveaux aperçus et de nouvelles et ingénieuses applications qui leur donnaient un cachet d'originalité particulier. M. Etienne Parent, dont il a déjà été question dans ce livre, comme de l'originateur de la presse française en Canada, peut être cité aussi comme le talent d'élite qui a pris l'initiative de ces lectures délicieuses et sa-

vantes qui ont mis en goût ces heureux moyens de populariser les connaissances utiles et de vulgariser l'amour et le culte des lettres et de la litérature parmi nous. Après lui est venue, à son instar, cette foule de talents qui se sont exercés dans tous les genres à reproduire le mouvement des idées françaises dans notre pays. De vos savants et de vos auteurs ont eu occasion d'assister à ces séances littéraires dont plusieurs ne rappelaient pas mal celles que l'Institut de France donne de fois à autres dans ses solennités académiques ; et ils en ont remporté une admiration stérile pour nous, mais chaleureusement exprimée dans l'enthousiasme du moment et sous le coup des impressions toutes chaudes d'une surprise émerveillée. La presse canadienne a recueilli avec transports ces émanations du génie national, mais n'en a pu répercuter les échos au delà du cercle colonial qui circonscrit notre nationalité. Le théâtre de l'Europe nous est interdit et quelques efforts que nous fassions pour percer, nous sommes condamnés à nous replier sur nous-mêmes et à gémir de notre isolement. J'ai demandé à l'Institut de France, lui seul le peut, de briser ces chaînes qui nous étreignent en nous prenant sous ses auspices, de relever jusqu'à lui l'Institut Canadien en lui tendant la main secourable d'un père. Ai-je eu le bonheur d'en être compris? Aurai-je celui de voir mon

vœu se réaliser? C'est encore le secret de l'avenir.

Je l'espère toutefois, et c'est cette espérance qui m'a donné la hardiesse de mettre sous les yeux de ses illustres savants et sous ceux de la France ces pauvres pages inspirées par le brûlant désir d'acquitter ma dette de patriotisme envers mon pays dans la mesure de mes forces. Si je réussis j'en remercierai la Providence d'abord, qui m'a procuré les moyens de venir sur cette terre aimée pour essayer d'y faire entendre de plus proche ma faible voix dont l'écho n'aurait pas traversé l'Atlantique autrement. Aura-t-elle plus de retentissement de ce côté? Il ne dépendra pas de moi, s'il en est autrement : voilà tout le témoignage que je peux me rendre. J'en remercierai après ces cœurs bienveillants de l'Institut qui ont répondu à mes avances et accueilli mes propositions avec cette ardeur de dévouement qu'ils mettent toujours au succès de toutes les utiles et patriotiques inspirations, qui ont un sourire d'approbation et d'encouragement pour toutes les prières qui viennent de l'amour de la science et du besoin de progrès intellectuel de l'espèce humaine. A eux appartiendra l'honneur d'avoir établi l'œuvre que je médite depuis longtemps si leur manière de le seconder le fait réussir. Qu'ils sachent au moins que la munificence que l'Institut de France a déjà mise dans ses dons à

l'Institut canadien a été profondément sentie là-bas où tout ce qui part de la main de la France touche doublement la fibre du cœur canadien !

Oui, nos efforts pour prendre rang dans les arts et les sciences ont été pleins de constance et d'ardeur. Nous avons eu à lutter jusqu'à naguère contre des droits de douane qui allaient presque jusqu'à la prohibition des livres français, eu égard à la médiocrité de nos fortunes. Comme je l'ai dit ailleurs, un double et cruel incendie a fait en quelques heures un monceau de cendres de la première bibliothèque du Nouveau Monde que nous possédions. Et malgré ces misères, ces calamités, nous avons pu fonder des bibliothèques de village, dans les campagnes, y créer même une presse périodique qui va s'agrandissant tous les jours. Comment se fait-il donc que vos voyageurs qui s'empressent d'emporter les broderies en écorce de nos filles de village, oublient ces autres échantillons de notre intelligence pour les populariser en Europe et en répandre la connaissance dans leurs cercles? Comment ! les cabinets de lecture, dans tous les coins de Paris, ruissellent de journaux étrangers de toutes les parties du monde, et dans des langues souvent presque universellement ignorées ou inconnues du moins à la très-grande majorité des lecteurs : et moi, Canadien, je ne verrai pas l'intelligence de mon pays représentée dans ce congrès silencieux

de l'intelligence universelle! je serai condamné à mendier aux maigres dépêches télégraphiques, rendues encore originalement dans un idiome qui n'est pas celui de mes pères, des nouvelles de mon pays qui parle et écrit cependant dans la langue de la France! Oui, je suis humilié! je suis contristé! et devant ce double et pénible sentiment, j'ai juré de faire un effort pour l'épargner à d'autres!

C'est là la fin et le but que je me suis proposé en faisant cet exposé qui produira ses fruits si on ferme les yeux sur la médiocrité de l'auteur pour ne peser que la valeur intrinsèque du livre que je lance timidement dans la bibliographie de la France. J'aurai le mérite, après tout, d'avoir le premier éveillé l'attention publique de ce pays sur notre situation particulière et qui vaut bien qu'on y pense.

Et qui sait tout cela en France? De temps en temps, un savant, un touriste, un artiste quitte les bords de la Seine, traverse l'Atlantique et est jeté par les chemins de fer américains sur les rives du Saint-Laurent, au milieu d'une nouvelle France qu'il ne soupçonnait pas. Cet homme se croit au milieu d'un rêve; et pour se bien assurer qu'il n'est pas le jouet d'une illusion, au milieu de Montréal où il entend parler le français de Paris, vite il cherche son guide de voyageur pour savoir s'il a besoin d'apprendre les deux mots d'anglais absolument nécessaires pour se conduire dans cette cité

et retrouver son hôtel. Tiens, mais il songe qu'il a dans sa malle le *Voyage pittoresque des deux Amériques*. Il le feuillette, il pose le doigt à l'article *Canada*, puis le fixant d'un œil ébahi, il lit :

« La population de Montréal est encore française au fond, quoique de nombreux émigrants anglais y soient arrivés dans le cours de ces quinze dernières années. Le caractère des habitants est, en général, bienveillant et hospitalier ; » (*lui qui n'aime pas plus les Iroquois que les Hurons, n'est-il pas heureux de sa découverte !*) Enchanté, il continue : « la société y est agréable, douce, communicative et spirituelle. » (*Mais je ne suis cependant pas à Paris, s'écrie-t-il !*) Il procède toutefois. « C'est un mélange heureux des éléments qui constituent le caractère anglais et français et qui unit à la sûreté des rapports l'élégance des manières. » (Décidément, notre homme est bien en sûreté !) « Les hommes de la classe inférieure que l'on rencontre dans les rues ont un air de vigueur, de satisfaction et de gaîté. Jusqu'ici, Montréal est restée étrangère à cette lèpre du paupérisme qui infeste presque toutes les grandes villes et les grands Etats de l'Europe. L'excès de population n'y a pas créé le besoin d'une activité surexcitée qui n'exclut pas la misère et qui répand des germes d'étiolement au milieu de populations hâves et maladives. Les environs de Montréal sont riches en sites magnifiques et en cultures non moins belles. A la distance d'un mille et demi environ de la ville est une colline dont elle a tiré son nom. Quelques voyageurs ont exagéré la hauteur de ce sommet, qui ne semble pas avoir plus de cinq à six cents pieds d'élévation. La pente qui y conduit, d'abord assez douce, devient promptement raide et escarpée ; mais une fois arrivé sur le plateau, on y découvre une vue immense et magnifique. L'œil plane sur ce beau et riant bassin, au milieu duquel le Saint-Laurent coule comme une

mer. Le gouvernement a le projet d'établir sur ce point une forteresse qui commanderait tout le cours du fleuve. L'espace entre la colline et la ville est garnie de vergers et de jardins ; ces derniers produisant des végétaux excellents et variés, des groseilles, des fraises délicieuses. Dans les vergers se cueillent les meilleurs fruits qui soient au monde en pêches, abricots et prunes, mais surtout en pommes, parmi lesquelles la pomme de neige et la pomme grise n'ont point de rivales. Sur les côtés du chemin qui coupe la montagne est un bâtiment en pierres entouré d'une enceinte qu'on désigne tour à tour par le nom de *Château des seigneurs de Montréal* et de *Maison des prêtres*. Des jardins et des vergers étendus sont attachés à cet établissement. »

Notre voyageur, tout à fait revenu de ses premières terreurs et rêvant plus que jamais à sa chère France dont il retrouve tant de choses sous ses yeux, sent naître son envie de parcourir tout le pays. Il redemande à son précieux cicérone stéréotypé de l'éclairer encore sur le reste de cette contrée si inconnue de l'autre bord de l'Atlantique, avant de se risquer dans un de ces châteaux flottants qui font le trajet entre les deux principales cités canadiennes. Il brûle néanmoins de voir Québec, la campagne elle-même ; il lit encore :

« Le Canada, quoique les Anglais aient pu faire, a encore, tant dans les villes que dans les campagnes, une physionomie française. Les paysans sont habillés comme nos vieux paysans français ; les fermes y ressemblent à des fermes normandes et picardes. Voici comment un voyageur français dépeint la chambre à coucher : « Le lit principal

entouré de serge verte, qui est suspendue au plancher de la grande salle par une tringle en fer ; le bénitier et le petit crucifix à la tête; la grande table à manger, la couchette des enfants sur des roulettes en bois au-dessous du grand lit ; les différents coffres pour y déposer l'habillement du dimanche, l'ornement des poutres, la longue pipe, le fusil français à long calibre, la corne à poudre, le sac à plomb ; tout rappelait une chaumière du nord de la France. Les Anglais ont cependant introduit dans les fermes plus modernes leurs habitudes d'ordre, de propreté et de comfort. Dans les villes, l'action anglaise s'est fait un peu plus sentir, mais pas assez, toutefois, pour que le fond ne restât pas français. Les usages, les habitudes sociales, les relations du monde sont encore à peu près ce qu'elles étaient avant la conquête, et les colons primitifs semblent tenir à honneur de ne pas se fondre avec les maîtres nouveaux. Une grande fierté d'origine a résisté jusqu'à ce jour à tous les patients efforts des Anglais, qui se montrent, du reste, d'une tolérance extrême, certains que l'avenir est pour eux. Ce qui contribuera à maintenir longtemps une ligne tranchée, c'est la différence de religions ; le clergé catholique cherchant à garder sa puissance intacte contre les envahissements de l'anglicanisme. »

Notre voyageur s'est laissé séduire et est parti, en effet, sur la voix de son livre. Il a dévoré des yeux le panorama des deux bords du fleuve jusqu'à Québec. Devant la capitale il s'est écrié : Comment la France a-t-elle donc pu faire le sacrifice de ce grand pays; et ne choisissait-elle donc si bien ses points culminants que pour y laisser des places imprenables à ses ennemis? Il a échangé des poignées de mains avec les voisins de la Chute de Mont-

morency où il a bien fallu qu'il fît une course; et il rentre le soir en songeant déjà que la France le rappelle et qu'il lui faut partir demain. Il s'arrache donc à regret de ce pays qui le charme et qui a tant de points de contact avec le sien. Malheureusement il ne l'a vu que trop superficiellement encore, assez pour faire passer son enthousiasme dans le cœur de ses amis, à son retour à Paris, mais pas assez pour rendre justice à sa cause nationale délaissée. Il se contente de dire comme le *Voyage pittoresque*, mais en soupirant, ce que n'a pas l'air de faire le livre : « *Les Anglais se montrent d'ailleurs d'une tolérance extrême parce qu'ils savent que l'avenir est à eux.* »

Eh bien, ce voyageur trop léger ou trop pressé. s'il veut me faire l'honneur de parcourir avec moi l'histoire politique et législative de mon pays, sur lequel mon modeste livre a jeté le coup d'œil du patriotisme, il verra qu'il s'est trompé sur la *tolérance* en question, et qu'il n'est pas si sûr, après tout, que l'avenir soit à nos adversaires naturels, je ne dis pas à nos ennemis; dans le sens au moins que le mot paraît ici comporter. C'est du reste, pour empêcher la réalisation de cet aveugle arrêt, porté un peu trop légèrement par l'aimable classe des voyageurs en général, que j'ai osé faire à la France cet exposé modeste et qui n'a pas d'autre prétention, encore une fois, que de nous mériter ses sympathies, en tâchant de mieux lui faire connaître et

apprécier un coin du monde aussi intéressant pour elle que l'est celui qui porta un jour le nom de *Nouvelle-France*, nom qui n'est encore effacé ni de son cœur, ni même de son histoire !

Ce serait laisser mon œuvre trop inachevée, que de ne pas consacrer une page spéciale à notre clergé national, qui tient une place si considérable au milieu de nous, et qui est, il ne faut pas se le cacher, la véritable pierre angulaire de notre édifice social. Ce corps docte, influent, imposant et très-dévoué à sa divine mission d'évangélisation par la parole et par l'exemple, a joué dans le pays le rôle principal; et c'est lui qui a été, hors de toute question, la cause la plus énergique et la plus immédiate de notre constant et progressif développement national dès le temps de la conquête. De son sein sont sortis les précepteurs de tous ceux qui ont ensuite pris la direction de la société canadienne, et il a largement employé les fonds qu'il recevait du peuple à édifier des maisons d'instruction, en suppléant de son mieux, par le moyen de ses écoles de fabrique, à l'absence de celles que la Législature créait en vain, puisque le Conseil Législatif, ennemi né de notre avancement, étouffait stupidement toutes les lois qui avaient pour fin de répandre l'instruction primaire parmi nous. La plupart des colléges classiques qui forment aujourd'hui nos premières réputations de l'ordre public, furent

érigés par ses mains et dirigés sous ses soins. A Nicolet, ce fut l'abbé Brassard, à Sainte-Anne, l'abbé Painchaud, à Chambly, l'abbé Mignault, à Sainte-Thérèse, l'abbé Ducharme, à Montréal, la Compagnie de Saint-Sulpice, à Québec, l'Evêché, à Saint-Hyacinthe, l'abbé Girouard, qui prirent l'initiative de ces glorieuses institutions classiques qui ont fait la force et l'honneur du pays. Et là où le clergé n'eut pas l'initiative, comme à l'Assomption et à l'Industrie, il eut au moins le mérite de seconder, avec toute l'ardeur qu'il met à l'accomplissement des belles et grandes œuvres, celles qui naissaient ici par les inspirations et sous les auspices de deux honorables Canadiens également dévoués à la prospérité et à la gloire de leur patrie, le docteur Meilleur et M. Joliet. Les Jésuites et les frères de la Doctrine chrétienne, ces derniers établis par les sulpiciens à Montréal, par l'archevêché à Québec, et ailleurs par le clergé en général, ont depuis lors, dans les hautes branches et le système élémentaire, contribué leur large part à l'enseignement dont l'Université Laval-Montmorency va compléter le magnifique édifice dans le Bas-Canada, où l'école Normale contribuera d'une manière efficace aussi à régulariser le système scolaire en formant de bons instituteurs dans cette catégorie. Il n'est pas difficile de conclure que l'influence du clergé avec de pareils moyens entre les mains, et

de grandes vertus aussi pour en confirmer l'effet, dut s'établir d'une manière suprême par tout le pays. Ce consolant état de choses dura jusqu'au moment où la Chambre d'Assemblée, revendiquant les droits populaires partout, voulut, par une loi de fabrique, réintégrer les notables dans l'exercice de leurs délibérations de paroisses pour l'administration de leurs fonds. De ce moment éclata, de la part du Corps ecclésiastique, une opposition unanime à la représentation, qu'il commença à dénoncer à la réprobation publique comme un cloaque d'impiété, ou un tripot de dangereux novateurs prêts à jouer le sort de la société pour leur agrandissement personnel. Ses intérêts de corps qu'il croyait lésés dans le contrôle auquel il se voyait soumis par la proposition législative de la Chambre, lui qui, loin d'avoir à se reprocher d'avoir abusé du coffre laissé à son entière discrétion, avait couvert le pays de bienfaits et de sources de prospérité intellectuelle ; cette considération d'amour propre jointe à un prétendu sentiment d'injustice qu'il n'était dans la pensée de personne de lui faire éprouver, envenima tous ses rapports avec l'Assemblée qui était alors, elle aussi, un corps tout puissant dans le pays. Bientôt il rompit tout à fait en visière avec elle, et on vit s'élever chaire contre chaire. Le gouvernement qui voyait d'un œil satisfait ces commencements de déplorable zizanie en-

tre les deux classes prépondérantes de notre société, feignit de flatter le clergé et de s'associer plus que jamais à ses cris d'indignation contre le troupeau de révolutionnaires qui avaient sucé le lait des Jacobins. Cette déchirure continua d'aller s'élargissant, et de part et d'autre il y eut des brandons de discorde jetés dans le foyer brûlant. De ce moment, le clergé, qui s'était jusqu'alors sagement abstenu de politique active, arène qui n'est pas faite pour lui, devint un parti, et un parti d'autant plus formidable qu'il a en mains des moyens que nul autre ne possède de faire triompher ses menées; s'enflammant d'autant plus qu'au fond il a la conscience de la droiture de ses fins. La politique a été la pierre d'achoppement de ce corps si indispensable à l'organisation et au maintien d'une société comme la nôtre : et je ne constate ici cette division à jamais déplorable que pour rendre hommage à la véracité de l'histoire, et faire voir quel autre formidable obstacle le parti libéral eut désormais sur les bras dans ce corps si puissant qui, ne se met jamais dans la balance sans déterminer de quel côté le bassin doit descendre sur le plateau. Le clergé regarde comme ennemi quiconque a le courage de lui dire la vérité, et j'ai eu le malheur de faire partie de ceux qui ne la lui ont pas toujours ménagée. Il n'en est pas moins vrai que je ne me range pas dans la catégorie de ses aveugles adver-

saires; mais en revanche, j'ai toujours été et je demeure son irréconciliable antagoniste sur le point de la politique, dont je lui nie, et dans son intérêt propre, le droit de devenir un champion, lui qui est, par sa position, soustrait aux obligations qu'entraîne l'exercice de toutes les fonctions publiques, en dehors de sa sphère d'attributions, de toutes les charges civiles sans exception, et qui jouit par conséquent de tous les bénéfices de cette société civile sans en avoir les fardeaux. Sous d'autres points de vue je suis loin, quoi qu'on en dise ou pense, d'être son ennemi, car pour être ennemi du clergé, il faut non-seulement être mauvais catholique mais risquer très-fort même d'être mauvais Canadien; et je ne conçois pas qu'en le combattant dans ses exagérations, quand il provoque la discussion et qu'il descend de la chaire sur le *Hustings*, on ne cherche pas plutôt à l'écarter dans cet oubli du devoir, qu'à l'immoler impitoyablement aux haines inextinguibles du fanatisme politique. Et c'est pour cela que ce corps devrait être plus soigneux de son influence, lui qui était si jaloux de ne l'exercer autrefois que par la suprématie de l'exemple et de l'enseignement religieux. Je suis de ceux qui déplorent amèrement ces collisions entre la classe pensante et lui, parce qu'elles doivent tourner à son détriment et nécessairement l'abaisser dans l'opinion et l'estime; et que je conçois qu'on ne peut que très-

difficilement rien faire de stable sans sa coopération, dans l'état actuel du pays. Il a vu, en 1837 et 1838, qu'il s'est inutilement brisé contre cette opinion, dont il a vainement voulu arrêter le torrent et qu'il n'a fait que surexciter, par son inopportune intervention, dont il n'a réussi qu'à faire suspecter les motifs à ceux même qui avaient compté parmi ses meilleurs amis. Il est fâcheux que tout ce qui a couleur démocratique soit suspect à ses yeux, et qu'il risque de se fourvoyer dans une alliance contre nature et dans une identification monstrueuse avec un pouvoir toujours plus ou moins hostile et odieux à la classe pensante du pays, qui désavoue les actes et combat les perfides doctrines de ce pouvoir. La lutte latente ou ouverte entre le clergé et les autres corps constitués, est désastreuse jusqu'au suicide à l'avenir du nom canadien; et il n'est, à mon sens, aucun sacrifice qui doive être épargné de part et d'autre pour amener cette cordiale intelligence, cet esprit de concession mutuelle, sans lesquels on n'opérera que très-difficilement le bien du pays et le salut de son peuple, qui est déjà de soi un problème si insoluble. Si le clergé a des vertus inappréciables et éclatantes, il a aussi des défauts qui tiennent à son organisation et qui peuvent devenir intolérables s'il les appesantissait comme un joug sur les épaules du parti libéral. Ainsi son contrôle trop absolu sur la presse, qui réclame contre

la dîme, comme système, et que le clergé a poussé jusqu'à la proscription armée au nom de l'Evangile, n'est propre qu'à faire prendre en haine la religion au nom de laquelle il veut barrer le passage au progrès, qui suit chez nous, comme ailleurs, la marche du siècle, et qui y triomphera quoi qu'on fasse. La lutte avec le gouvernement responsable d'aujourd'hui ne l'intéresse en rien et il doit ménager sa force et son énergie pour étayer notre édifice national, qu'il est plus propre que tout autre à sauver du naufrage en l'appuyant sur la colonne inébranlable de la religion! Et c'est parce qu'au fond du cœur j'éprouve le désir et le besoin de le préserver dans son rôle naturel, déjà assez beau et assez grand, (et dans lequel je n'ai pas certes d'ambition personnelle de m'immiscer, volontairement placé en dehors des affaires comme je le suis, avec nulle probabilité ni désir de retour) ; c'est parce que je le veux toujours puissant et nécessaire à l'ordre social dont il est l'âme directrice, et dont il peut et doit être le sauveur, s'il a le cœur aussi patriotique qu'autrefois, que j'élève l'accent de la vérité au diapason d'aujourd'hui, au nom de la patrie commune et de l'avenir commun aussi qui nous est réservé! Voilà, dans toute la candeur de mon âme, mes sentiments à l'égard du clergé. Je les livre sans réticence comme mes autres opinions, laissant aux autres la liberté de les discuter, de les interpré-

ter à leur guise. Ma propre conscience me suffit.

C'est le clergé qui préside à l'enseignement des hautes sciences que les Demers, les Holmes avaient déjà illustrées par leur savant professorat, et que les deux frères Désaulniers, entre autres, honorent encore aujourd'hui dans leurs chaires de Nicolet et de St-Hyacinthe. Ce corps a compté parmi ses savants un abbé modeste qui a vécu et est mort dans la retraite, l'abbé Duchaine, voué à l'instruction de la jeunesse et à l'étude silencieuse des sciences, dont il approfondissait les arcanes, comme cet évêque d'Avranches, Huet, au sujet duquel les paysans, qui le trouvaient toujours à l'étude, exprimaient si naïvement leur surprise qu'on leur eût envoyé un évêque qui n'eût pas fait ses études.

La société ecclésiastique la plus imposante est sans contredit celle de St-Sulpice à Montréal, avec sa splendide cure de la paroisse et sa suzeraineté de l'île entière, qui lui donne une position de richesse qui n'est égalée par aucune autre dans le pays. Sa terre de la Montagne, établissement féodal administré sur le ton princier des principautés du Rhin, avec des métairies, des jardins, des vergers, au milieu desquels est assis une espèce de château fort du moyen âge, avec ses tours et son beffroi, protégés par une immense enceinte, peut donner une idée de leur opulence et de leur suprématie. Ils ont d'autres maisons de plai-

INSTITUT DE FRANCE

UNIV. DI MIL

sance dans leurs diverses seigneuries, où les manoirs sont veufs de leurs châtelains pendant toute l'année, et où ils se contentent d'aller percevoir leurs rentes aux époques fixes, prescrites dans les contrats. C'est justice de reconnaître, du reste, que la plus noble libéralité préside à l'administration de cette opulente communauté, dans ses transactions avec ses redevables, qui se plaisent à lui rendre ce témoignage. Cette maison ne se recrute presque que de la vôtre à Paris, et jouit à Montréal d'au moins autant de crédit que la vôtre à Issy. Il ne serait pas mal, toutefois, que le prêtre canadien y eût son entrée plus libre et y fût agrégé en plus grande proportion, et le temps ne pourra manquer de modifier cette partie de sa condition d'existence au milieu de nous.

Bien des choses restent encore à être modifiées chez nous, et nous sommes en pleine voie de ces réalisations modificatrices. Le démolissement même ne doit s'opérer qu'avec une circonspection extrême, de peur de renverser jusqu'aux étais qui servent d'appui à tout l'édifice, et l'élément conservateur est pour nous, sous bien des points de vue, une condition *sine quâ non* d'existence. C'est une vérité qu'on ne peut impunément méconnaître, ou même mettre en question.

INSTITUT DE FRANCE

UNIV. DE MICH.

CONCLUSION.

—

Le Bas-Canada étant un pays français, et la libre navigation du Saint-Laurent ayant été octroyée à tous les vaisseaux du monde, il me paraît que la France ne peut fermer les yeux à l'évidence de ses plus chers intérêts, en ne songeant pas au parti qu'elle peut tirer d'un pays où tant d'objets la rattachent encore à lui par le souvenir. Nos vallées, nouvellement ouvertes à l'exploitation agricole, invitent les bras de ses enfants à s'unir à ceux de leurs frères d'outre-mer, pour déblayer cette nouvelle terre promise du Saguenay, par exemple, destinée à effacer celle du Saint-Laurent même par l'éclat de sa prospérité future et l'étendue de sa zone de fertilité. Nulle part l'Algérie n'offre plus de ressources de tous les genres que cette région septentrionale où, par une singulière déviation des lois générales de la météorologie, les variations de l'atmosphère et les transitions soudaines et tranchées du climat se font moins sentir que vers les points même les plus mé-

ridionaux de la vallée inférieure du Saint-Laurent.

Mais vos émigrants cherchent-ils une civilisation plus avancée ou toute faite, ils n'ont qu'à remonter le cours du grand fleuve, et à parcourir la plaine habitée qu'il arrose et fertilise, ou à suivre ses affluents, qui coulent tous à travers des villes intérieures et des fermes illimitées, pour y fixer leurs pas au milieu de ces centres d'habitations qui leur rappelleront si bien ceux qu'ils auront quittés. Aussi, ceux qui sont venus fonder à Québec et à Montréal l'avenir de leurs familles, ne les ont-ils plus quittées, quand ils ont apporté avec eux ces conditions d'industrie et de moralité qui sont partout la base de la prospérité individuelle.

Les Français qui habitent Montréal sont si convaincus de l'heureuse ressource qu'offre leur patrie d'adoption à leurs compatriotes, qu'ils viennent d'y conférer sérieusement, dans une assemblée des leurs, sur la convenance plus que jamais opportune pour la France d'établir un consul au milieu d'eux. Leur vœu sera-t-il écouté? J'ose m'en flatter dans un intérêt commun; et si ma faible voix pouvait être de quelque poids dans la balance de cette considération, elle ne tarderait pas à l'incliner du seul côté qui soit indiqué par l'intérêt des parties intéressées.

L'alliance anglo-française est bien faite, ce me semble, pour amener ce résultat et contribuer à sa

permanence. Aujourd'hui que les préjugés de races et les distinctions d'origine s'effacent plus vite que jamais entre les Anglais et les Français de l'Amérique, comme entre les Anglais et les Français de l'Europe, devant le besoin d'opérer le bien commun et d'effectuer la prospérité universelle; il me semble naturel que la cordiale entente d'Albion et de France peut aller jusque-là, qu'elle étendra l'harmonie de leurs rapports jusque chez nous en les y fusionnant et les élargissant encore pour l'honneur de leurs drapeaux et la tranquille co-existence de leurs deux races sur l'autre continent.

Il y a de la place pour tout l'excédant de l'Europe dans cette contrée appelée à une si grande destinée, si la connaissance que je m'efforce d'en répandre peut y attirer ce genre d'émigration industrieuse, morale, en quête d'avenir, qui s'étiole en Europe, faute d'espace et d'air, et qui, ajoutée au noyau de là-bas, peut, en très-peu d'années, former une masse nationale compacte, heureuse, et propre à assurer la permanence du nom et des institutions de la France dans le Nouveau Monde. Puisse la lecture de mon livre produire cette désirable conséquence! Puisse-t-elle, en amenant ce résultat, redonner, par son espérance seule, du ressort à ceux qui dirigent leurs efforts de ce côté-là sur la terre franco-canadienne! Un jour, quand les destins de cette partie de l'Amérique seront définitivement

arrêtés, ceux qui soupirent vainement ici pour la réalisation de leurs vœux démocratiques y trouveront cette condition d'existence toute faite et pourront boire à pleins bords dans la coupe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, ce pôle moral vers lequel l'humanité marche, mais dont les races américaines sont incontestablement les plus proches, elles qui n'ont pas à refouler devant leurs efforts de progrès ce torrent de misères que, sous une forme ou sous une autre, le passé vous a léguées. Le moyen âge n'a pas son nom dans le dictionnaire américain, et à peine a-t-il laissé sa trace sur le front du Bas-Canada, qui en a déguisé toutes les rides sous le voile de ses institutions politiques, qui achèvent de les cacher tout à fait aujourd'hui que le système féodal disparaît pièce à pièce, et pour de bon. Que sa permanence nationale soit assurée, et le reste lui viendra par surcroît dans le milieu où il est placé, et dans l'orbite où il se meut. Que ceux donc qui aspirent aux fins démocratiques et cherchent le niveau d'égalité que les institutions du vieux monde ont détruit, se rappellent que c'est l'Amérique seule qui en rétablit les bases en permettant à tous les systèmes qui y convergent de s'essayer sur un coin de son sol, depuis la fédéralisation républicaine jusqu'au phalanstère. Là, la liberté de conscience et de culte repose sur les mêmes lois que celle de la sauvegarde personnelle

et de la sécurité politique Les priviléges de classes et de castes sont ignorées, et le talent et la vertu ouvrent devant elles toutes les candidatures jusqu'à celle de chef de l'État. Et le Canada est infailliblement appelé à participer bientôt à toute l'étendue de ce rôle, emporté comme il l'est dans la sphère d'action où il gravite au sein de la grande constellation. Il offre, de plus, aux émigrants de la France, cette conformité d'instincts et de tendances qui se retrouve dans la race française partout où elle s'est implantée d'une manière sérieuse comme au Canada, où, jusqu'ici, elle a conservé à la France les droits qu'a cette puissance de l'Europe de n'être oubliée nulle part.

C'est donc le but suprême de mon livre d'ouvrir à l'émigration française des perspectives nouvelles de profitable colonisation, des horizons nouveaux pour l'avenir de leurs enfants. Ils iront s'élargissant toujours, si je n'ai pas le malheur de prêcher dans le désert et de voir mon appel se perdre en vains sons que le vent emporte avec tous les bruits de chaque jour.

Tout le projet de mon voyage et toute la fin de ma publication sont dans la pensée de ce résultat. Je n'ai demandé l'union littéraire et le rétablissement de rapports étroits entre nous que pour faire éclore cette pensée si grosse d'avenir et précipiter l'heure de lui faire produire ses précieux fruits : parce que l'imminence de la situation canadienne

et l'opportunité pour la France de s'ouvrir cet immense débouché pour son commerce et sa littérature, pressent de toute leur considération cette heure si solennelle, pendant laquelle le grand débat avec la Russie absorbe tout dans son retentissement.

L'alliance anglo-française, comme je l'ai dit plus haut, doit aider à la propagation de ces idées si simples, mais en même temps si graves, en face de leur portée actuelle et dans l'avenir. Il faut que cette alliance de l'Angleterre et de la France soit sérieusement cimentée, et que le sang qu'elles mêlent en Orient opère, à l'autre extrémité de l'Amérique, le spectacle d'heureuse union qui permette aux Franco et Anglo-Canadiens de marcher de front sous leur double drapeau national, devenu un faisceau, vers un avenir commun de prospérité et d'agrandissement, sous leurs auspices civilisateurs, et animés d'une noble et même émulation. Rien de plus désirable, assurément, et rien de plus facile à effectuer avec leur concours de bonne volonté.

Je me place donc sur le terrain de leur affection en interprétant ainsi, à l'honneur de leur magnanimité commune, les sentiments de sincère alliance et de cordiale entente que les deux grands peuples civilisateurs de l'Europe se sont jurés, qu'ils ont consommés même au nom de la civilisa-

tion en fermant les ports de la mer Noire et les portes de Constantinople, c'est-à-dire, par suite, l'accès à l'Europe occidentale aux légions de cosaques qui menaçaient de lui apporter la liberté d'Attila et les institutions des Vandales! Et après tout, les Turcs n'ont pas plus droit à l'indépendance nationale que les Canadiens, à qui elle est garantie par les plus solennels traités. Et l'équilibre européen ne doit pas avoir plus de valeur que la moralité du droit aux yeux des graves puissances qui entre-choquent les plus formidables épées de l'Europe avec celle du czar, et en définitive, pour nulle autre considération que celle de faire triompher le droit sur la force brutale. Que les mêmes règles soient appliquées partout et nous sommes saufs! Or, il ne doit pas y avoir deux ordres de vérités pour les deux côtés de l'Océan, et la moralité du droit ne peut être soumise, comme les marchandises en douanes, aux droits de transbordement et être taxée jusqu'à la prohibition à nos frontières américaines, une fois déposée hors du navire qui a touché nos côtes. Voilà aussi pourquoi j'attends de cette heureuse et féconde alliance anglo-française le bénéfice de toutes ses conséquences par rapport à nous. La logique, autant que la morale, m'amènent à cette conclusion nécessaire, de laquelle on ne saurait exciper par les arguties de la convenance diplomatique, aujourd'hui qu'on sacrifie

tant de sang et d'or pour empêcher la Russie de leurrer plus longtemps l'Europe au moyen des ressources inépuisables que lui fournit sous ce rapport sa faconde officielle.

Non, l'idée philanthropique de traiter aujourd'hui les peuples coloniaux comme autres sur le même pied d'équité et de justice égale, a passé de l'opinion publique dans l'esprit du gouvernement et dans le domaine de la législation ; et j'ose croire que le Parlement impérial tiendra à honneur de faire éclater cette vérité dans la reconstitution qu'il entend faire de ses possessions coloniales de l'Amérique du Nord.

J'appelle, en terminant, l'attention du lecteur sur les pièces qui vont suivre, et qui feront preuve de la manière suivie dont a été conduite la négociation avec l'Institut de France au sujet du projet en vue d'établissement de rapports littéraires étroits entre celui du Canada et lui, ainsi que de l'état avancé de cette négociation au point où elle en est aujourd'hui. Le système que j'ai eu l'honneur de proposer à son adoption peut offrir dans quelques-uns de ses détails des difficultés invincibles ; mais à son point de vue général, il offre trop de côtés pratiques pour ne recevoir pas une très-large exécution même, s'il n'y avait pas d'autre objection impéditive, que du reste je ne puis prévoir, pour en empêcher la réalisation.

Tel qu'il est, ce projet est tout entier sous les yeux de l'Institut impérial, qui a promis de le mûrir de manière à lui donner ses conséquences sérieuses et sa portée entière au point de vue purement littéraire. Il a même reçu une partie de son exécution dans le magnifique don de livres que l'Institut Canadien a déjà reçu de sa munificence, avec promesse de lui continuer cette insigne faveur à l'avenir.

Il reste le côté moral du système, celui qui doit donner un appui inappréciable au corps littéraire du Bas-Canada, à accomplir, pour consommer d'une manière efficace et entière cette union si ardemment désirée comme devant être une source inépuisable de secours pour la sauvegarde de nos institutions sociales dans ce qu'elles ont de plus vivace et de plus intime, et qui font le trait distinctif de son type à part dans l'Amérique du Nord : je veux dire cet élément national qui repose sur la langue, les lois et la religion de mon pays, et qui lui a donné des habitudes, des usages et des mœurs qui le différencient essentiellement de tout ce qui l'entoure ou l'avoisine dans le Nouveau-Monde. Pour effectuer cette partie essentielle de mon système, j'ai proposé :

1° Des prix de concours fondés par l'Institut impérial ;

2° L'honneur de faire décerner par ce savant corps ceux fondés par nous :

3° Le don de leurs propres publications, par les cinq facultés de l'Institut impérial, ce qui est déjà fait ;

4° L'établissement d'une correspondance scientifique entre les deux corps ;

5° La revue critique de nos œuvres par la presse de Paris, de celles au moins soumises à la considération de ce premier des corps savants, pour leur obtenir le sacre de la sanction européenne.

Deux autres propositions ayant paru surérogatoires, attendu que l'adoption des premières entraînerait comme une suite nécessaire l'effet de l'une des deux, et que l'autre est, dans l'état des choses, considérée comme impraticable ; il serait superflu de les mentionner ici.

Quant à celles qui sont susceptibles d'adoption, en tout ou en partie, elles ont été développées dans les documents présentés par moi à l'Institut impérial, et qui forment partie des pièces justificatives.

Il ne me reste plus à ajouter que ce que j'entends par le côté moral de mon système est celui que l'union désirée peut produire par sa souveraine influence sur l'idiome des Canadiens pour sa préservation : et je ne saurais mieux rendre toute ma pensée qu'en reproduisant encore d'un de nos meilleurs journaux canadiens, le *Moniteur* de Montréal, une portion d'un très-remarquable article dans lequel cette pensée est fort bien développée.

Cette feuille patriotique, après avoir énuméré les luttes, les efforts et les sacrifices des Canadiens français pour le maintien de leur intégrité nationale, résumant dans un dernier trait analytique tout le fond de sa pensée, s'exprime ainsi :

« Nous ne croyons pas qu'il y ait au monde un pays qui ait autant fait pour conserver sa nationalité que le Bas-Canada. Quiconque réfléchit à la lutte que cette contrée a soutenue depuis un siècle environ, pour défendre la langue de ses pères, leurs institutions, leurs mœurs, et cela tout en suivant le progrès de la civilisation, tout en vivant au milieu d'une atmosphère essentiellement ennemie de sa constitution organique, est surpris de voir encore debout, florissante, pleine de séve et d'avenir, cette nationalité franco-canadienne, si frêle, si maladive à l'heure où l'Angleterre l'arracha au sein maternel.

« L'idiome d'une nation, voilà la base de sa nationalité ; dès que l'idiome s'altère, la nationalité s'altère, dès que l'idiome se transforme, la nationalité se transforme ; dès qu'il disparaît, elle disparaît. Ce qui a tué la plupart des peuples conquis par d'autres peuples, ce sont autrefois des hommes qui, sacrifiant la patrie à l'ambition, s'assimilaient aux vainqueurs, pour obtenir de l'or ou des dignités! Aujourd'hui, ce sont encore ces mêmes hommes, mais surtout les journaux vendus aux usurpateurs.

« Qu'on ne s'y trompe pas ; seule, la presse de l'opposition a préservé le Bas-Canada d'une anglification complète. Sans elle, depuis longtemps, notre langue et avec elle notre nationalité, seraient lettres mortes. Et quoique ne voulant pas nous poser en Chauvin du nationalisme, nous ne saurions méconnaître le noble rôle que le parti auquel nous appartenons a joué pour le maintien de nos privilèges sociaux.

« Partant de ce principe, nous applaudissons doublement

à l'apparition des journaux libéraux dans notre pays ; doublement, car ce sont autant de champions qui descendent dans l'arène publique pour défendre les droits de nos concitoyens et la belle langue dont nos aïeux nous ont transmis le dépôt sacré.

« Jamais, que nous sachions, le culte de ce dépôt n'a été plus idolâtré que maintenant au Canada, et jamais, non plus, l'on n'a compté plus de productions littéraires françaises. »

France ! voilà ce que nous valons, voilà ce que nous avons fait pour te rester fidèles.

A toi maintenant à décider si nous devons être punis de cette fidélité par un abandon complet, si nous devons être reniés par toi parce que le destin nous a arrachés de tes bras, si nous devons en être méconnus parce que le malheur a quelque peu altéré notre ressemblance !

Tu serais alors moins généreuse que Joseph vendu par ses frères qui les reconnut au temps de sa prospérité... Et ce n'est pas nous qui t'avons vendue, certes !

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE SUR LE CANADA A M. DE MONMERQUÉ, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE PARIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, ETC., ETC.

Paris (Champs-Élysées, 108), ce 1er novembre 1853.

MONSIEUR,

Si ma position d'étranger dans Paris ne me fermait pas toutes les portes de la presse quotidienne, littéralement envahie et absorbée par cette suprême question d'Orient de toute actualité; si elle ne m'interdisait pas du moins l'entrée aux journaux, où tant de réputations déjà faites ont pris la place pour y régner en souveraines exclusives; s'il était permis à une humble individualité, à une modeste plume comme la mienne de percer au milieu de cette phalange serrée et jalouse de garder la place, je ne sais pas ce que je ferais pour y briguer un coin en faveur de mon pays, qui a droit, lui aussi, d'avoir son rang dans la pensée de la France, et qui ne mérite pas d'en être inconnu, encore moins dédaigné après ce qu'il a fait pour rester français, en dépit de tous les appâts séducteurs offerts à son abdication natio-

nale, depuis qu'on s'est aperçu que les mesures de rigueur échouaient contre sa fierté de caractère.

Depuis mon arrivée en Europe, et surtout depuis les derniers quatre mois que je suis à Paris, j'ai eu occasion de lire quelquefois dans les journaux des écrits sur le Canada, où j'avais bien de la peine à me reconnaître.

J'ai eu de même l'avantage de rencontrer beaucoup d'hommes très-éminents qui ne me paraissaient avoir sur mon pays que des idées ou très-inexactes ou très-incomplètes.

Quand je les entends me parler de Québec ou de Montréal pour me les peindre comme des espèces de bourgades où les Anglais entretiennent des comptoirs pour leur commerce de pêche et de chasse, non-seulement je me sens humilié, mais j'ai peine à réprimer le sourire qui vient, en effleurant mes lèvres, réveiller chez eux le soupçon qu'ils m'ont fait là la peinture des postes de la baie d'Hudson, et nullement du Bas-Canada, et qu'il pourrait bien se trouver après tout un certain degré de civilisation dans ce coin reculé du Nouveau-Monde, où l'élément français est si vivace encore, en dépit de tout ce que ceux à qui la France l'a abandonné, à la chute de Montcalm, ont fait pour l'éteindre, ou peut-être à cause de cela même.

On paraît oublier, ou même ignorer, que la race franco-canadienne toucherait de près à un million d'hommes, si la mauvaise législation n'en avait chassé deux cent cinquante mille hors de son sein depuis quinze ans; que le territoire qu'elle occupe, et dans les régions de la plus belle zone du monde, est incomparablement plus vaste que celui sur lequel la France, la belle France, est elle-même assise; que sur son sol sont édifiées des villes aussi grandes, et non moins avancées en fait de progrès matériel et intellectuel

que la plupart des non moins importantes cités continentales que j'ai vues (et j'ai visité à peu près celles de la plus grande partie de l'Europe) ; qu'il y a entre Montréal et Paris une communion d'instincts, d'idées et de sentiments, comme il existe entre le Bas-Canada et la France des rapports, des affinités de sang qui ne se démentent pas, une communication de tous les jours, de toutes les heures, et par la littérature, et par le commerce social de l'émigration française vers nos régions amies, où la filiation de l'un se réchauffe et se perpétue vis-à-vis de l'autre; que chaque écho, chaque pulsation de la France se répercute jusque chez nous et remue la fibre populaire qui y répond ; que les gloires de la France, le Bas-Canada les revendique comme une auréole pour son propre front, ainsi qu'il accepterait ses hontes comme un stigmate, s'il était capable d'en redouter l'occurrence ; enfin que les associations de cœur et d'intelligence sont si intimes, si étroites, si instinctives entre les deux, que, quand un Français nous arrive dans une de nos paroisses canadiennes, ou qu'un Canadien a comme moi, le bonheur de mettre le pied dans une de vos communes françaises et de fouler ce sol dont la poudre parle si haut à son âme, chacun se sent chez soi et oublie bientôt qu'il y a tout un Océan entre ces deux terres qui portent une même race ; de sorte que leur transplantation n'entraîne presque pas de sacrifice de cœur ou d'esprit.

C'est du reste assez vous rendre ce que j'éprouvai moi-même à Calais en y débarquant.

Rien ne ressemble comme Québec à vos anciennes villes de province. Partout les habitations portent l'empreinte des idées et de l'époque dans lesquelles elles furent fondées, comme en furent frappés MM. de Tocqueville et de Beaumont quand ils visitèrent le Bas-Canada en 1837. Nos pa-

tard, après qu'un siècle de martyre politique et social aura encore passé sur cette race militante, livrée à ses propres efforts contre le flot toujours envahisseur de la race anglo-saxonne, auquel rien ne saurait imposer des bornes en Amérique, où la voie ferrée et la vapeur sont à son service pour porter, avec son idiome et ses arrangements sociaux, son commerce exclusif des bords de l'Atlantique à ceux du Pacifique et du cap Horn au Labrador.

Mais, s'il n'est pas donné à la France de nous racheter de cette condition que le sort nous a faite et que le temps a confirmée, elle peut du moins nourrir de sa propre surabondance ce sentiment exalté de patriotisme national et de profond attachement à elle, et nous affilier davantage encore par le secours de sa littérature et de son intelligente protection. Pourrait-elle voir d'un œil indifférent dépérir un rejeton si vigoureux d'elle-même, quand elle peut le substanter d'un peu de son propre sang, d'un peu de sa séve féconder sa source d'alimentation, elle qui a fait l'article le plus solennel de sa capitulation de 1763 de la condition que nous serions respectés dans la possession perpétuelle de nos institutions civiles, religieuses et nationales ?

Mais, avant de vous dire, Monsieur, comment je voudrais que la France vînt à notre secours, et vous définir toute ma pensée, permettez que je revienne un peu sur les appréciations de vos touristes à l'endroit du Bas-Canada.

C'est ainsi que, pour élucider une de ces appréciations, un journal de Montréal reproduisait assez récemment encore, d'un des journaux de Paris, une conception de M. Xavier Marmier (littérateur élégant et publiciste estimé, dont le nom était venu jusqu'à moi), qui valait mieux par le style, bien qu'il fût celui d'une légende, que par l'exactitude des faits et le parti qu'il me semble en avoir tiré en notre faveur. Ce

voyageur dilettante décrit le Bas-Canada comme un pays de cocagne, et lui prête des mœurs si naïves, qu'elles le feraient croire à peine sorti des temps primitifs. Jusque là pourtant il n'y a pas grand'chose à redire (attendu que l'auteur n'est pas tenu d'économiser les trésors de son imagination dans une œuvre de ce genre), s'il ne se fût trop complu à représenter le pays qui l'avait charmé comme dans une enfance un peu trop voisine du bon roi Dagobert.

J'avoue qu'en mettant le Bas-Canada en juxtaposition avec les populations européennes généralement, il est trop près de la vérité pour que je lui reproche de ne s'être pas montré un peu plus sobre à l'article de l'imagination, quand, après tout, la peinture de mœurs qu'il en fait est de nature à le rendre aimable aux yeux de ceux qui adorent la république de San-Marin ou rêvent un Eldorado.

Cependant c'est pour moi une chose impossible à concevoir, qu'un Français ne saisisse pas de prime abord, comme par l'instinct du cœur, la périlleuse condition politique de l'origine franco-canadienne devant la haine instinctive, avouée, manifeste, ouverte, de la marâtre qui la domine et la pressure, et que, devant une telle situation politique, le pinceau ne lui tombe pas un peu des mains pour dire les luttes héroïques de cette race dans le passé et celles qui lui restent à subir peut-être dans l'avenir; au lieu de la peindre comme un troupeau pastoralement soumis à un joug doux et léger à porter, et sous lequel elle s'applaudit de se laisser courber, loin de se sentir la moindre velléité d'indépendance. Et c'est pourtant là l'adorable situation que fait M. Marmier à la population canadienne-française, dont il a l'air de convoiter le sort pour la France (ce qu'à Dieu ne plaise !), et qu'à l'entendre, on croirait composée d'autant de bergers

de sa race, contre lequel elle a eu à lutter depuis lors avec une énergie soutenue pour défendre son élément constitutif contre l'envahissement de celle qui voulait prendre sa place au soleil du Nouveau-Monde.

Est-ce à dire pour cela que ce peuple, resté stationnaire au point de vue de ses droits civils, n'ait pas subi le mouvement politique et social imprimé au reste de l'humanité ? C'est cependant l'impression que semblent remporter la plupart des écrivains français, que l'attrait de venir étudier chez nous cette curieuse image de l'ancienne France attire de fois à autres au Canada. Mais je leur reproche de nous représenter comme un peu trop fossiles, comme un peu trop antédiluviens, comme un peu trop moyen âge, si vous l'aimez mieux.

J'aurai occasion d'en citer tout à l'heure deux exemples chez des littérateurs qui me paraissent s'être ainsi trop abandonnés au plaisir de la pastorale dans leurs impressions de voyage, je le déclare en toute humilité, et le reproche que je leur en fais est d'autant plus senti que, pour n'avoir pas interrogé plus scrupuleusement les faits, ces noms justement estimés peuvent nous faire prendre en indifférence par la France et la classe pensante de tous les pays, si elles pouvaient nous croire sans souci du progrès, de la liberté et et de l'émancipation, nous qui avons fait, j'ose dire, autant de sacrifices que qui que ce soit, dans les limites de notre sphère nécessairement étroite et obscure, depuis près d'un siècle que nous luttons en désespérés pour conquérir ces inappréciables avantages ; et nos efforts vers ce but de progrès, d'émancipation et de liberté, défavorablement interprétés par notre clergé national, qui croyait y voir une menace contre ses intérêts de corps, en proie aux spéculations de dangereux novateurs, et non moins suspects au

gouvernement local et métropolitain, qui les regardèrent naturellement comme une tendance à un but de subversion de leur propre autorité, nos efforts longtemps paralysés ont dû échouer enfin contre cette invincible solidarité de résistance d'autant plus formidable de la part du clergé que son influence repose sur la profonde affection du peuple et lui est acquise aussi au prix de grands sacrifices et de sublimes vertus dans les champs de l'apostolat, où, chaque fois que dans les grandes épreuves son zèle a été appelé à y éclater, il s'est montré l'égal de tous les clergés du monde en dévouement sacerdotal et en héroïsme chrétien. A lui la responsabilité de l'avortement de ces efforts, si la liberté doit succomber en Canada !

Qu'il me suffise de vous consigner ici, Monsieur, que, pour rester Français et libre, le Bas-Canada a vu l'exil et l'échafaud dévorer sa sève; le soldat de son maître fourrager les campagnes, et que la convulsion politique de 1837 a arrosé son sol du sang de ses martyrs !

Et que n'eût pas la France avec une telle race renovée dans les splendides forêts de l'Amérique du Nord, si, au lieu d'épuiser son énergie dans les oasis de l'Algérie, à la poursuite d'Abd-el-Kader au milieu de ses odalisques, elle eût continué de féconder en Canada ce germe si vigoureux de sa nationalité, ce reflet si vivant d'elle-même encore à l'heure qu'il est, malgré tout ce qu'on a mis en jeu pour l'abâtardir ?

Oui, Monsieur, c'est à peine si les manœuvres de la politique ont pu le frelater dans les villes mêmes où la prépondérance de ses maîtres, qui y ont toujours eu la haute main, le maniement du commerce et des grandes affaires, agissait si activement vers ce but de dénationalisation, but manqué jusqu'à ce jour, mais qui se réalisera infailliblement plus

roisses, créées à l'image des vôtres, comme nos villes, portent encore aujourd'hui le cachet primitif, bien qu'il y ait dans les villes canadiennes, comme dans les continentales, la vieille et la nouvelle ville, la ville originaire et la cité moderne. La main de la conquête n'a pas effacé la première empreinte.

Et à voir le Bas-Canada dans ses villes comme dans ses campagnes, qui croirait cependant que c'est une contrée qui compte à peine deux siècles de colonisation ?

La vallée du Saint-Laurent est semée de jolis villages jusqu'à plusieurs lieues de profondeur sur ses deux rives, et sur un parcours de centaines de lieues au moins, presque sans solution de continuité, sur la rive méridionale même du golfe Saint-Laurent, le littoral nord étant encore pour partie en forêt vierge.

Et pour que l'heureuse comparaison éclate, du moins à mes yeux, il faut contempler ces riants villages, dont la physionomie, avec leurs maisons blanches, à contrevents verts et leurs clochers étincelants, est plus ravissante mille fois que ces hameaux à toitures de tuiles ou de chaume qu'on retrouve partout sur le continent, qui me semblent bien muets quand je les compare à ces groupes d'habitations canadiennes qui se détachent si bien sur la verte pelouse de nos plaines et de nos collines ou de l'azur bleu-ciel de ces fleuves si limpides et si majestueux qui sillonnent nos terres et dont l'absence se fait tant regretter en Europe, où il faut courir bien longtemps avant de retrouver la Seine, le Rhin, la Loire, le Rhône, la Saône ou l'Escaut. Et combien ils pâlissent encore, tout beaux qu'ils sont, à côté de l'Ottawa et du Saint-Laurent avec leurs mille tributaires et leurs lacs si solennels, si grandioses, qu'on a eu raison de nommer des mers d'eau douce !

L'habitant, chez nous, logé dans sa demeure à larges ouvertures, élevée au-dessus du sol, et dont presque chacune porte à son frontispice une petite galerie si significative de sa suzeraineté rurale, et qui est, pour ainsi dire, le balcon de son indépendance et l'enseigne de sa bourgeoisie; l'habitant, chez nous, est un châtelain, comparé au paysan de l'Europe dans son réduit bas et obscur, où il ne doit aimer à s'enfermer que la nuit, lui accoutumé, comme le nôtre, à l'air libre et à la lumière du firmament !

Mais la Révolution française, qui a passé par-dessus la tête de nos habitants sans qu'à peine ils s'en doutassent, n'a pas détruit chez nous comme en France les traces du vieux régime; si bien qu'en parcourant les paroisses du Canada, un Français du siècle de Louis XV, qui aurait la complaisance de ressusciter pour le seul plaisir de me prendre au mot, se trouverait parfaitement à l'aise, et se reconnaîtrait partout, jusque dans nos colléges et nos maisons d'éducation classique, dont le corps enseignant a été longtemps accusé de porter comme un culte d'aversion au plus léger changement à l'ordre éducationnel de l'ancien régime, mais auquel je dois la justice de reconnaître qu'il l'a libéralisée depuis, et qu'il fait de constants efforts pour le moderniser encore. Cet homme ne soupçonnerait pas même de se trouver en Amérique. En retrouvant encore le seigneur suzerain, son vassal et son censitaire, avec le moulin banal, le droit de retrait, les lods et ventes avec la coutume de Paris dans son intégrité, et *Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement* pour épigraphe au fronton de ses temples, il donnerait encore çà et là la main à ce vieux peuple normand ou breton, plaideur ou aventureux, qui fut le pionnier de cette nouvelle France à qui les dissipations d'un Louis XV valurent d'être abandonnée à la merci d'un vainqueur instinctivement ennemi

d'Arcadie, n'ayant d'autres soucis que ceux de la houlette à porter dans les champs émaillés, au milieu de brebis broutant le serpolet sur le penchant de ses coteaux.

De bonne foi, Monsieur, est-ce ainsi qu'un écrivain sérieux et consciencieux peut prendre la surface des choses pour dérober le vif d'une situation aussi dramatique que la nôtre ?

Il me paraît que la fausse peur de nous voir absorber un jour par la république qui nous avoisine, porte ainsi la plupart des voyageurs français, qui rendent compte au public de leurs impressions de voyage, à feindre ainsi des hommages à l'Angleterre pour sa prétendue générosité à maintenir une langue et une nationalité que la politique lui avait d'abord fait regarder comme une barrière et une espèce de cordon sanitaire pour sa permanence à l'encontre du principe, et propre à servir de digue à la force d'expansion du fédéralisme américain, mais que l'aveuglement de ses antipathies nationales, depuis qu'elle s'inspire moins bien de ses propres intérêts, depuis que l'esprit de Pitt et de Fox a disparu de ses conseils, lui a appris à battre en brêche, comme un obstacle invincible à son entière et exclusive domination.

Je n'accuse pourtant pas M. Marmier d'être tombé dans ce travers. Je crois qu'il s'est laissé prendre de bonne foi à l'apparence heureuse de nos campagnes, qui portent encore les traces de leur fécondité et de leur abondance primitives, bien que la mauvaise législation, jointe au médiocre rapport des céréales des vingt-cinq dernières années, ait bien altéré au fond la condition de nos classes agricoles et la prospérité rurale de ce sol naguère encore vierge et si généreux.

Un autre homme de lettres, dont le nom m'est plus connu que celui de M. Marmier, parce qu'il est dans les lettres le continuateur de la gloire de son père, M. Ampère, vient aussi

de faire un voyage de touriste sur ces plages lointaines qu'avait foulées déjà le tendre. l'éloquent, le séraphique Châteaubriant, qui en a aussi dit des choses beaucoup plus poétiques que réelles ; mais M. Ampère, bien qu'il ne s'en soit pas donné à cœur-joie comme M. Marmier, a eu le malheur de ne faire qu'un roman de plus, qui peut bien trouver place dans le boudoir d'une jolie femme, mais qui ne touche pas assez au fond des choses, et accepte trop tôt, à mon avis, les interprétations d'autrui dans la partie la plus grave de son récit.

Il n'est pas destiné, du moins, à desservir autant la cause du progrès politique et de l'émancipation dans le Bas-Canada que celui de M. Marmier, qui dessert, lui, quoique fort involontairement, peut-être, la cause non moins grave et non moins intéressée de l'histoire.

En disant que M. Ampère a fait un roman, je n'attaque pas la partie descriptive et topographique de son œuvre, qui est marquée au cachet de cette plume élégante et facile qui répand le charme sur tout ce qu'elle touche. C'est même là ce qui doit le rendre une lecture délicieuse pour les dames qui aiment à effeuiller et à savourer les fleurs partout où elles les trouvent. C'est toujours dans l'appréciation politique, et partant par le côté le plus sérieux, que tous ces hommes de lettres, voyageurs à vol d'oiseau, faillissent, et qu'ils égarent souvent l'opinion qu'ils veulent éclairer,

Assurément on ne saurait mieux dire que M. Ampère les magnificences de notre nature et rendre mieux que lui, en langage plus frais de coloris et plus riche des trésors de la rhétorique, les situations pittoresques du Canada, dont il a adoré partout la majesté et si bien fait sentir les effets.

J'aurais voulu qu'il eût apporté la même sérénité de vues dans les choses d'un ordre plus relevé, qu'il eût moins né-

peut, en épanchant la surabondance de ses trésors, le superflu de son luxe dans le sein de son jeune et vigoureux rejeton, réchauffer son ardeur dans la carrière, et perpétuer là-bas le culte de sa langue et de la littérature sur cet autel patriotique où mes jeunes compatriotes entretiennent comme des Vestales le feu sacré dont je demande à l'Institut de France de raviver encore la flamme de son souffle régénérateur.

Si, à défaut de pouvoir recueillir comme moi des bouches mêmes dont elles tombent chaque jour les précieuses richesses de la science, sous toutes les formes, que l'Institut roule sur son parquet comme le Pactole ses flots d'or sur un lit de rubis, l'Institut canadien recevait seulement des exemplaires des cahiers où sont consignées les conquêtes de vos savants dans le domaine des sciences et des arts; si ses membres pouvaient concourir chez eux à des prix que vous y décerneriez, et participer ainsi à votre patrimoine littéraire en s'abreuvant aux mêmes sources d'intelligence et d'érudition; quelle inappréciable ressource, quel moyen d'émulation ne serait-ce pas déjà pour lui qui pourrait ainsi vous suivre de loin, jour par jour et heure par heure, pour ainsi dire?

Mais, encore une fois, monsieur, quant aux moyens pratiques de lui faire sentir le bénéfice de cette étroite filiation que j'invoque avec autant d'humilité que de confiance, je les abandonne volontiers à votre propre appréciation, placé comme vous l'êtes si heureusement pour juger du meilleur mode d'exaucer ma patriotique prière en redonnant ainsi un nouveau ressort à l'école militante de mon pays.

Oui, Monsieur, je mourrais content si mon voyage en France pouvait avoir ce résultat que j'ambitionne de toutes les forces de mon âme pour la génération du Canada à la-

quelle j'appartiens encore par l'âge, la communauté d'idées, de sentiments et d'intérêts, et qui est à la veille de prendre les rênes du gouvernement, si même elle ne les tient pas indirectement déjà par la direction qu'elle imprime à l'opinion publique au moyen de la presse, qui est entre ses mains, et grâce à son énergie et à son incessante activité qui la fait se multiplier pour se trouver sur la brèche partout où il y a une idée nationale à défendre, une opinion légitime à faire valoir, un principe libéral à faire triompher sur les menées des ennemis du progrès ou sur les manœuvres des paralysateurs du mouvement.

L'Institut Canadien a déjà fourni à notre parlement plusieurs de ses talents d'élite, et à l'heure où j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre, j'apprends qu'un de ses plus jeunes membres, M. Chauveau, est placé auprès du chef de l'exécutif, dans notre cabinet provincial, dans une charge correspondante à celle de votre ministre de l'intérieur, exemple opportun de la justesse des prévisions que j'énonçais avant même d'avoir eu le temps de connaître ce fait.

Naturellement le secours politique que j'envisage ici ne procéderait qu'indirectement de l'impulsion que je ne sollicite de l'Institut de France que sous un point de vue purement littéraire et scientifique, qui est tout un chez nous, où la question de langue et de nationalité touche de si près, est liée si étroitement à l'invocation des droits égaux devant la loi, au libre exercice des priviléges civils et sociaux, et à la jouissance des immunités que les hommes sont partout si jaloux de réclamer comme le décalogue politique de l'humanité.

Voilà, Monsieur, ce qu'il me pressait de vous soumettre en aussi peu de mots qu'il m'a été possible pour développer ma pensée. Puisse le motif qui m'anime faire trouver grâce,

Pour aujourd'hui je m'écarte même peut-être un peu plus qu'il ne convient de la principale considération que j'avais en vue, et qui n'est pas du tout la controverse politique, en essayant de rétablir un peu mon pays aux yeux de la France, qui lui a donné son nom, nom qu'il s'enorgueillit de porter encore dans l'histoire et que M. François X. Garneau, notre historien national, a su mettre en relief dans ses quatre volumes d'*Histoire du Canada*, qui mériteraient de trouver place dans toutes les bibliothèques françaises, bien ils pourraient nuire quelque peu à l'effet des bucoliques de M. Marmier ou des pastorales de M. Ampère.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, il est temps de vous demander la permission de vous faire mes suggestions, ou plutôt de solliciter les vôtres sur le meilleur moyen de renouer le Bas-Canada à la France. Pour moi j'ai toujours pensé que le lien littéraire serait le plus étroit et le plus fort. Que ne pourrait pas ce lien si puissant de sa nature, aujourd'hui surtout qu'il serait si propre à seconder l'effort que fait la jeunesse éclairée de mon pays pour se conserver ce suprême moyen de salut de sa nationalité menacée?

Si par votre moyen, par exemple, l'Institut dont j'ai l'honneur d'être membre, et dont j'interprète en ce moment les sentiments, pouvait compter, Monsieur, sur l'honneur d'être affilié à l'Institut de France, qui le couvrirait ainsi de sa puissante protection, et seconderait par là les succès de notre jeunesse laborieuse, qui s'est donné des statuts et une incorporation reconnue et sanctionnée par une charte émanée du gouvernement local, je n'ai pas besoin de vous dire son orgueil et le zèle que vous allumeriez dans son sein en se voyant élever à un rang qu'il n'ose pas ambitionner, peut-être, mais dont il est capable de se rendre digne, j'ose m'en porter caution.

J'ignore moi-même sous quelle forme l'ombre de l'immortel Institut de France pourrait s'étendre jusqu'à lui, et j'abandonne à vos propres inspirations le moyen de réaliser une pensée en soi si féconde en résultats inappréciables pour le maintien de notre origine commune dans le Bas-Canada, pour la propagation de sa belle langue et de sa littérature, et la permanence de ce qui nous y reste d'institutions françaises.

Chaque ville et même chaque village tant soit peu important du Bas-Canada possède une branche de l'Institut, qui a ses deux bases principales à Montréal et à Québec. Mais à la jeunesse de Montréal appartient l'"honneur d'avoir fondé l'Institut en donnant ainsi à celle de Québec un exemple qu'elle n'a pas tardé à suivre, et que les villes de Trois-Rivières et de St-Hyacinthe se sont elles-mêmes empressées d'imiter, en entraînant après elles, comme dans un vaste réseau organisateur de toute notre société, toutes les agglomérations sociales répandues sur toute la surface du pays; de sorte qu'on peut dire avec vérité que l'Institut canadien, pris collectivement, est le pays, puisqu'il est destiné à lui fournir dans un avenir même très-prochain, dans l'ardente génération de jeunes hommes qui en sont les inspirateurs et l'âme, les éléments propres au fonctionnement de la machine gouvernementale et la phalange destinée à faire un rempart de son corps à la nationalité franco-canadienne contre l'envahissement de la race anglo-saxonne, en manipulant de concert avec elle les affaires du pays, et en lui disputant l'influence de la direction dans les conseils de l'Etat.

Oui, Monsieur, voilà son rôle et qui mérite bien, ce me semble, de trouver une main secourable dans le glorieux Institut de France, qui lui a servi de modèle dans sa création, comme il est son étoile polaire pour l'avenir, et qu

gligé, lui aussi, la situation politique, et eût entonné moins haut surtout la trompette de triomphe pour les Canadiens, laquelle m'a fait un peu l'effet de la tymbale retentissante du prophète, dont les vains sons ne produisent qu'un faux bruit d'adoration. Le malheur de ce dernier est de s'être associé, à son insu, à un parti dont il a épousé pour l'instant les prédilections et à travers les verres duquel je crains beaucoup qu'il n'ait que trop vu.

M. Ampère est passé au Canada au moment où la politique des faux libéraux canadiens était à l'apogée du succès. Une fraction de l'ancien parti d'opposition étant devenue l'âme damnée du gouvernement anglais, depuis qu'il a acheté son concours à prix d'or, triomphait alors sur les ruines du vieux parti libéral, dont M. Papineau est le chef calomnié par les presses au profit des stipendiés de *Downing street* dans le Bas-Canada; et M. Ampère ne s'est pas assez défié de la périlleuse situation qu'on lui a faite comme publiciste en s'emparant de lui, dès son arrivée à Montréal, pour l'entraîner dans un banquet politique donné au chef des transfuges du parti libéral qui ont sacrifié l'avenir de leur race au plaisir d'être les séides gorgés du pouvoir exécutif colonial; et, une fois dans les filets des intrigants, qui se firent ses inspirateurs, il fallut bien que l'illustre touriste, s'exécutant de la meilleure grâce possible, exaltât jusqu'aux nues, dans le chef de cette dernière caste, une personnification qu'il ne connaissait pas assez, et qui, de fait, n'était devenue un astre si brillant que parce que tous ceux qui l'entouraient de plus proche dans son parti n'etaient pas des météores.

J'exprime ici sincèrement le regret qu'un homme que j'ai appris à honorer autant que M. Ampère, qu'un écrivain aussi consciencieux que j'aime à le penser n'ait pas été ini-

tié aux secrets des manœuvres de la faction dont il a préconisé le triomphe et célébré les vertus. Cette faction n'a réussi à se donner les couleurs du patriotisme dans sa honteuse abdication de l'ancien dogme politique du parti libéral, qu'en s'appuyant sur l'union pour légitimer par un éphémère succès, j'aime à l'espérer du moins, la politique égoïste, mercenaire et suicide qui fait du Bas-Canada, c'est-à-dire de la race française, l'humble servante, l'abjecte tributaire, la proie de la race anglo-saxonne; et qui, à force d'y travailler, a réussi à rendre l'ancien parti libéral, resté fidèle à son drapeau avec son chef le plus digne, la risée du pays, à force d'être déconsidérée par les presses soudoyées à cet effet par l'homme qui en a le mieux profité, aujourd'hui qu'il vient, en récompense, d'être appelé au premier poste judiciaire du pays, poste, du reste, auquel lui donnait un droit incontestable le rang éminent que ses antécédents lui avaient fait au barreau.

Le Bas-Canada joue vis-à-vis du Haut, grâce aux manœuvres des hommes si haut prisés par leur préconisateur, M. Ampère, le rôle joué par la Belgique vis-à-vis de la Hollande dans cette déplorable union qui a enfin abouti à l'indépendance nationale de la première, conséquence que M. Ampère, peut-être, aperçoit aussi pour nous dans le lointain; grande et seule justification de ses opinions.

Mais, Monsieur, je crains d'être accusé d'injustice de juger ainsi vos touristes sans les citer. J'ai cependant une excuse péremptoire à plaider : je n'ai pu mettre ici la main sur les écrits que j'avais lus rapidement au Canada, et je n'ai d'ailleurs en vue que de donner ici une idée générale de mon pays, sauf à revenir sur le sujet, si l'on veut bien m'accorder la faveur de la publication, pour m'appesantir un peu plus sur les faits.

à vos yeux, à la forme de la prière en faveur du fond !

Le peu de moments pendant lesquels il m'a été permis de vous entrevoir, depuis que j'ai eu l'honneur de vous approcher, m'a inspiré la confiance de m'ouvrir à vous sans hésitation, avec une sorte d'assurance toute faite que vous saisiriez avec l'avidité d'un noble cœur cette occasion, si digne de vous et de l'illustre corps dont vous faites partie, d'être l'instrument de rédemption de la langue, et, partant, de la nationalité dans sa forme la plus réelle, dont le sort périclite dans le Bas-Canada entre mille chances également pernicieuses à sa pureté, à son intégrité, sinon à sa permanence même, placées comme le sont l'origine qui la parle et la jeunesse qui la cultive cependant d'un culte d'affection et d'intérêt tout à la fois, avec l'amour du désespoir. En preuve, Monsieur, j'appelle votre attention sur notre *Répertoire national* (1), ce recueil des essais de nos

(1) On lit dans un ouvrage intitulé *Répertoire National*, compilé et publié par M, J. Huston, membre de l'Institut canadien de Montréal, imprimé en cette dernière ville par MM. Lovel et Gibson en 1848, la note suivante sur l'auteur de cet opuscule: «M. J-G. Barthe est né sur la terre d'Acadie, au bord de la mer Atlantique, le 15 mars 1816. Il vint au Canada encore tout jeune. En 1838, M. Barthe, alors étudiant en droit aux Trois-Rivières, y fut emprisonné le 2 janvier, pour la publication, dans le *Fantasque*, d'une pièce de vers adressée aux *Exilés politiques canadiens* envoyés à la Bermude par un ukase de lord Durham. Cet emprisonnement dura jusqu'au 16 mai de la même année. Admis au barreau, M. Barthe vint s'établir à Montréal comme avocat. On lui confia en 1840 la rédaction de *l'Aurore des Canadas*, seul journal français qui existât alors à Montréal. En 1841, il fut élu membre de l'assemblée législative par le comté d'Yamaska. Ayant perdu son élection, dans le même comté, en 1844, il abandonna quelques mois plus tard la rédaction de *l'Aurore des Canadas*. En 1846, lord Catheart, alors administrateu

jeunes intelligences à toutes les époques. La pensée qui a présidé à ce recueil, comme la préface vous l'apprendra, a été de faire voir quel progrès a fait chez nous la littérature nationale, en en donnant des échantillons de toutes les époques depuis que le Canada français a été livré à lui-même.

Ce n'est pas que ce recueil contienne rien de fort digne de votre attention, mais il vous prouvera du moins que nous ne sommes pas sans avoir aussi chez nous le goût des lettres, et que nous sommes au moins en état d'apprécier les chefs-d'œuvre littéraires de la France, que nous avons l'orgueil de réclamer pour mère en littérature comme en nationalité. Oui, Monsieur, c'est une filiation que nous sommes en tout temps glorieux de reconnaître, et que nous serions trop heureux de pouvoir cultiver. Malheureusement, sans presque de livres à la portée de nos fortunes, grâce aux entraves douanières mises à leur importation jusqu'à ce jour, et sans autres moyens de nous former dans notre condition d'isolement géographique et social de la France, seule étoile polaire qui pouvait nous guider dans la carrière des sciences et des arts, nous avons dû conserver notre infériorité obligée, et rester dans notre enfance littéraire, comme nous sommes restés dans la dépendance coloniale, en dépit de tous les efforts faits pour nous débarrasser de nos langes. Hélas! si nous avions pu, nous aussi, pauvre jeunesse déshéritée, nous abreuver aux sources intarissables de la science, qui coulent par torrents sur ce fécond et généreux sol de la France, et après lesquelles cette pauvre jeunesse canadienne soupire en vain si ardemment, peut-être n'eussions-nous pas été trouvés indignes de venir

de la province, le nomma greffier de la Cour d'appel, charge qu'il occupe encore aujourd'hui. » (*Note de l'Éditeur.*)

un jour nous asseoir modestement à côté des illustrations qui font l'auréole de votre patrie. Mais, réduits à vous admirer de loin, et à recueillir de l'autre bord de l'Atlantique les derniers échos mourants de ce concert de voix magnifiques qui murmurent, dans les sphères aériennes de la poésie et de la science, sous toutes ses formes les conquêtes de la pensée dans le domaine du génie, nous nous sentons comme les enfants d'Ammon assis sur les bords de l'Euphrate, condamnés à pleurer sur les bords de notre majestueux et solitaire Saint-Laurent, une terre promise qu'il est donné à bien peu comme à mo de venir fouler : *Super flumina Babylonis illic sedimus, et flevimus, cùm recordaremur Sion!*

La jeunesse française du Canada n'est pas sans avoir pris quelque essor toutefois; et si le sol encore vierge qu'elle a défriché de ses mains lui offre plus de durillons que de sujets épiques; si la vie toute positive à laquelle elle est condamnée, et dont la réalité la prend chaque matin par le pan de l'habit, ne lui laisse guère le temps de monter la lyre et flétrit à leur naissance les fleurs de son Hélicon, en étouffant à leur source même les inspirations de ses muses; si même elle a dû dépenser son énergie à disputer pied à pied, et heure par heure, la langue et la littérature qui font la meilleure portion d'elle-même, son âme et son amour, à l'envahissement d'une nationalité étrangère qui l'encercle de tous les côtés, et les lui conteste par-dessus la liberté; croyez que ces conditions d'infériorité même qui eussent pu être des causes de dépérissement absolues pour d'autres, ont contribué à faire d'elles un type à part, mais resté assez français pour mériter de n'être pas dédaigné ni méconnu de ce à qui elle se fait gloire si grande de ressembler de ce côté de l'Océan. En preuve, Monsieur, elle a créé à votre instar un Institut qui est devenu pour elle le temple de son

culte à la nationalité, l'asile et le refuge de son patriotisme, le foyer de prédilection de son autel littéraire et national. Malheureusement je n'ai ici, pour vous donner une idée de ses œuvres, qu'une seule conception par laquelle je ne veux pas cependant que vous le jugiez, mais que je vous présente, faute de mieux pour aujourd'hui, et que vous trouverez dans les quatre journaux qui accompagnent la présente, sous les numéros 1, 2, 3, 4, et intitulée : *La Peine de mort*. Ce discours, prononcé devant l'Institut canadien, vous donnera la preuve du moins qu'on s'y occupe à notre manière des hautes questions qui agitent les penseurs de l'Europe, et que le progrès ne nous passe pas par-dessus la tête sans que nous nous en doutions. Voilà, Monsieur, ce qui se passait au dedans de moi, hier, pendant la séance de l'Institut, et je vous laisse, à juger de la manière dont j'ai dévoré ma part du véritable festin littéraire et musical auquel vous m'avez convié, et si j'ai savouré de même le magnifique éloge de Pradier, qui y a été prononcé par une bouche d'élite (1). Je ne sais combien de temps je serais resté suspendu à ces lèvres éloquentes malgré l'espèce de suffocation qu'on devait nécessairement éprouver au milieu de la nombreuse assistance dans ces tribunes encombrées où je n'avais pénétré que par un effort désespéré. Jamais je n'ai senti palpiter plus fort les fibres les plus généreuses de la poitrine qu'en entendant le panégyriste de Pradier, dont le talent a si bien pris tous les tons de ce sujet. J'espère, Monsieur, que ce ne sera pas la dernière fois qu'il me sera donné d'aller me confondre dans cette foule d'élection, pour y prendre ma part solitaire et obscure à ce banquet de l'intelligence, si propre à réchauffer le cœur, des amis des arts et de tous les talents, et à l'impré-

(1) M. Raoul-Rochette, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts.

gner de toutes les bonnes et délicieuses choses qui ravissent l'âme en exaltant l'intelligence.

Je ne sais, Monsieur, si la profonde admiration que j'ai remportée de la scène d'hier est un motif suffisant pour m'autoriser à vous le dire en ces termes, ni s'il suffira pour leur faire trouver grâce à vos yeux; mais je compte sur votre indulgence, qni ne me fera pas défaut, j'ose l'espérer.

Agréez, Monsieur, etc. J.-G. BARTHE.

RÉPONSE DE M. DE MONMERQUÉ.

MONSIEUR,

Je vous ai entretenu l'autre jour de quelques démarches que j'ai faites dans le sens de la lettre que vous m'avez adressée le 1er novembre dernier, et que vous venez de livrer à l'impression. Plusieurs de mes confrères m'ont fait des objections qui ne pourraient être résolues que par l'Institut de France réuni, dans une de ses assemblées trimestrielles.

Voici, Monsieur, ce que je pense sur la marche que vous pourriez suivre : la lettre que vous m'avez écrite ne concerne que moi, elle ne saisit pas l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont je suis membre. Notre Académie fût-elle saisie, le corps de l'Institut, qui se compose de cinq acamies distinctes, ne le serait pas encore; d'ailleurs un vœu exprimé par un membre isolé de l'Institut de Montréal, ne pourrait saisir l'Institut de France, ce serait au corps de cette honorable compagnie littéraire qu'il appartiendrait d'exprimer un vœu qui rappellerait cette nationalité, objet des regrets du Bas-Canada, en cherchant à rétablir quelques relations avec la France, sous le rapport des études, des sciences, des arts et des lettres, puisque des événements regrettables, mais définitivement accomplis, ne vous per-

mettent pas de vous rattacher à la métropole d'origine, qui verra toujours avec un vif intérêt les efforts incessants de vos compatriotes pour assurer parmi vous la conservation du flambeau des sciences et des lettres. Nous parlons la même langue, et les lumières n'ont pas de patrie exclusive.

Il faudrait, ce me semble, Monsieur, que vous engageassiez MM. les membres de l'Institut de Montréal à délibérer sur cette grave question, et, après avoir pris avis de la majorité, s'il se trouve conforme à votre désir, d'en adresser le résultat à l'Institut de France, qui, saisi par cette demande du corps entier, ne pourra se dispenser d'en délibérer, et entrera peut-être ainsi dans une alliance scientifique et littéraire avec votre compagnie. Il ne me serait pas possible de présumer quelle sera la réponse du corps savant auquel j'ai l'honneur d'appartenir, mais il n'en pourra résulter que des sentiments affectueux, peut-être des regrets, mais toujours d'honorables sympathies.

Voilà, Monsieur, le résultat de notre conversation, et j'ai cru devoir vous l'écrire, pour que mes expressions, sur une matière si délicate et si neuve, fussent bien précisées et ne pussent pas tomber dans le vague obscur et indéfini.

Quant à moi, Monsieur, je me féliciterai toujours d'avoir eu l'avantage de faire votre connaissance, et je vous remercie de nouveau de l'exemplaire du *Recueil de littérature canadienne* dont vous avez bien voulu vous priver pour moi.

Il ne faut pas se dissimuler que les influences du Haut-Canada pourront bien se trouver en opposition avec la province dont Montréal est une cité si importante ; mais je ne veux pas aller au-devant d'objections, qui peut-être ne surgiront pas, dans une question qui ne touche qu'aux lettres, et est tout à fait étrangère aux considérations politiques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de tous les senti-

ments d'estime et de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MONMERQUÉ.

Membre de l'Institut de France, Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres.

Paris, le 18 janvier 1854, rue Saint-Louis au Marais, 35.

LETTRE DE M. NAUDET.

Institut de France, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. (L. S.)

Paris, le 13 janvier 1854.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie à M. J.-G. Barthe,
108, *Champs-Elysées.*

MONSIEUR,

L'Académie a reçu l'ouvrage que vous avez bien voulu lui adresser, intitulé : *Lettre sur le Canada à M. de Monmerqué*, broch. in-8°.

J'ai l'honneur de vous transmettre ses remercîments.

Cet ouvrage a été déposé dans la Bibliothèque de l'Institut.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes remerciments personnels pour l'exemplaire dont avez bien voulu disposer en ma faveur.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

NAUDET.

INSTITUT CANADIEN.

Séance du 30 *mars.*

Officiers présents : — Dr. Coderre, président ; MM. Daoust Emery, Coursolles, Defoy et Mercil.

Le rapport de la dernière séance est lu et adopté.

La question suivante : — " Le suffrage universel serait-il préférable au suffrage restreint, en Canada ? " est discutée dans l'affirmative par MM. Latte, Bruneau et Laberge, et dans la négative par M. Blanchet.

Sur la motion de M. Coursolles, secondé par M. Francœur, la question est remise à quinze jours.

M. Smith s'inscrit dans la négative.

M. J. Doutre soumet le rapport suivant à l'Institut.

Rapport du Comité spécial auquel a été référée la lettre de M. Barthe relativement à une affiliation projetée entre l'Institut de France et l'Institut Canadien.

AUX MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

« Messieurs, — Votre Comité a l'honneur de vous soumettre un projet de résolutions qui contiennent l'expression de l'opinion des membres de votre Comité sur la matière qui lui a été référée.

« Votre Comité vous soumet également un projet de réponse à M. Barthe, contenant les motifs qui ont engagé votre Comité à adopter les résolutions sus-mentionnées.

« Le tout humblement soumis.

« JOSEPH DOUTRE,
Rapporteur. »

Montréal, 30 mars 1854.

Voici le projet de résolution soumis par le Comité :

« Sur la motion de J. Doutre, écr.,

« Secondé par T. G. Coursolles,

« *Il est résolu*, 1°, — Qu'ayant eu communication de la correspondance échangée entre M J.-G. Barthe, écr., membre de cette institution, actuellement à Paris, et M. de Monmerqué, membre de l'Institut de France, au sujet de relations que M. Barthe croirait pouvoir établir entre l'Institut de France et cette Institution, l'Institut Canadien, ne pouvant juger des circonstances sous lesquelles de telles relations seraient praticables, croit devoir s'abstenir d'agir officiellement auprès de l'Institut de France; mais que, reposant pleine et entière confiance dans la discrétion et la sagacité de M. Barthe, l'Institut Canadien l'autorise à faire tout ce qu'il croira utile à l'institution, pendant son séjour en France, tant auprès de l'Institut de France et autres corps publics, qu'auprès des savants et des artistes de notre ancienne mère-patrie.

« *Résolu*, 2°, — Que M. Barthe soit prié d'exprimer à M. de Monmerqué les sentiments de gratitude qu'ont inspirés aux membres de l'Institut la bienveillance et l'empressement avec lesquels cet honorable monsieur a accueilli la proposition de M. Barthe.

« *Résolu* 3°, — Que le Président soit chargé de transmettre ces résolutions à M. Barthe, avec les remercîments de ses collègues pour le zèle qui l'a engagé à adopter cette démarche.»

Et voici le projet de lettre soumis par le Comité :

Montréal, le.....

« MONSIEUR,

« L'Institut Canadien a reçu avec plaisir la communication qui lui a été faite par son ex-président, M. Doutre, de la correspondance échangée entre M. de Mon-

merqué et vous, relativement aux relations que vous avez cru possible d'établir entre l'Institut de France et l'Institut Canadien. Je suis chargé de vous exprimer la reconnaissance des membres de l'institution que j'ai l'honneur de présider, pour la démarche que vous a inspirée votre zèle pour nos intérêts communs. Comme je vous transmets, avec la présente, les résolutions adoptées sur le sujet, dans une séance régulière de l'Institut, il ne me reste plus qu'à vous exprimer succinctement les motifs qui ont déterminé l'action des membres.

« Pour nous, Canadiens-Français, qui avons traversé la rude période qui s'est écoulée depuis notre séparation d'avec la mère-patrie et le berceau de nos pères ; pour nous qui savons ce qu'il en a coûté de souffrances et de luttes pour conserver notre langue maternelle, notre humble littérature, nos mœurs et nos affections nationales, — il serait peut-être légitime de nous enorgueillir des efforts que nous avons faits, avec tant de succès, pour faire fructifier les travaux de nos devanciers ; mais il y aurait présomption, même aux yeux de ceux qui peuvent réclamer la plus belle part de ces efforts et de ces succès, à vouloir demander à l'Institut de France d'avoir avec l'Institut Canadien des relations de la nature de celles que vous avez cru pouvoir ouvrir.

« Quand nous jetons un coup d'œil sur notre bannière, et nous y lisons les deux mots qui résument les aspirations des jeunes gens qui fondèrent l'Institut Canadien, il a dix ans, nous pouvons, sans trop d'amour-propre, compter que nous n'avons pas menti à notre exergue ; mais, las ! eussions-nous gravi deux fois la hauteur que nous nous atteinte, qu'il nous resterait encore à répéter longtemps : *altius tendimus*, avant de franchir la distance qui nous sépare de l'Institut de France, qui est depuis long-

temps la plus haute expression du génie des peuples, sous quelque forme que le génie se produise.

« L'Institut de France distribue la lumière à l'univers, tandis que l'Institut Canadien la demande au monde entier ; l'Institut de France n'admet dans son sein que les illustrations des sciences et des arts, l'Institut Canadien appelle à lui tous ceux qui ont besoin d'instruction ; — l'Institut de France veille, non pas sur une nation, mais sur le monde, tandis que l'Institut Canadien travaille silencieusement à relever un tronçon de nationalité, laissé comme une épave, sur un point ignoré du globe.

« Ce serait donc méconnaître la position qu'occupent respectivement ces deux institutions, que de profiter des suggestions que M. de Monmerqué a eu l'obligeance de nous faire parvenir par votre entremise, et de porter devant l'Institut de France la demande d'une affiliation et de relations de corps à corps. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de juger sainement, et en connaissance de cause, les circonstances dans lesquelles les projets que vous soumettez pourraient devenir réalisables, sous une forme ou sous une autre, l'Institut croit plus sage de s'abstenir, pour le moment, de toute démarche officielle. Mais confiant dans votre discrétion et votre sagacité, l'Institut n'a pas hésité à vous autoriser à agir en son nom, pour tout ce que vous croirez pouvoir faire dans ses intérêts.

« Vous comprendrez, Monsieur, que si l'Institut sait apprécier l'humilité de sa condition et de son rôle, et ne pas en sortir, il n'oublie pas les titres qu'il possède à la sympathie de tous les Français qui ont à cœur l'honneur de leur sang, partout où les circonstances l'ont distribué sur le globe. Cette sympathie peut se manifester, d'une manière extrêmement sensible et profitable, et, au nom de l'Institut Cana-

dien, je vous prie de ne pas laisser la France sans faire à ses savants, à ses artistes et à ses publicistes un appel dont il ose attendre des fruits.

« Dans un pays comme le nôtre, où la population entière est forcément adonnée aux carrières qui procurent la satisfaction des premiers besoins de la vie, où la population française, en particulier, est dispersée, éparpillée, dois-je dire, sur un territoire, et mêlée avec tant d'autres nationalités, les lettres et les arts sont naturellement encore à leur enfance, et nous devons attendre de l'étranger tous les livres et tous les objets d'art qui sont propres à développer les connaissances et le goût. Or, il en coûterait peu à un écrivain de faire don à l'Institut Canadien d'un exemplaire de ses œuvres, à un peintre de nous envoyer quelque esquisse, à un compositeur de musique de nous offrir quelques-unes de ses inspirations ; et de la sorte, notre bibliothèque et nos cabinets d'arts et d'histoire naturelle seraient la réalisation parfaite de l'emblème sous lequel notre institution a si heureusement grandi. Notre *ruche*, après avoir modestement formé quelques rayons des contributions indigènes, prendrait des proportions admirables, quand les savants et les artistes de France viendraient y faire leurs précieux dépôts.

« Avec ces quelques remarques, je réitère personnellement l'expression de la confiance que nous reposons tous en vous, et avec l'Institut j'abandonne la matière à votre discrétion entière.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre obéissant serviteur,

« J. Emery Coderre.

« Président. I. C. »

A M. J.-G. Barthe, ancien député, etc., Paris.

M. J. Doutre propose, secondé par M. T. Coursolles, que le rapport soit adopté.

M. Morin propose en amendement, secondé par M. Saint-Jean, que l'Institut soit convoqué en séance extraordinaire pour samedi soir, afin de prendre le rapport du Comité en considération. — Après quelques remarques de la part de M. Morin et des membres du Comité, l'amendement est adopté unanimement.

—

INSTITUT CANADIEN.

M. Barthe vient d'adresser à l'Institut Canadien des extraits d'une correspondance importante qu'il a eue avec MM. de Monmerqué et Jomard, membres de l'Institut de France, relativement au projet d'affiliation de l'Institut Canadien avec celui de France, dont nous avons déjà parlé dans le temps.

Ces documents ont été soumis à l'Institut Canadien à la séance extraordinaire, consacrée spécialement à cet objet, qui eut lieu mardi soir, et où il fut résolu de les référer au comité déjà nommé sur ce projet d'affiliation, et de les publier pour l'information des membres de l'Institut de Montréal et des divers autres Instituts.

On verra par ces extraits de lettres que M. Barthe a fait faire de grands progrès au projet qu'il veut mener à bonne fin, et qu'on peut en attendre les meilleurs résultats pour l'Institut Canadien.

La lettre de M. Barthe au Président explique suffisamment les autres, et par conséquent nous nous abstiendrons de tout commentaire pour aujourd'hui, l'espace nous forçant à être bref.

Paris, ce 6 juin 1854.

Mon cher M. le Président,

En retour de la confiance illimitée dont l'Institut m'a donné la touchante preuve, je ne crois accomplir que rigoureusement mon devoir en vous tenant au courant de ce que je fais ici. En arrivant d'Italie, je me suis donc empressé de transmettre au secrétaire de l'Institut de France les documents que vous m'aviez adressés, en accompagnant cet envoi d'une lettre dont je vous adresse copie (N° 1). J'y joins des extraits de deux lettres de M. de Monmerqué sur le même sujet, ce sont les numéros 2 et 3. Les Nos. 4 et 5 sont des lettres de M. Jomard, président de la Commission Centrale de l'Institut de France, à laquelle a été renvoyée notre proposition. M. de Monmerqué m'ayant fait part, par les lettres dont je vous donne ici les extraits, des sympathies de M. Jomard, et m'ayant engagé de le prévenir, je ne négligeai pas cette heureuse occasion de courir au-devant des coups et d'acquérir cette nouvelle influence en notre faveur. Ne l'ayant pas trouvé, je lui laissai une note, et c'est à celle-ci qu'il répond par celle que je vous envoie. M. de Monmerqué m'ayant aussi intimé le désir de l'Institut de m'entendre pour mieux me ménager les moyens de donner des explications qui pussent porter fruit, et aider à mûrir notre projet, j'ai cru devoir coucher sur le papier le projet de mon discours afin de ne pas m'aventurer sur un terrain aussi délicat, sans faire ce qui dépend de moi pour répondre à cet honneur. Je vous l'envoie tel quel, sauf à y passer un peu la lime d'ici lors, pour vous mettre à même de juger de la manière dont j'essaie de servir l'idée qui prend chaque jour plus de consistance, et dont je vous prie de ne pas trop mal

augurer, quoique je n'en puisse entrevoir encore tous les résultats. Mais j'attends un rapport favorable *sur le fond*. Je pense que dans l'intérêt de l'Institut-Canadien en général, vous ferez bien de publier ces documents, afin de mieux faire connaître aux différentes branches, par tout le pays, où nous en sommes. Je continuerai de vous instruire ainsi de tous les progrès que j'obtiendrai par la suite. Excusez le désordre dans lequel je vous envoie toutes ces copies, mais les numéros sont conformes aux dates. J'ai tant de petites affaires sur les bras par le temps qui court que je suis forcé de tout faire par sauts et par bonds; c'est ce qui vous expliquera la manière saccadée dont je vous écris. Mettez le tout sur le compte de ma bonne volonté et sur le désir que j'ai de ne pas vous faire languir là-bas dans l'attente des nouvelles qui vous intéressent.

Votre tout devoué,

J.-G. BARTHE.

—

Paris, ce 8 mai 1854.

AU SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

MONSIEUR,

Absent, en Italie, depuis la veille même du jour où vous m'avez fait l'honneur de m'écrire votre lettre en date du 4 avril dernier, je n'ai pu vous transmettre plus tôt les journaux et documents que je prends la liberté de vous adresser aujourd'hui, et qui contiennent les procédés et délibérations de l'Institut Canadien au sujet du projet d'affiliation, que j'ai humblement sollicité de votre illustre corps, par l'entremise d'un de ses membres les plus honorables, M. de Monmerqué.

Je ne dois pas laisser passer cette occasion sans vous demander, Monsieur, la permission d'accompagner mon envoi de quelques nouvelles considérations propres à bien édifier l'Institut de France sur la nature des relations que j'ai osé, peut-être présomptueusement, songer à établir entre celui dont je suis un des plus humbles membres et celui dont vous êtes, vous, Monsieur, un des ornements. Peut-être me pardonnerez--vous cependant d'invoquer la modestie même dont a fait preuve en cette occasion l'Institut Canadien, pour appeler sur lui votre paternelle sollicitude et la lui faire bénéficier dans la même proportion qu'il a l'air d'y mettre lui-même de timidité. Je me flatte donc que ce sentiment de modeste appréciation de soi-même sera favorablement interprété par la société de savants auxquels il s'adresse, et que ce sera pour ces hommes illustres, un motif non-seulement d'être indulgents pour moi, mais d'étendre leurs libéralités dans une plus large mesure à la naissante compagnie intellectuelle du Canada, qui aspire à se rendre de plus en plus digne tous les jours de l'intérêt que j'ai cherché à inspirer en sa faveur dans la démarche que j'ai faite en son nom, et qui en a reçu pleine sanction, comme les documents ci-inclus le témoignent avec éclat.

Il ne me reste plus qu'à appeler de nouveau la bienveillante attention de l'Institut de France sur la proposition que j'ai déjà soumise, proposition fortifiée des vœux tels qu'ils sont exprimés dans le Rapport du Comite spécial de l'Institut Canadien que j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, et de le solliciter, au nom sacré de la nationalité commune et du compatriotisme, à condescendre aux désirs qui y sont manifestés. L'Institut Canadien, sentant son insuffisance, et combien peu il aurait à offrir en retour de vos libéralités à son égard, doit se contenter de tout espérer du généreux désin-

téressement de l'Institut de France, qui trouvera sa récompense dans la noblesse même de son acte et dans l'assurance de développer là-bas, par le concours fécond de sa munificence, les éléments littéraires et nationaux, qui, sur la terre de la Nouvelle-France, ont pris assez de racine déjà pour y réfléchir un jour un état social propre à faire honneur à son ancienne mère-patrie, à ses institutions civilisatrices, dont l'influence s'étend sur le monde entier, mais nulle part plus que dans le Bas-Canada formé de son plus pur sang. Aussi, Monsieur, j'abandonne à sa propre inspiration même tout ce que l'Institut de France jugera convenable de faire pour répondre à la prière de l'Institut Canadien, sous quelque forme qu'il jugera le plus à propos, reconnaissant d'avance de la part qu'il voudra bien nous réserver dans sa paternelle libéralité. J'ose seulement insister une dernière fois sur les titres que nous avons à son patrimoine, nous, peuple orphelin, laissé depuis un siècle à la merci de toutes les fluctuations, n'ayant pour refuge que notre espoir dans le souvenir de cette France aimée qui est notre mère en littérature comme en nationalité. Laissez-moi donc espérer, Monsieur, que j'aurai pu être le faible instrument de cette œuvre d'émancipation intellectuelle et morale, qui procédera infailliblement de cette affiliation régénératrice dont le vœu a déjà été accueilli dans l'enceinte de votre illustre institution, vœu que je renouvelle avec le doux espoir de le voir se réaliser au gré de mes patriotiques aspirations.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes civilités empressées, le sentiment de ma parfaite gratitude.

J. G.-BARTHE.

(N. 2.)

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. MONMERQUÉ.

Paris, ce 10 décembre 1854.

«..... J'étais hier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Naudet y a donné lecture de la lettre que vous veniez de lui écrire (le N° 1). On l'a entendue avec intérêt. On aime à voir la constance des sentiments français qui se perpétuent parmi les Canadiens, séparés depuis un siècle de la mère-patrie. L'Académie a renvoyé votre lettre et son objet à la commission générale de l'Institut. Cette matière concerne le corps entier, dont les réunions ont lieu une fois tous les trois mois. Vous savez ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur la question d'affiliation. Cela présentera de grandes difficultés, et d'ailleurs il n'y a pas de précédents; mais j'espère que l'Institut aimera à donner des marques de son intérêt à des Français séparés de nous par l'abandon qu'en a fait un ministère faible, sous le règne de Louis XV, et qui n'ont cessé de l'être que par un cas de force majeure au premier chef. J'ai expliqué à l'assemblée comment une conversation que j'ai eue avec vous, Monsieur, a amené une démarche plus grave de la part du corps littéraire auquel vous appartenez, et j'ai eu soin de faire connaître que j'avais seulement eu l'honneur de vous indiquer la marche que vous pouviez suivre. La lecture du journal de Montréal (*le Pays*) a piqué la curiosité de la savante société. Les lettres, comme je crois vous l'avoir déjà écrit, sont la liaison la plus forte et la plus sympathique qui puisse exister parmi les hommes.

DE MONMERQUÉ,
De l'Institut.

(N. 3.)

2e EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. DE MONMERQUÉ.

MONSIEUR,

M. Jomard, membre de la Commission centrale de l'Institut de France, m'a parlé hier de votre demande, ou plutôt de celle de l'Institut de Montréal dont vous êtes membre.

Il se propose d'avoir l'honneur de vous voir et de causer avec vous de l'objet de votre démarche. J'ai cru devoir vous en prévenir; je crois que vous feriez bien de le voir. Il demeure à la Bibliothèque Impériale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 12.

On est touché de votre sentiment français, après tant de tourmentes et d'agitations. M. Jomard a beaucoup connu M. Papineau, votre compatriote et votre ami.

Agréez la nouvelle expression d'amitié et d'estime de

Votre dévoué serviteur,

DE MONMERQUÉ,
De l'Institut.

Paris, ce samedi 20 mai.

A M. Barthe, rue Royale, 25, à Paris.

(N. 4.)

RÉPONSE DE M. JOMARD.

A une note lui mandant que M. Barthe avait voulu le prévenir, mais qu'il l'avait trouvé absent.

Mardi, 10 juin,

J'ai reçu, Monsieur, votre billet de samedi à mon retour de la campagne. Hier, j'ai pris des informations, à l'Insti-

tut, sur l'intéressante affaire de nos rapports avec l'Institut Canadien. On s'occupe d'une résolution qui aurait pour effet d'enrichir votre Bibliothèque, et j'espère qu'on ne s'en tiendra pas là.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très-distinguée.

JOMARD.

—

(N. 5.)

Paris, 20 juin,

. . . . . En attendant (*l'occasion de m'entendre*), l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décidé, Monsieur, dans sa séance d'aujourd'hui, que ses publications seraient envoyées à l'Institut du Canada, et a renvoyé, pour le choix, à sa commission des travaux littéraires. Tout ce qui regarde l'histoire de France doit vous intéresser, et je présume qu'on n'oubliera pas les volumes qui s'y rapportent.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

JOMARD.

—

INSTITUT CANADIEN.

(On a vu par la correspondance de M. Barthe au président de l'Institut de cette ville, publiée dans notre dernier numéro, que ce monsieur devait être appelé devant l'illustre Institut de France pour lui expliquer sa demande d'affiliation de l'Institut Canadien. M. Barthe a adressé à l'Institut, en même temps que les autres documents, son projet de discours lors de cette occasion solennelle et importante, et nous le publions afin de faire bien connaître partout la na-

ture des relations qu'il cherche à établir entre les Instituts des deux pays, et qu'il serait si désirable et si avantageux pour nous de voir se réaliser. ED. *Pays.*

(N. 6.)

AUX ILLUSTRES MEMBRES DE L'INSTITUT DE FRANCE.

Et plus spécialement à ceux d'entre eux qui forment la Commission à laquelle a été renvoyée ma proposition d'affiliation de l'Institut Canadien.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me permettre, vous m'avez appelé même en ma qualité de membre de l'Institut Canadien, à me présenter devant vous pour vous exposer de la manière la plus analytiquement pratique qu'il me sera possible, l'objet que nous avons en vue dans la demande d'affiliation que j'ai eu l'honneur de vous proposer de la part du corps au nom duquel j'agis.

Je vais essayer, Messieurs, de ne pas abuser de votre bienveillante indulgence; et pour cela, permettez que j'entre de suite, et sans plus de forme, en matière.

L'Institut Canadien de Montréal, celui qui aura l'honneur de traiter avec vous, au nom du corps collectif, s'il y a lieu, est une societé composée de 600 membres tous d'origine française; les autres branches, formées à Québec et dans les autres villes, bourgs et villages du Bas-Canada, n'en sont, pour ainsi dire, que des succursales. En lui, qui est leur originateur et leur modèle, se résument tous les autres corps et se concentre toute leur vitalité. Tout ce qui lui sera fait sera donc censé l'être, par son moyen, au corps collectif qu'il devra faire profiter fraternellement de ses succès, puisque l'objet qu'il a en vue étant tout national et tout pa-

triotique, il exclut par cela même l'égoïsme et même l'isolement dans les avantages qu'il recherche.

Cela posé, permettez-moi, Messieurs, de dessiner, à mon point de vue, les moyens de faire bénéficier l'Institut Canadien, sous des formes plus palpables de la bienveillance des sympathies que vous lui témoignez déjà et qui l'élèvent à un rang si honorable à ses propres yeux.

Et d'abord je ne vous déguiserai pas, Messieurs, que l'Institut Canadien, se composant en majeure partie de la jeunesse du pays qui a débuté dans toutes les carrières depuis dix ans, nous ne sommes pas riches, excepté pourtant d'espérance en vous. Et c'est cette même jeunesse cependant qui a pu prélever, m'informe-t-on, sur ses propres ressources, indépendamment du prix du terrain, cent mille francs pour s'édifier dans Montréal le temple littéraire qui devra être à la fois le foyer de son église militante et de son Panthéon national.

Le temps serait mal choisi, Messieurs, pour vous faire voir en quoi nous avons eu à souffrir de l'esprit d'envahissement national de la race et du gouvernement qui nous dominent, dans un moment où l'Europe offre le spectacle d'une si magnifique alliance de ces deux mêmes races qui marchent de ce côté de l'Océan à la tête de la civilisation. Espérons, oui, laissez-moi espérer, Messieurs, que l'heureux effet de cette alliance se fera sentir jusque là-bas et qu'il sera même une cause efficiente pour la réalisation du projet qui occupe en ce moment l'attention de l'Institut de France.

Mais qu'il me soit du moins permis, Messieurs, de vous rappeler, et à la France par vous, que près d'un million d'hommes qui se font un titre de gloire de cette nationalité que leurs adversaires naturels n'ont cessé d'invoquer contre

eux comme un légitime prétexte de persécution et une espèce de sceau d'infériorité et même de réprobation ; que près d'un million d'hommes, dis-je, dont l'Institut Canadien est la plus belle espérance et la plus noble représentation, rêvent sans cesse le moyen de resserrer avec leur ancienne mère-patrie ces liens de langue et d'institutions qui forment une si noble et si chère parenté, dans la même proportion qu'on a cherché à les affaiblir et à les paralyser, et qu'ils tournent toujours vers la France les yeux d'amour qu'on jette à une mère éloignée! Jamais manifestation plus sensible de ce sentiment n'a plus éclaté que dans la création même de cet Institut dont je suis en ce moment l'humble et faible organe. Je n'en veux pas d'autre preuve pour confirmer les paroles par lesquelles j'ai formulé la prière que j'ai eu l'honneur de vous apporter de sa part!

Messieurs, je ne connais pas vos statuts, et par conséquent je parle et agis dans l'obscurité. Je vous supplie donc de pardonner à mon ignorance obligée ce qu'il peut se trouver d'incongruités dans l'énonciation des vues et des désirs que je vous exprime ici, et qui peuvent, peut-être, ne pas coïncider toujours avec votre manière d'être comme corps organisé. Je suis sûr toujours qu'il ne peut pas exister dans l'Institut de France de statuts qui s'opposent à ce qu'il soit bienveillant, sympathique, généreux même, pour celui du Canada, qui lui touche par les côtés les plus sensibles, et qui a de plus le malheur d'une séparation douloureusement sentie, et indépendante de sa propre volonté, à faire valoir en faveur de ses patriotiques instincts de retour à sa source par les voies sacrées de la littérature et de la science, les seules qui peuvent si puissamment favoriser ses espérances d'impermutable existence nationale là-bas, au milieu des redoutables étreintes qui menacent de l'étouffer.

Si l'Institut de France sentait autrement, il différerait trop de la nation dont il émane.

Pour cela donc, j'entrevois deux ordres de moyens : moyens intellectuels, et secours matériels; mais tous deux ont besoin de concourir au but

Ce qui manque d abord aux travaux de l'Institut Canadien, c'est la sanction d'un corps européen aussi élevé que celui de France dans l'opinion et l'estime du monde savant. Nulle réputation canadienne n'est appelée à dépasser les étroites limites assignées par la nature et par la politique à son rayonnement, encerclée comme elle l'est par la race anglo-saxonne, qui n'est pas intéressée à lui ouvrir un passage et à lui faire écho, tant s'en faut.

Pour obvier donc à cette espèce de condamnation à une comparative obscurité, je vous proposerais, Messieurs :

1° De vouloir bien fonder vous-mêmes des prix pour des questions de concours, proposées par vous aux intelligences canadiennes qui se sentiraient l'ambition de s'y exercer ;

2° D'accepter le rôle de décerner ceux même qui sont fondés là-bas, afin qu'en en devenant ainsi les arbitres, vous puissiez procurer au moins, par là, le sacre d'une réputation européenne à ceux qui traiteraient les sujets d'intérêt public qui surgissent d'eux-mêmes dans notre pays et qui mériteraient d'obtenir la couronne de ses mains ;

3° D'accorder à l'Institut Canadien un exemplaire de vos propres travaux périodiques, un double des conceptions qui se produisent journellement dans les rangs de l'Institut de France sur les diverses questions scientifiques qu'on y traite si lumineusement, en lui consacrant particulièrement ce que l'on voudrait bien y dévouer d'études spéciales aux sujets qui peuvent se rapporter à la Nouvelle-France, si digne, ce

me semble, des méditations des hautes intelligences et de la considération de vos savans cabinets, où s'élaborent chaque jour tant d'œuvres immortelles qui sont comme le cachet de notre progressive civilisation;

4° De faire participer l'Institut Canadien aux bibliothèques et aux divers musées de France, en employant auprès d'eux votre puissante influence pour lui en obtenir leur superflu; ou en m'accréditant auprès des ministères pour me mettre sur la voie de pouvoir provoquer leurs patriotiques largesses en faveur de leur ancienne colonie;

5° De vouloir bien établir une correspondance suivie entre les deux corps, qui aurait pour effet de les renseigner réciproquement sur tous les sujets qui, dans leur ressort respectif, pourraient avoir quelque importance à leurs yeux, soit dans le relevé de leurs archives, soit dans la compulsion de leurs documents historiques, littéraires, scientifiques et artistiques; soit enfin dans les données nouvelles que fournissent chaque jour les deux hémisphères, qui pourraient ainsi se renvoyer la lumière, et étendre encore le domaine de la philosophie en échangeant leurs propres découvertes et leurs mutuels progrès.

(Comme de raison, l'avantage de cet échange ne pourrait être que tout entier dans notre intérêt, nous qui sommes trop modestes encore pour nous dissimuler combien peu nous serions en état de contribuer sous ce rapport aux conquêtes intellectuelles de l'Institut de France. Mais celui du Canada ne doit pas craindre de songer à prêter à si grosse usure à un corps aussi riche que le vôtre, et qui ne consentirait à se mettre ainsi sur la voie d'emprunter que par un sentiment d'ingénieuse munificence en notre faveur.)

6° De reconnaître, si cela ne répugnait pas à vos statuts, le caractère de bacheliers ès lettres et ès sciences à ceux

d'entre nous qui mériteraient de passer par les degrés du baccalauréat, qui leur seraient conférés d'après certaines règles et dispositions à être établies par l'Institut de France, après un certain ordre d'études et de productions, en émanant les diplômes de Paris, bien que je sache que cela soit plutôt du ressort de l'Université.

7° Enfin, de procurer dans les journaux périodiques de Paris l'insertion à celles de nos œuvres qui vous paraîtraient mériter l'honneur de cette publication, ou du moins une revue critique propre à propager les noms de leurs auteurs, à faire apprécier la valeur de leurs travaux, et leur préparer dans les rangs de la bibliographie une chance de percer et d'obtenir la vente de leurs livres en Europe.

Voilà, Messieurs, quoique bien imparfaitement, ce que j'anticipe, et que, j'ose même dire, j'ambitionne dans le projet que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre considération, en adressant tout d'abord mes premières inspirations à un de vos honorables collègues, monsieur de Monmerqué, auquel vous me permettrez d'offrir ici l'hommage de ma respectueuse gratitude ainsi qu'à messieurs Naudet et Jomard, qui y ont également un droit très-acquis pour le bienveillant accueil dont ils m'ont honoré, et pour les paroles d'encouragement qu'ils ont données à mon projet.

Messieurs, si, en votre présence, je sentais moins mon insuffisance, et que la timidité me gagnât moins avec la pensée de ce que vous êtes par rapport à moi, et de ce que je suis par rapport à vous, que n'oserais-je pas invoquer ici pour faire pour ainsi dire une respectueuse violence à la rigueur même de vos statuts, si le malheur voulait qu'ils s'opposassent en rien à la réalisation d'aucune partie essentielle du plan que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute et importante appréciation. C'est parce que je comprends toute

l'étendue des résultats que j'entrevois dans l'avenir pour le Canada, et, l'oserais-je dire? pour la gloire du nom français lui-même, que je m'y cramponne avec toute l'ardeur de la foi et du patriotisme.

Qui sait ce que la Providence prépare, aux destinées de l'Europe, et quelle part de cette France adorée sera un jour appelée à entrer dans le lit préparé d'avance par cette fille aînée qui croît tranquillement dans l'ombre des grandes forêts de l'Amérique du Nord, assise sur les bords des fleuves chantés par Chateaubriand, assez fière d'elle-même déjà pour regarder sans rougir l'autre race qui s'épand autour d'elle sans lui porter ombrage, tant elle a la conscience de sa force et la foi de son avenir! Les déserts de l'Algérie ne réfléchiront pas de sitôt encore, au même degré que le Canada, cette physionomie gauloise qui rayonne sur le monde pour l'éclairer comme le soleil.

Et la France, loin d'y être indifférente, ne peut pas se défendre d'un légitime sentiment d'orgueil en songeant que ce qu'elle a ainsi laissé de son image en Canada, ne s'efface pas même au milieu de l'ardente fusion américaine.

Et notre aspiration suprême à nous, c'est que, si les nationalités sont destinées à disparaître devant le nivellement humain qui s'opère, ce soit celle de la France qui surnage pour qu'elle puisse, au sortir du chaos, laisser comme Dieu son empreinte dans l'humanité refaite à son image!

Pendant que d'autres travaillent à améliorer la condition matérielle du Canada français, à développer ses ressources industrielles, moi, qui tiens à compléter le mouvement, je demande aux beaux-arts de l'embellir, à la littérature de le consoler, aux sciences et aux lettres de l'ennoblir et de le protéger.

Et c'est vous, Messieurs, que j'invite à accomplir cette heureuse tâche, à qui j'assigne ce noble rôle. C'est sous vos auspices que je veux le placer; c'est par votre instrumentalité que je veux opérer cette œuvre de pacifique émancipation. Je vous offre d'être les rédempteurs de l'origine française en Canada, le seul point de l'Amérique, ne l'oubliez pas, où cette race ait assez de racine et d'éléments de vitalité pour s'y maintenir honorablement dans l'arène; mais à la condition d'y faire assez grandir l'arbre protecteur de sa nationalité que la France y a planté, il y a deux siècles, et qu'elle a arrosé de son plus beau sang, pour abriter cette race pendant son rude labeur de concurrence avec celle qui semble lui disputer aujourd'hui avantageusement le terrain, et la menacer dans son droit de co-existence à côté d'elle sur la terre promise du Nouveau-Monde !

INSTITUT CANADIEN.

M. Barthe poursuit avec une rare énergie, et nous sommes heureux de pouvoir le dire, avec quelques chances de succès, le projet d'affiliation de l'Institut Canadien à l'Institut de France.

Les numéros du *Pays* du 6 et du 8 juillet dernier contiennent sa première correspondance à ce sujet avec le Président de l'Institut Canadien, ainsi que les sept propositions qui forment la base du plan qu'il devait soumettre aux cinq Facultés réunies en assemblée trimestrielle.

Nous publions plus bas une autre lettre dans laquelle il exprime l'espoir d'atteindre, au moins en partie, le but de ses efforts incessants depuis plusieurs mois.

Comme on le verra par la lecture des documents qui accompagnent la communication de M. Barthe, plusieurs hommes éminents par le rôle politique qu'ils ont joué, ou

par le rang distingué qu'ils occupent dans la République des Lettres, ont exprimé les sentiments de la sympathie la plus bienveillante pour la population française du Canada ; et les tentatives d'affiliation, faites par l'ami le plus sincère et le plus dévoué de l'Institut Canadien, fussent-elles condamnées, par quelque revers imprévu, à demeurer à l'état de projet, auront au moins le mérite d'avoir révélé l'existence d'une Société littéraire qui s'est déjà distinguée par les utiles services qu'elle a rendus à la cause du progrès et de la civilisation, en même temps qu'elles auront resserré les liens qui nous unissent à la patrie de nos ancêtres.

L'Institut Canadien aurait, sans doute, tout à gagner dans l'accomplissement du projet suggéré par M. Barthe ; en sorte que cette société s'empressera de ratifier ce qu'a déjà fait M. Barthe et le priera d'agréer ses remerciments les plus sincères.

Dans tous les cas, comme membre de l'Institut, nous ne pouvons que le féliciter des succès qu'il a déjà obtenus, malgré les obstacles qu'il a dû souvent rencontrer, et nous souhaitons bien cordialement, dans l'intérêt de la société qu'il représente si dignement, que ses espérances ne soient pas déçues. (Ed. *Pays*.)

—

Paris, 1er juillet 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme je vous suppose la même soif que moi d'apprendre chaque nouveau procédé qui a la couleur d'un progrès dans la poursuite de votre affaire, je profite du double départ de la malle cette semaine pour vous transmettre les résultats

de l'assemblée trimestrielle de l'Institut le jour même où je vous ai dépêché ma dernière lettre. Celle-ci était à peine dans la boîte pour arriver à temps à Liverpool que, sur l'invitation du président du bureau de la Commission administrative, j'étais rendu au secrétariat, plein du désir de voir ce qui allait s'y faire. Peu s'en fallut que nous eussions notre rapport complet et définitif ce jour-là; mais la considération de l'ensemble de mes propositions amena celle de l'intervention nécessaire du gouvernement pour leur adoption, ce qui compliqua la question et valut non pas un ajournement, puisque trois propositions furent adoptées, sauf à être de nouveau confirmées, mais simplement une référence à la commission centrale réunie au bureau de l'Institut qui s'assemblera prochainement et plusieurs fois dans l'intervalle avant l'autre assemblée trimestrielle de l'Institut. La 7e proposition ne peut pas, à moins de modifications que je ne vois pas bien encore, être acceptee telle quelle; mais j'essaierai de la faire valoir sous d'autres formes. L'Institut Canadien m'a donné carte blanche, mais vous verrez que M. de Monmerqué croit que vous feriez bien de ratifier mes démarches. La Commission, ni les organes de l'Institut ne m'en ont rien dit cependant. Quand je songe à toutes les objections qui se présentèrent d'abord, j'ai lieu d'être réellement glorieux pour vous et pour moi du succès déjà obtenu. A l'Institut même on m'a dit : Vous avez obtenu, Monsieur, ce que nos académies de province n'ont jamais pu gagner et ne songent plus même à demander. Puis il y a toujours la question politique qui se présente pour chatouiller les susceptibilités et éveiller les craintes. J'ai eu à lutter contre bien des embarras de cette espèce, mais, grâce à Dieu, les obstacles disparaissent un à un, et chaque jour je vois l'horizon s'éclaircir devant moi. Je sais qu'on ne laisse pas même écla-

ter au dehors de l'Institut toute la sympathie qu'on manifeste pour nous au dedans, et pour cause. Je ne voudrais pourtant pas exalter vos espérances outre mesure, car je suis si petit en présence du grand corps que j'ose essayer de faire mouvoir, que si je ne prenais conseil que de ma faiblesse, je me serais déjà découragé cent fois, malgré la bienveillance réelle qu'on m'a manifestée en toute occasion où il m'a fallu paraître. Mais il faut être sur les lieux pour comprendre tous les secrets de ma situation. Je vous dis ces choses pour vous faire comprendre pourquoi je ne procède pas plus vite et peut-être mieux au gré de vos désirs, et pour faire accepter toujours avec indulgence à l'Institut Canadien ce que j'obtiens au jour le jour. Les statuts de l'Institut de France, qui est un corps dépendant de l'Etat, sont tels qu'il lui faut user de la plus excessive prudence pour ne pas se voir à tout moment arrêté : de là des complications, des difficultés soudaines, etc. Quoi qu'il en soit, trois des Académies se sont déjà exécutées à notre endroit, et les deux autres ne tarderont pas. Vous allez commencer à recevoir leurs livres ; il paraît que cela encore se fera par l'entremise du gouvernement, et que ce sera lui qui se chargera de les transmettre à ses frais. La preuve de la permanence et de l'extension qu'on entend donner à la mesure que j'ai amenée, c'est qu'on m'a demandé déjà à pourvoir à un remplaçant ici si j'allais quitter la France après l'adoption définitive de la mesure, en octobre prochain.

Je vous jette ce mot aussi à la hâte que la dernière fois. Excusez donc les formes et croyez-moi toujours,

Votre tout dévoué,

J.-G. Barthe.

—

(N. 7.)

COPIE D'UNE LETTRE

A MM. Elie de Beaumont, Guizot et Villemain, le premier et le dernier secrétaires perpétuels, et l'autre, membre de l'Institut de France.

Paris, ce 7 juin 1854.

MONSIEUR,

Bien que n'ayant pas l'honneur de vous être connu personnellement, mais chargé auprès de l'Institut de France, dont vous êtes une des éminences, d'une mission pleine d'un projet patriotique, mais qui a besoin de son concours zélé pour sa pleine réalisation, qu'il me soit permis, Monsieur, de venir solliciter tout particulièrement votre appui, puisque vous êtes de ces hommes reconnus pour préconiser toutes les bonnes et généreuses inspirations dont je me flatte que la mienne fait partie.

Le projet que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre illustre corps a pour but de lui affilier la société littéraire du Canada français qui porte le même nom que celle dont vous êtes membre, et qui aspire à marcher de loin sur ses traces immortelles, en essayant de sauver là-bas l'élément national que la France y a fondé sous l'ancienne monarchie française, et qui n'a fait que s'y développer depuis, en dépit des menées mises en jeu pour l'étouffer.

Comme je me ferais scrupule d'absorber plus de vos précieux moments qu'il ne m'est absolument nécessaire pour appeler votre bienveillante attention au projet qui préoccupe toutes mes pensées, permettez-moi de vous référer, Monsieur, à la proposition renvoyée depuis qnelques jours à la Commission administrative de l'Institut, et de vous offrir l'hommage de mon profond respect. J.-G. BARTHE,

Délégué de l'Institut Canadien près l'Institut de France.

(N. 8.)

RÉPONSE DE M. GUIZOT.

Val Richer, 16 juin 1854.

Je reçois à la campagne, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois. Je ne retournerai pas à Paris avant la fin de l'automne prochain. Je ne pourrai donc prendre part aux délibérations de l'Institut sur la proposition que vous me communiquez. Recevez, je vous prie, Monsieur, avec l'expression de mon regret, l'assurance de ma considération distinguée.

GUIZOT.

A Monsieur J.-G. Barthe,
Membre de l'Institut du Canada.
Rue Royale, 25, à Paris.

—

RÉPONSE DE M. VILLEMAIN.

Institut de France, Académie Française.

Paris, le 16 juin 1854.

(L. S.)

(Le secrétaire perpétuel de l'Académie.)

MONSIEUR,

Sur une communication de monsieur le Président de la Commission administrative de l'Institut, j'ai eu l'honneur d'entretenir l'académie du vœu si honorable pour les lettres que vous voulez bien me rappeler.

Vous ne pouviez douter, Monsieur, de l'extrême intérêt qui s'attachait pour nous à un tel souvenir, et vous en aurez bientôt connaissance officielle, par la réponse collective,

à laquelle s'associera l'Académie. Mais j'ai dû m'empresser de vous remercier de la lettre toute bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée. VILLEMAIN.

A Monsieur Barthe,
Membre de l'Institut du Canada,
rue Royale, nº 25, à Paris.

Quant à M. de Beaumont, au lieu de m'envoyer une lettre il prit la peine de venir chez moi m'assurer personnellement de son zèle, et, pour mieux me donner un témoignage de la manière dont il était touché du vœu que j'ai exprimé de la part de notre Institut, il voulut bien, pour l'honorer dans ma personne comme son délégué, me faire l'invitation spéciale d'assister aux séances de l'académie tous les lundis, en m'accordant un des fauteuils réservés aux membres honoraires.

Voici maintenant un billet de M. Jomard, reçu la veille même de l'assemblée générale et trimestrielle de l'Institut :

(N. 10.)

Mardi, 4 juillet 1854.

MONSIEUR,

Le *Bureau* de l'Institut s'assemblera mercredi (demain) immédiatement avant l'assemblée générale; si vous désirez lui être présenté, je tâcherai de vous faire introduire. Dans ce cas, veuillez prendre la peine de vous rendre au secrétariat avant 1 h. Demandez-moi *seulement*, et priez que l'on m'avertisse de votre arrivée.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

JOMARD,
De l'Institut.

A Monsieur Barthe,
Délégué de l'Institut du Canada,
25, rue Royale, à Paris.

(N. 11.)

COPIE D'UNE LETTRE A M. THIERS.

Paris, 28 juin 1851.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de présenter à l'Institut de France de la part de celui du Canada un projet d'affiliation qui a eu l'avantage d'y trouver déjà un sympathique accueil et d'être, à ce titre, renvoyé à la Commission centrale du corps savant auquel vous appartenez. J'ai de même le bonheur de pouvoir compter sur l'appui d'un bon nombre de vos illustres confrères. Mais, Monsieur, le rang éminent que vous occupez parmi eux fait que j'y manquerais d'une très-puissante adhésion, que j'ose très-humblement solliciter et que je serais très-jaloux d'obtenir, si je ne m'autorisais pas de mon seul patriotisme pour l'invoquer en ce moment, malgré que je ne puisse compter sur l'honneur de vous être personnellement connu.

Veuillez donc bien me permettre, Monsieur, d'appeler votre bienveillante attention sur ce projet qui doit devenir sous peu l'objet des délibérations de votre scientifique compagnie, et de compter sur votre favorable concours, afin de me laisser à moi l'occasion d'ajouter un bienfaiteur de plus à ceux de l'origine française du Canada qui vient de se ressouvenir de la France, sa mère-patrie d'origine, d'une manière toute spéciale.

La crainte de vous importuner plus qu'il n'est absolument nécessaire, m'empêche d'entrer ici dans plus de développements. Je vous demande seulement la permission de vous référer, Monsieur, à la Commission administrative de l'Institut, où mon projet est en état, et de me faire l'honneur d'agréer l'hommage de mon profond respect.

J.-G. BARTHE,
Délégué de l'Institut Canadien.

(N. 12.)

RÉPONSE DE M. THIERS.

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu, en m'informant du projet d'affiliation que l'Institut du Canada vous a chargé de présenter à l'Institut de France, réclamer mon appui et mon concours.

J'approuve pleinement le projet de votre compagnie et je souhaite qu'elle atteigne le but assigné à vos efforts, de pareilles relations devant nécessairement produire des avantages réciproques. Mais ce n'est que par mes vœux que je pourrai contribuer au succès de l'œuvre que vous poursuivez, Monsieur; mes travaux personnels absorbent tout mon temps, ceux de l'Institut me sont presque entièrement étrangers, et, n'assistant que fort rarement à ses séances, je n'exerce aucune influence sur ses délibérations. Aussi dois-je me borner, Monsieur, à vous donner ce témoignage de ma sympathie et à vous prier de recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

A. THIERS.

A M. J.-G. Barthe,
Membre de l'Institut Canadien,
rue Royale, 25, Paris.

(N. 13.)

COPIE D'UNE LETTRE DE M. DE MONMERQUÉ.

MONSIEUR,

Vous devez vous applaudir d'avoir suivi la marche que j'ai eu l'honneur de vous indiquer dans ma lettre du 18 janvier dernier. Votre désir de vous rapprocher de la France, ce beau pays qui le premier a découvert le vô-

tre, et a eu la douleur de s'en voir séparé, à la suite d'une guerre malheureuse, et aussi par l'apathie de Louis XV et la faiblesse de ses conseillers, — recevra, je l'espère, une sorte d'accomplissement moral. — Ainsi que je vous le disais, mercredi dernier, en sortant de la séance trimestrielle des cinq académies dont se compose l'Institut de France, ce corps savant est touché de voir se conserver parmi vos compatriotes l'attachement presque filial des anciens Canadiens-Français pour leur patrie d'origine, et il me paraît disposé à faire pour des frères, vivant sous un autre ciel, tout ce qui sera possible dans la ligne d'une véritable affection tout à fait indépendante des événements politiques. Vous aimez les lettres, vous les cultivez, vous parlez notre langue et vous êtes restés fidèles à la religion de vos pères les frères des nôtres : ne pouvez-vous donc pas aussi vous livrer à d'utiles travaux historiques et géographiques, que vous suivrez vous-mêmes sur les lieux qui vous avoisinent, et qui, faits en France par des hommes savants, n'offriraient peut-être que de curieux rapprochements faits sur le rapport des voyageurs ? Enfin, Monsieur, l'Institut Canadien de Montréal ne pourrait-il pas devenir le correspondant du corps savant français qui siége à Paris sous la protection de son souverain ? Que de questions pourraient être approfondies par vous sur les temps anciens de votre hémisphère, sur la manière, encore incertaine, dont il a été peuplé, soit au nord, soit au midi ; sur l'étude des diverses langues parlées par les naturels, dans leur rapport avec les idiomes du septentrion de l'Europe ! Une noble émulation s'emparerait de quelques esprits supérieurs, et la science ferait de nouveaux progrès.

Je vais peut-être trop loin, il faut en tout brider l'imagination et s'arrêter au positif.

Voici à cet égard ce qui s'est passé mercredi :

Le savant M. Jomard, rapporteur de la Commission centrale, a fait connaître à l'Institut assemblé la démarche que vous avez faite au nom de l'Institut de Montréal, en adressant à l'Institut Impérial de France une demande tendante à affiliation, accompagnée de plusieurs propositions subsidiaires. L'affiliation ne dépend pas de nous; elle est d'ailleurs sans aucuns précédents. Quant aux propositions secondaires, au nombre de sept, trois, et ce sont les principales, ont été prises en considération et renvoyées pour un mûr examen à la Commission centrale, réunie au bureau de l'Institut.

M. Jomard porte un vif intérêt à vos compatriotes et à vous, Monsieur; il soutiendra vos intérêts au sein de la Commission. Il m'en parlait hier encore, et me disait que rien ne serait négligé. L'Institut en général partage la sympathie dont le bureau était animé, et les choses me paraissent dans la position la plus favorable. Il faut maintenant attendre la séance trimestrielle du 1er mercredi d'octobre prochain, où le rapport sera fait. Les corps marchent lentement; ce délai nécessaire vous permettra de vous entendre avec vos commettants d'outre-mer, par lesquels vous feriez bien de faire ratifier les trois propositions.

Vous savez que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'Académie des Sciences ont déjà décidé que l'Institut de Montréal recevrait leurs publications les plus importantes, celles qui pourront vous être le plus utiles.

Je me féliciterai toujours, Monsieur, d'avoir eu quelque part à l'établissement de rapports littéraires avec les fils de nos anciens compatriotes et surtout d'avoir cultivé avec vous des relations de goût, de sentiment et de lettres.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer la nouvelle assurance des

sentiments d'estime et de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humbl. et très-ob. serv.,

MONMERQUÉ.

Conseiller hon. à la Cour Imp.
de Paris, Membre de l'Inst. Acad. des
Inscrip. et Belles-Lettres, etc.,
33, rue St.-Louis au Marais, à Paris.

A. Monsieur J.-G. Barthe,
avocat au Barreau de Montréal,
ancien député canadien,
25, rue Royale, à Paris.

(N. 14.)

RÉPONSE A M. DE MONMERQUÉ, ETC.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous exprimer tous mes remerciements pour l'obligeante communication que vous venez de me faire de l'accueil sympathique qui a été fait à la prière de l'Institut Canadien dans le sein de l'Institut Impérial, mercredi dernier. Je n'ai pas besoin de vous dire combien, à chaque pas qu'il daigne faire ainsi vers nous, il excite ma reconnaissance, surtout quand je songe que c'est à l'exclusion de ses plus pressantes affaires qu'il s'est occupé de mon projet dans son assemblée trimestrielle dernière. Je reconnais dans cet empressement l'intérêt de cœur qui est son mobile, et ce n'est pas moi qui, en présence de ce fait éloquent, accuserai un corps aussi important de n'aller pas assez vite, malgré la soif bien naturelle que je ne puis que ressentir de toucher à une complète détermination de sa part. Le bureau, par son honorable rapporteur, m'a fait comprendre aussi que des quatre propositions restantes, trois ont besoin de l'intervention officielle du gouvernement pour leur accomplissement

en tout ou en partie, et qu'il va se mettre à cet effet incessamment en rapport avec le ministre d'État, afin de mettre tout le projet en état d'être mûri pour la séance trimestrielle d'octobre prochain. Quant à la dernière de mes propositions, je regrette qu'elle répugne à la lettre même de vos statuts.

Enfin, Monsieur, je n'ai, comme vous me le dites très-bien, qu'à me féliciter de m'être conformé à vos bienveillantes suggestions ; c'est bien à vous qu'appartient la plus grande part du succès obtenu. Je me réserve à moi le rôle de vous en conserver la plus profonde gratitude et de bénir le jour où l'honneur m'était réservé de nouer avec vous, Monsieur, une liaison aussi honorable pour moi qu'elle promet d'être profitable à mes compatriotes.

Je vous prie donc d'agréer, etc.

J.-G. BARTHE.

A Monsieur de Monmerqué, conseiller, à la
Cour Impériale, membre de l'Institut,
33, rue St.-Louis, au Marais, à Paris.

Paris, 17 juillet 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis la dernière communication que j'ai eu l'honneur de vous faire, plusieurs faits intéressants pour notre Institut sont venus grossir le nombre de ceux qui sont déjà devant vous, et je m'empresse de vous les communiquer pour l'information de votre corps.

1° J'ai par devers moi, pour votre usage, un exemplaire des statuts et réglements de l'Institut Impérial, qui vous séra transmis.

2° Comme vous le verrez par la lettre qui suit et qui m'est adressée par M. de Courlon, baron de Montgaudry, neveu de Buffon, lui-même savant naturaliste et membre

très-distingué de la Société zoologique de Paris ; ce monsieur m'a adressé pour votre Institut les publications périodiques de cette savante compagnie depuis sa fondation, avec un exemplaire de son réglement constitutif, en me promettant la continuation de cette libérale offrande pour l'avenir. M. de Courlon y a gracieusement joint une gravure de son illustre parent. Voici la lettre :

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION.

Paris, 18 juillet 1854.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour être offerts à l'Institut Canadien, un certain nombre d'exemplaires des bulletins publiés par la Société zoologique d'acclimatation que je vous prie de lui faire parvenir. Je serais très-heureux de faire en cela une chose qui lui fût agréable.

Une gravure de Buffon faite de son temps me semble pouvoir être offerte à l'Institut Canadien, et j'ai l'honneur de vous en faire parvenir une avec dédicace de ma main, pour cette honorable destination.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma très-haute considération.

LE BARON DE MONTGAUDRY.

A Monsieur Barthe, rue Royale,
25, à Paris.

(N. 15.)

RÉPONSE.

MONSIEUR,

L'illustre neveu du célèbre Buffon ne pouvait assurément mettre plus de grâce dans le don des publications de la savante société qui a l'avantage de le compter pour membre, ni faire rien qui fût plus agréable à l'Insti-

tut Canadien, que de lui dédier de sa propre main l'image d'un homme que ses œuvres ont éternisé : il s'est acquis par là un double droit à la fois à notre reconnaissance et à notre admiration.

Tout ce qui est science et tout ce qui en rappelle les propagateurs est d'un prix infini pour la jeune société à laquelle vous venez de manifester si délicatement votre sympathie et votre bon vouloir et à laquelle aussi je m'empresserai de les faire connaître.

En attendant, Monsieur le Baron, permettez-moi d'acquitter quelque peu sa dette de reconnaissance et la mienne, sauf à vous faire part plus tard de l'expression de la gratitude collective du corps que vous venez de mettre si gracieusement dans vos obligations.

Veuillez bien agréer avec tous mes remerciements le sentiment de mon respect et de ma parfaite reconnaissance.

J.-G. BARTHE.

A M. de Courlon, baron
de Montgaudry, etc.
Place de la Madeleine, 3, à Paris.

—

M. de Monmerqué m'a aussi fait remettre un certain nombre de ses propres publications *pour moi*, mais que je vous destine, et parmi lesquelles se trouve le magnifique discours sur Pradier, du regretté secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, M. Raoul-Rochette, que ce corps savant vient d'avoir le malheur de perdre tout récemment. Ces dons sont indépendants de ceux accordés par les quatre académies (la classe des Beaux-Arts ne publiant pas), et j'attendrai, pour vous les transmettre, l'envoi de ces derniers aussitôt que l'avis de l'époque m'en aura été donné.

Un avocat distingué de la Cour impériale de Paris, M. Alex. Lafage, qui a suivi avec intérêt mes communications à l'Institut, m'écrit dans les termes qui suivent au sujet de notre œuvre. Je vous donne la plus grande partie de sa lettre, comme une preuve de la sympathie que cette œuvre gagne chaque jour dans les différentes classes éclairées de cette immense capitale, à mesure que la connaissance de la chose y pénètre et que je peux lui acquérir une nouvelle sympathie capable de la propager et de la seconder.

Voici copie de sa lettre :

(N. 17.)

Paris, le 15 juillet 1854.

Excusez-moi, Monsieur, de ne vous avoir pas encore remercié. J'espérais aller le faire dimanche, je ne l'ai pas pu. Le pourrai-je jamais d'une façon digne de vous et de votre gracieuse délicatesse ?

Il y a plus de huit jours que je vous ai lu (*les communications faites par moi à l'Institut Impérial*), et je suis encore sous le charme de ces trop courtes pages palpitantes de sensibilité, brûlantes de patriotisme.

Je partage vos tendances et vos aspirations ; mais vous êtes plus heureux que moi, Monsieur : le temps que vous employez à atteindre un but sublime et pourtant réalisable, je le gaspille à la poursuite stérile de mesquins intérêts.

Nos vœux et nos affections sont avec vous, et je suis personnellement on ne peut plus flatté pour mon pays des sympathies chaleureuses que vous lui exprimez avec un cœur tout français, une plume tout à fait française.

Agréez-en mes remerciements, Monsieur, et croyez qu'après l'avantage d'avoir fait votre connaissance le bonheur

que j'ambitionne le plus est de ne pas rester tout à fait indigne de la cultiver, etc., etc. ALEX. LAFAGE,

Avocat à la Cour Imp. de Paris,
rue de Parme, 9.

A Monsieur Barthe, 25, rue Royale.

Je vous fais part de cette lettre dont vous ferez, comme des autres, l'usage que vous croirez convenable si, comme moi, vous la croyez propre à favoriser l'opinion qui se préoccupe de notre entreprise et à réchauffer son ardeur. Elle a été écrite en réponse à une communication faite par moi à ce Monsieur pour qu'il pût intéresser ses amis, bien posé comme il l'est à Paris, au succès de nos affaires. Je n'ai pas voulu la soustraire à votre connaissance dans la pensée qu'elle pourrait vous causer quelque satisfaction, sauf, encore une fois, à laisser à votre propre discrétion l'usage qu'il vous conviendra d'en faire pour en tirer parti. Les originaux de toutes les lettres dont je vous adresse ainsi copies sont soigneusement conservés par moi, pour être déposés plus tard dans vos archives avec le reste de la correspondance qui suivra. Pour n'en pas grossir inutilement le volume, je m'abstiens absolument de tout ce que je regarde comme d'une nature privée, quoique non confidentielle.

Agréez, etc. J.-G. BARTHE.

N. B. — Je viens de demander à l'Institut de France copie officielle du rapport fait lors de la dernière réunion générale, pour vous le transmettre en son temps.

INSTITUT CANADIEN.

On verra, par les procédés que nous publions ci-dessous, que M. Barthe est chaleureusement approuvé et secondé par ses amis de l'Institut.

Outre les procédés que nous insérons, l'Institut a adopté une résolution, jeudi soir, qui a pour objet de faire préparer et présenter, jeudi prochain, une adresse de félicitation, au nom de l'Institut, à tous ceux de ses membres qui ont été élus représentants du peuple, aux dernières élections. La séance sera publique et il ne sera pas peu intéressant de voir les onze législateurs que l'Institut compte dans son sein, recevoir les félicitations cordiales de leurs collègues littéraires.

—

Rapport du comité spécial auquel a été référée la correspondance de M. Barthe, relativement à des relations projetées entre l'Institut de France et l'Institut Canadien.

AUX MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

MESSIEURS,

Votre comité a l'honneur de faire rapport

Que la correspondance échangée entre M. Barthe et le président de l'Institut Canadien, au sujet de relations projetées entre l'Institut de France et l'Institut Canadien, et déjà soumise à votre considération, aussi bien que l'envoi des pleins pouvoirs donnés à M. Barthe, ont été suivis de démarches qui témoignent du zèle déployé par notre collègue, à Paris, et des heureux fruits qu'ont produits les sympathies honorables qui ont accueilli ses propositions.

La circonspection avec laquelle l'Institut Canadien a cru devoir agir dans l'adoption de démarches officielles, avait un motif qui tend heureusement à disparaître. L'appréciation intelligente que les membres de cette institution avaient su faire de la position respective des deux Instituts, entre

lesquels il s'agissait d'établir des relations, les avait engagés à ne se hasarder dans aucune démarche dont le but ne pouvait se définir d'une manière claire et pratique; et l'Institut a judicieusement préféré s'en remettre entièrement à la discrétion d'un de ses membres, qui, se trouvant sur les lieux, pouvait agir en parfaite connaissance de cause. L'Institut a suivi avec sollicitude le progrès des négociations de son délégué, et c'est avec un profond sentiment de reconnaissance pour leur honorable collègue et pour les hommes éminents qui ont secondé ses efforts que les membres de l'Institut Canadien ont vu poindre le jour où il leur serait donné de renouer avec les fils de leur ancienne mère-patrie des relations intellectuelles, qui seront d'un si grand avantage pour nous et pour tous nos compatriotes canadiens. Dans le culte que nous avons tous voué à ceux qui nous tendent la main, dans l'accomplissement de travaux qui doivent élever le caractère intellectuel et moral de nos concitoyens, nous aurons désormais de beaux noms à entourer de notre ardente gratitude et de notre perpétuelle estime.

Parmi les personnages distingués que nous compterons comme les bienfaiteurs de notre institution, nous devrons nous rappeler toujours MM. de Monmerqué, Villemain, Jomard et Elie de Beaumont, qui ont prêté à notre délégué le puissant concours de leur influence et de leur travail. M. le baron de Montgaudry aura aussi une large part dans les bons souvenirs et la reconnaissance des membres de l'Institut Canadien, pour le don généreux des bulletins de la Société zoologique d'acclimatation de Paris et du portrait du célèbre Buffon, avec dédicace de la main du donateur.

Pour donner plus de force et de poids aux procédés futurs de M. Barthe, votre comité vous suggère de ratifier tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour, et de donner spécialement une

approbation explicite aux sept propositions qu'il a soumises, en notre nom, à l'Institut de France.

Le tout humblement soumis

J. DOUTRE, *Rapporteur*.

Montréal, 17 août 1857.

Sur la proposition de J. Doutre, écr., secondé par N. Cyr, écr., ce rapport est unanimement adopté.

Il est en conséquence :

1° Unanimement résolu : — Que l'Institut Canadien approuve la conduite de M. Barthe, dans les démarches qu'il a adoptées, dans la vue d'établir des relations littéraires entre l'Institut de France et l'Institut Canadien, et qu'il serait heureux si toutes ou quelques-unes des propositions faites à l'Institut de France par M. Barthe, pouvaient se réaliser ou être acceptées; — lesquelles propositions consistent textuellement en ce qui suit, savoir :

(*Voir ci-dessus, Discours à l'Institut de France.*)

2° Unanimement résolu : — Que l'Institut Canadien autorise M. Barthe à nommer un agent à Paris, pour le remplacer ou lui succéder, soit temporairement ou perpétuellement, dans la surveillance et la direction des intérêts de l'Institut Canadien, à Paris, soit auprès de l'Institut de France, soit auprès d'autres sociétés ou des particuliers généralement.

INSTITUT CANADIEN.

Nous publions plus bas une nouvelle communication de M. Barthe à l'Institut, laquelle fait voir que ce monsieur gagne chaque jour du terrain auprès des académies françaises, et que nous pouvons espérer recevoir bientôt des dons précieux pour notre société.

Paris, le 15 août 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'arrache quelque peu aux occupations de la belle fête nationale de la France que l'on chôme aujourd'hui avec toutes sortes d'éclat, pour vous faire part d'une nouvelle communication pleine du plus vif intérêt pour vous. Elle est contenue dans une lettre du Sec. Perp. de l'Académie des Beaux-Arts à laquelle je m'étais adressé spécialement pour la prier de contribuer, elle aussi, à sa manière, à l'instar des quatre autres classes de l'Institut, attendu que, ne publiant pas comme les autres, elle pouvait se regarder comme dispensée de rien faire autre chose que de concourir vis-à-vis de nous dans l'œuvre collective de l'Institut Impérial. Vous verrez par sa réponse avec quelle grâce charmante elle a fait droit à ma prière en autant qu'il dépend d'elle.

Je ne dois pas manquer l'occasion de vous dire avec quelle sympathique bienveillance le corps entier de l'Institut a reçu le discours dont je vous ai envoyé le projet, et qui lui a été interprété par l'honorable M. Jomard, dont je ne puis assez vous signaler le zèle et le dévouement dans cette circonstance. Ne vous cachez pas que le nom de Canadien-Francais fait ici tout son effet, et qu'avant peu cet effet se manifestera d'une manière qui n'admettra plus de doute nulle part.

Le courrier de Paris étant sur le point de partir, je suis forcé de clore ma lettre sans vous envoyer tout ce que j'avais d'abord dessein de vous adresser. Je me contenterai donc des documents suivants pour aujourd'hui, et je ne tarderai guère à vous faire parvenir le reste en temps utile. Mais pour Dieu ! ne négligez pas de m'envoyer ce que je vous ai déjà demandé dans mes précédentes. Je ne vous cache pas que je voudrais voir un peu plus d'à-propos à me se-

conder là-bas. Voyez-y, je vous en conjure. Vous devez comprendre combien il est intéressant que je sois tenu au courant de ce qui se fait là-bas pendant que j'agis ici.

Verbum sat.

Copie de ma lettre au Présid. de l'Acad. des Beaux-Arts.

Paris, 15 juillet 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les quatre autres classes de l'Institut Impérial ayant bien voulu, à ce que j'apprends, condescendre à accueillir le vœu filial qui lui a été exprimé par moi de la part de l'Institut Canadien, comme son délégué près de celui de France, en lui accordant, entre autres objets formulés dans son humble demande, leurs publications respectives ; j'ai pensé, Monsieur, que la vôtre ne serait pas moins jalouse de lui étendre sa bienveillance, et qu'elle daignerait, à condition de lui en faire la prière spéciale, suppléer à l'absence de ses publications par le don non moins touchant et non moins acceptable de quelques-uns des autres objets dont elle est la si riche dépositaire.

Je prends donc la liberté de venir aussi solliciter auprès d'elle l'occasion de lui faire voir nos besoins et de la supplier de nous venir en aide dans la mesure de sa propre générosité. Je n'ai pas besoin de revenir, Monsieur le Président, sur mes sentiments déjà exprimés au corps de l'Institut tout entier, comme organe de la société littéraire de mon propre pays, pour vous confirmer dans leur sincérité. La source d'où nous tirons notre origine, comme nationalité à part dans l'Amérique du Nord ; le fait de n'avoir pu réchauffer

notre piété nationale que dans le souvenir de cette France des bras de laquelle nous avons été arrachés par des événements dont nous seuls pouvons bien faire la douloureuse et entière appréciation, depuis que, courbés sous le sort des faits accomplis, nous sentons à chaque heure le prix de cette séparation dans notre condition de lamentable isolement; le moyen unique qui nous reste de ne pouvoir retremper nos forces littéraires et nationales que dans les sources vives qui s'épanchent toujours de plus en plus du sein fécond de cette France que nous ne pouvons pas ne pas regarder comme le berceau de notre existence sociale : ce sont là des motifs bien faits pour raviver nos souvenirs de patriotique affection et qui nous autorisent à recourir à elle chaque fois que, dans notre indigence des sublimes choses de la science, nous éprouvons le besoin de satisfaire la soif impérieuse que nous ne cessons pas d'en ressentir.

Ces sentiments et ces besoins, monsieur le Président, ont été noblement compris de l'immortel Institut de France. Il a généreusement répondu au vœu qui les lui a fait connaître, en ouvrant ses sources d'instruction en faveur du nôtre, comme pour l'alimenter de sa propre substance. Déjà je puis m'applaudir de pouvoir compter sur les savantes productions qui contribuent chaque jour, de même que les rayons de l'astre qui nous distribue la lumière dans le domaine de la nature physique, à inonder les sphères intellectuelles des lumières morales qui agrandissent chaque jour les carrières de la science en reculant les limites des connaissances humaines.

Nous aussi, monsieur le Président, nous cherchons à courir sur ces traces à la faveur du flambeau que l'Institut de France tient élevé sur le monde pour entraîner après lui

les autres corps lettrés à qui il sert de phare ou qui se meuvent dans son orbite comme ses satellites.

Mais pour n'être pas tenu trop loin à sa remorque ou courir la chance d'être perdu parmi les retardataires, l'Institut Canadien ne se dissimule pas combien il a besoin de compter sur vous, à qui la science a appris à être des hommes de bonne volonté, et il ne croit pas trop présumer de lui-même en invoquant comme titres incontestables à votre munificence le sceau de son origine française et la persévérance qu'il a mise à sa conservation, en dépit des regrettables événements qui semblaient si bien faits pour les lui faire oublier. S'il peut s'applaudir aujourd'hui de n'avoir pas renié ce qui faisait sa gloire, vous pouvez lui rendre cette fidélité plus chère encore en lui tendant une main fraternelle et secourable, en embellissant quelque peu son front de quelques-unes des fleurs surérogatoires de votre couronne.

Oui, monsieur le Président, c'est l'Académie des Beaux-Arts surtout qui peut orner notre modeste Panthéon canadien de son superflu d'objets artistiques et nous mettre à même d'honorer, dans quelques-uns de ses tableaux et de ses statues historiques, à la fois l'œuvre et la représentation du génie qui a illustré la France et l'a faite la séduisante civilisatrice de l'univers. Mettez vos savants, qui visitent de fois à autres nos lointaines et promettantes contrées, dans le cas d'y trouver un peu de ce dont vous regorgez dans cette opulente métropole des arts classiques, pour que la Nouvelle-France devienne de plus en plus digne de sa mère qui n'en rougirait pas déjà si l'éloignement la lui avait moins fait oublier. Un portrait, un tableau, une statue de moins dans vos brillantes galeries n'en diminueraient pas beaucoup la magnificence et relèveraient la nôtre de la présence plus sensible d'un bienfaiteur de plus.

C'est le prix infini que nous attachons à ces objets naturellement si chers à des cœurs restés français, et qui s'en voient si privés, qui m'enhardit, monsieur le Président, à en faire l'humble et chaleureuse demande à celle des classes de l'Institut impérial qui est le mieux située pour combler nos vœux sous ce rapport.

Je vous prie donc, monsieur le Président, de vouloir bien interpréter vous-même ces vœux auprès de votre illustre société, vous qui les pouvez faire valoir beaucoup mieux que la modeste main qui ose bien les tracer avec cette confiance ; et laissez-moi espérer que, grâce à votre intervention, Monsieur, ils seront entendus avec indulgence et exaucés suivant le degré de valeur que vous saurez y ajouter en notre faveur.

Dans cette espérance, monsieur le Président, je vous prie de me faire l'honneur d'agréer l'hommage de ma profonde et respectueuse gratitude.

J.-G. BARTHE.

—

Cette lettre était à peine envoyée à son adresse que l'Académie des Beaux-Arts perdait son secrétaire, l'honorable M. Raoul Rochette, que la mort emportait épuisé de veilles savantes et dévoré par l'ardeur de travaux incessants. Je devais pleurer cette mort et m'associer de cœur à ce deuil. J'avais eu avec cet illustre savant plusieurs entrevues où j'avais pu sonder ses sympathies pour nous. La dernière fois que je pressai sa main déjà mourante, il me dit en me congédiant avec la plus grande bonté, pour obéir aux devoirs qui le réclamaient : « Je ne sais, mais il me semble que » nous sommes de vieux amis et qu'au lieu d'être le secré- » taire de l'Académie des Beaux-Arts, c'est de votre Institut

» que je le suis, tant vous avez su m'inspirer d'intérêt pour » lui. » Malheureusement il n'est plus, et c'est par la main de son successeur que l'Académie des Beaux-Arts a dû me faire parvenir la réponse suivante.

—

RÉPONSE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Académie Impériale des Beaux-Arts.

Paris, le 12 août 1854.

MONSIEUR,

La lettre que vous avez adressée à l'académie des Beaux-Arts, en date du 17 juillet, lui a fait éprouver le plus vif regret de ne pouvoir, comme les autres académies, offrir à l'Institut Canadien les témoignages d'une sympathie qu'elle ressent vivement, car elle n'a pas oublié les liens qui vous attachent à la mère-patrie, et elle s'associe aux sentiments que vous exprimez avec tant de chaleur et de conviction.

L'académie ne possède ni galerie, ni musée, ni collection d'aucune sorte. Les portraits et les statues qui décorent les salles des séances sont la propriété de l'Institut tout entier. Nous ne pouvons donc disposer d'aucun objet d'art.

Votre lettre, Monsieur, n'aura cependant pas été sans résultat. M. le comte de Nieuwerkerke, directeur des musées impériaux, et membre de notre académie, a partage l'intéret que votre demande nous a inspiré. Il pense pouvoir seconder vos efforts L'Académie vous engage à vous mettre en communication avec M. le comte de Nieuwerkerke, et elle éprouve une véritable satisfaction en vous transmettant l'expression de l'espoir qu'il lui a donné.

L'académie, si vous le désirez, peut mettre à votre disposition, pour l'Institut Canadien, les comptes rendus de

ses séances publiques depuis un certain nombre d'années. Ces comptes rendus renferment les programmes des concours, et les différentes lectures faites dans ses séances. Veuillez vous adresser, pour cet objet, à M. Pingard, agent général, à l'Institut.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments particuliers de distinction et de dévouement.

F. HALÉVY.
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

A M. Barthe, avocat,
Délégué de l'Institut Canadien, de Montréal,
rue Royale, 25, à Paris.

—

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, sur les termes si pressants de cette lettre, je n'ai pas tardé à me mettre en communication avec M. le comte de Nieuwerkerke, suivant les suggestions de l'académie, et que de ce côté aussi je n'ai qu'à exprimer des espérances et qu'à m'applaudir de la bienveillance que j'ai éprouvée. Mais l'heure avancée m'empêche de pouvoir entrer dans plus de détails pour aujourd'hui. J'espère dans une prochaine communication pouvoir vous faire part de quelque chose de plus positif et de nature à engager un peu plus avant votre reconnaissance vis-à-vis ce nouveau bienfaiteur de l'Institut Canadien et de l'origine française au Canada.

Agréez, etc. J.-G. BARTHE.

—

RÉPONSE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Paris, 18 août 1854.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je suis trop touché de l'expression de bienveillante sym-

pathie qui règne dans la communication que vous avez bien voulu me faire de la part de votre académie, et je me sens trop redevable aussi des précieuses suggestions qu'elle contient, pour ne pas m'empresser de vous offrir mes très-humbles et très-sincères remerciements de la première, et de vous exprimer l'assurance du zèle avec lequel je vais me conformer aux secondes, en me mettant incessamment en communication avec M. le comte de Nieuwerkerke.

L'expérience que j'ai faite du cœur français jusqu'à présent fait que, si je ne m'étonne plus des sentiments dont nous sommes l'objet de la part de l'académie des Beaux-Arts, je n'en sens pas moins la valeur de nos obligations, en cette circonstance, malgré que l'expression ne s'en présente pas bien pour vous la traduire en paroles.

J'accepte, Monsieur, pour l'Institut Canadien, le don anticipé de vos comptes rendus que l'Académie a la générosité de nous offrir, et j'aurai l'honneur de m'adresser à M. Pingard, suivant vos instructions.

Veuillez donc me faire l'honneur, Monsieur, de faire agréer à l'Académie ma reconnaissance personnelle en attendant que le corps de l'Institut Canadien ait pu avoir l'heureuse occasion de lui manifester la sienne, et recevoir vous-même le tribut de respect avec lequel, j'ai l'honneur, etc.,

Votre, etc.

J.-G. BARTHE,
Rue Royale, 25, à Paris.

INSTITUT CANADIEN.

Le Président de l'Institut a reçu deux nouvelles lettres de M. Barthe par lesquelles nous voyons que ce Monsieur continue à être très-actif pour amener à bonne fin le projet d'affiliation avec l'Institut de France, — mais leur longueur et

le grand nombre de matières qui sont sur notre table nous empêchent de pouvoir les publier au long. En conséquence nous allons les analyser, afin d'en donner une idée aussi correcte que possible.

Dans la première, en date de Paris, le 8 septembre, M. Barthe informe l'Institut que M. le comte de Nieuwerkerke étant absent de Paris, il n'a pu encore entrer en relations particulières avec lui, mais qu'il espère pouvoir le faire bientôt.

A une lettre qu'il lui avait adressée en date du 18 août, conformément à la suggestion du secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts, le priant de lui accorder une audience pour conférer du projet qui l'occupe, et tâcher d'obtenir de lui quelques dons pour l'Institut Canadien, M. le comte de Nieuwerkerke, qui est directeur général des Musées Impériaux et Intendant des Beaux-Arts de la maison de l'Empereur, lui répondit, en date du 6 septembre, qu'il lui accorderait une audience aussitôt après son retour définitif à Paris, en l'assurant du vif intérêt qu'il porte lui-même au projet de M. Barthe.

Dans le cours de l'hiver dernier, des circonstances particulières ayant mis M. Barthe en rapport avec la maison de Mme la princesse Mathilde, il avait espéré obtenir son intervention, et dans cette espérance il l'avait priée de vouloir bien patronner le projet de l'Institut, placée comme elle l'était pour lui acquérir de puissantes sympathies. Mais les circonstances politiques d'alors — la nouvelle alliance anglo-française, — commandait la plus grande réserve, et la publication de la lettre de M. Barthe à M. de Monmerqué fut peut-être une des causes qui empêcha Mme la princesse Mathilde de prendre la part qu'elle aurait sans doute prise dans notre projet d'affiliation, sans les circonstances politiques dont nous venons de parler.

Cependant M. Barthe pense que la tournure qu'ont prise les choses depuis lors n'est pas sans être quelque peu redevable à sa participation officieuse, et il espère qu'elle lui continuera sa bienveillance. Dans tous les cas, à la prière de M. Barthe, M. G. Ferran, secrétaire des commandements de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, lui répondit qu'il ne pouvait qu'exprimer alors les sympathies de S. A. I. pour les vues exprimées dans sa lettre à M. de Monmerqué sur le Canada, et lui dire le regret qu'elle éprouvait de ne pouvoir être utile par elle-même à leur réussite.

Telle est l'analyse du contenu de la première lettre de M. Barthe.

Dans sa seconde, en date du 11 septembre, il fait part à l'Institut d'une nouvelle communication qu'il a eue avec M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dont il attend d'aussi bons résultats pour nous que ceux de ses entrevues avec le comte de Nieuwerkerke.

Par une lettre en date du 6 août, M. Barthe priait M. le ministre de l'agriculture d'accorder sa coopération au projet de l'Institut Canadien, en le lui expliquant et lui exprimant les titres que nous avons à la bienveillance et à l'encouragement de l'Institut de France et de tous ceux qui sont jaloux de voir le génie de la France rayonner par tout le globe.

La lettre de M. Barthe se termine par ces mots, que nous croyons devoir reproduire :

« Permettez donc, monsieur le Ministre, qu'à ces divers titres je puisse appeler votre attention officielle sur notre situation littéraire et nationale au Canada, avec l'espoir de vous engager à lui prêter la main, suivant les vues que je viens d'avoir l'honneur de vous exprimer, n'oubliant pas que la France, avant d'acquiescer à la cession de mon pays

à son heureuse rivale, aujourd'hui son alliée, écrivit avec la pointe de son épee, sur les plaines d'Abraham à Québec, les conditions qu'elle mettait à ce sacrifice.

« La plus solennelle de toutes était que nous fussions maintenus dans la jouissance de nos institutions religieuses et nationales.

« Et c'est à un ministre de cette France que j'ai l'honneur de venir demander aujourd'hui le rachat de sa promesse. »

A cette lettre le ministre de l'agriculture et du commerce répondit à M. Barthe qu'il lui accorderait une audience le 11 ou le 15 septembre, à une heure, en sorte que l'Institut peut maintenant espérer avoir en sa faveur une puissante influence de plus.

M. Barthe informe aussi l'Institut qu'il a fait appel à quelques-uns des grands auteurs de France, pour en obtenir leurs ouvrages, et que s'ils se rendent à sa prière il s'empressera de le faire savoir à l'Institut.

Nous apprenons aussi avec un vif plaisir que le discours de M. Barthe, que nous avons publié en entier dans le temps, a été lu à l'Institut de France par M. Jomard, et que le président en a ordonné copie pour rester comme mémoire dans les archives de l'Institut.

On voit par ce qui précède que l'activité de M. Barthe ne se dément pas, et l'Institut devra lui être reconnaissant pour le zèle qu'il déploie à son intention. Nous espérons qu'il sera bientôt en état de nous faire parvenir quelque chose de plus positif encore.

INSTITUT CANADIEN.

Comme nous l'avons annoncé l'autre jour, le Président de l'Institut Canadien a reçu deux nouvelles lettres de M. Bar-

the, qui sont pleines d'intérêt pour l'Institut. Nous regrettons de ne pouvoir les publier toutes deux en entier, mais nous allons analyser la première et publier la seconde.

La première, en date du 28 septembre, annonce au Président que M. Barthe attendait la réunion de la Commission administrative en même temps que la convocation du Bureau de l'Institut de France, où il aurait pu faire avancer nos affaires de beaucoup, grâce à la bonne volonté de M. Jomard, lorsque le Président de l'Institut, M. Combes, a été soudainement appelé en Angleterre pour y représenter son gouvernement dans une espèce de comice préparatoire à la grande Exposition de 1855. Il en est à peu près de même de tous les ministres auxquels il a affaire; mais il trouve toujours quelque nouvel expédient pour empêcher d'être oublié. Et M. Jomard, dans une lettre qu'il lui adressait, lui annonçait que le Président du Bureau de l'Institut s'occuperait des documents transmis par M. Barthe au Bureau aussitôt après son retour, et qu'il pourrait voir à ce sujet M. Pingard, agent général et chef du secrétariat de l'Institut.

M. Villemain et M. de Nieuwerkerke sont aussi absents; mais M. de Monmerqué est toujours très-actif en faveur de notre projet. Dans une lettre qu'il adressait à M. Barthe pour lui faire quelques suggestions sur ce qu'il pourrait faire à la séance trimestrielle d'octobre, il lui disait: —«Nous nous sommes applaudis, M. Jomard et moi, des nouvelles communications que vous venez de faire à l'Institut (*celles des procédés de l'Institut Canadien du* 17 *août*). Nous avons vu le paquet au secrétariat, adressé à M. le Président de l'Institut, et nous avons donné les indications nécessaires pour qu'il soit remis à M. le Vice-Président.»

Depuis sa dernière dépêche, M. Barthe a eu une nouvelle

communication avec le chef du cabinet de la direction générale de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui a montré beaucoup d'empressement à le servir auprès du ministre, et qui lui a indiqué la manière dont il devait formuler sa demande pour en obtenir quelque chose.— Dans une lettre en date du 19 septembre, après avoir dit que notre bibliothèque nationale avait été incendiée deux fois en moins de cinq ans, et quelle était la condition actuelle du Canada vis-à-vis de la France, M. Barthe formule sa demande comme suit :

« Je désirerais donc que, eu égard à ces calamités qui pèsent sur lui et à cette parenté nationale qui subsiste toujours au-dessus des perturbations survenues dans notre condition politique, le Canada français fût, dans les affections du ministre, mis sur un pied d'égalité avec le reste des comices agricoles de vos départements ; c'est-à-dire, qu'il fût appelé à participer, à l'avenir, dans la distribution des secours, autres qu'en nature d'argent, que vous accordez chaque année, en France, pour l'encouragement de l'agriculture sous ses divers aspects. Et à cet effet, permettez, Monsieur, que je vous fournisse ici une liste de publications et d'ouvrages agricoles en voie de distribution et qui pourraient favoriser chez nous le développement de nos propres ressources sous ce rapport, en secondant les efforts que nous faisons, de notre côté, pour améliorer le sort de nos classes rurales qui sont chez nous, plus qu'ailleurs peut-être encore, la moralité, la séve, l'espoir et l'orgueil du pays. La physionomie franche de l'habitant de nos campagnes est toujours le type de la chevaleresque indépendance, et sa main calleuse et virile est encore celle qu'on a le plus de plaisir à serrer sur la route. C'est encore lui, Monsieur, qui fait le pays.

« J'ajouterai que ma prière s'applique de même à tout ce qui, en dehors des publications, se trouve entre vos mains de propre à servir d'instrument au progrès agricole, et dont l'obtention dépend plus, Monsieur, de votre propre connaissance que de mes suggestions. Je voudrais seulement qu'il plût à S. E. d'ordonner que tout ce qui peut rester de doubles dans le genre des publications qui ont été distribuées par le passé, fût, par sa libéralité, mis à la disposition de l'Institut Canadien, dont la patriotique mission est de travailler sans cesse à l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle du Canada,—mission à laquelle il a répondu jusqu'ici de manière à lui mériter la reconnaissance et l'affection de son pays et les encouragements de la France, qui met son bonheur et sa gloire à féconder partout, comme chez elle, tous les généreux dévouements, tous les pieux, tous les patriotiques apostolats. »

Suivait une liste d'ouvrages dont l'original avait été fourni par le chef du cabinet lui-même, pour aider M. Barthe à formuler sa demande.

La réponse à cette lettre se trouve plus loin, dans la seconde communication de M. Barthe que voici :

—

N°. 5, Rue du 29 Juillet.

Paris, ce 2 octobre, 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme vous le verrez plus bas par la lettre qui m'est adressée par M. le Conseiller d'Etat directeur général de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ce ministère a gracieusement répondu à la demande que je lui ai faite et que je vous ai fait connaître par mes deux lettres

en date des 8 et 11 ult. Cela doit vous faire augurer de plus en plus favorablement de l'issue de notre projet.

Un ami de Montréal ayant pensé à m'envoyer un *Pays hebdomadaire* du mois d'août, dans lequel se trouvaient un nombre d'articles qui faisaient le plus grand honneur à la feuille qui était comme une espèce de tableau du Bas-Canada, j'ai profité de cette aubaine pour en faire hommage à M. Jomard et, par son entremise, à l'Institut de France, en accompagnant cet envoi de la lettre qui suit :

Rue du 29 Juillet, N° 5.

Paris, ce 28 septembre 1854.

MONSIEUR,

Dans la lettre imprimée que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre honorable confrère de l'Institut, M. de Monmerqué, et qui a donné naissance aux rapports entre les deux Instituts, en même temps qu'elle m'a valu l'avantage de votre connaissance, je lui signalais l'importance au point de vue politique et national que prenait l'Institut Canadien. Je lui faisais remarquer que c'était ce corps qui était destiné chez nous à défendre la cause de la liberté, de la nationalité, de nos institutions enfin, et que c'était en lui que se puiseraient bientôt tous les éléments constitutifs de notre rouage gouvernemental et parlementaire.

Eh bien! Monsieur, l'événement n'a pas tardé de justifier mes prévisions. Le *Pays*, journal de Montréal, qui vient de m'arriver, et que j'ai l'honneur de vous adresser sous ce couvert, contient les noms de pas moins de onze membres de l'Institut Canadien qui viennent d'être députés au Parlement Provincial par suite de nouvelles élections générales. Le nom canadien-français sorti de l'urne électorale pour la cité de Montréal, est celui d'un membre de l'Institut,

M. A. A. Dorion, qui est également le bâtonnier du barreau de cette première ville de l'Amérique du Nord par l'importance numérique de sa population comme par ses ressources commerciales et industrielles. J'ai marqué dans la feuille quelques articles sur lesquels j'appelle votre attention spéciale, notamment celui qui a rapport à l'Institut Canadien et qui constate le fait éclatant que j'avais l'honneur de vous mentionner tout à l'heure. Je vous prierais, Monsieur, en votre qualité de Rapporteur de la Commission administrative, de vouloir bien signaler à l'Institut Impérial ce dernier paragraphe surtout, et de mettre sous ses yeux la feuille tout entière pour achever de convaincre vos honorables collègues que le rôle de notre Institut est un rôle sérieux et grave, comme notre état militant et littéraire est digne de toute leur sollicitude, j'oserais dire de toute leur admiration.

Parmi ces onze jeunes hommes auxquels le Bas-Canada vient de confier ses suprêmes intérêts, je pourrais, Monsieur, vous montrer des talents d'un ordre supérieur et des caractères trempés à la Vergniaud, dont notre gouvernement n'a pas honte de convoiter et de courtiser l'adhésion pour redonner du ton à sa machine administrative quelque peu détraquée par les brocanteurs de la popularité et les empiriques politiques qui en ont forcé l'engrenage depuis dix ans. C'est l'Institut qui a fait disparaître de dessus notre horizon ce tas de charlatans qui n'offraient pour tout mirage à leurs dupes qu'un paquet de gros sous et les tristes honneurs qu'on attribue toujours aux valets auxquels on accorde une livrée et on donne une consigne, à condition d'accomplir l'œuvre abjecte qu'on leur propose, et de servir d'instruments aveugles à la volonté d'un seul égoïste qui leur fait l'honneur de les mépriser quand il en a fini.

Mais, Monsieur, félicitez les Canadiens-Français d'être si

sensibles à l'aiguillon de l'honneur politique et de la conservation nationale : car ce sont les deux sentiments qui ont amené les résultats électoraux indiqués par le *Pays* que vous avez sous les yeux. Oui, Monsieur, dites sans crainte à votre illustre et savant corps que son modeste homonyme Canadien n'est pas indigne de son intérêt; qu'au contraire, dans l'œuvre qu'il accomplit, il doit lui apparaître, comme à moi, avec cette auréole au front que portent partout les régénérateurs de leur patrie, les apôtres de la liberté, et les défenseurs des droits publics méconnus ou ouvertement attaqués.

Quel malheur, Monsieur, que cette phalange de jeunes hommes n'aient pas été jusqu'à ce jour plus secondés, qu'ils aient eu à combattre les combats de la patrie, seuls, avec la calomnie pour toute récompense, avec la persécution pour partage, et, ce qui est plus difficile à dévorer peut-être, avec l'indifférence souvent de ceux à qui leurs efforts doivent profiter le plus! Ne vous laissez pas effrayer, Monsieur, de cette apparence de novateurs qui s'attache au caractère de mes jeunes compatriotes et amis de l'Institut. Chez nous, les fondements sociaux ne sont pas en question comme en Europe. La suprême question qui possède l'âme de la jeune génération est d'abord cette préservation nationale dont le sentiment si vif se traduit par l'exergue : *Nos institutions, notre langue et nos lois;* préservation inséparable des institutions démocratiques qui sont l'héritage des populations américaines, le patrimoine de notre race destinée à grandir à leur ombre, et l'apanage même de cette nationalité française-canadienne qui n'a cessé de lutter depuis près d'un demi-siècle, LOUIS-JOSEPH PAPINEAU en tête, pour en conserver le précieux dépôt à sa descendance.

En effet, que serions-nous devenus, Monsieur, sans le régime représentatif, quand nous n'avions plus que Dieu pour

témoin de notre problématique situation, depuis qu'abandonnés par notre mère-patrie nous étions à la merci d'adversaires qui haïssaient dans nous cette différence de sang et d'aspiration nationales et religieuses? Certes, nous avons les dernières raisons de tenir à ces formes politiques au moyen desquelles le peuple peut chaque jour faire entendre sa voix et retentir ses réclamations à la tribune parlementaire et par la liberté de la presse; et je doute qu'aucun peuple puisse présenter aussi un pareil exemple de fidélité à ces choses de suprême intérêt pour nous.

Voilà, Monsieur, ce qui a donné naissance à l'Institut Canadien, ce qui a créé cette organisation virile qui est déjà un boulevard pour notre race abandonnée, et ce qui stimule encore aujourd'hui notre jeunesse dans le spectacle d'invincibilité qu'elle donne au monde dans les limites de sa sphère, à laquelle j'ambitionne de donner toute l'extension qu'elle mérite. Quel malheur que la France soit seule de toutes les nations européennes à n'avoir pas même un consul dans un pays où elle compte près d'un million des siens et qui veulent rester tels comme en dépit des destins!

Puissé-je au moins éveiller l'attention de cette France sur ce *tronçon de nationalité laissé comme une épave sur ce coin reculé du globe*, pour parler le langage de mes amis de l'Institut Canadien! C'est le motif qui m'engage à vous adresser la feuille de Montréal, qui reflète si bien notre condition présente. Faites, Monsieur, qu'elle ne soit pas stérile entre vos mains, vous qui avez déjà fait preuve de tant de chaleur de cœur pour nous qui ne l'oublierons pas. La Commission va se réunir, que le *Pays* soit notre interprète auprès d'elle; il plaidera plus éloquemment que moi, j'espère, la cause qui est dans mes faibles mains comme elle est dans mon cœur,

c'est-à-dire, plus chérie et plus honorée qu'efficacement servie peut-être.

Veuillez agréer, etc.

J.-G. BARTHE.

—

La Commission administrative et le Bureau de l'Institut siégent aujourd'hui même à notre intention. Après-demain a lieu la séance trimestrielle qui fait tressaillir toutes mes espérances. Je compte plus que jamais sur un succès important.

Voici maintenant la réponse définitive du ministère de l'agriculture, etc.

Direction générale.

Paris, ce 30 septembre 1854.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer que Son Excellence, prenant en considération les motifs exposés à l'appui de votre demande d'ouvrages en faveur de l'Institut du Canada, j'ai décidé qu'un exemplaire de chacune des publications distribuées par la division de l'agriculture de mon ministère seraient tenues à votre disposition au bureau des Encouragements et des Secours, rue de Varennes, n° 78 *bis*, où vous pouvez le faire prendre dès à présent.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat, direct. gén. de l'Agric. et du Com.,

HEURTIER.

A Monsieur Barthe, avocat,
rue Royale, 25, à Paris.

RÉPONSE.

Paris, 1er octobre 1854.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous offrir mes très-humbles remerciements pour le gracieux empressement que vous avez mis à exaucer ma demande de favoriser l'Institut et le peuple agricole du Bas-Canada, en leur accordant, aux termes de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 30 ult., « un exemplaire de chacune des publica-» tions distribuées par la Division de l'Agriculture de vo-» tre ministère, » et de les faire agréer de même à son Excellence dont le nom trouvera désormais sa place dans les souvenirs canadiens au rang des premiers bienfaiteurs de notre origine commune en Canada.

Me serait-il permis de vous demander, Monsieur, si cette faveur doit continuer de nous être accordée dans l'avenir ?

Je ferai prendre incessamment ce que vous avez bien voulu qui fût mis à ma disposition, et je me ferai un devoir de me présenter dès demain, lundi, 2 du courant, à votre ministère, pour présider en personne à l'enlèvement des ouvrages que nous devons à votre généreuse sympathie canadienne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Direct. gén.,

Votre très-humble et très-reconnaissant,

J.-G. BARTHE,
Rue du 29 Juillet, 5.

P. S. 1 h. P. M. Je me rends de ce pas au ministère pour faire opérer le transport des ouvrages en question.

—

P. S. huit heures et demie, P. M. — Le courrier part.

Je viens de voir M. Pingard, l'agent général de l'Institut, qui m'a renouvelé l'assurance des bonnes dispositions des académies, lesquelles, comme vous savez, ont toutes et chacune pour soi voté à l'Institut Canadien leurs publications, y compris l'académie des Beaux-Arts pour le seul genre de productions dont se composent ce qu'elle appelle ses *funérailles*, c'est-à-dire, les relations de séance dans lesquelles se prononcent des éloges d'académiciens décédés, etc., ce qui formera de quoi faire quelques gros volumes. Mais ce qui aura de l'importance, ce seront les volumes donnés par les Inscriptions et Belles-Lettres, par les Sciences morales et politiques, par l'académie des Sciences et enfin par l'Académie Française, qui toutes quatre ont accordé la totalité de leurs publications respectives pour le passé comme pour l'avenir.

M. Pingard m'a dit que le triage venait d'être accompli; et nous sommes convenus d'un jour de délivrance. Ces volumes ne peuvent pas m'être livrés, sans que je les aie émargés sur le catalogue manuscrit de l'Institut, sur lequel j'ai à apposer mon reçu à côté de chaque volume que je recevrai pour décharger la responsabilité du gardien et justifier du don de l'Institut à ses propres yeux. Nous avons fixé le second mercredi d'octobre pour cette fastidieuse besogne qui sera relevée, j'espère, alors de quelque chose de mieux, si, comme l'espère M. Pingard, l'Institut met la dernière main à notre projet, comme tout en a l'apparence.

En effet le Bureau de l'Institut et la Commission administrative sont convoqués *pour cela spécialement* par le Président du Corps pour le lendemain de son arrivée à Paris; c'est de la bouche même de M. Pingard que je tiens cette

information; de sorte que je me flatte plus que jamais de voir mes propositions pratiquement établies, celles du moins qui sont susceptibles d'adoption. M. Jomard m'a fait comprendre que l'acceptation des trois déjà mentionnées entraînent de soi l'adoption du reste, moins celle qui propose la conférence du baccalauréat cependant, laquelle est strictement Universitaire et ne saurait rentrer dans les attributions de l'Institut vis-à-vis de nous, sans l'adoption d'arrangements voisins de l'impossible dans l'état présent des choses. Les propositions acceptées pourront subir des modifications sans doute, mais j'ai raison de pouvoir compter sur la réalisation systématique qui résulte du plan que j'ai proposé, et ce n'est pas peu. Le temps fortifiera ce que j'aurai trop faiblement commencé, et je laisse à l'Institut Canadien à consolider une œuvre dont il saura bien élargir les bases avec les moyens qu'il a de répondre aux vues que la Providence a sur lui. Je ne suis pas inquiet de l'instrument; il est seulement fâcheux que pour le moment il ne soit pas en meilleures mains ou plutôt qu'il ne soit pas en ma place à Paris. Je fais du moins ce que je peux pour le suppléer; puissé-je y réussir au gré de mes désirs ! Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas tarder beaucoup d'apprendre la détermination prochaine de l'Institut, et la nouvelle vous en arrivera avant d'avoir eu le temps de vieillir à Paris.

J.-G. BARTHE.

INSTITUT CANADIEN.

Après les élections et les affaires de routine, le Président annonça qu'il avait reçu une nouvelle lettre de M. Barthe, qui dit, cette fois, que les livres promis par les différentes académies sont enfin à la disposition de l'Institut.

Voici cette lettre, avec les listes des ouvrages remis à M. Barthe pour l'Institut :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. JOMARD.

Paris, ce 12 octobre,

« MON CHER MONSIEUR LE PRESIDENT,

« J'ai l'honneur de vous retourner le journal de Montréal (*Le Pays*). J'ai annoncé au bureau de l'Institut que onze des membres de l'Institut Canadien venaient d'être élus à la législature, mais je n'ai pas cru devoir déposer le journal. On a fait rapport à l'assemblée trimestrielle d'avant-hier ; l'absence du plus grand nombre des membres du Bureau et de la Commission administrative a empêché de prendre une résolution relative aux prix. »

Telles sont les paroles de la note par laquelle M. Jomard m'instruit du nouvel ajournement que vient de subir notre projet à l'Institut Impérial. Ce sont de ces contrariétés qu'il faut d'autant moins prendre à cœur qu'on doit s'y attendre quand on a affaire à un corps de l'importance et de la diversité de celui de l'Institut de France. Heureux encore que ce ne soit qu'un ajournement et non pas une déception ! Quand on a en vue le résultat qui est devant nos yeux, il faut savoir attendre, être préparé aux contre-tems, se réjouir presque des obstacles et des délais à cause du prix et de la satisfaction qui s'attachent, en fin de compte, à une conquête qui n'a pas été obtenue trop facilement. Et la nôtre est de ce genre-là ; et d'ailleurs, c'est dans notre intérêt même que cet ajournement a eu lieu, comme vous le comprendrez mieux tout à l'heure.

Pour faire compensation à ce nouveau délai, j'ai du moins d'autres bonnes nouvelles à vous donner, et cette fois quelque chose de plus substantiel que des espérances. Je vous inclus deux listes contenant, l'une, les ouvrages qui m'ont été

accordés par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; l'autre, ceux donnés par quatre des cinq Facultés académiques composant l'Institut Impérial, lesquels viennent d'être transportés à mon domicile au nombre de 140 volumes, produit total de la double provenance pour le présent, cette même faveur devant vous être continuée par le ministère comme par l'Institut, à la seule condition de renouveler au premier de fois à autres notre demande pour parer aux oublis involontaires que pourrait causer l'irrégularité des époques de distributions. Je dois vous faire observer aussi que la réception que je viens d'accuser des dons académiques ne comprend pas la part accordée par la Faculté des Sciences. Le parlement canadien ayant lui aussi, fait sa demande, il paraît qu'on va se décider à partager entre vous et lui ce qui nous était d'abord destiné exclusivement; cela fait que j'ai à peu près 60 volumes de moins dans ma liste d'aujourd'hui et qui y entreront infailliblement après la prochaine séance de l'académie, où de quelque manière qu'elle décide elle ne pourra manquer de gratifier votre patriotisme.

En revanche, ce que je tiens déjà pour vous est aussi digne des mains qui donnent que de celles qui reçoivent. Voilà, j'espère, un commencement d'exécution. Ce sont, pour la plupart, surtout ceux du ministère, de riches et magnifiques volumes illustrés et enrichis de cartes, de gravures, plans figuratifs, etc., et d'autant plus précieux qu'ils ne sont pas faits pour le commerce de la librairie et ne s'y trouvent pas non plus. Du reste, je vous renvoie, pour cela, aux listes elles-mêmes et aux notes qui s'y trouvent.

L'extrait ci-dessus de la lettre de M. Jomard doit complétement vous rassurer sur l'avenir de notre mesure dont le sort s'est ressenti, comme je le craignais *in petto*, des va-

cances officielles qui achèvent à peine et qui poussent à la villégiature tout le grand monde que Paris tient prisonnier neuf mois de l'année dans son illustre et dévorante enceinte. Mais on commence à rentrer de partout. Aussi bien, M. le comte de Nieuwerkerke, un de ceux-là, n'a pas été plutôt de retour, qu'il a eu l'obligeance de me faire parvenir les lignes suivantes :

Maison de l'Empereur,
Direction générale des
Musées Impériaux.

Palais du Louvre, 7 octobre 1854.

Le Directeur général des Musées Impériaux des Beaux-Arts de Sa Majesté, aura l'honneur de recevoir M. Barthe jeudi 12 du courant, à une heure.

Cette invitation étant pour aujourd'hui, je me disposais à interrompre ici le cours de ma lettre pour ne pas ainsi la fermer sans pouvoir vous laisser entrevoir un peu de ce que je puis attendre aussi de ce côté-là, d'après les dispositions qui m'ont été manifestées, comme mes précédentes lettres ont pu vous l'apprendre déjà ; quand le messager du Louvre est venu me remettre la lettre qui suit, laquelle retarderait l'envoi de celle-ci de quelques jours, et pour cause que l'ajournement de M. le comte de Nieuwerkerke vous fera facilement comprendre, si je n'avais pas déjà, à mon avis, suffisamment à vous envoyer dans ce que je vous inclus sous ce pli. Voici la nouvelle lettre de M. le comte de Nieuwerkerke :

Maison de l'Empereur,
Direction générale des
Musées Impériaux. Cabinet.

Palais du Louvre, 11 octobre 1854.

M. le comte de Nieuwerkerke ne pouvant se trouver de-

voie à celle du mois de janvier la considération ultérieure et définitive du projet que vous savez, pour ne pas nous exposer à souffrir des nombreuses absences qui nous sont sympathiques.

Le comte de Nieuwerkerke est vivement préoccupé de ce qu'il pourra faire pour accomplir nos vœux avec le contingent artistique qu'il a le dessein de nous procurer.

Enfin, les grands penseurs et les grands faiseurs de chefs-d'œuvre de Paris dans tous les genres sont saisis de la demande que je vous ai dite; et en dernier lieu, *last but not least*, comme on dit chez vous, j'ai en mains de quoi vous faire une riche, belle et précieuse caisse avec les cadeaux de la mère France à sa fille Canadienne, et qui vous sera dépêchée à votre agrément. Si ça vous agrée, touchez là. Tout à vous et bien à vous,

J.-G. BARTHE,
N. 5, rue du 29 Juillet.

P. S. —5h. P. M. — J'apprends à l'instant même la perte de l'*Arctic*, et je vois dans la liste funèbre des noms, hélas ! qui ne ressemblent que trop à ceux qui me sont chers ! Je vous avais adressé de nombreux documents par cet infortuné steamer. Puisse celle-là être ma seule perte !

Liste des livres accordés à l'Institut du Canada par le ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics.

(No 1.)	vols.
Exposé des défrichements de landes et de bruyères, par M. Dubreuil-Champdarel.	1
A reporter. . .	1

Report. . . 1

Instructions sur la pleuro-pneumonie des bêtes bovines, par M. O. De Lafond 1

Guide des Comices et des propriétaires, avec gravures d'instruments aratoires, etc. 1

Etudes sur la race mérinos, par A. Yvart. 1

Rapport sur une nouvelle épizootie, par M. Yvart et M. Lafosse. 1

Des avantages de la Réunion territoriale, par M. Louis Gosselin 1

Traité des amendements et des engrais, par P. Joigneaux 1

Catéchisme d'agriculture, par Hyp. Bidal, avec gravures. 1

Traité élémentaire d'agriculture, par M. Louis Gosselin, avec gravures. 1

Instructions sur le drainage. 1

Traité sur la Cachexie aqueuse des bêtes à laine, par O. De Lafond 1

De la mise en valeur des Landes, par Jules Mareschal 1

Travaux et Rapport de la Commission de Pisciculture 1

Observations sur les maladies régnantes de la vigne, avec 6 grandes planches coloriées, par Esprit Fabre 1

Petit traité de comptabilité agricole en partie simple, par Edmond de Grange de Rancy 1

Traitement des vignes malades, par Gustave Heuzé. 1

Du reboisement, par A. Forrest. 1

A reporter. . . 17

Report. . . 17

De la maladie de la vigne, par Victor Rendu, avec deux grandes gravures 1

Du reboisement des montagnes, par Z. Jouyne. . . . 1

Rapport sur le rouissage du lin, le drainage, les engrais artificiels, etc. 1

Tableau de la situation morale et matérielle des jeunes détenus et des jeunes libérés, etc., par Paul Bucquet 1

Compte rendu relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture, avec deux grandes cartes coloriées 2

Rapport sur la production et l'emploi du sel en Angleterre. 1

Manuel d'agriculture, par Ludovic Maurial 1

Du commerce des grains, etc., par Dr. Guillaume Roscher. 1

Cours d'horticulture, par A. Poiteau, avec gravures. 1

Annales de l'Institut agronomique, avec gravures . . 2

La petite Magnanerie du père Toussaint , par Louis Leclerc, avec gravures. . . . , ... 1

Principes d'agriculture, par Victor Rendu, avec gravures 1

Guide des propriétaires, par le comte Gasparin. . . . 2

Manuel de l'agriculteur commerçant, par Giverz. . . 1

Des substances alimentaires, par A. Payen. 1

Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, par le baron Hervey de St-Denis 1

Traité des Magnaneries, avec plans figuratifs et gravures coloriées 1

A reporter. . . 37

Report. . . 37

Annales des haras, etc., par une société d'éleveurs. 3

De la race bovine, etc., avec grands tableaux statistiques, par G. Lefebvre Ste-Marie. 1

Concours d'animaux reproducteurs, ornés de grandes gravures. 4

De la conformation du cheval suivant les lois de la physiologie et de la mécanique, avec gravures. . . 1

Traité du crédit foncier, par J.-B. Josseau. 2

Concours d'animaux de boucherie, avec grandes gravures. 5

Des institutions du crédit foncier, par M. Royer . . . 1

Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin. . . . 1

L'agriculture allemande, avec plans figuratifs, par M. Royer 1

Industrie Linière, par Théodore Mâreau 1

Le petit agriculteur, avec gravures, par N.-C. Sérusse. 1

Instructions pratiques sur la pisciculture, avec gravures, par M. Coste 1

Irrigation et assainissement des terres, ou Encyclopédie Rorest, avec tableaux statistiques, etc. . . . 4

Agriculture anglaise, par Brancelin Dutertre. 1

Mémoires de la Société nationale et centrale de médecine vétérinaire 2

Le Nacéri, ou Traité complet d'Hippologie et d'hippiatrie arabes 1

Traité de la taille des arbres fruitiers avec gravures, etc., par J.-A. Hardy 1

Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, par Léonce de Lavergne. 3

A reporter. . . 71

Report. . .	71
Ampélographie universelle, etc., par le comte Odart.	1
Lois et documents relatifs au drainage.	1
Annuaire des eaux de la France.	2
Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Villes, illustré de grandes gravures . .	1
Un grand album agricole contenant 15 grandes gravures en taille-douce	1
Une collection de 11 grandes gravures coloriées du règne animal, dont deux lithographiées	1
Total.	78

formant en tout 78 vols. dont deux de gravures de très-grand format in-folio, dans le genre de l'Album Audubon, brûlé dans le Parlement canadien.

Le ministère a bien voulu s'engager aussi pour l'avenir, et a exprimé les regrets de ne pouvoir offrir davantage pour le présent à cause des distributions déjà faites ou des collections à compléter.

La plupart de ces ouvrages sont d'un prix infini à cause de leur spécialité, de leur richesse, et parce qu'ils ne sont pas faits pour le commerce de la librairie. Ils sont tous en ma possession.

J.-G. BARTHE.

Liste des livres accordés à l'Institut Canadien par quatre des cinq Académies françaises.

(N° 2.)	vols.
Recueil de discours de 1803 à 1819, 1re et 2e parties, de 1820 à 1829, de 1830 à 1839, de 1840 à 1849, 1re et 2e parties	6
A reporter . .	6

Report. . .	6
Mémoires de l'Institut, de plusieurs tomes en 2 parties chaque, tomes 13, 14, 15, 16, 17	10
D° tome 18, 2e partie.	1
D° tome 19, 1re et 2e parties	2
D° tome 20, 2e partie.	1
Savants étrangers, 2e série, tomes 2 et 3.	3
Histoire des Croisades, tomes 1 et 2.	2
Histoire littéraire *(grand format)*	9
Historiens occidentaux des croisades en 2 parties. . .	2
Ordonnances, table chronologique	4
Grande Histoire de France en 20 tomes, en grand format	1
Mémoires de l'institut, grand format	8
Savants étrangers, grand format.	2
Rapport sur les progrès de l'Histoire et de la Littérature ancienne, par Dacier.	1
D° Sur les progrès des sciences mathématiques, (grand in-octavo), par de Lambre	1
Rapport sur les progrès des sciences naturelles (grand in-octavo), par Cuvier	1
Mémoire sur la formation et la contagion des atmosphères cholériques (grand in-octavo), par le baron de Beaumont	1
Rapports divers et scientifiques (grand in-octavo). .	6
Loi d'union, par Sardat, d°	1
Grand Dictionnaire de l'Académie	2
Total.	64

Et une masse de brochures savantes.

Ces volumes, pour avoir des formes moins gracieuses que ceux contenus dans la liste du ministère de l'agriculture et

du commerce, n'en sont pas moins précieux pour le fond et pas moins difficiles à obtenir dans le commerce de la librairie. Quelques-uns de ces ouvrages demandent à être complétés, à cause de l'ancienneté de leurs commencements, — ce qui s'applique aux deux listes. Ce sont des in-folio, des in-quarto et des in-octavo.

Récapitulation des deux listes.

Liste N° 1.	78 vols
Liste N° 2.	64 d°
Grand total.	142 vols.
Reste ce qui est à venir de l'Académie des Sciences, celle qui a les publications les plus nombreuses, disons	60 vols.
	202 vols.

qui seront prêts pour la transmission dans quelques jours avec les autres objets provenant des donations précédentes, ce qui formera une immense caisse qu'il serait désirable de vous faire tenir par les steamers qui vont en droiture à Montréal, s'il n'est pas déjà trop tard pour leurs voyages du Golfe.

J.-G. BARTHE.

—

INSTITUT CANADIEN.

A la séance de jeudi dernier, le président soumit deux nouvelles lettres de M. Barthe, que nous analysons.

La première, en date du 20 octobre, annonce à l'Institut que M. Barthe n'attend que ses ordres pour lui envoyer les livres qu'il a à sa disposition; et ensuite qu'il s'est conformé au désir de l'Institut, en faisant des démarches auprès des hommes de science et d'art, afin d'en obtenir quelques dons. En conséquence, M. Barthe adressait, en date du 12 octobre, une lettre contenant cette demande au nom de l'Institut Canadien, à quatre des artistes les plus distingués de Paris, et dont les noms font autorité dans leur art.

Dès le lendemain, dit M. Barthe, l'illustre Horace Vernet, qui porte le cœur aussi haut dans le dévouement que la main dans l'art qu'il divinise, Horace Vernet, le faiseur de chefs-d'œuvre, daignait me répondre avec la simplicité du génie.

—

Paris, ce 13 octobre 1854.

MONSIEUR,

Je m'associerai volontiers à tout ce que mes collègues de l'Institut pourront faire en faveur de la compagnie dont vous êtes le délégué, mais il faut pour cela que je me trouve en situation de contribuer pour ma part, en lui offrant quelques objets d'art qui soient dignes d'elle. Quand cette possibilité se présentera, soyez certain que je m'empresserai d'en profiter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très-dévoué serviteur,

H. VERNET.

A M. Barthe, délégué de
l'Institut Canadien.

—

Je ne vous cache pas que je restai quelque peu étourdi de la lecture de cette lettre, et que, sans la connaissance de la main qui l'avait dictée et du cœur qui l'avait inspirée, elle m'eût fait l'effet d'une épigramme. Sous le coup de mon impression, je répondis sans désemparer.

Paris, ce 14 octobre 1854.

MONSIEUR,

Je suis à la fois si transporté et si confus de votre expression de bonté à l'égard de l'Institut Canadien, que c'est à peine si j'ose m'avouer toute la portée de votre trop obligeante promesse. Ai-je bien compris, Monsieur? Horace Vernet s'engageant à offrir à notre modeste société quelque chose de sa main quand il lui sera possible de trouver l'occasion de le faire d'une manière digne d'elle! Si cette main, qui ne laisse pas tomber autre chose que des chefs-d'œuvre, pouvait être arrêtée par une pareille considération, tout ce que je puis répondre, c'est que l'Institut Canadien et son humble délégué ont besoin de croire un peu à la naïveté du génie pour ne pas mourir de confusion et de joie en recueillant les nobles et touchantes paroles dont je n'ose pénétrer le sens que pour vous supplier, Monsieur, de me permettre d'en prendre acte vis-à-vis de vous. Quelque chose de vous qui soit digne de nous: oh! qu'à cela ne tienne! Les miettes de votre table, Monsieur, voilà ce qu'il faut à notre festin.... laissez-les tomber, maître de l'art, voulez-vous? ....

J.-G. BARTHE,
Rue du 29 Juillet, 5.

A Monsieur Horace Vernet,
Membre de l'Institut (A. B. A.)

—

M. Barthe annonce ensuite que M. le comte de Nieuwerkerke a mis devant l'Empereur la demande d'objets d'arts propres à orner les salles de l'Institut, et à servir de modèle à ceux de nos jeunes Canadiens qui se destinent aux professions artistiques.

Voici maintenant la seconde lettre de M. Barthe:

Paris, ce 26 octobre 1854
Rue du 29 Juillet, 5.

MON CHER M. LE PRÉSIDENT,

Cette lettre sera probablement la dernière que je vous adresserai d'ici à l'époque de la prochaine assemblée trimestrielle de l'Institut Impérial qui aura lieu le premier mercredi de l'année 1855, à moins de circonstances extraordinaires et que je ne pressens pas. Ce mercredi-là ne pourra manquer d'être un jour de grand intérêt pour nous. La note de M. Jomard vous a déjà instruit des causes du renvoi *définitif* de notre affaire à ce jour-là; mais M. de Monmerqué, qui la suit toujours de l'œil le plus attentif, m'a depuis lors envoyé à ce sujet quelques lignes un peu plus explicites, et dont je ne dois pas manquer de vous faire part, pour achever de vous rassurer sur le sort de la mesure, si quelquefois vous pouviez entretenir quelque inquiétude à cet endroit :

« Je voulais chaque jour vous écrire pour vous rendre compte de la séance trimestrielle de l'Institut, m'écrit M. de Monmerqué. Les choses ne marchent pas vite quand elles dépendent de la réunion de beaucoup de personnes que les voyages de vacances séparent et dispersent.

« M. le Président de l'Assemblée a annoncé la remise que, comme fondé des pouvoirs de MM. de l'Institut de Montréal, vous avez faite à notre Secrétariat de pièces qui établissent votre mission près de l'Institut de France. Il a rappele les trois articles de votre demande que l'Institut a pris en considération; mais il a regretté que la Commission du bureau n'ait pu se réunir à temps, à raison de diverses absences ; de sorte que le tout est remis à la première séance trimestrielle de l'année 1855, qui aura lieu le premier mercredi de janvier prochain.

« D'ici là, vous verrez plusieurs de nos confrères ; notre compagnie est favorablement prévenue. Je suis persuadé que le Gouvernement verra avec intérêt les fruits qu'a portés, parmi vous, Messieurs, cet esprit sympathique à la première patrie dont l'amour n'a cessé de battre dans vos cœurs, et qu'il verra de même les marques d'attachement tout littéraire que notre corps porte au vôtre.»

Je m'étais empressé de transmettre à M. le Président de l'Institut de France les pièces dont parle ici M. de Monmerqué, et qui n'étaient autres que celles contenues dans votre envoi dernier ; et je vous en instruisais par une lettre qui contenait copie de celle que j'avais adressée au Président en les lui transmettant; mais le malheur arrivé à l'*Arctic* a enveloppé ma dépêche avec le reste de ce que contenait cet infortuné navire, et plût à Dieu que je n'eusse rien de plus à déplorer ! Seulement, je ne dois pas manquer de vous dire que je vous y faisais part d'une importante observation que m'avait faite M. Jomard au sujet de mes sept propositions. Il me faisait voir l'inutilité d'insister sur l'adoption de toutes, attendu que l'acceptation des trois qui ont reçu la favorable considération de la Commission centrale administrative, emporte de soi celle des quatre autres, encore que l'Institut ne

le déclarât pas spécialement. L'effet pratique de mon système vous fera mieux comprendre cela par la suite, une fois nos relations établies d'une manière solennelle et sur un pied de permanence.

M. Halevy, le Sec. Perp. de l'Académie des Beaux-Arts, qui a fait tous les honneurs de la dernière séance, vous a fait la galanterie d'un exemplaire spécial, en partie double, du discours qu'il a prononcé et qu'il a fait tirer pour vous par les imprimeurs de l'Institut, MM. Didot, en dehors de la forme des publications ordinaires, et avec une dédicace de sa main. Avouez qu'on ne saurait mettre plus de délicatesse dans un tel procédé. Je n'ai pas manqué de lui en marquer toute ma sensibilité; et le volume est entre mes mains pour vous en faire hommage avec le reste des choses que j'ai pour vous.

M. Henriquel Dupont, un des quatre grands artistes qui font partie de l'Institut et auxquels j'ai adressé la lettre dont je vous ai envoyé copie dans ma dernière dépêche, n'a pas mis moins d'empressement ni moins de généreuse simplicité que M. Horace Vernet à répondre à ma demande. J'éprouve, en vous transmettant les lignes qui suivent, un sentiment que j'ai peine à bien vous rendre, parce que le cœur qui donne sans ostentation et le génie qui s'allie à la bonté naïve en l'annonçant, me touchent beaucoup plus profondément que les choses d'éclat où la vanité a toujours tant de part.

—

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et de vous

dire que je serai très-heureux de répondre au désir de l'Institut Canadien dont vous êtes l'organe.

Je ferai de mon mieux pour que mon offrande ne soit pas indigne du but que se propose votre honorable compagnie. Je vous en ferai juge vous-même, si vous voulez bien me faire l'honneur de passer chez moi.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre humble serviteur,

HENRIQUEL,

Rue Saint-Lazare, 51.

Le 22 octobre 1854.

—

J'étais trop confus de la bonté de l'homme pour ne pas éprouver quelque trouble à pénétrer dans le *sacrarium* de l'artiste; mais je fus bientôt rassuré quand je vis cette main déposer l'instrument de son art devant moi pour m'indiquer avec naïveté le choix que je pouvais faire parmi sa collection de chefs-d'œuvre et me congédier peu après en ajournant ce choix à une autre visite à l'atelier, quand l'occasion se fera plus belle encore, *puisque je voulais bien ne pas trop le presser et lui donner le temps de m'aider à faire meilleure découverte;* ce sont les paroles de M. Henriquel. Voilà les hommes que l'art a élevés au niveau de l'Institut de France, ils sont aussi grands par le cœur que par le génie; voilà du moins comme je les ai trouvés jusqu'à présent.

Voici maintenant copie de la lettre que j'avais adressée au Président de l'Institut de France, avec les documents transmis par l'Institut Canadien, laquelle a été perdue dans le naufrage de l'*Arctic :*

Paris, ce 15 septembre 1854.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que par suite d'une communication officieuse de M. de Monmerqué, qui me faisait connaître les sympathies dont l'Institut Canadien avait été l'objet de la part de l'Institut Impérial, lors de sa réunion trimestrielle dernière, ainsi que d'une lettre semi-officielle de M. le Secrétaire Perpétuel Villemain, m'instruisant de la résolution prise dans les académies de nous accorder, comme témoignage de leur intérêt, leurs publications respectives; je me suis empressé de faire part à mes collègues de Montréal de ces encourageantes nouvelles, en leur transmettant les propositions que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre considération dans votre séance de juillet dernier, en confirmant de mon propre témoignage le bienveillant accueil fait à mon projet d'établissement de relations littéraires entre les deux corps,

La suggestion aussi m'ayant été faite de faire ratifier mes démarches par mes commettants d'outre-mer et de mettre devant vous, M. le Président, la charte d'incorporation, la constitution, statuts et réglements de l'Institut Canadien, je me suis empressé de m'y conformer; et c'est par suite des procédés auxquels cette suggestion a donné lieu dans l'Institut Canadien, que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui ces documents revêtus du sceau du corps que je représente auprès de vous et qui vous mettront au fait de sa régie et de son administration intérieure.

J'espère avoir bientôt le bonheur de pouvoir ajouter à cet envoi certains ouvrages canadiens dont notre Institut s'empresse de faire hommage au vôtre, comme les prémices

de sa reconnaissance plutôt qu'à titre d'échange avec les richesses que j'ai reçues de vous pour lui, et que la lenteur inévitable des moyens de transport de ces objets à la distance qui sépare les deux compagnies, m'empêche seule de pouvoir vous offrir aujourd'hui. Je compte du moins être en mesure de pouvoir les déposer entre vos mains vers l'époque de votre assemblée trimestrielle d'octobre prochain, si rien ne vient intervertir l'ordre ordinaire de transmission par la ligne transatlantique de navires qui opèrent entre les deux mondes.

En attendant, M. le Président, qu'il me soit permis d'ajouter mon témoignage personnel de respect et de gratitude à ceux exprimés dans les documents que j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert, dans l'ordre qui suit :

Extraits des registres et délibérations de l'Institut Canadien en date du 17 août 1854, cotés N°s 1 et 2.

Constitution, statuts et réglements de l'Institut Canadien, exemplaire imprimé, côté N° 3.

Acte d'incorporation de l'Institut Canadien, exemplaire imprimé, coté N° 4.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J.-G. BARTHE,
rue Royale, 25.

CONSTITUTION ET RÉGLEMENT DE L'INSTITUT CANADIEN.

CONSTITUTION.

Art. 1. — La Société fondée par cette Constitution se nomme INSTITUT CANADIEN.

Art. 2. — L'Institut Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général. A ces

fins, les membres de cette Société se réunissent une fois chaque semaine et ont à leur disposition une bibliothèque et une chambre de lecture.

Art. 3. — L'Institut Canadien se compose d'un nombre indéterminé de membres, divisés en membres actifs et en membres correspondants.

Art. 4. — Peut être membre actif, toute personne admise sur motion régulière, dont avis aura été donné huit jours d'avance.

Art. 5. — Peut être membre correspondant, toute personne demeurant hors de la cité de Montréal, désirant favoriser l'Institut de communications littéraires ou scientifiques.

Art. 6. — Toute personne étrangère à l'Institut peut s'abonner à la chambre de nouvelles et à la bibliothèque, en se conformant aux réglements.

Art. 7. — Tout membre actif qui se conforme aux réglements est éligible aux charges, a accès à la bibliothèque, à la chambre de lecture, à la salle de discussion, a voix délibérative et droit de vote sur toutes questions.

Art. 8. — Les membres actifs paient une contribution annuelle fixée par les réglements.

Art. 9. — Les officiers de l'Institut sont : un président, un premier et un second vice-présidents, un secrétaire-archiviste, un assistant-secrétaire-archiviste ; un secrétaire-correspondant, un trésorier, un bibliothécaire et un assistant-bibliothécaire.

Art. 10. — Tous les officiers de l'Institut sont élus à la majorité des membres actifs présents, au scrutin secret, tous les six mois, savoir : à la première séance des mois de mai et de novembre, et ne peuvent être réélus au même emploi plus de deux semestres consécutifs, à l'exception du

secrétaire-archiviste, du secrétaire-correspondant, du trésorier et du bibliothécaire qui peuvent être continués en charge aussi longtemps que l'Institut le juge à propos.

Art. 11. — Le président préside à toutes les assemblées de l'Institut et du Comité de Régie ; il y maintient l'ordre, décide toute question d'ordre et ne peut voter que dans le cas d'une égale division des voix.

Art. 12. — En l'absence du président, du premier et du second vice-président, l'Institut nomme un président *pro tempore*.

Art. 13. — Le secrétaire-archiviste est le dépositaire des archives de l'Institut, tient une liste de tous les membres, ainsi qu'un journal des procédés de chaque séance et est de droit le secrétaire du Comité de Régie.

Art. 14. — L'assistant-secrétaire-archiviste remplace le secrétaire-archiviste en cas d'absence, et lui aide à remplir ses fonctions.

Art. 15. — Le secrétaire-correspondant est chargé, sous la direction du Comité de Régie, de la correspondance de l'Institut, et en son absence le secrétaire-archiviste remplit ses fonctions.

Art. 16. — Le trésorier veille à la perception des contributions, est le dépositairé des fonds de l'Institut, ne débourse aucune somme d'argent sans l'ordre du Comité de Régie, doit tenir une liste de tous les membres actifs de l'Institut, doit présenter tous les mois, au Comité de Régie, un état des recettes et des dépenses. et, de plus, doit faire, à la fin de chaque semestre, un rapport de son administration lors des élections semestrielles de l'Institut.

Art. 17. — Le bibliothécaire veille à la bibliothèque et à la chambre de lecture, de l'état desquelles il doit rendre compte, tous les mois, au Comité de Régie ; il doit aussi

accuser réception de tout don de livres et de pamphlets fait à l'Institut, en tenir un catalogue régulier avec les noms des donateurs, ainsi que de tous autres livres appartenants à l'Institut, et présenter, tous les semestres, un rapport de son administration.

Art. 18. — L'assistant-bibliothécaire remplit les devoirs du bibliothécaire au besoin, et lui aide à remplir ses fonctions.

Art. 19. — Le Comité de Régie gère toutes les affaires de l'Institut, reçoit et examine tous les rapports des officiers, dirige la correspondance de l'Institut, par l'entremise du secrétaire-correspondant, doit siéger tous les quinze jours, tenir journal de ses procédés, et en faire chaque mois rapport à l'Institut.

Art. 20. — On peut en appeler à l'Institut de toute décision du Président.

Art. 21. — Tous les procédés de l'Institut se font en français.

Toute motion, tout rapport se font par écrit.

Art. 22. — La fête patronale de l'Institut est la St.-Jean-Baptiste.

Art. 23. — L'Institut ne peut se dissoudre que du consentement des neuf dixièmes de tous ses membres actifs.

Art. 24. — Toute motion pour amender, suspendre ou annuler quelqu'un des articles de cette Constitution, sera lue à la première séance du mois d'octobre, affichée dans les salles de l'Institut jusqu'à la seconde séance du mois suivant, où elle ne pourra être adoptée que par les trois quarts des membres présents, dont le nombre ne sera pas moins de cinquante.

—

RÈGLEMENT.

Art. 1. — Il y a une séance tous les jeudis soir : le *quorum* est de dix membres.

Art. 2. — *Ordres du jour.* — 1° Lecture de la minute de la dernière séance et de celles des séances précédentes qui n'auraient pas été lues.

2° Lecture de l'essai.

3° Déclamation.

4° Discussion du jour.

5° Inscription pour essai.

6° Choix d'un sujet de discussion pour les séances subséquentes et inscriptions des discutants.

7° Lecture des rapports.

8° Seconde lecture et considération des rapports.

9° Motions pour admission des membres.

10° Prise en considération des motions dont avis a été donné.

11° Autres motions et avis de motions.

Art. 3. — Toute proposition, pour être reçue, doit être écrite et secondée.

Art. 4. — Sur motion, une séance ordinaire ou extraordinaire peut être spécialement consacrée à un objet quelconque.

Art. 5. — Sur demande de sept membres, le Président convoque une assemblée extraordinaire, à laquelle on ne pourra s'occuper que du sujet mentionné dans la convocation.

Art. 6. — La contribution annuelle des membres actifs est de dix schellings, payables par semestres et d'avance; les semestres commencent le 1er des mois de janvier et de juillet. Les abonnés à la bibliothèque et à la chambre de lec-

ture paient quinze schellings par année, semestriellement et d'avance.

Art. 7. — Lorsqu'une personne sera reçue membre actif, elle recevra une carte d'admission pour laquelle elle paiera cinq schellings, à part le semestre courant, et elle ne sera considérée comme membre qu'après avoir reçu cette carte.

Art. 8. — Pour être éligible aux charges et avoir droit de vote aux élections, il faut avoir payé tous les arrérages et le semestre alors courant.

Art. 9. — Tout membre actif arriéré d'un semestre de contribution échu est privé de tous les droits dont jouissent les membres.

Art. 10. — Sur motion, l'Institut pourra faire rayer le nom de tout membre actif arriéré de deux semestres entiers de contribution, et tout membre dont le nom aura été ainsi rayé ne pourra être admis de nouveau sans payer préalablement tous les arrérages qu'il devait lors de la radiation de son nom.

Art. 11. — Le Comité de Régie ne peut contracter aucune dette ni disposer d'aucune somme d'argent, sans l'autorisation de l'Institut.

Art. 12. — Tout officier s'absentant à trois séances régulières et consécutives, sans en donner de raisons légitimes, peut être déposé de sa charge et remplacé à la séance suivante.

Art. 13. — Toute élection, soit générale, soit temporaire, se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des bulletins. La candidature est permise.

Art. 14. — Le trésorier, ou le secrétaire-archiviste en son absence, aura à chaque séance une liste alphabétique des membres indiquant ceux qui ont payé leur contribution et ceux qui la doivent.

Art. 15. — Toute personne étrangère, introduite par un membre, peut assister aux séances de l'Institut.

Art. 16. — Le Comité de Régie peut établir pour la salle des séances et la chambre de lecture, tels réglements particuliers qu'il juge à propos, et qui, pour être en force, doivent être ratifiés par l'Institut.

Art. 17. — Tout don fait à l'Institut Canadien est reçu par le bibliothécaire ou le trésorier qui doivent en faire rapport au Comité de Régie, à l'assemblée subséquente.

Art. 18. — L'Institut peut nommer des Comités spéciaux chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 19. — Toute motion d'ajournement est toujours d'ordre.

Art. 20. — Toute motion dont il n'aura pas été donné avis devra, sur demande de trois membres, être remise à une séance subséquente pour être prise en considération.

Art. 21. — Chaque membre ne peut prendre la parole qu'une seule fois sur la même question, à l'exception néanmoins de celui qui ouvre la discussion, auquel le droit de réplique est accordé. Le Président peut, contrairement à cette règle, donner la parole à celui qui est personnellement attaqué, ou auquel on prête des paroles qu'il n'a pas dites.

Art. 22. — Toute motion pour amender, suspendre ou abroger quelqu'un des articles de ces réglements ne pourra être prise en considération qu'aux séances des mois d'avril et d'octobre, et ne pourra être adoptée que par les trois quarts des membres présents, dont le nombre ne sera pas moins de vingt-cinq. Avis de telle motion devra être donné huit jours d'avance et affiché dans les salles de l'Institut.

Montréal, 14 octobre 1851.

J. EMERY-CODERRE.

Président de l'Institut Canadien.

ACTE POUR INCORPORER L'INSTITUT CANADIEN, SANCTIONNÉ LE 14 JUIN 1854.

Attendu que plusieurs personnes de différentes classes, âges et professions, résidant dans la cité de Montréal et ailleurs, ont formé une association littéraire et d'arts et métiers, dans ladite cité, sous le nom de « *Institut Canadien*, » aux fins de fonder une bibliothèque et une salle de lecture, et d'organiser un mode d'instruction mutuelle et publique, au moyen de lectures et de cours ; et attendu que les personnes ci-après nommées, officiers de ladite association ou membres d'icelle, ont exposé à la législature, par leur pétition, que ladite association a été originairement fondée en l'année mil huit cent quarante-quatre, dans la vue de procurer à ses membres et de répandre au dehors l'instruction dans les différentes branches des sciences, des arts et des connaissances utiles, nécessaires ou avantageuses dans les différents états de vie ; et que les pétitionnaires ont de plus représenté que le nombre des membres composant ladite association s'élève déjà à plus de cinq cents, que ladite association possède une bibliothèque de deux mille volumes et une chambre de lecture abondamment pourvue de journaux et publications périodiques, et que l'incorporation des membres de ladite association assurerait et augmenterait les avantages qui en résultent pour eux et le public, et qu'ils ont demandé à être ainsi incorporés; et attendu qu'il est expédient d'accéder à la demande desdits pétitionnaires, en les astreignant néanmoins à l'observation des règles et réglements ci-après mentionnés : à ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'as-

semblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé : *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*, et il est par le présent statué par ladite autorité, que Joseph Doutre, C. F. Papineau, L. Ducharme, V. P. W. Dorion, A. Cressé, W. Prévost, A. Tellier, S. Martin, A.-A. Dorion, J.-G. Barthe, P. Mathieu, J. A. Hawley, R. Laflamme, Joseph Papin, Emery-Coderre, J. W. Haldimand, P. R. La Frenaye, F. Cassidy, Louis Ricard, Eugène l'Ecuyer, C. Loupret, et toutes et telles autres personnes qui sont maintenant ou deviendront ci-après membres de ladite association, en vertu du présent acte et des réglements d'icelle, formeront et sont, par les présentes, constitués une corporation ou corps politique pour les fins mentionnées dans le préambule du présent acte, sous le nom de « *Institut Canadien*, » et ladite corporation aura aussi le droit d'acquérir et posséder pour les fins susdites des propriétés immobilières jusqu'à concurrence d'une valeur annuelle de cinq cents louis courant, y compris la valeur des propriétés immobilières appartenantes à ladite société pour les usages et fins d'icelle, ainsi que tous meubles, effets mobiliers et objets quelconques, avec pouvoir de vendre et aliéner lesdits biens meubles et immeubles, d'en acquérir d'autres et de les remplacer, et de faire tous les contrats civils et d'acquérir à titre gratuit, dans les limites ci-dessus prescrites; et tous les biens meubles, livres, créances et objets appartenants à ladite association, lors de la passation de cet acte, appartiendront à ladite corporation.

II. Et qu'il soit statué, que tous les membres composant ou qui feront partie de ladite association seront considérés

comme majeurs, pour l'exercice des droits attachés à la qualité de membres de ladite association, pourvu qu'aucune personne ne soit considérée comme membre de telle corporation à moins qu'elle n'ait atteint l'âge de dix-sept ans accomplis.

III. Et qu'il soit statué, que les constitution ou réglements de ladite association qui seront en force lors de la passation de cet acte, et modifiés par le présent acte, continueront d'être les constitution et réglements de ladite corporation jusqu'à ce qu'ils aient été changés ou rappelés par ladite corporation, à laquelle ce pouvoir est donné, ainsi que celui de faire de temps à autre, et quand elle le jugera à propos, tous autres constitution et réglements; et les officiers de ladite association qui seront en office lors de la passation de cet acte continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives, comme officiers de ladite corporation, jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés en conformité des constitution et réglements susdits.

IV. Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir de ladite corporation de soumettre au gouverneur, lorsqu'elle en sera requise, un état détaillé des propriétés immobilières ou biens-fonds possédés par elle en vertu du présent acte et des revenus en provenant, ainsi que de ses recettes et dépenses.

V. Et qu'il soit statué, que le présent acte sera un acte public, et que l'acte d'interprétation s'y appliquera.

—

POST-SCRIPTUM.

M. Thiers a bien voulu accorder à l'Institut Canadien un exemplaire complet de ses œuvres; et M. le comte de Nieuwerkerke lui a obtenu de S. M. I. un don d'objets d'art pour une somme importante. C'était un acte de reconnaissance obligée que de le consigner ici.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

—

Pages

Préface de l'Éditeur..... *a*
Introduction de l'Auteur..... I

PREMIÈRE PARTIE.

Coup-d'œil sur l'histoire politique et administrative du Bas-Canada..... 37
Ponthiac et Tecumseh..... 148

SECONDE PARTIE.

Coup d'œil sur l'aspect topographique, géologique, industriel, etc., du Bas-Canada..... 227
Conclusion..... 251
Pièces justificatives..... 363

FIN.